



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

---

Établis par le  
receveur général du Canada

---

# Comptes publics du Canada

# 2018

## Volume I

---

Revue et  
états financiers  
consolidés

---

Canada<sup>ca</sup>

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2018

Ce document est disponible en formats substitués  
sur le site Web du receveur général du Canada à  
[www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html)

Disponible également en format PDF auprès des  
Publications du gouvernement du Canada

[www.publications.gc.ca](http://www.publications.gc.ca)

P51-1F-PDF

ISSN 1483-8583

*This publication is also available in English*

## **Errata**

Suite au dépôt des Comptes publics du Canada, des corrections ont été effectuées au volume I, section 1, Analyse des états financiers, page 33. Les informations révisées sont surlignées.

À son Excellence

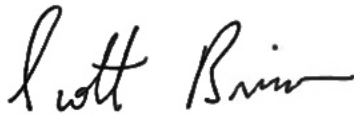
la très honorable Julie Payette  
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,  
Gouverneure générale et  
Commandante en chef du Canada

Madame la gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.

*Le président du Conseil du Trésor*



Scott Brison, c.p., député

Ottawa, le 15 octobre 2018

À l'honorable Scott Brison, c.p., député  
*Président du Conseil du Trésor*

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2018, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le receveur général du Canada,*



Carla Qualtrough, c.p., députée

Ottawa, le 15 octobre 2018

À l'honorable Carla Qualtrough, c.p., députée  
*Receveur général du Canada*

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les Comptes publics du Canada de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I – Les états financiers consolidés du Canada sur lesquels le vérificateur général a exprimé une opinion; une analyse des états financiers consolidés et une comparaison sur dix exercices d'information financière; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II – Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III – Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Madame le receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le sous-receveur général du Canada,*



Marie Lemay

Ottawa, le 15 octobre 2018

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Volume I

## *Comptes publics du Canada 2017-2018*

### Table des matières

#### Section

	<i>Page</i>	
	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
Introduction		
1. Analyse des états financiers.....	7	7
2. États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport du vérificateur général du Canada.....	45	45
3. Revenus, charges et déficit accumulé.....	93	91
4. Comptes consolidés.....	109	107
5. Créiteurs et charges à payer.....	139	137
6. Dette portant intérêt.....	151	149
7. Trésorerie et créances.....	251	249
8. Comptes d'opérations de change.....	255	253
9. Prêts, placements et avances.....	265	263
10. Actifs non financiers.....	305	303
11. Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel.....	311	309
12. Index.....	363	361

# Introduction aux Comptes publics du Canada

## Nature des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

## Présentation des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada sont publiés en trois volumes :

- Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles
- Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement
- Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires

# Section 1

## *Comptes publics du Canada 2017-2018*

### Analyse des états financiers

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Analyse des états financiers.....	8
Introduction .....	8
Aperçu financier de 2018 .....	8
Analyse .....	9
Évolution de la situation économique.....	9
Le solde budgétaire .....	11
Revenus.....	12
Charges .....	15
Comparaison des résultats réels aux projections du budget ....	17
Déficit accumulé .....	19
Flux de trésorerie.....	33
Risques et incertitudes.....	34
Comparaison sur dix exercices d'information financière.....	36
État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé.....	36
État consolidé de la situation financière – détaillé .....	37
État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé.....	38
État consolidé des flux de trésorerie – détaillé.....	39
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé.....	40
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé.....	41
Glossaire .....	42

#### **Note au lecteur**

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le *Rapport financier annuel* préparé par le ministère des Finances du Canada. Celui-ci contient également des états financiers consolidés condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce Rapport.

Le *Rapport financier annuel* est disponible sur le web à l'adresse suivante : [www.fin.gc.ca/purl/afr-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/purl/afr-fra.asp).



## Analyse des états financiers

### Introduction

Les Comptes publics du Canada constituent un important rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada. La présente section ainsi que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des Comptes publics du Canada fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers consolidés vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. Une analyse supplémentaire des résultats financiers du gouvernement se trouve dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2017-2018*, accessible sur le site Web du ministère des Finances Canada.

Les états financiers consolidés et l'analyse des états financiers ont été préparés sous la direction commune du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. C'est le gouvernement qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ainsi que de l'analyse des états financiers. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers.

### Aperçu financier de 2018

- Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 19,0 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, ce qui demeure le même par rapport au déficit budgétaire de 19,0 milliards de dollars en 2017.
- Les revenus ont augmenté de 20,1 milliards de dollars (6,9 %) par rapport à l'exercice 2017. Les charges de programmes ont augmenté de 19,5 milliards (6,7 %), sous l'effet de la croissance de toutes les principales catégories de charges. Les frais de la dette publique ont augmenté de 0,7 milliard (3,1 %).
- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs) s'établissait à 671,3 milliards de dollars au 31 mars 2018. Le ratio du déficit accumulé du produit intérieur brut (PIB) était de 31,3 %, en baisse par rapport au ratio de 32,0 % de l'exercice précédent.
- Comme l'a signalé le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui inclut la dette nette des administrations fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets détenus par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, s'établissait à 27,8 % en 2017. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du Groupe des Sept (G7), qui, d'après les prévisions du FMI, devraient afficher un ratio moyen de 87,5 % pour cette même année.

## Analyse

### Évolution de la situation économique<sup>1</sup>

#### Résumé de 2017

Après deux années consécutives de ralentissement, l'économie mondiale a vu son expansion s'accélérer considérablement en 2017, de manière très synchronisée d'une région à l'autre. En effet, la proportion des pays en récession a diminué pour se situer près d'un creux historique et la création d'emploi a ramené le taux de chômage dans la zone de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) vers un creux datant de 40 ans.

Ce résultat découle en partie d'une politique monétaire très accommodante dans la plupart des économies, puisque les taux directeurs de la plupart des grandes banques centrales sont restés faibles et que certaines banques centrales ont continué de prendre des mesures monétaires exceptionnelles afin de stimuler la croissance économique, de réduire la capacité de production inutilisée et de ranimer l'inflation. Le commerce et l'investissement à l'échelle mondiale ont connu un rebond en 2017, contribuant ainsi à la création d'emplois, tandis que la politique budgétaire a continué de soutenir l'activité économique.

Dans ce contexte de croissance mondiale plus solide, l'économie canadienne a elle aussi été remarquablement solide en 2017. Son taux de croissance, le plus rapide depuis 2011, était de loin supérieur à ceux de tous les autres pays du G7. Le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 3,0 % après avoir affiché de faibles taux de croissance en 2015 (1,0 %) et en 2016 (1,4 %).

La forte croissance économique au Canada a été alimentée par la hausse des dépenses de consommation, la vigueur des marchés du logement régionaux et l'effet de stimulation des politiques monétaires et budgétaires. En parallèle, l'amélioration de la situation économique mondiale a contribué à une remontée modeste de l'investissement des entreprises au Canada. La croissance s'est étendue à un nombre relativement élevé de secteurs et de régions. L'économie a créé 427 300 emplois en 2017, ce qui a fait baisser le taux de croissance à 5,8 % en décembre 2017 – soit le niveau le plus faible observé depuis plus de quatre décennies.

Le PIB nominal du Canada a augmenté de 5,4 % en 2017, comparativement à 2,0 % en 2016. La croissance plus élevée du PIB nominal en 2017 était imputable à une hausse du taux de croissance du PIB réel ainsi que de l'inflation du PIB découlant de l'affaiblissement des répercussions du choc des prix du pétrole sur les termes de l'échange pour le Canada, soit le rapport entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation. La croissance du PIB réel et du PIB nominal observée en 2017 a été généralement conforme à ce qui était prévu dans le budget de 2018.

Les taux d'intérêt à court terme et à long terme au Canada ont augmenté au cours de la deuxième moitié de 2017 à la suite d'augmentations au taux directeur cible de la Banque du Canada. Cependant, les taux d'intérêt au Canada sur l'ensemble de la courbe de rendement sont demeurés à des niveaux historiquement bas en 2017.

Sur les marchés des produits de base, le prix du pétrole brut (West Texas Intermediate) avait remonté à près de 60 dollars américains le baril à la fin de 2017, après avoir reculé à son niveau le plus bas depuis 2002 au début de 2016 (en deçà de 30 dollars américains le baril).

L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est accélérée quelque peu, passant de 1,4 % en 2016 à 1,6 % en 2017, ce qui est généralement conforme à la prévision du budget de 2018, mais en deçà du point médian de la fourchette cible de la Banque du Canada (2,0 %).

*Perspectives pour 2018*

Depuis le milieu de l'année 2017 jusqu'au premier trimestre de l'année 2018, la croissance de l'économie canadienne a ralenti graduellement afin de maintenir un rythme solide, mais plus viable, qui devrait probablement se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. L'économie canadienne fonctionne à son plein potentiel ou très près de celui-ci; le taux de chômage est inférieur à son taux tendanciel et l'écart de production a bel et bien été éliminé. Toutefois, pour l'avenir, il demeure certains risques importants qui pourraient avoir une incidence sur le rendement économique du Canada en 2018, en particulier :

- L'investissement des entreprises et les exportations pourraient tous subir des répercussions négatives de l'incertitude entourant l'issue des négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et les frictions commerciales mondiales qui se profilent, précipitées par des tarifs d'importation imposés par les États-Unis.
- Alors que les banques centrales de certaines économies avancées continuent de normaliser leur politique monétaire, les conditions sur les marchés financiers pourraient se resserrer plus rapidement que prévu. De plus, comme le laissent à croire les bouleversements dans certains marchés émergents, des conditions financières plus restrictives que prévu pourraient créer de la turbulence supplémentaire sur les marchés financiers mondiaux et possiblement se faire sentir sur la croissance économique mondiale.
- Au Canada, le niveau d'endettement élevé des ménages demeure un important facteur de vulnérabilité de la consommation et des marchés du logement en cas d'un choc plus important que prévu touchant l'emploi, les revenus, les prix des habitations ou les taux d'intérêt.
- Sur le plan positif, la croissance économique récente aux États-Unis pourrait entraîner des retombées économiques positives plus importantes que prévu, ce qui pourrait donner lieu à une croissance plus élevée au Canada.

Ces risques, s'ils se concrétisent, pourraient modifier la trajectoire prévue de l'activité économique au Canada et par conséquent, le niveau du PIB nominal, l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale.

En outre, aux fins de l'analyse des états financiers, il est important de mentionner que le niveau du PIB nominal n'est que l'un de plusieurs facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats budgétaires. En plus de la taille de l'assiette fiscale générale, les changements dans la composition du PIB nominal influent également sur les résultats budgétaires puisque différents types de revenus et de charges sont taxés à des taux différents. En particulier, lorsque l'on se tourne vers l'avenir :

- L'escalade des tensions commerciales à l'échelle mondiale et l'incertitude entourant les négociations sur l'ALENA pourraient miner les exportations canadiennes aux États-Unis, ce qui pourrait en retour éroder les marges bénéficiaires des entreprises canadiennes et l'assiette fiscale des sociétés.
- L'endettement élevé des ménages signifie que les ménages canadiens auront moins de revenus disponibles pour la consommation en cas de choc négatif pour l'économie. Les dépenses moins élevées de consommation donnent lieu à des recettes plus basses provenant des taxes de vente.
- La trajectoire des taux d'intérêt représente un autre risque important pour les perspectives. En général, si les taux augmentent plus rapidement que prévu, le coût des obligations relatives au service de la dette du gouvernement en subira les répercussions négatives.

---

<sup>1</sup> La présente section incorpore les données disponibles jusqu'au 28 juin 2018 inclusivement. Les résultats de l'exercice sont présentés en fonction de l'année civile.

**Moyenne des prévisions du secteur privé**

(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019
<b>Croissance du PIB réel</b>				
Budget de 2017 .....	1,4	2,1	2,0	1,7
Budget de 2018 .....	1,4	3,1	2,2	1,6
Données réelles .....	1,4	3,0	-	-
<b>Croissance du PIB nominal</b>				
Budget de 2017 .....	1,9	4,3	4,0	3,5
Budget de 2018 .....	2,0	5,3	4,1	3,5
Données réelles .....	2,0	5,4	-	-
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>				
Budget de 2017 .....	0,5	0,6	0,9	1,4
Budget de 2018 .....	0,5	0,7	1,4	2,0
Données réelles .....	0,5	0,7	-	-
<b>Taux des obligations du gouvernement à 10 ans</b>				
Budget de 2017 .....	1,3	1,8	2,3	2,7
Budget de 2018 .....	1,3	1,8	2,3	2,8
Données réelles .....	1,3	1,8	-	-
<b>Taux de chômage</b>				
Budget de 2017 .....	7,0	6,9	6,7	6,7
Budget de 2018 .....	7,0	6,4	6,0	6,0
Données réelles .....	7,0	6,3	-	-
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>				
Budget de 2017 .....	1,5	2,0	2,0	1,9
Budget de 2018 .....	1,4	1,6	1,9	2,0
Données réelles .....	1,4	1,6	-	-

Les chiffres ont été redressés en fonction des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada en date du 1er trimestre de 2018, publiées le 31 mai 2018.

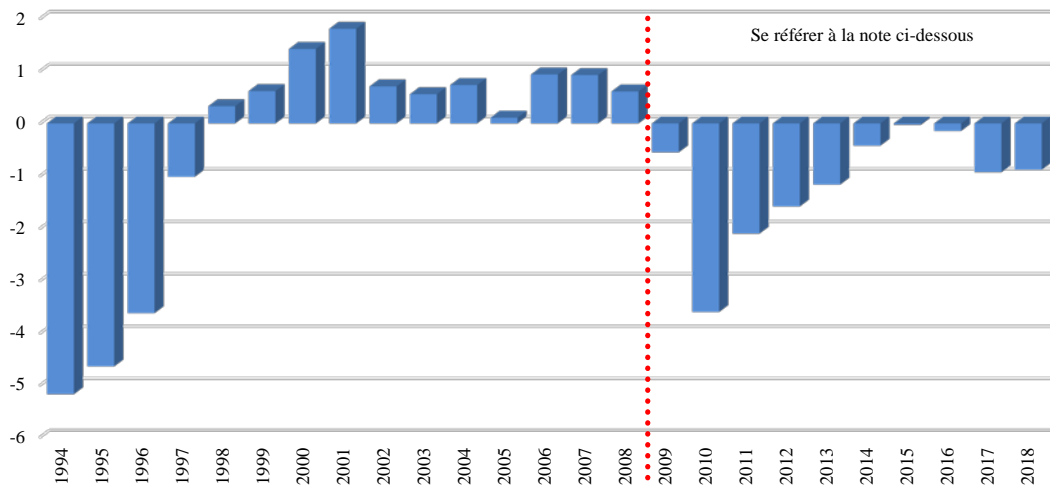
**Le solde budgétaire**

Le solde budgétaire représente l'écart entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice. Il s'agit de l'une des principales mesures de la performance financière annuelle du gouvernement. Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 19,0 milliards de dollars en 2018, ce qui demeure inchangé par rapport au déficit de 19,0 milliards de dollars en 2017.

Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1994. Pour faciliter la comparaison des résultats au fil du temps et entre les administrations, le solde budgétaire et ses composantes sont exprimés en pourcentage du PIB. En 2018, le déficit budgétaire représentait 0,9 % du PIB, soit essentiellement le même qu'en 2017.

**Excédent/déficit annuel**

(en pourcentage du PIB)



Les pourcentages du PIB pour la période de 2009 à 2017 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations non capitalisées des régimes de retraite. Le total de l'ajustement rétroactif et le montant porté aux résultats de 2017 ont fait l'objet d'une vérification comptable. La répartition de l'écart résiduel aux périodes antérieures n'a pas fait l'objet d'une vérification comptable.

## Comptes publics du Canada 2017-2018

Les revenus ont augmenté de 20,1 milliards de dollars (6,9 %) comparativement à l'exercice précédent, ce qui témoigne essentiellement de la hausse des rentrées d'impôt sur le revenu, des revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS), et des autres revenus, hausse qui a été compensée en partie par la baisse des cotisations d'assurance-emploi.

Les charges ont augmenté de 20,1 milliards de dollars (6,4 %) par rapport à l'exercice précédent. Les charges de programmes ont augmenté de 19,5 milliards de dollars (6,7 %), en raison de l'augmentation des principaux paiements de transfert aux particuliers, des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement, des autres paiements de transfert et des autres charges. Les frais de la dette publique ont augmenté de 0,7 milliard de dollars (3,1 %) par rapport à l'exercice précédent.

### Faits saillants financiers de 2018

(en millions de dollars)

	2018	2017
		Redressés <sup>1</sup>
<b>État consolidé des résultats</b>		
Revenus.....	313 606	293 495
Charges		
Charges de programmes.....	310 678	291 220
Frais de la dette publique.....	21 889	21 232
Total des charges.....	332 567	312 452
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(18 961)</b>	<b>(18 957)</b>
Pourcentage du PIB.....	(0,9) %	(0,9) %
<b>État consolidé de la situation financière</b>		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer.....	154 824	132 519
Dette portant intérêt.....	1 002 578	984 337
Total des passifs.....	1 157 402	1 116 856
Actifs financiers.....	398 639	382 758
<b>Dette nette</b> .....	<b>(758 763)</b>	<b>(734 098)</b>
Actifs non financiers.....	87 509	82 558
<b>Déficit accumulé</b> .....	<b>(671 254)</b>	<b>(651 540)</b>
Pourcentage du PIB.....	31,3 %	32,0 %

<sup>1</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la section Déficit accumulé de l'analyse des états financiers.

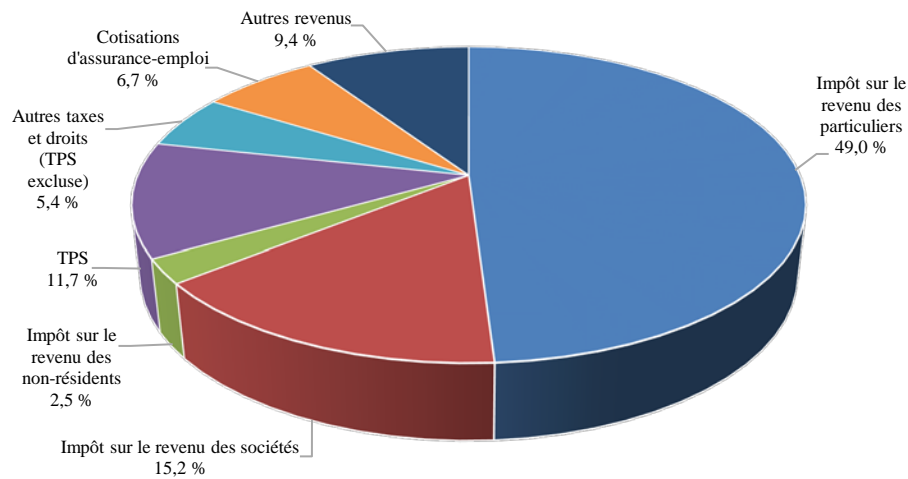
## Revenus

Les revenus fédéraux sont répartis dans quatre catégories principales : les impôts sur le revenu, les autres taxes et droits, les cotisations d'assurance-emploi et les autres revenus. Dans la catégorie des impôts sur le revenu, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers constituent la plus importante source de revenus fédéraux; elles représentaient 49,0 % du total des revenus en 2018 (aucune variation par rapport à 2017). L'impôt sur le revenu des sociétés constitue la deuxième source de revenus en importance; en 2018, il représentait 15,2 % du total des revenus (en hausse par rapport à 14,4 % en 2017). Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont une source de revenus moins importante, ne représentant que 2,5 % du total des revenus en 2018 (en hausse par rapport à 2,4 % en 2017).

Les autres taxes et droits se composent des revenus tirés de la TPS, des taxes sur l'énergie, des droits de douane à l'importation et des autres taxes et droits d'accise. La plus grande composante de cette catégorie, les revenus tirés de la TPS, représentait 11,7 % du total des revenus fédéraux en 2018 (aucune variation par rapport à 2017). Les autres composantes des autres taxes et droits représentaient 5,4 % du total des revenus fédéraux (en baisse par rapport à 5,8 % en 2017).

Les deux dernières composantes des revenus fédéraux sont les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi et les autres revenus. Les revenus d'assurance-emploi représentaient 6,7 % du total des revenus fédéraux en 2018 (en baisse par rapport à 7,5 % en 2017). Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : le revenu net des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques; les autres revenus de programmes tirés des placements, le produit de la vente de biens et de services et les autres revenus divers; et les revenus nets des opérations de change. Les autres revenus représentaient 9,4 % du total des revenus fédéraux en 2018 (en hausse par rapport à 9,2 % en 2017).

## Composition des revenus pour 2018

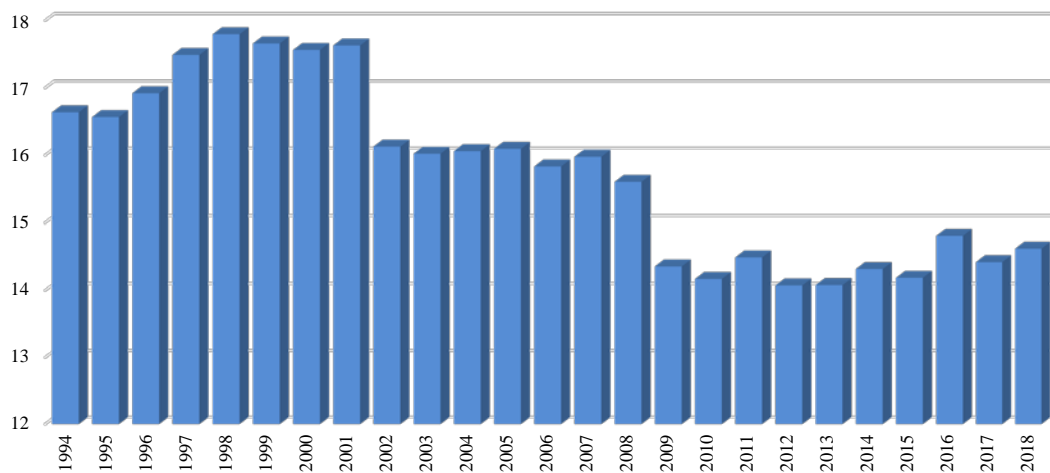


Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Le ratio des revenus – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des revenus fédéraux à la taille de l'économie. La modification des taux d'imposition prévus par la loi et l'évolution des conditions économiques influent sur ce ratio. Ce ratio s'est établi à 14,6 % en 2018, en hausse par rapport à 14,4 % en 2017. Cette augmentation représente principalement la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que des gains réalisés par des sociétés d'État entreprises. Dans l'ensemble, le ratio des revenus est en baisse depuis 2002, ce qui est surtout attribuable à l'instauration d'allègements fiscaux touchant l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés et la TPS.

## Ratio des revenus

(revenus en pourcentage du PIB)



## Comparaison des revenus à ceux de 2017

Le total des revenus s'élevait à 313,6 milliards de dollars en 2018, en hausse de 20,1 milliards de dollars (6,9 %) comparativement à 2017. Dans le tableau qui suit, les revenus de 2018 sont comparés à ceux de 2017.

## Revenus

(en millions de dollars)

	2018	2017	Variation	
			\$	%
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>				
Particuliers .....	153 619	143 680	9 939	6,9
Sociétés .....	47 805	42 216	5 589	13,2
Non-résidents .....	7 845	7 071	774	10,9
<b>Total .....</b>	<b>209 269</b>	<b>192 967</b>	<b>16 302</b>	<b>8,4</b>
<b>Autres taxes et droits</b>				
Taxes sur les produits et services .....	36 751	34 368	2 383	6,9
Taxes sur l'énergie .....	5 739	5 634	105	1,9
Droits de douane à l'importation .....	5 416	5 478	(62)	(1,1)
Autres taxes et droits d'accise .....	5 913	5 868	45	0,8
<b>Total .....</b>	<b>53 819</b>	<b>51 348</b>	<b>2 471</b>	<b>4,8</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>21 140</b>	<b>22 125</b>	<b>(985)</b>	<b>(4,5)</b>
<b>Autres revenus .....</b>	<b>29 378</b>	<b>27 055</b>	<b>2 323</b>	<b>8,6</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>313 606</b>	<b>293 495</b>	<b>20 111</b>	<b>6,9</b>

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 9,9 milliards de dollars (6,9 %) en 2018. Cette hausse est attribuable à la croissance de l'économie et à la fin de l'incidence de la planification fiscale qui avait limité les rentrées en 2017, en vertu de laquelle les particuliers à revenu élevé ont reconnu un revenu supplémentaire dans l'année d'imposition 2015 et un revenu moins élevé dans l'année d'imposition 2016 lorsque la nouvelle fourchette d'imposition au taux de 33 % est entrée en vigueur.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés ont progressé de 5,6 milliards de dollars (13,2 %), en raison de la croissance économique solide et d'une augmentation correspondante du revenu imposable des sociétés. Les gains ont été particulièrement élevés dans les secteurs des services financiers, de la fabrication et du commerce de gros.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont reçues des non-résidents à l'égard de leurs revenus de source canadienne. Ces rentrées ont augmenté de 0,8 milliard de dollars (10,9 %), en raison de la croissance des gains et des dividendes des sociétés.

Les revenus tirés des autres taxes et droits ont augmenté de 2,5 milliards de dollars (4,8 %). Les revenus tirés de la TPS ont augmenté de 2,4 milliards de dollars (6,9 %) en 2018, sous l'effet de la croissance des ventes au détail. Les taxes sur l'énergie ont augmenté de 0,1 milliard de dollars (1,9 %) en 2018, en raison d'une consommation d'essence légèrement plus élevée. Les droits de douane à l'importation ont diminué de 0,1 milliard de dollars (1,1 %). Les autres taxes et droits d'accise ont augmenté de 45 millions de dollars (0,8 %).

Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi ont diminué de 1,0 milliard de dollars (4,5 %). Cette diminution était attribuable à la réduction importante du taux de cotisation pour les années 2017 et 2018, par rapport aux années antérieures, dont l'effet a été compensé en partie par la croissance de l'emploi et de la rémunération.

Les autres revenus ont augmenté de 2,3 milliards de dollars (8,6 %) en 2018, ce qui représente surtout les gains du revenu net réalisés par des sociétés d'État entreprises, ainsi que les ajustements ponctuels positifs en parité salariale apportés par plusieurs sociétés d'État entreprises à la suite de la mise en œuvre des nouvelles Normes internationales d'information financière.

## Charges

Les charges fédérales sont réparties dans trois catégories principales : les paiements de transfert, qui représentent environ les deux tiers du total des charges fédérales, les autres charges et les frais de la dette publique.

Parmi ces trois catégories principales, la première composante des charges en importance en 2018 était les autres charges, qui représentent les charges de fonctionnement des 128 ministères, organismes et sociétés d'État regroupées et d'autres entités du gouvernement et correspondent à 29,8 % du total des charges.

La deuxième composante en importance des charges a été les principaux paiements de transfert aux particuliers, qui représentaient 28,2 % du total des charges. Cette composante englobe les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi et les prestations pour enfants.

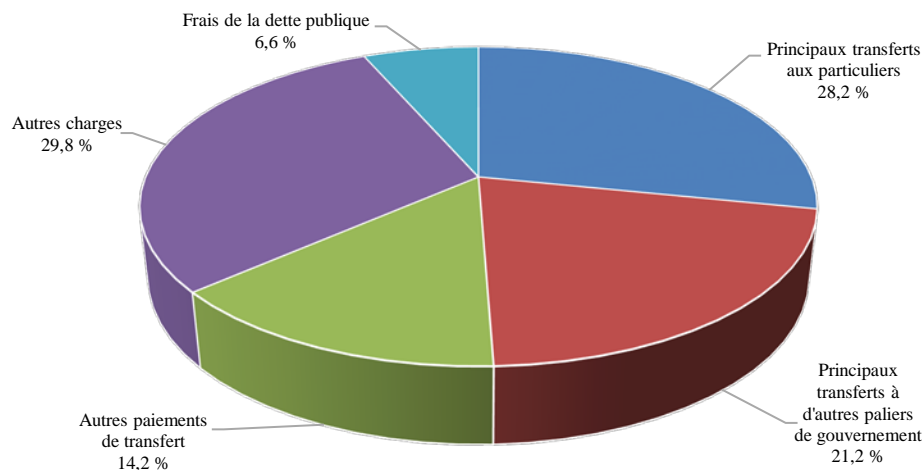
Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement – qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les nouveaux transferts relatifs aux soins à domicile et aux soins de santé mentale annoncés dans le budget de 2017, les paiements en vertu d'accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires, un certain nombre de transferts plus modestes et l'abattement d'impôt du Québec) et les transferts aux provinces pour le compte des villes et des collectivités du Canada – représentaient 21,2 % du total des charges en 2018.

Les autres paiements de transfert, qui comprennent les paiements de transfert aux Autochtones, l'aide aux agriculteurs, aux étudiants et aux entreprises, le soutien à la recherche-développement, l'aide étrangère et l'aide internationale, représentaient 14,2 % des charges.

Les frais de la dette publique représentaient le reste (6,6 %) des charges en 2018.

On observe un changement profond de la composition des charges depuis le milieu des années 1990. Ainsi, pendant la plus grande partie de cette décennie, les frais de la dette publique ont représenté la plus grande composante des charges, en raison de l'augmentation de l'important encours de la dette portant intérêt et des taux d'intérêt effectifs moyens élevés sur cette dette. Par rapport au niveau record de près de 30 % atteint en 1997, la part des frais de la dette publique dans le total des charges a diminué de plus des deux tiers.

### Composition des charges pour 2018

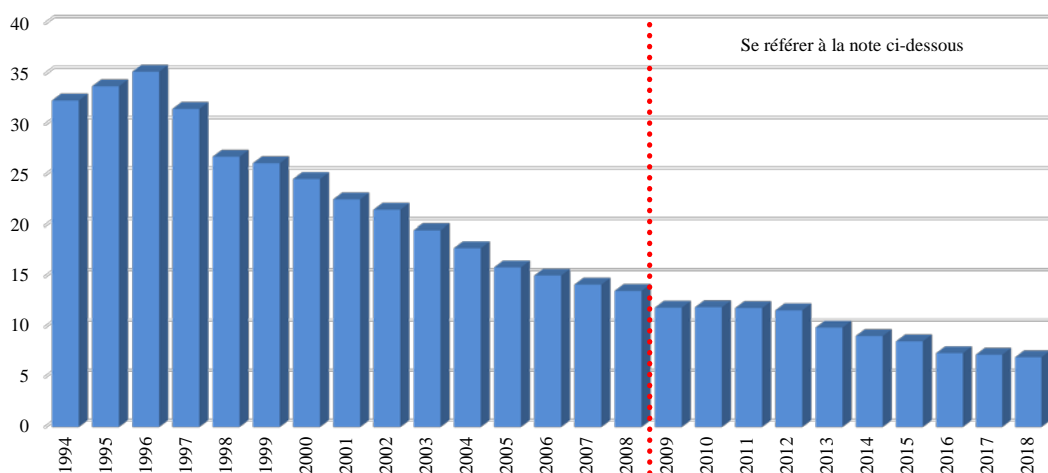


Le ratio des intérêts (soit les frais de la dette publique exprimés en pourcentage des revenus) correspond à la proportion des revenus qui est requise pour payer les intérêts et, par conséquent, non disponible pour payer les initiatives de programme. Plus ce ratio est faible, plus le gouvernement a de latitude pour s'attaquer aux grandes priorités de la population canadienne. Le ratio des intérêts a diminué au cours des dernières années, passant de son sommet de 37,6 % en 1991 à 7,2 % en 2017. Ce ratio a continué de baisser en 2018 pour atteindre 7,0 %. Cela signifie que, en 2018, le gouvernement a consacré environ 7 cents de chaque dollar de revenus au paiement des intérêts sur la dette publique.



## Ratio de l'intérêt

(frais de la dette publique en pourcentage des revenus)



Les pourcentages du PIB pour la période de 2009 à 2017 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations non capitalisées des régimes de retraite. Le total de l'ajustement rétroactif et le montant porté aux résultats de 2017 ont fait l'objet d'une vérification comptable. La répartition de l'écart résiduel aux périodes antérieures n'a pas fait l'objet d'une vérification comptable.

## Comparaison des charges à celles de 2017

Le total des charges a atteint 332,6 milliards de dollars en 2018, en hausse de 20,1 milliards de dollars (6,4 %) par rapport à 2017. Le tableau qui suit compare le total des charges de 2018 et celui de 2017.

## Charges

(en millions de dollars)

	2018	2017	Variation	
			\$	%
		Redressés <sup>1</sup>		
<b>Paiements de transfert</b>				
Principaux paiements de transfert aux particuliers				
Prestations aux aînés <sup>2</sup> .....	50 644	48 162	2 482	5,2
Assurance-emploi.....	19 715	20 711	(996)	(4,8)
Prestations pour enfants.....	23 432	22 065	1 367	6,2
<b>Total.....</b>	<b>93 791</b>	<b>90 938</b>	<b>2 853</b>	<b>3,1</b>
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.....	50 872	49 405	1 467	3,0
Accords fiscaux et autres transferts.....	19 647	19 247	400	2,1
<b>Total.....</b>	<b>70 519</b>	<b>68 652</b>	<b>1 867</b>	<b>2,7</b>
Autres paiements de transfert.....	47 138	41 580	5 558	13,4
<b>Total des paiements de transfert.....</b>	<b>211 448</b>	<b>201 170</b>	<b>10 278</b>	<b>5,1</b>
<b>Autres charges.....</b>	<b>99 230</b>	<b>90 050</b>	<b>9 180</b>	<b>10,2</b>
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>310 678</b>	<b>291 220</b>	<b>19 458</b>	<b>6,7</b>
<b>Frais de la dette publique.....</b>	<b>21 889</b>	<b>21 232</b>	<b>657</b>	<b>3,1</b>
<b>Total des charges.....</b>	<b>332 567</b>	<b>312 452</b>	<b>20 115</b>	<b>6,4</b>

<sup>1</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la section Déficit accumulé de l'analyse des états financiers.

<sup>2</sup> Les prestations aux aînés se composent des prestations de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti ainsi que des allocations.

Les principaux paiements de transfert aux particuliers ont augmenté de 2,9 milliards de dollars en 2018, en raison de la hausse des prestations aux aînés et des prestations pour enfants. Les prestations aux aînés ont augmenté de 2,5 milliards (5,2 %), en raison de la hausse du nombre d'aînés et de l'évolution des prix à la consommation, auxquels les prestations sont pleinement indexées. Les prestations pour enfants ont augmenté de 1,4 milliard de dollars (6,2 %), sous l'effet de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, qui a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants à compter de juillet 2016. Les prestations d'assurance-emploi ont diminué de 1,0 milliard de dollars en 2018, sous l'effet de l'amélioration des conditions du marché de l'emploi.

Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ont augmenté de 1,9 milliard de dollars en 2018, principalement sous l'effet des augmentations prévues par la loi du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts de péréquation et des transferts aux territoires.

Les autres paiements de transfert ont augmenté de 5,6 milliards de dollars (13,4 %) en 2018, sous l'effet des hausses constatées dans un certain nombre de ministères et d'organismes, y compris l'aide accrue aux étudiants, les transferts en vertu du nouveau programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les transferts aux Premières Nations et les transferts liés à l'infrastructure.

Les autres charges des ministères, des organismes, des sociétés d'État consolidées et des autres entités du gouvernement ont augmenté de 9,2 milliards de dollars (10,2 %). Cette augmentation est principalement attribuable aux provisions accrues pour les réclamations et les causes; à l'augmentation des charges liées à la défense; et aux coûts ponctuels issus des modifications apportées aux prestations futures des anciens combattants en 2018 (y compris la mise en œuvre de la nouvelle Indemnité pour souffrance et douleur et de la nouvelle Indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur, ainsi que le regroupement de certains avantages financiers en une nouvelle Prestation de remplacement du revenu unique).

Les frais de la dette publique ont augmenté de 0,7 milliard de dollars (3,1 %), principalement en raison de la légère hausse du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt en 2018.

## Comparaison des résultats réels aux projections du budget

### Comparaison avec le plan budgétaire de février 2018

Le déficit de 19,0 milliards de dollars enregistré en 2018 représente une amélioration de 0,9 milliard de dollars du solde budgétaire par rapport au déficit de 19,9 milliards de dollars projeté dans le budget de février 2018.

Les revenus ont été de 4,0 milliards de dollars (1,3 %) plus élevés que prévu, en raison surtout des gains en revenu nets plus élevés que prévu réalisés par des sociétés d'État entreprises (qui étaient liés en partie aux rajustements ponctuels de l'avoir découlant de la mise en œuvre des nouvelles Normes internationales d'information financière) ainsi que des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers plus fortes que prévu pour l'année d'imposition 2017.

Les charges de programmes étaient 3,3 milliards de dollars plus élevés que prévu, ce qui représente des augmentations plus élevées que prévu aux provisions pour les réclamations et les causes, qui n'ont été compensées qu'en partie par des principaux transferts aux particuliers plus bas que prévu.

Les frais de la dette publique ont été de 0,2 milliard de dollars inférieurs au montant prévu, ce qui s'explique par un encours de la dette portant intérêt inférieur aux projections.

### Comparaison des résultats de 2018 au budget de février 2018

(en millions de dollars)

	Projection <sup>1</sup>	Réel	Différence
Revenus .....	309 607	313 606	3 999
Charges			
Charges de programmes .....	307 427	310 678	3 251
Frais de la dette publique.....	22 088	21 889	(199)
Total des charges .....	329 515	332 567	3 052
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(19 908)</b>	<b>(18 961)</b>	<b>947</b>

<sup>1</sup> Pour faciliter la comparaison avec les résultats réels de 2018, les projections du budget de 2018 ont été ajustées en fonction du changement rétroactif à la méthode de calcul du taux d'actualisation du gouvernement relativement aux obligations non capitalisées des régimes de retraite. Ce redressement a donné lieu à une hausse de 2,8 milliards de dollars des charges de programmes, à une baisse de 2,3 milliards de dollars des frais de la dette publique et à une hausse de 0,5 milliard de dollars du déficit annuel projeté pour 2018.

**Comparaison avec le plan budgétaire de mars 2017**

Le déficit budgétaire de 2018 de 19,0 milliards de dollars représente une amélioration de 7,0 milliards de dollars du solde budgétaire par rapport au déficit de 26,0 milliards de dollars prévu pour cet exercice dans le budget de mars 2017. Cette amélioration, imputable à des revenus supérieurs au montant projeté, a été neutralisée en partie par des charges plus élevées que le montant projeté.

Les revenus étaient de 8,9 milliards de dollars (2,9 %) plus élevés que les prévisions du budget de mars 2017, principalement en raison d'une croissance plus forte que prévu des rentrées d'impôts sur le revenu et des revenus tirés des taxes et droits d'accise découlant avant tout d'une performance économique plus forte que prévu, notamment au chapitre des bénéfices des sociétés.

Par rapport aux montants prévus dans le budget de mars 2017, le total des charges a été supérieur de 1,8 milliard de dollars, alors que les charges de programmes ont été supérieures de 2,4 milliards de dollars et les frais de la dette publique, inférieurs de 0,6 milliard de dollars.

Les principaux paiements de transfert aux particuliers étaient de 2,3 milliards de dollars inférieurs au niveau prévu. Cela s'explique surtout par des cotisations d'assurance-emploi moins élevées en raison de l'importante baisse du chômage, ainsi que des transferts aux aînés moins élevés en raison d'une inflation plus faible et d'un nombre de bénéficiaires moins élevé que prévu.

Les principaux transferts à d'autres paliers de gouvernements ont été conformes aux projections.

Les charges de programmes directes, lesquelles sont composées des autres paiements de transfert et des autres charges, étaient supérieures de 4,7 milliards de dollars au montant prévu dans le budget de mars 2017. L'écart par rapport aux prévisions s'expliquait principalement par deux charges d'exercice importantes : 4,3 milliards de dollars en coûts ponctuels pour services passés liés aux modifications apportées aux prestations futures des anciens combattants annoncées dans le budget de 2018; et une augmentation des provisions pour les réclamations et les causes. Ces éléments ont été compensés en partie par des transferts plus bas que prévu liés à l'infrastructure, ce qui représente le profil des charges mis à jour d'un certain nombre de programmes d'infrastructure visant à garantir que le calendrier des investissements fédéraux dans l'infrastructure correspond aux charges de projet prévues par les administrations municipales, provinciales et territoriales.

En 2018, les frais de la dette publique étaient de 0,6 milliard de dollars inférieurs au montant projeté dans le budget de mars 2017, ce qui s'explique en grande partie par un encours de la dette portant intérêt inférieur aux projections.

**Comparaison des résultats de 2018 au budget de mars 2017**

(en millions de dollars)

	Budget <sup>1</sup>	Réel	Différence
<b>Revenus</b>			
Revenus d'impôt sur le revenu.....	202 582	209 269	6 687
Autres taxes et droits.....	51 729	53 819	2 090
Cotisations d'assurance-emploi.....	21 248	21 140	(108)
Autres revenus.....	29 144	29 378	234
<b>Total des revenus.....</b>	<b>304 703</b>	<b>313 606</b>	<b>8 903</b>
<b>Charges</b>			
<b>Charges de programmes</b>			
Principaux paiements de transfert aux particuliers.....	96 051	93 791	(2 260)
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	70 547	70 519	(28)
Autres paiements de transfert.....	45 136	47 138	2 002
Autres charges.....	96 500	99 230	2 730
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>308 234</b>	<b>310 678</b>	<b>2 444</b>
<b>Frais de la dette publique.....</b>	<b>22 452</b>	<b>21 889</b>	<b>(563)</b>
<b>Total des charges.....</b>	<b>330 686</b>	<b>332 567</b>	<b>1 881</b>
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(25 983)</b>	<b>(18 961)</b>	<b>7 022</b>

<sup>1</sup> Pour faciliter la comparaison avec les résultats réels de 2018, les projections du budget de 2017 ont été ajustées en fonction du changement rétroactif à la méthode de calcul du taux d'actualisation du gouvernement relativement aux obligations non capitalisées des régimes de retraite. Ce redressement a donné lieu à une hausse de 2,8 milliards de dollars des charges de programmes, à une baisse de 2,3 milliards de dollars des frais de la dette publique et à une hausse de 0,5 milliard de dollars du déficit annuel projeté pour 2018.

## Déficit accumulé

Le déficit accumulé désigne l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. La variation annuelle du déficit accumulé correspond à la somme du solde budgétaire annuel et des autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global se composent de certains gains et pertes non réalisés sur des instruments financiers ainsi que de certains gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés qui sont comptabilisés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Conformément aux recommandations formulées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les autres éléments du résultat global ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire annuel du gouvernement, mais sont plutôt inscrits directement à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette.

### Déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2018	2017	Différence
		Redressés <sup>1</sup>	
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice.....</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(634 440)</b>	<b>(17 100)</b>
Déficit annuel .....	(18 961)	(18 957)	(4)
Autres éléments du résultat global .....	(753)	1 857	(2 610)
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(671 254)</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(19 714)</b>

<sup>1</sup> Certaines données comparatives ont été redressées.

Le solde d'ouverture du déficit accumulé en 2017 et en 2018 a été redressé afin de tenir compte d'un changement apporté à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations de retraite non capitalisées du gouvernement. Ce changement a été apporté à la suite de l'examen de l'ensemble des taux d'actualisation utilisés par le gouvernement pour évaluer son actif et son passif à long terme, examen mené à la suite de remarques du vérificateur général formulées dans les comptes publics de 2016 et de 2017. L'examen, qui visait à promouvoir l'uniformité des techniques de la valeur actuelle du gouvernement, prenait en considération les pratiques de l'industrie, les développements émergents dans les normes comptables et les tendances sur le marché financier canadien. Selon l'ancienne méthodologie du gouvernement, les obligations au titre des prestations de retraite non capitalisées étaient actualisées selon la moyenne pondérée des taux d'obligations du gouvernement du Canada prévus sur une période à long terme de 20 ans. En vertu de la nouvelle méthodologie, les obligations au titre des prestations de retraite non capitalisées sont actualisées au moyen du rendement réel des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la fin de l'année. La nouvelle méthodologie, qui constitue un changement fondamental dans l'approche d'actualisation du gouvernement, est donc considérée comme un changement à la convention comptable, qui a été appliquée rétroactivement. Ce redressement a donné lieu à une augmentation de 18,5 milliards de dollars du solde d'ouverture du déficit accumulé en 2017, à une augmentation de 1,2 milliard de dollars du déficit en 2017 et à une augmentation de 19,6 milliards de dollars du solde d'ouverture du déficit accumulé en 2018. On trouvera des précisions au sujet de cette modification de convention comptable dans la note 2 des États financiers consolidés du gouvernement du Canada.

### Incidence sur 10 ans du changement de la méthode de calcul du taux d'actualisation des obligations du gouvernement au titre des prestations de retraite non capitalisées

Le tableau suivant présente une estimation de l'incidence, pour chacune des 10 dernières années, du changement de la pratique comptable relative aux taux d'actualisation sur le solde budgétaire et le déficit accumulé du gouvernement. Le total de l'ajustement rétroactif et le montant porté aux résultats de 2017 ont fait l'objet d'une vérification comptable. La répartition de l'écart résiduel aux périodes antérieures ainsi que l'impact sur l'année 2018, n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

#### Incidence du changement de la pratique comptable sur le solde budgétaire et le déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Incidence</b>										
Solde budgétaire.....	(3 361)	(770)	(1 581)	(1 754)	(2 878)	(2 900)	(2 461)	(1 874)	(1 187)	(507)
Déficit accumulé .....	(4 236)	(5 006)	(6 587)	(8 341)	(11 219)	(14 119)	(16 580)	(18 454)	(19 641)	(20 148)
En pourcentage du PIB.....	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1,0	0,9
<b>À la suite du changement de la pratique comptable</b>										
Solde budgétaire.....	(9 116)	(56 368)	(34 953)	(28 033)	(21 293)	(8 050)	(550)	(2 861)	(18 957)	(18 961)
Déficit accumulé .....	(467 946)	(524 103)	(556 914)	(591 917)	(620 610)	(626 000)	(628 910)	(634 440)	(651 540)	(671 254)
En pourcentage du PIB.....	28,3	33,4	33,5	33,4	34,0	33,0	31,6	31,8	32,0	31,3

Le changement apporté à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations du gouvernement au titre des prestations de retraite non capitalisées ont entraîné une détérioration de 1,7 milliard de dollars du solde budgétaire annuel, en moyenne, et une augmentation du ratio du déficit accumulé au PIB de 0,3 point de pourcentage du PIB pour 2009, avec une trajectoire à la hausse pour s'établir à 0,9 point de pourcentage en 2018.

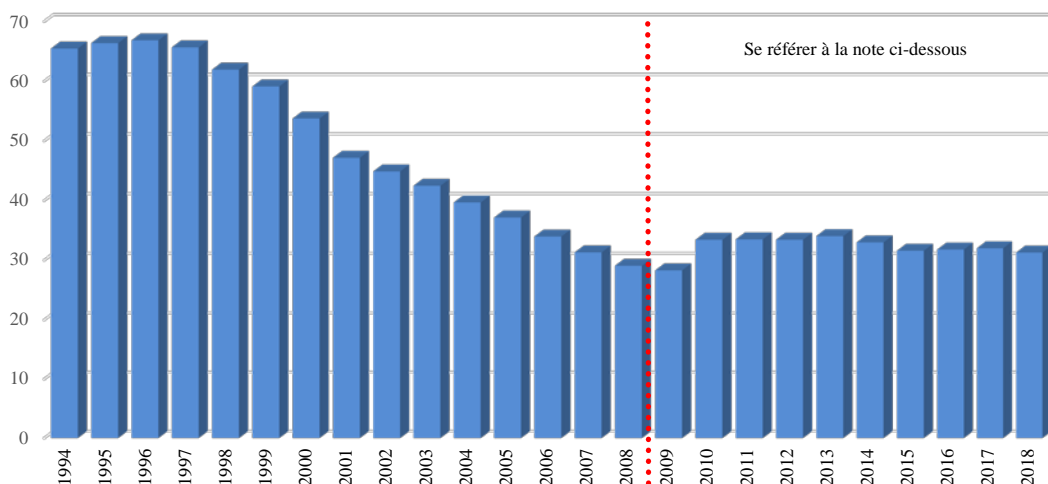
Le changement apporté à la méthode d'actualisation du gouvernement s'est aussi fait sentir sur l'évaluation des autres avantages futurs des employés, du passif environnemental et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, des provisions pour passif éventuel, des contrats de location-acquisition et des encours de prêts. Les changements apportés à la méthodologie d'actualisation pour cet autre actif et cet autre passif sont considérés comme des améliorations des méthodologies utilisées précédemment; ils sont donc représentés en tant que changements dans le budget des dépenses de 2018, sans redressement du déficit accumulé.

Le déficit accumulé a augmenté de 19,7 milliards de dollars en 2018, en raison du déficit budgétaire de 19,0 milliards de dollars et de pertes de 0,8 milliard de dollars imputées aux autres éléments du résultat global. Cette perte de 0,8 milliard de dollars est surtout attribuable à une perte nette non réalisée de 0,7 milliard de dollars relativement à des instruments financiers disponibles à la vente.

Le déficit accumulé s'établissait à 31,3 % du PIB au 31 mars 2018, comparativement à son sommet depuis la Deuxième Guerre mondiale, de 66,8 % du PIB, au 31 mars 1996.

#### Déficit accumulé

(en pourcentage du PIB)



Les pourcentages du PIB pour la période de 2009 à 2017 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations non capitalisées des régimes de retraite. Le total de l'ajustement rétroactif et le montant porté aux résultats de 2017 ont fait l'objet d'une vérification comptable. La répartition de l'écart résiduel aux périodes antérieures n'a pas fait l'objet d'une vérification comptable.

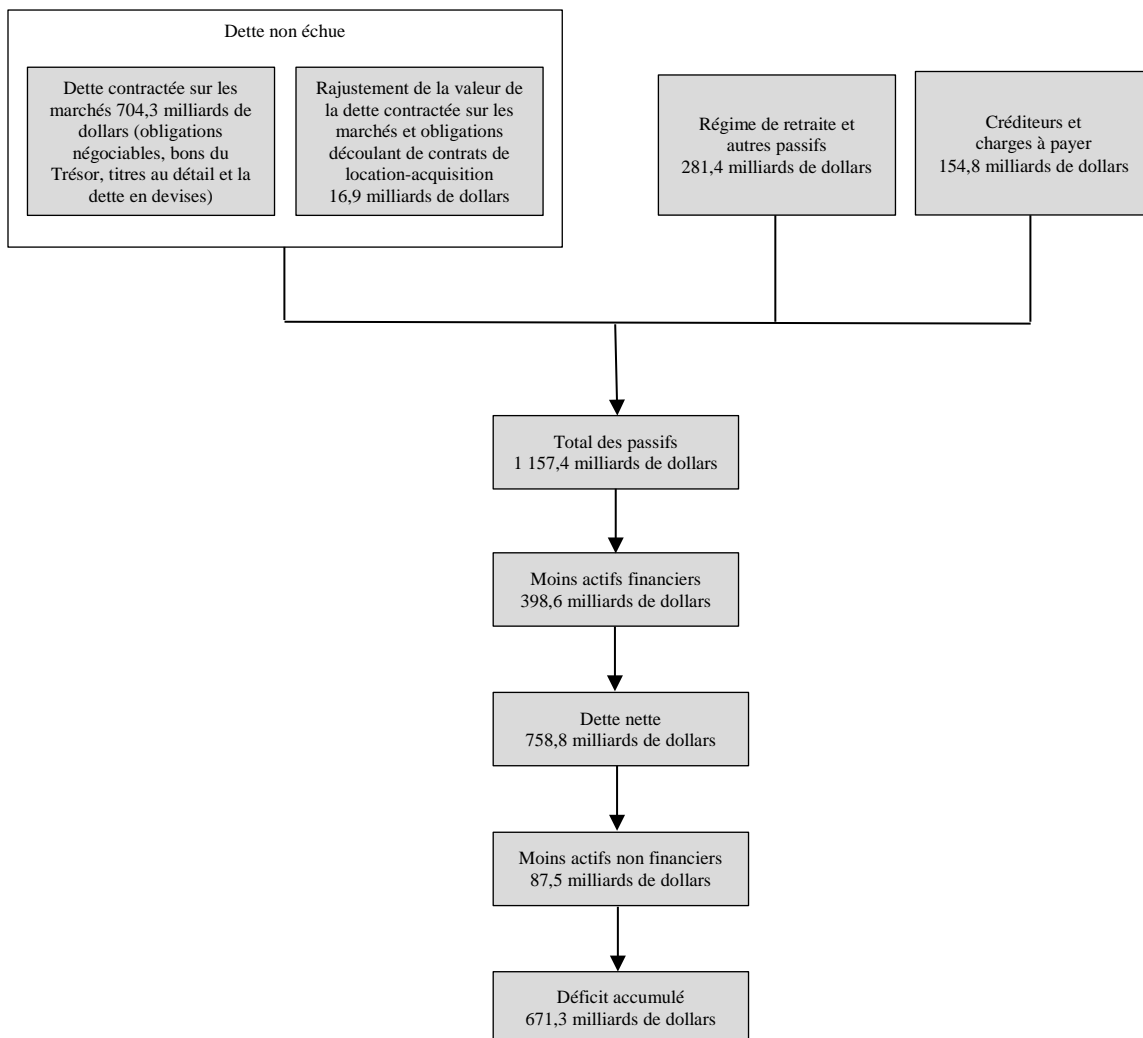
## Mesure de la dette fédérale

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette méthode admet plusieurs définitions généralement reconnues concernant la dette de l'État.

Le passif total du gouvernement comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, et les autres passifs portant intérêt, ainsi que les créiteurs et charges à payer.

La dette nette correspond au total des passifs du gouvernement moins ses actifs financiers. Ces derniers comprennent les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs, les comptes d'opérations de change, les prêts, placements et avances, et les actifs des régimes de retraite du secteur public.

Le déficit accumulé correspond au total des passifs moins le total des actifs financiers et non financiers. Les actifs non financiers englobent les immobilisations corporelles (telles que les terrains et les immeubles), les stocks, les charges payées d'avance et les autres actifs non financiers. Le déficit accumulé est la principale mesure de la dette du gouvernement fédéral.



Le total des passifs du gouvernement comprend la dette portant intérêt ainsi que les créditeurs et charges à payer. Le total des actifs comprend les actifs financiers et non financiers, ces derniers consistant principalement en des immobilisations corporelles. Les sections suivantes du présent volume renferment des détails supplémentaires sur chacune de ces composantes.

### État de la situation financière

(en millions de dollars)

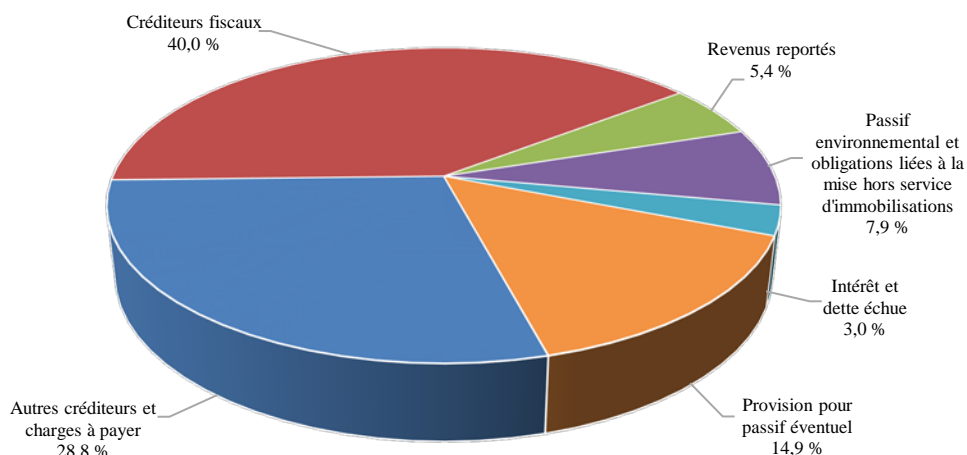
	2018	2017	Différence
		Redressés <sup>1</sup>	
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer .....	154 824	132 519	22 305
Dette portant intérêt .....			
Dette non échue .....	721 201	713 633	7 568
Régimes de retraite et autres avantages futurs .....	275 707	265 015	10 692
Autres passifs .....	5 670	5 689	(19)
Total .....	1 002 578	984 337	18 241
<b>Total des passifs .....</b>	<b>1 157 402</b>	<b>1 116 856</b>	<b>40 546</b>
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et créances .....	173 206	158 055	15 151
Comptes d'opérations de change .....	96 938	98 797	(1 859)
Prêts, placements et avances .....	126 371	124 006	2 365
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....	2 124	1 900	224
<b>Total des actifs financiers .....</b>	<b>398 639</b>	<b>382 758</b>	<b>15 881</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>(758 763)</b>	<b>(734 098)</b>	<b>(24 665)</b>
<b>Actifs non financiers .....</b>	<b>87 509</b>	<b>82 558</b>	<b>4 951</b>
<b>Déficit accumulé .....</b>	<b>(671 254)</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(19 714)</b>

<sup>1</sup> Certaines données comparatives ont été redressées.

### Créditeurs et charges à payer

Le graphique ci-après indique la composition des créditeurs et des charges à payer en 2018.

#### Créditeurs et charges à payer par catégorie pour 2018



Les crédateurs et charges à payer du gouvernement comprennent les éléments suivants : les montants à verser relativement à l'impôt fondés sur les cotisations fiscales et les remboursements estimatifs à l'égard des cotisations qui ne sont pas achevées à la fin de l'exercice; les provisions pour passif éventuel, y compris les garanties fournies par le gouvernement, et les réclamations et causes en instance et imminentes; le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service, qui comprennent les coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés et la restauration future de certaines immobilisations corporelles; les revenus reportés; les intérêts à payer et la dette échue, ainsi que les intérêts accumulés à la fin de l'exercice; et les autres crédateurs et charges à payer. Les autres crédateurs et charges à payer comprennent notamment les salaires et avantages accumulés, les montants payables aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones au titre des sommes perçues et administrées pour leur compte aux termes d'accords de perception fiscale, ainsi que les crédateurs à la fin de l'exercice en vertu d'ententes contractuelles ou se rapportant à des travaux effectués ou des marchandises reçues.

Au 31 mars 2018, les crédateurs et les charges à payer totalisaient 154,8 milliards de dollars, en hausse de 22,3 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2017. Cette augmentation découle de la hausse des montants à payer relativement à l'impôt, des provisions pour passif éventuel, des autres crédateurs et charges à payer, et du total des intérêts et de la dette échue, hausse qui a été partiellement compensée par la baisse des revenus reportés, du passif environnemental, et des obligations liées à la mise hors service.

Les montants à payer relativement à l'impôt ont augmenté de 6,8 milliards de dollars en 2018, passant de 55,1 milliards de dollars au 31 mars 2017 à 61,9 milliards de dollars au 31 mars 2018.

Les provisions pour passif éventuel ont augmenté de 6,5 milliards de dollars, principalement en raison de l'augmentation des pertes estimatives du gouvernement au titre de diverses réclamations particulières et des causes en instance et imminentes.

Les autres crédateurs et charges à payer ont augmenté de 10,1 milliards de dollars en 2018. Dans cette composante, les passifs aux termes des conventions fiscales conclues avec les provinces, les territoires et les Autochtones ont augmenté de 5,0 milliards de dollars en raison des variations du calendrier des paiements versés aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones. Les charges à payer ont augmenté de 5,3 milliards de dollars. Dans cette catégorie, les crédateurs des sociétés d'État et autres entités consolidées ont augmenté de 1,5 milliard de dollars, en grande partie en raison de la croissance des comptes commerciaux à payer et des passifs au titre du paiement échelonné de travaux à verser à des clients étrangers par la Corporation commerciale canadienne. Les effets à payer à des organisations internationales et les retenues salariales diverses ont augmenté de 0,2 milliard et de 0,1 milliard respectivement. Ces augmentations ont été quelque peu compensées par une baisse de 0,5 milliard dans les salaires et avantages accumulés, ce qui est en partie imputable au paiement de salaires rétroactifs en vertu de nouvelles conventions collectives.

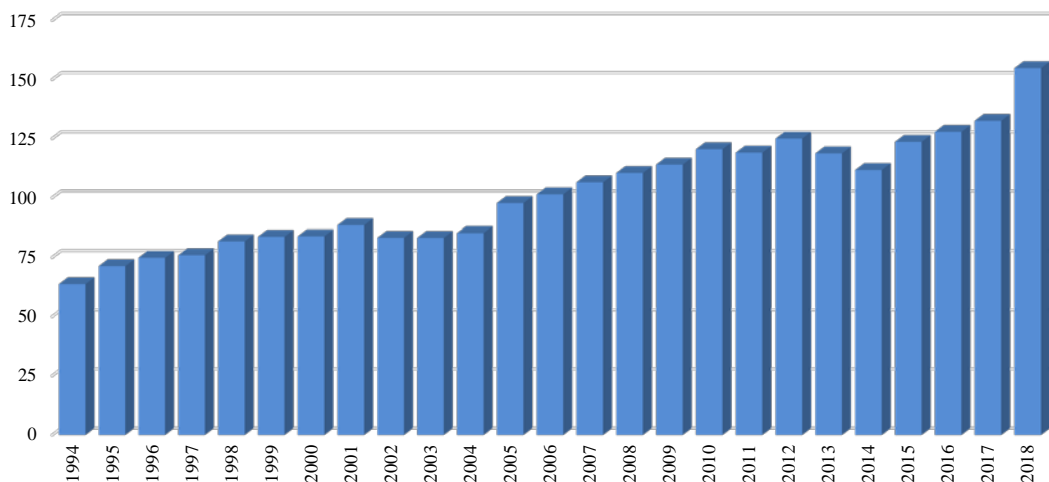
Le passif au titre des intérêts et de la dette échue a augmenté de 27 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus reportés ont diminué de 0,9 milliard de dollars en 2018, ce qui témoigne principalement de la constatation de revenus reportés antérieurs liés à la vente aux enchères de licences de spectre.

Le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service ont diminué de 0,3 milliard de dollars en 2018, ce qui témoigne des activités d'assainissement menées au cours de l'exercice, ainsi que des révisions de certaines provisions.

### Créditeurs et charges à payer

(en milliards de dollars)



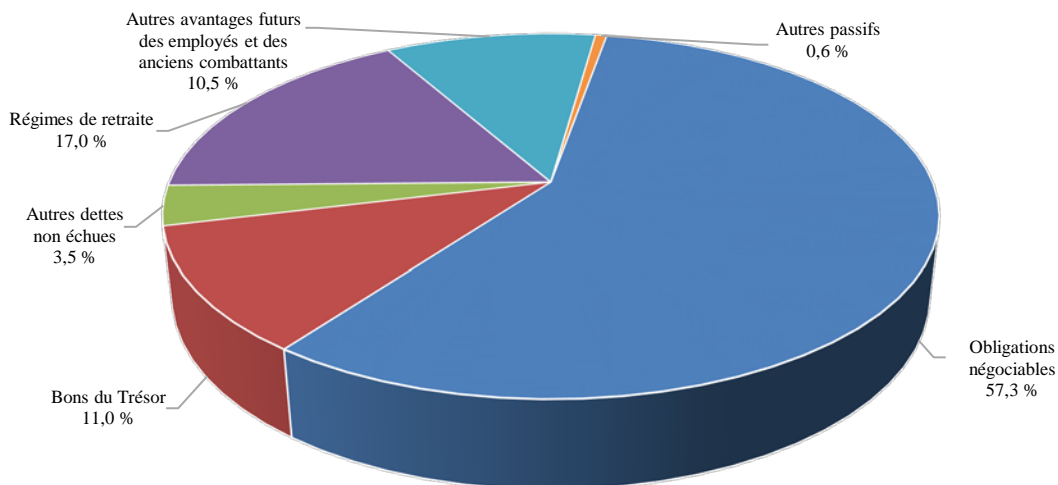


## Dettes portant intérêt

La dette portant intérêt comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, et les autres passifs. La dette non échue, qui inclut les obligations négociables à taux nominal fixe, les obligations à rendement réel, les bons du Trésor, les titres sur le marché du détail (Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada), les titres libellés en devises et les obligations découlant de contrats de location-acquisition, représentait 71,9 % de la dette portant intérêt au 31 mars 2018. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs rapporte aux éléments suivants : les régimes de retraite du secteur public fédéral dont le gouvernement est le répondant; les prestations d'invalidité et autres prestations de soutien aux anciens combattants, aux membres actifs ou retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et à leurs personnes à charge; les prestations de soins de santé et de soins dentaires offertes aux employés à la retraite et à leurs personnes à charge; les prestations pour les congés de maladie cumulés; les indemnités de départ; les indemnités pour accidents du travail; et les autres avantages futurs parrainés par certaines sociétés d'État consolidées et d'autres entités. Le passif au titre des régimes de retraite du secteur public représentait 17,0 % de la dette portant intérêt, comparativement à 10,5 % pour les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants. La dernière tranche de 0,6 % représente les autres passifs portant intérêt du gouvernement, ce qui englobe les comptes de dépôt, les comptes en fiducie et les autres comptes à fins déterminées.

La part de la dette non échue dans la dette portant intérêt était en baisse depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à éliminer une partie de cette dette. Cette tendance s'est inversée en 2009 en raison de la hausse des besoins financiers découlant de la récession et des mesures de stimulation mises en œuvre pour atténuer les effets de celle-ci, et de l'augmentation des emprunts en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008. Aux termes du cadre d'emprunt consolidé, le gouvernement comble l'ensemble des besoins d'emprunt de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de la Banque de développement du Canada et de Financement agricole Canada au moyen de prêts directs pour réduire les coûts d'emprunt globaux et rehausser la liquidité du marché des titres du gouvernement.

### Dettes portant intérêt par catégorie pour 2018



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2018, la dette portant intérêt se chiffrait à 1 002,6 milliards de dollars, en hausse de 18,2 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2017. À l'intérieur de la composante de la dette portant intérêt, la dette non échue a augmenté de 7,6 milliards de dollars, le passif au titre des régimes de retraite a diminué de 0,5 milliard de dollars, le passif au titre des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants a augmenté de 11,2 milliards de dollars, et les autres passifs ont diminué de 19 millions de dollars.

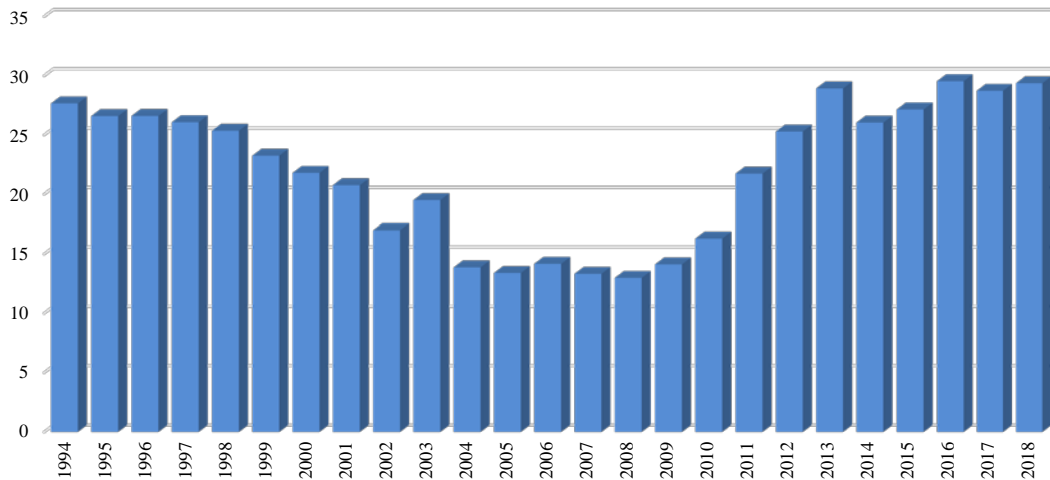
L'augmentation de 7,6 milliards de dollars de la dette non échue est en grande partie attribuable à la hausse de 9,2 milliards de dollars de l'encours de la dette contractée sur les marchés, qui découle d'une augmentation des emprunts pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. Cette augmentation a été en partie compensée par une baisse de 1,9 milliard d'escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.

La Banque du Canada et le ministère des Finances du Canada gèrent la dette non échue du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et de combler ses besoins de liquidités. Des renseignements détaillés sur les objectifs et les principes de gestion de la dette du gouvernement sont déposés au Parlement une fois l'an dans la publication du ministère des Finances intitulée *Stratégie de gestion de la dette*.

La valeur des portefeuilles étrangers dans la dette non échue du gouvernement est estimée à 211,8 milliards de dollars, ce qui représente environ 29,4 % de l'ensemble de cette dette.

### Portefeuilles étrangers de la dette non échue du gouvernement du Canada

(en pourcentage de la dette non échue)



Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs s'élevait à 275,7 milliards de dollars au 31 mars 2018, en hausse de 10,7 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce passif représente la valeur actualisée estimative des régimes de retraite et autres avantages futurs accumulés au 31 mars 2018 par les employés et ex-employés, selon les calculs actuariels annuels, déduction faite de la valeur des actifs réservés pour financer le paiement de ces obligations. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs ne comprend pas les prestations payables en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC). Le RPC n'est pas consolidé dans les états financiers du gouvernement parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes, et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement. La section 6 du présent volume renferme de plus amples renseignements sur le RPC.

Le tableau suivant illustre la variation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, déduction faite des actifs des régimes de retraite du secteur public, en 2018.

### Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs

(en millions de dollars)

	Régimes de retraite	Autres avantages futurs	Total
<b>Passifs nets découlant des avantages futurs au début de l'exercice – tels que redressés.....</b>	<b>169 547</b>	<b>93 568</b>	<b>263 115</b>
Ajouter :			
Avantages sociaux accumulés pendant l'année .....	7 175	5 968	13 143
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées, net du rendement prévu sur les placements.....	4 021	3 116	7 137
Pertes actuarielles nettes constatées durant l'exercice .....	4 544	4 171	8 715
Modifications, compressions, règlements relatifs aux régimes et provision pour moins-value <sup>1</sup> .....	88	4 095	4 183
	15 828	17 350	33 178
Déduire :			
Prestations versées durant l'exercice.....	11 745	6 045	17 790
Transferts à l'OIRPSP et liés aux fonds détenus en fiducies externes <sup>2</sup> .....	4 119	–	4 119
Transferts nets à d'autres régimes et frais d'administration .....	721	80	801
	16 585	6 125	22 710
<b>(Diminution) augmentation nette.....</b>	<b>(757)</b>	<b>11 225</b>	<b>10 468</b>
<b>Passifs nets découlant des avantages futurs à la fin de l'exercice.....</b>	<b>168 790</b>	<b>104 793</b>	<b>273 583</b>
Présentés dans l'état consolidé de la situation financière :			
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....			170 914
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....			104 793
Total des passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs .....			275 707
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....			2 124
<b>Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs.....</b>			<b>273 583</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués incluent les gains et pertes actuariels qui sont constatés immédiatement après une modification, une compression et un règlement relatif aux régimes.

<sup>2</sup> Pour ce qui est des prestations de retraite capitalisées du gouvernement, des montants correspondant aux cotisations de l'employeur et des employés ou des cotisations du gouvernement et des membres, moins les prestations et autres dépenses, sont transférés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) à des fins de placements. Les fonds se rapportant aux régimes de retraite et autres avantages futurs des sociétés d'État et autres entités consolidées sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes.

L'augmentation en 2018 du passif net du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs traduit l'ajout de 13,1 milliards de dollars aux prestations futures accumulées par les employés pendant l'exercice, de même que des frais d'intérêt nets de 7,1 milliards de dollars sur ce passif. Les normes comptables exigent que les passifs à long terme soient constatés à leur valeur actuelle, ou actualisée, estimative. Le gouvernement a revu sa méthodologie pour sélectionner les taux d'actualisation utilisés pour mesurer les obligations au titre des prestations de retraite et des avantages non capitalisées en 2018. La méthodologie revue se fonde sur la courbe de rendement actuelle pour l'obligation à coupon zéro du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé pour l'estimation du passif lié aux prestations de retraite financées par le gouvernement et se rapportant au service postérieur à mars 2000 en vertu de ses trois principaux régimes de pension (ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada), de même que les prestations futures en vertu du régime de pension de la Force de réserve des Forces canadiennes, est inchangé. Pour ces obligations, le taux d'actualisation demeure fondé sur les taux de rendement prévus profilés des fonds investis. L'intérêt sur les obligations découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs est constaté chaque année, déduction faite du rendement prévu des placements associés aux prestations de retraite capitalisées, afin de prendre en compte le fait qu'il reste un an de moins avant le règlement des passifs. Les frais d'intérêt nets sont constatés dans les frais de la dette publique, alors que les charges au titre des prestations sont comptabilisées dans le poste des autres charges dans l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs a augmenté de 8,7 milliards de dollars supplémentaires en 2018 en raison de l'amortissement des gains et pertes actuariels. Les gains et pertes actuariels représentent les augmentations ou les diminutions, d'une année à l'autre, de la valeur estimative du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, ainsi que de la valeur des actifs connexes en raison de changements aux hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les estimations antérieures. Les hypothèses actuarielles portent notamment sur les taux d'inflation et d'intérêt futurs, le taux de rendement prévu des placements, les augmentations générales des salaires, la composition de la main-d'œuvre, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité. Suivant les normes comptables du secteur public au Canada, qui sont fixées de manière indépendante par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les pertes et gains actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement dans le passif; ils sont plutôt amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des cotisants aux régimes, qui correspond à des périodes allant de 4 à 23 ans selon le régime. Au 31 mars 2018, le gouvernement affichait des pertes nettes non amorties de 57,4 milliards de dollars. Ces pertes seront prises en compte au fil du temps dans le passif et portées aux autres charges.

Le gouvernement a aussi enregistré une hausse de 4,2 milliards de dollars du passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs pour tenir compte du résultat net des modifications, des compressions, des règlements relatifs aux régimes et d'une provision pour moins-value au cours de l'exercice. La plus importante modification est liée aux changements apportés aux avantages futurs des anciens combattants, y compris la nouvelle Indemnité pour souffrance et douleur, qui remplace l'indemnité d'invalidité actuelle; la nouvelle Indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur, pour indemniser les anciens combattants qui souffrent d'une maladie ou d'une blessure liée au service causant une invalidité grave et permanente; et le regroupement de certains avantages financiers en une nouvelle Prestation de remplacement du revenu unique.

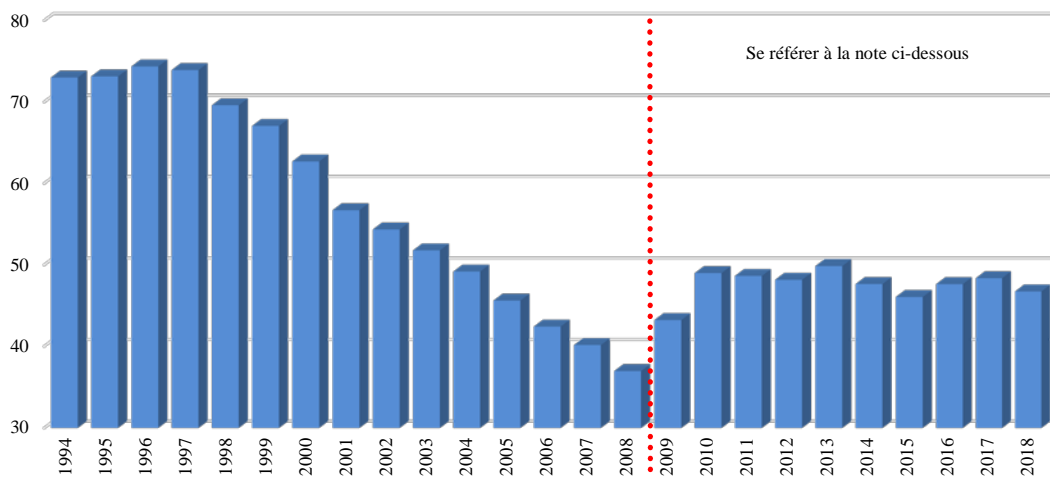
Ces augmentations ont été en partie compensées par des réductions du passif liées aux prestations versées pendant l'exercice (17,8 milliards de dollars) et aux transferts nets à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et liées aux fonds détenus dans des fiducies externes aux fins de placement (4,1 milliards de dollars).

La section 6 du présent volume contient des précisions sur les régimes de retraite du secteur public fédéral et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

La dette portant intérêt s'établissait à 46,7 % du PIB en 2018, en baisse par rapport au ratio de 48,4 % enregistré en 2017. Ce ratio est en baisse de près de 28 points de pourcentage par rapport à son sommet de 74,4 % observé en 1996.

### Dette portant intérêt

(en pourcentage du PIB)

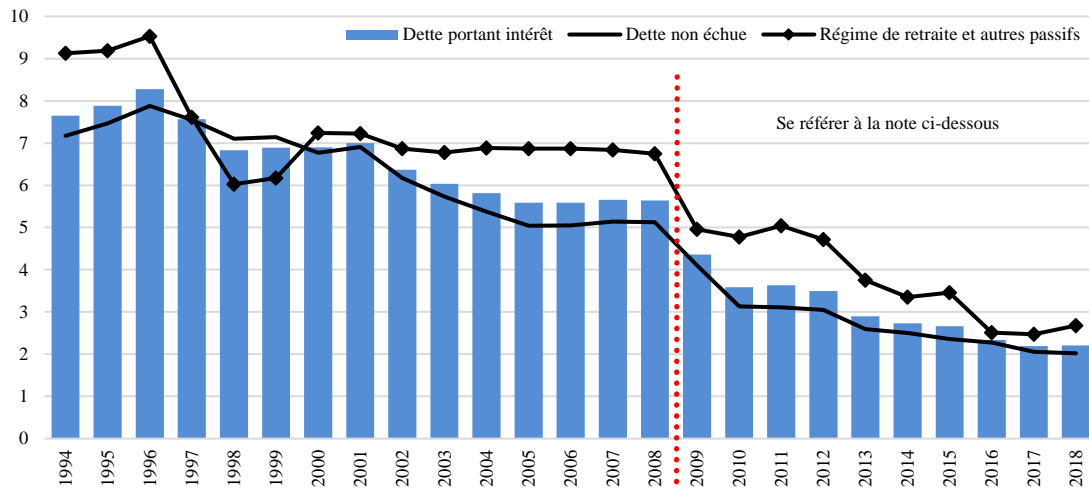


Les pourcentages du PIB pour la période de 2009 à 2017 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations non capitalisées des régimes de retraite. Le total de l'ajustement rétroactif et le montant porté aux résultats de 2017 ont fait l'objet d'une vérification comptable. La répartition de l'écart résiduel aux périodes antérieures n'a pas fait l'objet d'une vérification comptable.

En 2018, le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette publique portant intérêt a très peu changé par rapport à 2017, s'établissant à 2,2 %. Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette non échue était de 2,0 %, alors que le taux d'intérêt effectif moyen pour les régimes de retraite et autres passifs était de 2,7 %, en raison de l'échéance moyenne plus longue de ce type de passif.

**Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt**

(en pourcentage)

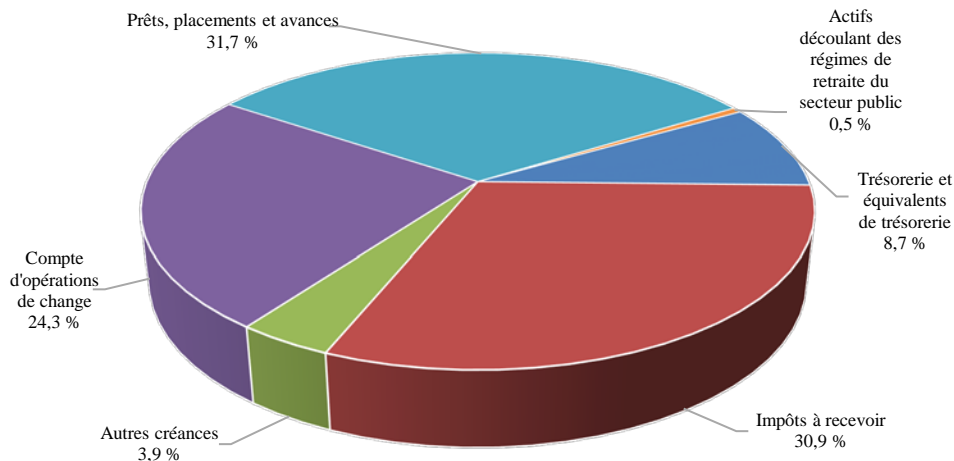


Les pourcentages du PIB pour la période de 2009 à 2017 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations non capitalisées des régimes de retraite. Le total de l'ajustement rétroactif et le montant porté aux résultats de 2017 ont fait l'objet d'une vérification comptable. La répartition de l'écart résiduel aux périodes antérieures n'a pas fait l'objet d'une vérification comptable.

**Actifs financiers**

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, les débiteurs, les comptes d'opérations de change, les prêts, placements et avances, ainsi que les actifs des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités fédérales consolidées. Les comptes de change du gouvernement comprennent les dépôts en devises, les placements dans des titres négociables, et les souscriptions et prêts au Fonds monétaire international. Le produit des emprunts en devises est détenu dans le Compte du fonds des changes afin de procurer des liquidités en devises et fournir les fonds requis pour favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur les marchés de change. Le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*, préparé chaque année, contient des renseignements plus détaillés sur la gestion des réserves de liquidités internationales. Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises et les prêts à celles-ci, les prêts à des gouvernements nationaux (principalement à des fins d'aide financière ou d'expansion du commerce d'exportation) et les prêts accordés en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.

**Actifs financiers par catégorie pour 2018**



Au 31 mars 2018, les actifs financiers s'élevaient à 398,8 milliards de dollars, en hausse de 16,0 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2017. La hausse des actifs financiers est attribuable à l'augmentation de la trésorerie et des créances, des prêts, placements et avances ainsi que les actifs des régimes de retraite du secteur public; elle est en partie compensée par une réduction des comptes d'opérations de change.

Au 31 mars 2018, la trésorerie et les créances ont totalisé 173,2 milliards de dollars, en hausse de 15,2 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2017. À l'intérieur de cette composante, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 1,9 milliard de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 20 milliards de dollars désigné comme étant un dépôt ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle. Le total des liquidités du gouvernement est maintenu à un niveau suffisant pour couvrir pendant au moins un mois les flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements d'intérêt des coupons et le refinancement de la dette. Les impôts à recevoir ont augmenté de 12,5 milliards de dollars en 2018 pour atteindre 123,0 milliards de dollars, sous l'effet de la croissance des revenus fiscaux. Les autres créances ont augmenté de 4,5 milliards de dollars, ce qui est majoritairement imputable à une augmentation de 1,8 milliard de dollars des liquidités données en nantissement en vertu d'accords de l'International Swaps and Derivatives Association pour les accords d'échange de devises étrangères à conclure, à un dividende de 1,5 milliard de dollars à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à la fin de l'année et à une augmentation de 0,5 milliard de dollars en comptes commerciaux à recevoir de la Corporation commerciale canadienne.

Les prêts, placements et avances consentis aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont augmenté de 1,3 milliard de dollars en 2018. Les prêts et avances nets ont augmenté de 3,1 milliards de dollars, principalement en raison d'une augmentation des prêts aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé. Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises d'État ont diminué de 1,8 milliard de dollars, alors que les bénéfices nets de 7,0 milliards de dollars enregistrés par ces entités en 2018 ont été plus que compensés par des pertes de 0,8 milliard de dollars enregistrées au titre des autres éléments du résultat global, ainsi que par le versement au gouvernement de dividendes totalisant 8,0 milliards de dollars.

Les autres prêts, investissements et avances ont augmenté de 1,0 milliard de dollars, passant de 24,6 milliards de dollars à 25,6 milliards de dollars, ce qui représente principalement la croissance du portefeuille des prêts canadiens aux étudiants, en partie imputable aux mesures instaurées dans le budget de 2016 qui augmentaient le nombre d'étudiants admissibles à participer au programme ainsi que le nombre d'étudiants admissibles à recevoir le montant maximal de prêt.

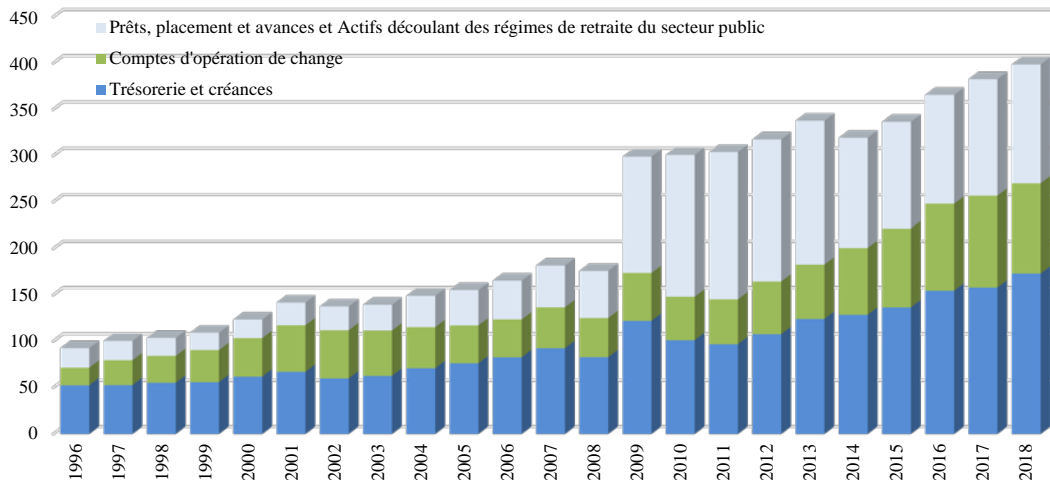
Les actifs des régimes de retraite du secteur public ont augmenté de 0,2 milliard de dollars.

Les comptes de change ont diminué de 1,9 milliard de dollars en 2018 pour atteindre 96,9 milliards de dollars au 31 mars 2018. La baisse des comptes de change découle surtout de la baisse des réserves de change détenues dans le Compte du fonds des changes, principalement sous l'effet du versement net d'avances supplémentaires de 4,2 milliards de dollars au compte pendant l'exercice, qui n'ont été compensées que partiellement par le revenu net de 1,7 milliard du compte et les gains de change de 1,3 milliard de dollars.

Depuis que le déficit accumulé a atteint son sommet de l'après-Deuxième Guerre mondiale (66,8 % du PIB) au 31 mars 1996, les actifs financiers ont augmenté de 306,0 milliards de dollars, en raison surtout de hausses touchant la trésorerie et les équivalents de trésorerie de même que les débiteurs (hausse de 120,6 milliards de dollars), les comptes d'opérations de change (hausse de 77,9 milliards de dollars) ainsi que les prêts, placements et avances (hausse de 105,3 milliards de dollars). La hausse au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances est en grande partie attribuable à la croissance des impôts à recevoir, qui suit de près la croissance des assiettes fiscales. La croissance des comptes d'opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement, à la fin des années 1990 et plus récemment dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2012, d'y détenir davantage de liquidités. Quant aux prêts, placements et avances, leur hausse est due à plusieurs facteurs, notamment l'accumulation de bénéfices nets des sociétés d'État entreprises, la prise en charge par le gouvernement en 2000 du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui relevait jusque-là des banques à charte, et, plus récemment, l'octroi de prêts directs aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008.

### Actifs financiers

(en milliards de dollars)



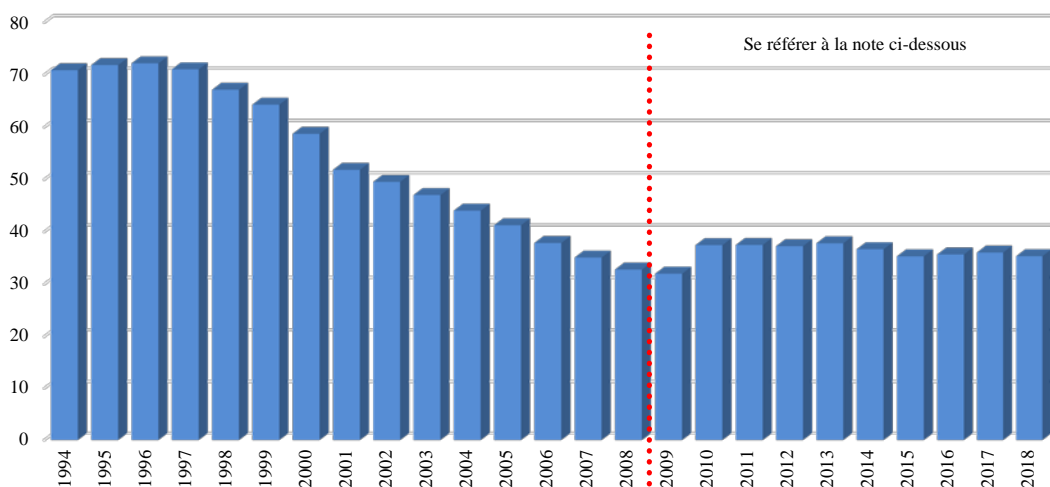
### Dettes nettes

La dette nette du gouvernement – soit le total de son passif moins ses actifs financiers – s'établissait à 758,8 milliards de dollars au 31 mars 2018. Elle représentait 35,4 % du PIB, en baisse de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, et en baisse de 36,8 points de pourcentage par rapport au 31 mars 1996, lorsqu'elle culminait à 72,2 %.

Ce ratio constitue une mesure de la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. On déduit du total du passif uniquement les actifs financiers, étant donné qu'en temps normal, il n'est pas possible de convertir des actifs non financiers en espèces afin de rembourser la dette sans perturber du même coup les activités du gouvernement.

### Dettes nettes

(en pourcentage du PIB)



Les pourcentages du PIB pour la période de 2009 à 2017 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations non capitalisées des régimes de retraite. Le total de l'ajustement rétroactif et le montant porté aux résultats de 2017 ont fait l'objet d'une vérification comptable. La répartition de l'écart résiduel aux périodes antérieures n'a pas fait l'objet d'une vérification comptable.

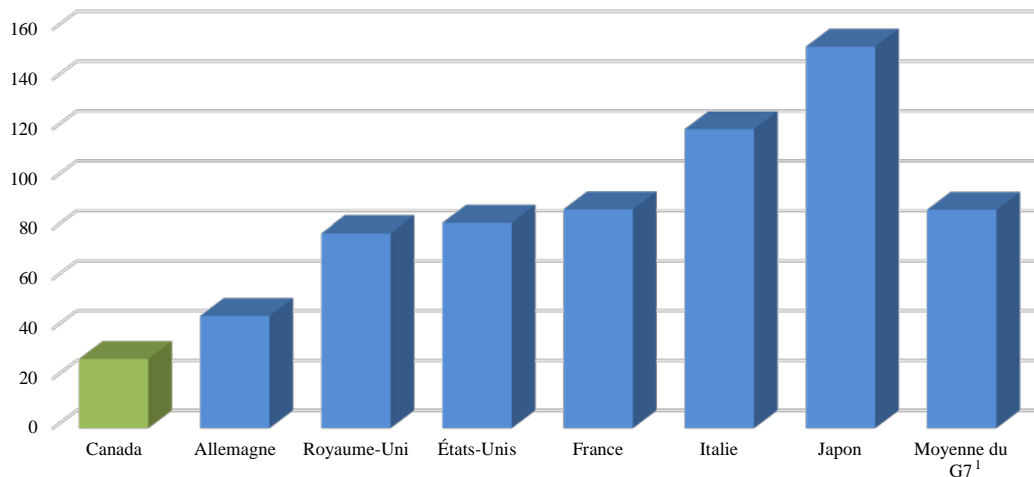
## Comparaisons internationales de la dette nette

La répartition des compétences (entre les administrations nationales, provinciales [ou leur équivalent] et locales) liées aux programmes publics varie d'un pays à l'autre. En conséquence, les comparaisons internationales des finances publiques s'appuient sur l'ensemble des administrations publiques de chaque pays et sur les comptes nationaux. Au Canada, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques comprend celle des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, ainsi que les actifs nets détenus par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

**Le Canada affiche le plus faible fardeau de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques parmi les pays du G7**

### Dette nette de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7, 2017

(en pourcentage du PIB)



Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, avril 2018.

<sup>1</sup> Pondérée par le PIB nominal converti en dollars américains aux taux de change moyens du marché.

Selon le FMI, le ratio de la dette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'établissait à 27,8 % en 2017. Il s'agit du ratio le plus faible parmi les pays du G7, dont la moyenne devait s'élever à 87,5 % du PIB, selon les estimations de cet organisme.

Le tableau suivant présente un rapprochement du ratio du déficit accumulé du gouvernement du Canada au PIB national et du ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada. Il importe de signaler que le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada inclut la dette nette des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, mais ne tient pas compte des passifs au titre des régimes de retraite publics ou des avantages futurs des employés.

### Rapprochement du ratio du déficit accumulé au PIB de 2018 et du ratio de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au PIB de 2017

(en pourcentage du PIB)

	(% du PIB)
<b>Déficit accumulé</b> .....	<b>31,3</b>
Plus : actifs non financiers .....	4,1
<b>Dette nette (selon les comptes publics)</b> .....	<b>35,4</b>
Moins :	
Obligations au titre des régimes de retraite du secteur public .....	(8,0)
Obligations au titre des autres avantages futurs .....	(4,9)
Différences méthodologiques entre les comptes nationaux et les comptes publics et ajustements de périodes <sup>1</sup> .....	(0,8)
<b>Total de la dette nette fédérale (selon les comptes nationaux)</b> .....	<b>21,7</b>
Plus : dette nette des administrations provinciales, territoriales et locales .....	19,4
Moins : actifs nets du RPC et du RRQ .....	(13,3)
<b>Total de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques</b> .....	<b>27,8</b>

Source : Statistiques Canada et Comptes publics du Canada.

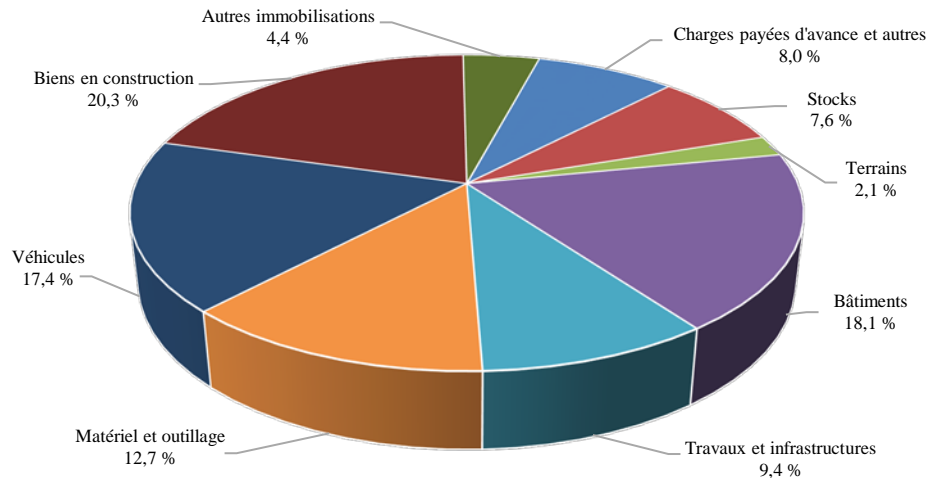
<sup>1</sup> Incluent les écarts attribuables au décalage entre les périodes visées (les données des comptes nationaux sont en date du 31 décembre), et aux différences entre les périmètres comptables des deux méthodes ainsi qu'aux différences concernant la comptabilisation de diverses opérations, telles que la constatation des gains en capital.



### Actifs non financiers

Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et les infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils englobent également les stocks, les charges payées d'avance et les autres actifs non financiers.

#### Actifs non financiers par catégorie pour 2018

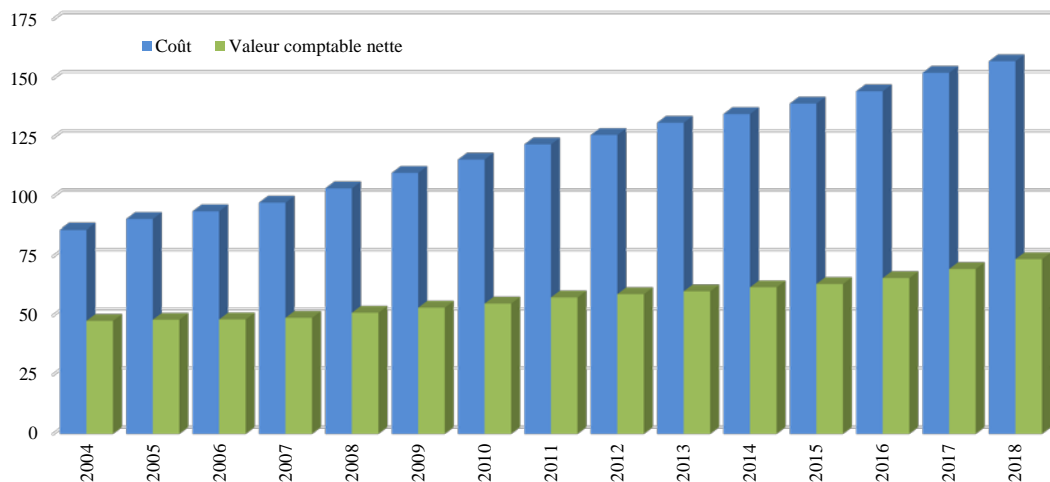


Au 31 mars 2018, les actifs non financiers s'établissaient à 87,5 milliards de dollars, en hausse de 5,0 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. De cette croissance, 4,2 milliards de dollars se rapportent à la hausse de la valeur des immobilisations corporelles, tandis que 1,0 milliard de dollars a trait à la hausse des charges payées d'avance. La hausse de la valeur des immobilisations corporelles représente en grande partie une augmentation de 3,1 milliards de dollars des biens en construction. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des versements échelonnés aux exportateurs canadiens à l'égard de contrats non achevés par la Corporation commerciale canadienne.

Au 31 mars 2018, 60,7 % du coût d'origine des immobilisations corporelles amortissables du gouvernement avaient été amortis, une diminution de 0,1 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles amortissables ne comprennent pas les biens-fonds ni les biens en construction qui ne peuvent pas encore être utilisés.

### Immobilisations corporelles

(en milliards de dollars)



Le gouvernement fédéral a conclu un certain nombre de partenariats public-privé (PPP) pour la conception, la construction, le financement et l'entretien ou l'exploitation de grands projets d'infrastructure. Les biens en construction totalisaient 17,8 milliards de dollars au 31 mars 2018, dont certains sont construits dans le cadre de PPP où le secteur privé finance les biens pendant leur construction. Le passif du gouvernement pour ces arrangements de financement à long terme est inclus dans les obligations en vertu de PPP indiquées à la note complémentaire 8 des états financiers consolidés.

Le gouvernement dispose d'un cadre de politique robuste sur la gestion des biens et des services acquis. Ce cadre établit l'orientation pour la gestion des biens afin de s'assurer que la tenue de ces activités fournit une optimisation des ressources et montre une saine gestion dans l'exécution de programmes.

## Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les charges, lorsqu'elles sont engagées, peu importe le moment des entrées ou sorties de fonds correspondantes. En revanche, les flux de trésorerie nets du gouvernement mesurent l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'État.

En 2018, le gouvernement a enregistré des besoins financiers totalisant 7,8 milliards de dollars avant ses activités de financement, comparativement à des besoins de 27,1 milliards de dollars en 2017. Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des besoins financiers nets de 3,8 milliards de dollars en 2018, comparativement à des besoins financiers nets de 17,8 milliards de dollars en 2017. L'encaisse utilisée pour des activités d'investissement en immobilisation a entraîné des besoins de trésorerie nets de 9,0 milliards de dollars en 2018, comparativement à des besoins de trésorerie nets de 7,4 milliards de dollars en 2017. La trésorerie générée par les activités d'investissement s'élevait à 5,0 milliards de dollars en 2018, comparativement à des besoins de trésorerie nets de 1,9 milliard de dollars en 2017.

## Flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2018	2017
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement .....	(3 777)	(17 809)
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation.....	(8 954)	(7 413)
Trésorerie générée (utilisée) par les activités d'investissement .....	4 978	(1 909)
<i>Total de la trésorerie utilisée avant les activités de financement.....</i>	<i>(7 753)</i>	<i>(27 131)</i>
Trésorerie générée par les activités de financement.....	5 895	25 061
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(1 858)	(2 070)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice .....	36 500	38 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice.....	34 642	36 500

Les activités de financement ont généré des ressources de trésorerie de 5,9 milliards de dollars en 2018, ce qui a entraîné une diminution nette globale de la trésorerie de 1,9 milliard de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 34,6 milliards de dollars au 31 mars 2018.

## Obligations contractuelles et droits contractuels

Par leur nature, les opérations du gouvernement donnent lieu à des ententes et à des contrats importants pluriannuels qui généreront des dépenses, des passifs et des sorties de fonds au cours des années futures. Les obligations contractuelles de grande envergure du gouvernement sont liées aux paiements de transfert, aux immobilisations et aux achats, aux baux d'exploitation, aux arrangements de partenariat public-privé et aux paiements effectués à des organisations internationales. Au 31 mars 2018, les paiements futurs en vertu d'obligations contractuelles s'élevaient à 137,9 milliards de dollars (121,7 milliards au 31 mars 2017).

De même, les activités du gouvernement peuvent également comprendre la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers qui donnent lieu à des droits à l'égard des actifs et des recettes pour le gouvernement à l'avenir. Ces arrangements sont habituellement liés aux ventes de biens et de services, aux locations de propriétés ainsi qu'aux redevances et aux ententes relatives au partage des bénéfices. Les modalités de ces contrats et de ces ententes ne permettent pas toujours de donner une estimation raisonnable des recettes à l'avenir. Pour les contrats et les ententes qui permettent de faire une estimation raisonnable, les recettes totales à recevoir à l'avenir en vertu de droits contractuels importants sont estimées à 54,6 milliards de dollars au 31 mars 2018.

De plus amples renseignements sur les obligations contractuelles et les droits contractuels du gouvernement sont présentés à la section 11, Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel, du présent volume.

## Risques et incertitudes

Les résultats financiers du gouvernement sont entourés de risques et d'incertitudes inhérents à la nature de certains éléments des états financiers et des activités du gouvernement, y compris :

- les résultats des poursuites, de l'arbitrage et des négociations avec des tiers, et du règlement d'oppositions fiscales;
- la détermination et la quantification du passif environnemental;
- les immobilisations corporelles vieillissantes, y compris l'infrastructure de la technologie de l'information;
- les coûts liés au démantèlement d'immobilisations à la fin de leur durée de vie utile;
- le risque de crédit et le risque de devises associés aux actifs financiers du gouvernement, notamment les prêts, placements et avances et les comptes de change;
- la demande de services publics et les variations liées aux autres charges, notamment les charges au titre des régimes de retraite, qui prennent en compte des résultats réels notablement différents des prévisions;
- les retards et les augmentations imprévues des coûts liés aux projets d'investissement à grande échelle;
- les situations imprévues, comme les catastrophes naturelles.

Les états financiers du gouvernement intègrent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses importantes liées aux risques et aux incertitudes qui servent à évaluer ses actifs, son passif, ses recettes et ses dépenses. L'un des secteurs les plus importants d'incertitude relative à la mesure est lié aux régimes de retraite et autres avantages futurs, pour lesquels des paiements sont effectués pour de nombreuses années à venir et qui dépendent de l'évolution de facteurs comme les augmentations salariales, la composition de l'effectif, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité. Au cours de l'élaboration de ses meilleures estimations et hypothèses, le gouvernement prend en considération l'expérience historique, les circonstances et faits actuels et les développements futurs prévus. Les résultats financiers du gouvernement sont aussi assujettis à la volatilité imputable aux changements d'une année à l'autre des taux d'actualisation utilisés pour évaluer ses obligations liées aux régimes de retraite et aux avantages. Les changements apportés à ces taux d'actualisation donnent lieu à des pertes et des gains non réalisés amortis dans les charges. La nouvelle approche du gouvernement à l'égard du taux d'actualisation (dont il a été question dans la section précédente sur la dette portant intérêt) devrait donner lieu à une volatilité accrue à l'avenir, particulièrement en ce qui concerne les principales obligations au titre des prestations de retraite non capitalisées du gouvernement, où le taux d'actualisation est passé d'une moyenne mobile pondérée sur 20 ans des taux des obligations à long terme à une méthodologie fondée sur les taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'année.

Le passif éventuel est un autre secteur important d'incertitude relative à la mesure. Le passif éventuel représente les obligations possibles pouvant donner lieu à des paiements futurs advenant la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements. Parmi les exemples de passif, notons les garanties de prêts; les programmes d'assurance, y compris le fonds d'assurance-dépôts exploité par la Société d'assurance-dépôts du Canada et le Fonds d'assurance hypothécaire exploité par la Société canadienne d'hypothèques et de logement; le capital rachetable des institutions financières internationales; ainsi que les réclamations et les litiges en cours ou imminents. Au 31 mars 2018, le passif éventuel du gouvernement s'élevait à environ 2 000 milliards de dollars. La grande majorité de ce montant représente toutefois des situations où il est improbable qu'un paiement futur soit effectué ou il est impossible de le déterminer. Le gouvernement comptabilise une provision pour le passif éventuel uniquement dans les cas où il est probable qu'un paiement futur soit effectué. Au 31 mars 2018, cette provision s'élevait à 23,0 milliards de dollars.

Les hypothèses du gouvernement liées aux risques et aux incertitudes utilisées pour déterminer ses résultats financiers sont réévaluées au terme de chaque exercice et mises à jour au besoin. L'exposition aux incertitudes relatives à la mesure découlant de l'utilisation d'estimations comptables ou autres en ce qui a trait à la constatation de certaines opérations fait l'objet d'une explication dans la note 1 des états financiers consolidés. La note 6 et la note 7 des états financiers consolidés du gouvernement du Canada donnent d'autres détails liés à la mesure du passif éventuel et au passif environnemental du gouvernement. La note 17 des états financiers consolidés fournit des renseignements sur les instruments et stratégies utilisées par le gouvernement pour gérer les risques financiers associés aux actifs et passifs financiers.

Comme l'indiquent le budget et les documents connexes, et d'après la discussion sur les développements économiques ci-dessus de la présente section, les revenus et les charges du gouvernement sont très sensibles aux variations de la conjoncture économique, et particulièrement à celles de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt.

Pour illustrer l'incidence de ces variations, le ministère des Finances publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire qui appliquent des règles empiriques, car leur incidence réelle dépend aussi de nombreux autres facteurs. Par exemple, selon les analyses présentées dans le budget du 27 février 2018 :

- Une hausse (baisse) de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel ferait augmenter (diminuer) le solde budgétaire de 4,8 milliards de dollars la première année, de 4,5 milliards de dollars la deuxième année et de 4,9 milliards de dollars la cinquième année.
- une hausse (baisse) de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB ferait augmenter (diminuer) le solde budgétaire de 2,1 milliards de dollars la première année, de 2,0 milliards de dollars la deuxième année et de 1,4 milliard de dollars la cinquième année;
- une baisse (hausse) soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt ferait augmenter (diminuer) le solde budgétaire de 0,6 milliard de dollars la première année, de 1,5 milliard de dollars la deuxième année et de 2,8 milliards de dollars la cinquième année.

Bien que ces règles empiriques générales donnent une bonne idée de la sensibilité du solde budgétaire aux variations économiques mineures, il convient de signaler que d'importantes fluctuations économiques modifieraient certaines de ces projections.

Les projections budgétaires sont sujettes à des risques associés à la variation des conditions économiques que le gouvernement gère en menant régulièrement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé pour connaître leurs points de vue sur les perspectives économiques du Canada, et en surveillant ses résultats financiers de manière continue afin d'évaluer les risques éventuels et d'orienter ses décisions financières.

Le gouvernement effectue également des projections économiques et budgétaires à long terme qui représentent une analyse générale de sa situation financière, ce qui lui permet de répondre plus efficacement aux défis à venir et de protéger la viabilité à long terme des finances publiques. La plus récente version de ces projections est accessible sur le site Web du ministère des Finances du Canada.

## Comparaison sur dix exercices d'information financière

Les tableaux suivants présentent une comparaison sur dix exercices d'information financière et reflètent les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers consolidés vérifiés de la section 2 de ce volume.

**Tableau 1.1**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1,2</sup>									
	2009	2010	2011	2012 <sup>4</sup>	2013 <sup>3</sup>	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Revenus</b>										
<i>Revenus fiscaux</i>										
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>										
Particuliers.....	116 612	105 040	114 661	120 537	125 728	130 811	135 743	144 897	143 680	153 619
Sociétés.....	31 243	32 247	31 953	33 641	34 986	36 587	39 447	41 444	42 216	47 805
Non-résidents.....	6 298	5 293	5 137	5 300	5 073	6 404	6 216	6 505	7 071	7 845
	<i>154 153</i>	<i>142 580</i>	<i>151 751</i>	<i>159 478</i>	<i>165 787</i>	<i>173 802</i>	<i>181 406</i>	<i>192 846</i>	<i>192 967</i>	<i>209 269</i>
<b>Autres taxes et droits</b>										
Taxe sur les produits et services.....	25 740	26 947	28 379	28 370	28 821	30 998	31 349	32 952	34 368	36 751
Taxes sur l'énergie.....	5 161	5 178	5 342	5 328	5 381	5 486	5 528	5 565	5 634	5 739
Droits de douane à l'importation.....	4 036	3 490	3 520	3 862	3 979	4 239	4 581	5 372	5 478	5 416
Autres taxes et droits d'accise.....	4 869	4 958	5 662	5 546	5 370	5 413	5 724	5 916	5 868	5 913
	<i>39 806</i>	<i>40 573</i>	<i>42 903</i>	<i>43 106</i>	<i>43 551</i>	<i>46 136</i>	<i>47 182</i>	<i>49 805</i>	<i>51 348</i>	<i>53 819</i>
<b>Total des revenus fiscaux.....</b>	<b>193 959</b>	<b>183 153</b>	<b>194 654</b>	<b>202 584</b>	<b>209 338</b>	<b>219 938</b>	<b>228 588</b>	<b>242 651</b>	<b>244 315</b>	<b>263 088</b>
<i>Cotisations d'assurance-emploi.....</i>	<i>16 887</i>	<i>16 761</i>	<i>17 501</i>	<i>18 556</i>	<i>20 395</i>	<i>21 766</i>	<i>22 564</i>	<i>23 070</i>	<i>22 125</i>	<i>21 140</i>
<b>Autres revenus</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	5 917	4 552	9 590	7 983	7 543	7 966	9 306	7 916	5 655	7 731
Autres.....	18 787	15 990	17 286	18 315	17 857	20 325	20 533	19 494	19 267	20 174
Nets des opérations de change.....	1 736	1 647	1 809	1 669	1 502	1 682	1 355	2 322	2 133	1 473
<b>Total des autres revenus.....</b>	<b>26 440</b>	<b>22 189</b>	<b>28 685</b>	<b>27 967</b>	<b>26 902</b>	<b>29 973</b>	<b>31 194</b>	<b>29 732</b>	<b>27 055</b>	<b>29 378</b>
<b>Total des revenus.....</b>	<b>237 286</b>	<b>222 103</b>	<b>240 840</b>	<b>249 107</b>	<b>256 635</b>	<b>271 677</b>	<b>282 346</b>	<b>295 453</b>	<b>293 495</b>	<b>313 606</b>
<b>Charges</b>										
<i>Charges de programmes</i>										
<b>Paielements de transfert</b>										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint.....	33 377	34 653	35 629	38 045	40 255	41 786	44 103	45 461	48 162	50 644
<b>Principaux paielements de transfert à d'autres paliers de gouvernement</b>										
Transfert canadien en matière de santé.....	22 759	24 820	26 031	27 174	28 912	30 543	32 114	34 025	36 057	37 124
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	10 568	10 858	11 179	11 514	11 860	12 215	12 582	12 959	13 348	13 748
Accords fiscaux.....	12 164	13 490	13 826	15 259	15 595	15 610	16 271	16 893	17 145	17 575
Autres principaux transferts.....	985	7 772	1 751	2 847	2 003	2 107	2 142	1 973	2 102	2 072
	<i>46 476</i>	<i>56 940</i>	<i>52 787</i>	<i>56 794</i>	<i>58 370</i>	<i>60 475</i>	<i>63 109</i>	<i>65 850</i>	<i>68 652</i>	<i>70 519</i>
Assurance-emploi.....	16 308	21 586	19 850	17 647	17 099	17 300	18 052	19 419	20 711	19 715
Prestations pour enfants.....	11 901	12 340	12 656	12 726	12 975	13 136	14 303	18 025	22 065	23 432
Autres paielements de transfert.....	34 793	45 949	43 155	37 720	34 862	36 698	35 126	34 874	41 580	47 138
<b>Total des paielements de transfert.....</b>	<b>142 855</b>	<b>171 468</b>	<b>164 077</b>	<b>162 932</b>	<b>163 561</b>	<b>169 395</b>	<b>174 693</b>	<b>183 629</b>	<b>201 170</b>	<b>211 448</b>
<b>Autres charges.....</b>	<b>75 278</b>	<b>80 441</b>	<b>83 106</b>	<b>85 170</b>	<b>88 834</b>	<b>85 603</b>	<b>83 996</b>	<b>92 848</b>	<b>90 050</b>	<b>99 230</b>
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>218 133</b>	<b>251 909</b>	<b>247 183</b>	<b>248 102</b>	<b>252 395</b>	<b>254 998</b>	<b>258 689</b>	<b>276 477</b>	<b>291 220</b>	<b>310 678</b>
<i>Frais de la dette publique.....</i>	<i>28 269</i>	<i>26 562</i>	<i>28 610</i>	<i>29 038</i>	<i>25 533</i>	<i>24 729</i>	<i>24 207</i>	<i>21 837</i>	<i>21 232</i>	<i>21 889</i>
<b>Total des charges.....</b>	<b>246 402</b>	<b>278 471</b>	<b>275 793</b>	<b>277 140</b>	<b>277 928</b>	<b>279 727</b>	<b>282 896</b>	<b>298 314</b>	<b>312 452</b>	<b>332 567</b>
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(9 116)</b>	<b>(56 368)</b>	<b>(34 953)</b>	<b>(28 033)</b>	<b>(21 293)</b>	<b>(8 050)</b>	<b>(550)</b>	<b>(2 861)</b>	<b>(18 957)</b>	<b>(18 961)</b>
<b>Déficit accumulé au début</b>										
de l'exercice – tel qu'établi antérieurement.....	(457 637)	(463 710)	(519 097)	(551 668)	(591 040)	(609 391)	(611 881)	(612 330)	(615 986)	(631 899)
<b>Changement comptable et redressements – régimes de retraite du secteur public.....</b>	<b>(875)</b>	<b>(4,236)</b>	<b>(5,006)</b>	<b>(6,587)</b>	<b>(8,341)</b>	<b>(11,219)</b>	<b>(14,119)</b>	<b>(16,580)</b>	<b>(18,454)</b>	<b>(19,641)</b>
<b>Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière.....</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(3 337)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres éléments du résultat global.....</b>	<b>(318)</b>	<b>211</b>	<b>2 142</b>	<b>(2 292)</b>	<b>64</b>	<b>2 660</b>	<b>(2 360)</b>	<b>(2 669)</b>	<b>1 857</b>	<b>(753)</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(467 946)</b>	<b>(524 103)</b>	<b>(556 914)</b>	<b>(591 917)</b>	<b>(620 610)</b>	<b>(626 000)</b>	<b>(628 910)</b>	<b>(634 440)</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(671 254)</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres ont été redressés selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

<sup>2</sup> Certaines autres données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>3</sup> Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2013 a été ajusté pour inclure les redressements de 5 669 millions de dollars et de 1 795 millions de dollars relativement aux escomptes et primes non amortis découlant de rachat d'obligation et pour les prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs qui ont été effectués au cours de l'exercice 2014.

<sup>4</sup> Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2012 a été ajusté pour inclure le redressement de 1 341 millions de dollars pour les droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui a été effectué au cours de l'exercice 2013.

**Tableau 1.2**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé de la situation financière – détaillé**

(en millions de dollars)

	Au 31 mars <sup>1,2</sup>									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Passifs</b>										
<i>Créditeurs et charges à payer</i>										
Créditeurs fiscaux .....	50 845	48 251	48 648	50 952	54 877	52 600	56 198	53 697	55 077	61 876
Autres créditeurs et charges à payer .....	31 401	40 311	38 246	42 342	31 480	27 120	28 792	33 232	34 431	44 576
Provision pour passif éventuel.....	12 657	13 214	12 900	12 804	12 262	11 135	11 757	12 562	16 511	23 030
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	6 342	6 602	7 745	8 362	10 600	11 143	12 296	13 282	12 599	12 291
Revenus reportés.....	5 835	5 294	4 788	4 164	3 570	4 147	9 348	10 158	9 238	8 361
Intérêts et dette échue.....	6 919	6 853	6 733	6 379	5 955	5 585	5 240	4 922	4 663	4 690
<b>Total des créditeurs et charges à payer ..</b>	<b>113 999</b>	<b>120 525</b>	<b>119 060</b>	<b>125 003</b>	<b>118 744</b>	<b>111 730</b>	<b>123 631</b>	<b>127 853</b>	<b>132 519</b>	<b>154 824</b>
<i>Dette portant intérêt</i>										
<i>Dette non échue</i>										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables.....	295 186	367 962	416 080	448 140	469 039	473 319	487 881	504 068	536 280	574 968
Bons du Trésor.....	192 275	175 849	162 980	163 221	180 689	152 990	135 692	138 100	136 700	110 700
Titres au détail.....	12 532	11 855	10 141	8 922	7 481	6 327	5 660	5 076	4 533	2 586
Obligations pour le Régime de pensions du Canada.....	523	452	27	11	–	–	–	–	–	–
	500 516	556 118	589 228	620 294	657 209	632 636	629 233	647 244	677 513	688 254
Payable en devises .....	10 381	8 243	7 628	10 715	10 802	16 030	20 267	22 482	17 609	16 049
Réévaluation des swaps de devises .....	3 690	(4 233)	(5 091)	(4 448)	(3 419)	2 326	6 669	8 391	7 764	7 835
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés .....	(4 751)	(5 092)	(4 485)	(4 295)	3 231	3 184	4 296	5 047	5 322	3 467
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	4 184	4 090	3 685	3 633	3 647	3 603	3 710	3 477	3 226	3 203
Obligation en vertu des partenariats public-privé	–	–	190	453	917	1 179	1 005	1 570	2 199	2 393
<b>Total de la dette non échue .....</b>	<b>514 020</b>	<b>559 126</b>	<b>591 155</b>	<b>626 352</b>	<b>672 387</b>	<b>658 958</b>	<b>665 180</b>	<b>688 211</b>	<b>713 633</b>	<b>721 201</b>
<i>Régimes de retraite et autres avantages futurs</i>										
Régimes de retraite du secteur public .....	144 145	147 849	152 722	157 252	162 886	167 281	169 244	170 681	171 447	170 914
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	50 311	54 227	58 206	61 915	67 301	71 959	76 140	85 681	93 568	104 793
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>194 456</b>	<b>202 076</b>	<b>210 928</b>	<b>219 167</b>	<b>230 187</b>	<b>239 240</b>	<b>245 384</b>	<b>256 362</b>	<b>265 015</b>	<b>275 707</b>
Compte du Régime de pensions du Canada .....	90	175	23	138	68	140	212	35	106	32
Autres passifs.....	5 833	6 412	6 292	6 795	5 978	5 774	5 790	5 567	5 583	5 638
<b>Total de la dette portant intérêt .....</b>	<b>714 399</b>	<b>767 789</b>	<b>808 398</b>	<b>852 452</b>	<b>908 620</b>	<b>904 112</b>	<b>916 566</b>	<b>950 175</b>	<b>984 337</b>	<b>1 002 578</b>
<b>Total des passifs.....</b>	<b>828 398</b>	<b>888 314</b>	<b>927 458</b>	<b>977 455</b>	<b>1 027 364</b>	<b>1 015 842</b>	<b>1 040 197</b>	<b>1 078 028</b>	<b>1 116 856</b>	<b>1 157 402</b>
<b>Actifs financiers</b>										
<i>Trésorerie et créances</i>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	46 985	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570	36 500	34 642
Impôts à recevoir.....	71 911	69 063	78 626	86 006	92 115	92 489	98 499	105 848	110 514	123 035
Autres créances .....	3 251	3 692	3 958	4 513	4 698	4 656	3 198	10 270	11 041	15 529
<b>Total de la trésorerie et des créances.....</b>	<b>122 147</b>	<b>101 205</b>	<b>96 907</b>	<b>107 662</b>	<b>124 154</b>	<b>128 574</b>	<b>136 696</b>	<b>154 688</b>	<b>158 055</b>	<b>173 206</b>
<i>Comptes d'opérations de change</i>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes .....	51 194	53 701	54 041	62 141	63 381	77 365	91 961	101 379	106 668	105 430
Fonds monétaire international – Souscriptions.....	12 011	9 823	9 792	9 842	9 694	10 883	11 129	20 170	19 892	20 647
Fonds monétaire international – Prêts.....	–	337	1 139	1 325	1 457	1 665	1 353	1 278	1 125	775
Moins : Fonds monétaire international – Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux ..	11 496	16 911	16 465	16 311	15 773	17 651	19 425	29 288	28 888	29 914
<b>Total des comptes d'opérations de change .....</b>	<b>51 709</b>	<b>46 950</b>	<b>48 507</b>	<b>56 997</b>	<b>58 759</b>	<b>72 262</b>	<b>85 018</b>	<b>93 539</b>	<b>98 797</b>	<b>96 938</b>
<i>Prêts, placements et avances</i>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	104 049	129 523	135 673	130 662	131 785	94 815	89 375	91 116	99 427	100 775
Autres prêts, placements et avances.....	21 044	23 158	22 876	22 258	23 134	22 820	24 306	24 841	24 579	25 596
<b>Total des prêts, placements et avances ..</b>	<b>125 093</b>	<b>152 681</b>	<b>158 549</b>	<b>152 920</b>	<b>154 919</b>	<b>117 635</b>	<b>113 681</b>	<b>115 957</b>	<b>124 006</b>	<b>126 371</b>
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....</i>	–	–	–	–	–	938	1 263	1 639	1 900	2 124
<b>Total des actifs financiers.....</b>	<b>298 949</b>	<b>300 836</b>	<b>303 963</b>	<b>317 579</b>	<b>337 832</b>	<b>319 409</b>	<b>336 658</b>	<b>365 823</b>	<b>382 758</b>	<b>398 639</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>(529 449)</b>	<b>(587 478)</b>	<b>(623 495)</b>	<b>(659 876)</b>	<b>(689 532)</b>	<b>(696 433)</b>	<b>(703 539)</b>	<b>(712 205)</b>	<b>(734 098)</b>	<b>(758 763)</b>
<b>Actifs non financiers</b>										
Immobilisations corporelles.....	53 326	55 054	57 668	59 047	60 241	61 942	63 347	65 838	69 676	73 835
Stocks.....	6 348	6 192	6 830	6 996	7 453	7 316	7 250	7 221	6 842	6 679
Charges payées d'avance et autres.....	1 829	2 129	2 083	1 916	1 228	1 175	4 032	4 706	6 040	6 995
<b>Total des actifs non financiers.....</b>	<b>61 503</b>	<b>63 375</b>	<b>66 581</b>	<b>67 959</b>	<b>68 922</b>	<b>70 433</b>	<b>74 629</b>	<b>77 765</b>	<b>82 558</b>	<b>87 509</b>
<b>Déficit accumulé.....</b>	<b>(467 946)</b>	<b>(524 103)</b>	<b>(556 914)</b>	<b>(591 917)</b>	<b>(620 610)</b>	<b>(626 000)</b>	<b>(628 910)</b>	<b>(634 440)</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(671 254)</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres ont été redressés selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

<sup>2</sup> Certaines autres données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

**Tableau 1.3**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1</sup>									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Dette nette au début de l'exercice – telle qu'établie antérieurement .....</b>	<b>(516 281)</b>	<b>(525 213)</b>	<b>(582 472)</b>	<b>(616 908)</b>	<b>(650 135)</b>	<b>(671 363)</b>	<b>(682 314)</b>	<b>(686 959)</b>	<b>(693 751)</b>	<b>(714 457)</b>
<b>Changements comptables et redressement</b>										
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....	–	–	–	(1 341)	(1 400)	–	–	–	–	–
Escomptes et primes non amortis découlant du rachat d'obligations .....	–	–	–	–	(5 669)	(5 387)	–	–	–	–
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs .....	–	–	–	–	(1,795)	(1,563)	–	–	–	–
Régimes de retraite du secteur public .....	(875)	(4 236)	(5 006)	(6 587)	(8 341)	(11 219)	(14 119)	(16 580)	(18 454)	(19 641)
<b>Dette nette au début de l'exercice – telle que redressée.....</b>	<b>(517 156)</b>	<b>(529 449)</b>	<b>(587 478)</b>	<b>(624 836)</b>	<b>(667 340)</b>	<b>(689 532)</b>	<b>(696 433)</b>	<b>(703 539)</b>	<b>(712 205)</b>	<b>(734 098)</b>
<b>Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière .....</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(3 337)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Variation de la dette nette au cours de l'exercice</b>										
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(9 116)</b>	<b>(56 368)</b>	<b>(34 953)</b>	<b>(28 033)</b>	<b>(21 293)</b>	<b>(8 050)</b>	<b>(550)</b>	<b>(2 861)</b>	<b>(18 957)</b>	<b>(18 961)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	(6 249)	(7 136)	(8 061)	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(7 204)	(8 015)	(8 547)	(9 793)
Amortissement des immobilisations corporelles .....	4 176	4 418	4 756	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049	5 168	5 261
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	608	297	447	664	407	875	954	632	421	266
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....	(686)	693	244	74	390	(312)	(245)	(157)	(880)	107
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles .....</i>	<i>(2 151)</i>	<i>(1 728)</i>	<i>(2 614)</i>	<i>(1 379)</i>	<i>(1 194)</i>	<i>(1 701)</i>	<i>(1 405)</i>	<i>(2 491)</i>	<i>(3 838)</i>	<i>(4 159)</i>
<b>Variation due aux stocks.....</b>	<b>(100)</b>	<b>156</b>	<b>(638)</b>	<b>(166)</b>	<b>(457)</b>	<b>137</b>	<b>66</b>	<b>29</b>	<b>379</b>	<b>163</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance.....</b>	<b>(608)</b>	<b>(300)</b>	<b>46</b>	<b>167</b>	<b>688</b>	<b>53</b>	<b>(2 857)</b>	<b>(674)</b>	<b>(1 334)</b>	<b>(955)</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement .....</b>	<b>(11 975)</b>	<b>(58 240)</b>	<b>(38 159)</b>	<b>(29 411)</b>	<b>(22 256)</b>	<b>(9 561)</b>	<b>(4 746)</b>	<b>(5 997)</b>	<b>(23 750)</b>	<b>(23 912)</b>
<b>Autres éléments du résultat global .....</b>	<b>(318)</b>	<b>211</b>	<b>2 142</b>	<b>(2 292)</b>	<b>64</b>	<b>2 660</b>	<b>(2 360)</b>	<b>(2 669)</b>	<b>1 857</b>	<b>(753)</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette.....</b>	<b>(12 293)</b>	<b>(58 029)</b>	<b>(36 017)</b>	<b>(31 703)</b>	<b>(22 192)</b>	<b>(6 901)</b>	<b>(7 106)</b>	<b>(8 666)</b>	<b>(21 893)</b>	<b>(24 665)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice .....</b>	<b>(529 449)</b>	<b>(587 478)</b>	<b>(623 495)</b>	<b>(659 876)</b>	<b>(689 532)</b>	<b>(696 433)</b>	<b>(703 539)</b>	<b>(712 205)</b>	<b>(734 098)</b>	<b>(758 763)</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres ont été redressés selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

**Tableau 1.4**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des flux de trésorerie – détaillé**  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1</sup>									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Activités de fonctionnement</b>										
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(9 116)</b>	<b>(56 368)</b>	<b>(34 953)</b>	<b>(28 033)</b>	<b>(21 293)</b>	<b>(8 050)</b>	<b>(550)</b>	<b>(2 861)</b>	<b>(18 957)</b>	<b>(18 961)</b>
Éléments sans effet sur la trésorerie										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés										
d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	(4 773)	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)	(4 920)	(6 959)
Amortissement des immobilisations corporelles .....	4 176	4 418	4 756	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049	5 168	5 261
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....	(686)	693	244	74	390	(312)	(245)	(157)	(880)	107
Réévaluations des swaps de devises .....	5 110	(7 923)	(858)	643	1 029	5 745	4 343	1 722	(627)	71
Variation des impôts à recevoir .....	(6 009)	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)	(4 666)	(12 521)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs .....	8 309	7 620	8 852	6 898	11 020	8 115	5 819	10 602	8 392	10 468
Variation des comptes d'opérations de change .....	(9 410)	4 759	(1 557)	(8 490)	(1 762)	(13 503)	(12 756)	(8 521)	(5 258)	1 859
Variation des créditeurs et charges à payer .....	3 536	6 434	(1 603)	5 635	(6 565)	(6 764)	10 855	2 739	3 120	21 241
Variation des liquidités données en nantissement à des contreparties .....	—	—	—	—	—	—	—	(6 557)	(349)	(1 841)
Variation nette des autres comptes .....	2 752	2 373	9	2 152	1 481	1 703	1 716	1 517	1 168	(2 502)
<b>Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement</b> .....	<b>(6 111)</b>	<b>(37 452)</b>	<b>(41 665)</b>	<b>(28 992)</b>	<b>(21 620)</b>	<b>(14 520)</b>	<b>(103)</b>	<b>(11 132)</b>	<b>(17 809)</b>	<b>(3 777)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisation</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	(6 249)	(7 136)	(8 061)	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(6 804)	(7 379)	(7 834)	(9 220)
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	608	297	447	664	407	875	954	632	421	266
<b>Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation</b> .....	<b>(5 641)</b>	<b>(6 839)</b>	<b>(7 614)</b>	<b>(6 312)</b>	<b>(6 768)</b>	<b>(6 254)</b>	<b>(5 850)</b>	<b>(6 747)</b>	<b>(7 413)</b>	<b>(8 954)</b>
<b>Activités d'investissement</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Opérations portant sur l'avoir .....	1 495	(3 226)	2 818	2 684	1 445	5 165	3 514	4 975	2 195	7 993
Émission de prêts et avances .....	(132 057)	(119 755)	(76 579)	(63 389)	(65 183)	(70 328)	(79 905)	(54 542)	(52 213)	(42 756)
Remboursement de prêts et avances .....	60 688	99 921	76 677	65 286	66 156	110 259	88 168	52 699	48 703	39 884
Émission d'autres prêts, placements et avances .....	(6 910)	(21 174)	(5 858)	(7 679)	(5 533)	(5 525)	(8 124)	(7 749)	(6 104)	(7 500)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances .....	5 041	16 620	5 814	6 858	4 221	4 418	5 503	6 145	5 510	7 357
<b>Trésorerie générée (utilisée) par les activités d'investissement</b> .....	<b>(71 743)</b>	<b>(27 614)</b>	<b>2 872</b>	<b>3 760</b>	<b>1 106</b>	<b>43 989</b>	<b>9 156</b>	<b>1 528</b>	<b>(1 909)</b>	<b>4 978</b>
<b>Total de la trésorerie (utilisée) générée avant les activités de financement</b> .....	<b>(83 495)</b>	<b>(71 905)</b>	<b>(46 407)</b>	<b>(31 544)</b>	<b>(27 282)</b>	<b>23 215</b>	<b>3 203</b>	<b>(16 351)</b>	<b>(27 131)</b>	<b>(7 753)</b>
<b>Activités de financement</b>										
Émission d'emprunts en monnaie canadienne .....	531 668	554 892	553 464	567 707	579 456	512 009	468 021	452 850	507 483	441 307
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne .....	(415 801)	(499 383)	(520 569)	(536 430)	(542 063)	(536 364)	(471 891)	(435 143)	(477 549)	(433 801)
Émission d'emprunts en devises .....	24 500	22 212	8 195	12 743	7 782	12 011	16 961	26 817	21 702	15 847
Remboursement d'emprunts en devises .....	(23 616)	(24 351)	(8 810)	(9 656)	(7 695)	(6 783)	(12 724)	(24 602)	(26 575)	(17 458)
<b>Trésorerie générée (utilisée) par les activités de financement</b> .....	<b>116 751</b>	<b>53 370</b>	<b>32 280</b>	<b>34 364</b>	<b>37 480</b>	<b>(19 127)</b>	<b>367</b>	<b>19 922</b>	<b>25 061</b>	<b>5 895</b>
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b> .....	<b>33 256</b>	<b>(18 535)</b>	<b>(14 127)</b>	<b>2 820</b>	<b>10 198</b>	<b>4 088</b>	<b>3 570</b>	<b>3 571</b>	<b>(2 070)</b>	<b>(1 858)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b> .....	<b>13 729</b>	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 429</b>	<b>34 999</b>	<b>38 570</b>	<b>36 500</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> .....	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 429</b>	<b>34 999</b>	<b>38 570</b>	<b>36 500</b>	<b>34 642</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres ont été redressés selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.



**Tableau 1.5**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1</sup>									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Prêts, placements et avances</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Prêts et avances										
Société canadienne d'hypothèques et de logement	(57 470)	(10 399)	2 693	2 974	3 472	41 951	10 465	177	720	1 124
Banque de développement du Canada	(6 284)	(4 961)	(978)	662	(653)	(1 106)	(1 356)	(1 266)	(1 869)	(1 659)
Financement agricole Canada	(7 610)	(4 481)	(1 627)	(1 768)	(1 848)	(855)	(662)	(747)	(2 246)	(2 324)
Autres	(5)	7	10	29	2	(59)	(185)	(7)	(115)	(13)
	(71 369)	(19 834)	98	1 897	973	39 931	8 262	(1 843)	(3 510)	(2 872)
Placements										
Quote-part des bénéfices annuels	(4 773)	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)	(4 920)	(6 959)
Autres éléments du résultat global	318	(211)	(2 142)	2 292	(64)	(2 660)	2 360	2 669	(1 857)	753
Dividendes	2 095	1 391	2 818	2 028	1 445	5 215	2 341	4 002	2 320	8 058
Capitaux propres	(600)	(4 617)	–	656	–	(50)	1 030	973	(125)	(65)
Ajustement de transition et autres	–	–	–	3 337	–	–	143	–	–	–
	(2 960)	(5 743)	(6 316)	2 963	(3 614)	(3 440)	(2 491)	328	(4 582)	1 787
<b>Total</b>	<b>(74 329)</b>	<b>(25 577)</b>	<b>(6 218)</b>	<b>4 860</b>	<b>(2 641)</b>	<b>36 491</b>	<b>5 771</b>	<b>(1 515)</b>	<b>(8 092)</b>	<b>(1 085)</b>
Moins :										
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	(473)	(103)	(64)	(119)	(1 519)	(480)	353	221	218	264
Escomptes et primes non amortis	26	–	(4)	(32)	–	1	(22)	5	1	(1)
<b>Total</b>	<b>(73 882)</b>	<b>(25 474)</b>	<b>(6 150)</b>	<b>5 011</b>	<b>(1 122)</b>	<b>36 970</b>	<b>5 440</b>	<b>(1 741)</b>	<b>(8 311)</b>	<b>(1 348)</b>
Autres prêts, placements et avances										
Placements de portefeuille	6	2	–	12	5	–	10	5	–	5
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	(182)	235	69	40	18	(7)	(606)	22	(49)	78
Organisations internationales	(905)	(454)	(826)	(704)	(885)	(900)	(1 039)	(972)	(703)	(888)
Administrations provinciales et territoriales	217	590	257	(849)	803	849	765	693	126	(98)
Autres prêts, placements et avances	(1 005)	(4 926)	456	680	(1 254)	(1 049)	(1 751)	(1 352)	32	760
<b>Total</b>	<b>(1 869)</b>	<b>(4 553)</b>	<b>(44)</b>	<b>(821)</b>	<b>(1 313)</b>	<b>(1 107)</b>	<b>(2 621)</b>	<b>(1 604)</b>	<b>(594)</b>	<b>(143)</b>
Moins : provision pour moins-value	(1 527)	(2 440)	(326)	(1 439)	(436)	(1 421)	(1 135)	(1 069)	(856)	874
<b>Total</b>	<b>(342)</b>	<b>(2 113)</b>	<b>282</b>	<b>618</b>	<b>(877)</b>	<b>314</b>	<b>(1 486)</b>	<b>(535)</b>	<b>262</b>	<b>(1 017)</b>
<b>Total des prêts, placements et avances</b>	<b>(74 224)</b>	<b>(27 587)</b>	<b>(5 868)</b>	<b>5 629</b>	<b>(1 999)</b>	<b>37 284</b>	<b>3 954</b>	<b>(2 276)</b>	<b>(8 049)</b>	<b>(2 365)</b>
<b>Régimes de retraite et autres avantages futurs</b>										
Régimes de retraite du secteur public	5 899	3 704	4 873	4 530	5 635	3 457	1 638	1 061	505	(757)
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	2 410	3 916	3 979	3 707	5 386	4 658	4 181	9 541	7 887	11 225
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs</b>	<b>8 309</b>	<b>7 620</b>	<b>8 852</b>	<b>8 237</b>	<b>11 021</b>	<b>8 115</b>	<b>5 819</b>	<b>10 602</b>	<b>8 392</b>	<b>10 468</b>
<b>Autres passifs</b>										
Compte du Régime de pensions du Canada	(16)	85	(152)	115	(70)	72	72	(177)	71	(74)
Autres passifs	44	579	(120)	503	(817)	(204)	16	(223)	16	55
<b>Total des autres passifs</b>	<b>28</b>	<b>664</b>	<b>(272)</b>	<b>618</b>	<b>(887)</b>	<b>(132)</b>	<b>88</b>	<b>(400)</b>	<b>87</b>	<b>(19)</b>
<b>Actifs non financiers</b>										
Immobilisations corporelles	(2 152)	(1 728)	(2 614)	(1 379)	(1 194)	(1 701)	(1 405)	(2 491)	(3 838)	(4 159)
Stocks	(100)	156	(638)	(166)	(458)	137	66	29	379	163
Charges payées d'avance et autres	(608)	(300)	46	167	688	53	(2 857)	(674)	(1 334)	(955)
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>(2 860)</b>	<b>(1 872)</b>	<b>(3 206)</b>	<b>(1 378)</b>	<b>(964)</b>	<b>(1 511)</b>	<b>(4 196)</b>	<b>(3 136)</b>	<b>(4 793)</b>	<b>(4 951)</b>
<b>Autres opérations</b>										
Impôts à recevoir	(6 009)	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)	(4 666)	(12 521)
Autres créances	(3)	(441)	(266)	(555)	(185)	42	1 458	(7 072)	(771)	(4 488)
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones	(168)	1 438	241	2 688	(7 130)	(1 584)	951	2 780	(1 942)	5 034
Créditeurs fiscaux	1 835	(2 594)	397	2 304	3 925	(2 277)	3 598	(2 501)	1 380	6 799
Autres passifs	1 869	7 682	(2 103)	951	(3 054)	(3 153)	7 352	3 942	5 228	10 472
<b>Total des autres opérations</b>	<b>(2 476)</b>	<b>8 933</b>	<b>(11 294)</b>	<b>(1 992)</b>	<b>(12 553)</b>	<b>(7 346)</b>	<b>7 349</b>	<b>(10 200)</b>	<b>(771)</b>	<b>5 296</b>
<b>Total des opérations non budgétaires et des actifs non financiers</b>	<b>(71 223)</b>	<b>(12 242)</b>	<b>(11 788)</b>	<b>11 114</b>	<b>(5 382)</b>	<b>36 410</b>	<b>13 014</b>	<b>(5 410)</b>	<b>(5 134)</b>	<b>8 429</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres ont été redressés selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

Tableau 1.6

## Gouvernement du Canada

## État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Comptes d'opérations de change</b>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes .....	(8 290)	(2 507)	(340)	(8 100)	(1 240)	(13 984)	(14 596)	(9 418)	(5 289)	1 238
Fonds monétaire international – Souscriptions .....	(1 259)	2 188	31	(50)	148	(1 189)	(246)	(9 041)	278	(755)
Fonds monétaire international – Prêts .....	–	(337)	(802)	(186)	(132)	(208)	312	75	153	350
	(9 549)	(656)	(1 111)	(8 336)	(1 224)	(15 381)	(14 530)	(18 384)	(4 858)	833
Moins : Fonds monétaire international										
Allocations de droits de tirages spéciaux .....	(154)	(7 766)	30	(48)	139	(1 118)	(231)	(493)	150	(409)
Effets à payer .....	14	2 351	416	202	398	(760)	(1 543)	(9 370)	250	(617)
	(140)	(5 415)	446	154	537	(1 878)	(1 774)	(9 863)	400	(1 026)
<b>Total des comptes d'opérations de change .....</b>	<b>(9 409)</b>	<b>4 759</b>	<b>(1 557)</b>	<b>(8 490)</b>	<b>(1 761)</b>	<b>(13 503)</b>	<b>(12 756)</b>	<b>(8 521)</b>	<b>(5 258)</b>	<b>1 859</b>
<b>Dette non échue</b>										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables .....	41 636	72 776	48 118	32 060	20 899	4 280	14 562	16 187	32 212	38 688
Bons du Trésor .....	75 339	(16 426)	(12 869)	241	17 468	(27 699)	(17 298)	2 408	(1 400)	(26 000)
Titres au détail .....	(537)	(677)	(1 714)	(1 219)	(1 441)	(1 154)	(667)	(584)	(543)	(1 947)
Obligations pour le Régime de pensions du Canada .....	(519)	(71)	(425)	(16)	(11)	–	–	–	–	–
	115 919	55 602	33 110	31 066	36 915	(24 573)	(3 403)	18 011	30 269	10 741
Payable en devises .....	883	(2 138)	(615)	3 087	87	5 228	4 237	2 215	(4 873)	(1 560)
Réévaluation des swaps de devises .....	5 110	(7 923)	(858)	643	1 029	5 745	4 343	1 722	(627)	71
Escomptes et primes non amortis de la dette										
contractée sur les marchés .....	1 462	(341)	607	190	7 526	(47)	1 112	751	275	(1 855)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	(51)	(94)	(405)	(52)	13	(44)	107	(233)	(251)	(23)
Obligation en vertu des partenariats public-privé .....	–	–	190	263	464	262	(174)	565	629	194
<b>Total de la dette non échue .....</b>	<b>123 323</b>	<b>45 106</b>	<b>32 029</b>	<b>35 197</b>	<b>46 034</b>	<b>(13 429)</b>	<b>6 222</b>	<b>23 031</b>	<b>25 422</b>	<b>7 568</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>										
à la fin de l'exercice										
En monnaie canadienne .....	46 989	28 124	13 902	16 493	27 130	31 415	34 716	36 022	35 353	34 110
En devises .....	(4)	326	421	650	211	14	283	2 548	1 147	532
<b>Total de la trésorerie et équivalents</b>										
de trésorerie .....	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 429</b>	<b>34 999</b>	<b>38 570</b>	<b>36 500</b>	<b>34 642</b>

## Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers consolidés contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des sources suivantes :

- TERMIUM à l'adresse [www.btb.termiumpius.gc.ca](http://www.btb.termiumpius.gc.ca)
- *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*
- Glossaire de termes courants, site web du ministère des Finances

### Actifs financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment la trésorerie et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

### Actifs non financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.

### Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global accumulé comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture, ou les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.

### Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

### Comptes du Canada

Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.

### Contrat de location-acquisition

Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

### Contrat de location-exploitation

Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.

### Crédit

Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.

### Déficit

Montant par lequel les charges de l'État excèdent les revenus dans un exercice donné.

### Déficit accumulé

Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération plus les autres éléments du résultat global. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.

### Dette nette

Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.

### Évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité

Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime disponibles pour faire face aux passifs au titre des régimes et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. Elle évalue les obligations et attribue les coûts des prestations pour la période et détermine les gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.

### Excédent

Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.

### Fonds publics

Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.

Groupe des Sept (G7)

Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G7, renforcent leurs initiatives.

Immobilisations corporelles

Actifs non financiers ayant une existence matérielle : *a*) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services; *b*) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et *c*) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.

Indice des prix à la consommation (IPC)

Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

Obligation à rendement réel

Ces obligations du gouvernement du Canada sont assorties d'un intérêt nominal réel payable chaque semestre. Contrairement aux obligations négociables à taux d'intérêt nominal fixe, l'intérêt versé sur les obligations à rendement réel est rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

Obligation au titre des prestations constituées

Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

Obligation contractuelle

Obligation par écrit envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.

Paiement de transfert

Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant : *a*) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente; *b*) ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou *c*) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Passif éventuel

Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.

Produit intérieur brut (PIB)

Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement. Les valeurs du PIB réel prennent en compte les rajustements au titre de l'inflation, contrairement à celles du PIB nominal.

Provision

Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Société d'État entreprise

Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.

Swap

Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).

*Comptes publics du Canada 2017-2018*

Titres au détail

Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada.

Trésor

Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle

Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-value dont elle a fait l'objet.

# Section 2

## *Comptes publics du Canada 2017-2018*

### **États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport du vérificateur général du Canada**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Préface .....	46
Énoncé de responsabilité .....	47
Vérificateur général du Canada	
Rapport de l'auditeur indépendant .....	48
États financiers consolidés du gouvernement du Canada	
État consolidé des résultats et du déficit accumulé .....	49
État consolidé de la situation financière .....	50
État consolidé de la variation de la dette nette .....	51
État consolidé des flux de trésorerie .....	52
Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada .....	53

#### **Note au lecteur**

Les observations du vérificateur général du Canada sur les états financiers consolidés sont maintenant publiées dans le *Commentaire sur les audits d'états financiers 2017-2018* du Bureau du vérificateur général. Ce rapport est disponible sur le web à l'adresse suivante :

[http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_lpf\\_f\\_42210.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_lpf_f_42210.html)

## Préface des états financiers consolidés du gouvernement du Canada

Le but fondamental de ces états financiers consolidés est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers consolidés présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté peuvent emprunter seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état consolidé des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges, le déficit ou l'excédent et les autres éléments du résultat global du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état consolidé de la situation financière**, lequel présente la trésorerie et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état consolidé présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état consolidé de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre le déficit ou l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état consolidé présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi ou n'ont pas suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans le déficit ou l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état consolidé des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur la trésorerie du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisation, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des Comptes publics du Canada, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

## Énoncé de responsabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement du Canada conformément aux conventions comptables énoncées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public et lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, sauf tel qu'indiqué à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Ces états financiers consolidés sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale. L'information comprise dans ces états financiers consolidés est fondée, tout en tenant compte du seuil de signification, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

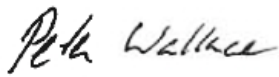
Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement. De l'information supplémentaire, si nécessaire, est obtenue des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers consolidés au vérificateur général du Canada, qui les vérifie et fournit une opinion d'audit indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions du vérificateur général du Canada à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Chaque année, les états financiers consolidés sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des Comptes publics du Canada et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut y avoir à l'égard des états financiers consolidés et de l'opinion d'audit indépendante qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*La secrétaire du Conseil du Trésor  
du Canada,*



Peter Wallace

*Le sous-ministre des Finances*



Paul Rochon

*Le sous-receveur général du Canada*



Marie Lemay

*Le contrôleur général du Canada*



Roch Huppé, CPA, CGA

Le 12 septembre 2018





Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## Rapport de l'auditeur indépendant

À la Chambre des communes

### Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés*

Le gouvernement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du gouvernement portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de sélection du taux d'actualisation des prestations de retraite non capitalisées expliquée à la note 2a) afférente aux états financiers consolidés, les méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, CPA, CA  
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 12 septembre 2018  
Ottawa, Canada

## Gouvernement du Canada

État consolidé des résultats et du déficit accumulé  
Exercice clos le 31 mars 2018

(en millions de dollars)

	2018		2017
	Budget (note 3d)	Réel	Réel Redressés (note 2a)
<b>Revenus (note 19)</b>			
<b>Revenus fiscaux</b>			
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>			
Particuliers .....	152 079	153 619	143 680
Sociétés .....	43 602	47 805	42 216
Non-résidents .....	6 901	7 845	7 071
<b>Total des revenus d'impôt sur le revenu</b> .....	<b>202 582</b>	<b>209 269</b>	<b>192 967</b>
<b>Autres taxes et droits</b>			
Taxe sur les produits et services .....	35 115	36 751	34 368
Taxes sur l'énergie .....	5 746	5 739	5 634
Droits de douane à l'importation .....	4 924	5 416	5 478
Autres taxes et droits d'accise .....	5 944	5 913	5 868
<b>Total des autres taxes et droits</b> .....	<b>51 729</b>	<b>53 819</b>	<b>51 348</b>
<b>Total des revenus fiscaux</b> .....	<b>254 311</b>	<b>263 088</b>	<b>244 315</b>
Cotisations d'assurance-emploi .....	21 248	21 140	22 125
<b>Autres revenus</b>			
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	5 568	7 731	5 655
Autres .....	21 648	20 174	19 267
Nets des opérations de change .....	1 928	1 473	2 133
<b>Total des autres revenus</b> .....	<b>29 144</b>	<b>29 378</b>	<b>27 055</b>
<b>Total des revenus</b> .....	<b>304 703</b>	<b>313 606</b>	<b>293 495</b>
<b>Charges (note 4 et note 19)</b>			
<b>Charges de programmes</b>			
<b>Paiements de transfert</b>			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .....	51 056	50 644	48 162
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement .....	70 547	70 519	68 652
Assurance-emploi .....	21 982	19 715	20 711
Prestations pour enfants .....	23 013	23 432	22 065
Autres paiements de transfert .....	45 136	47 138	41 580
<b>Total des paiements de transfert</b> .....	<b>211 734</b>	<b>211 448</b>	<b>201 170</b>
<b>Autres charges</b> .....	<b>96 500</b>	<b>99 230</b>	<b>90 050</b>
<b>Total des charges de programmes</b> .....	<b>308 234</b>	<b>310 678</b>	<b>291 220</b>
Frais de la dette publique .....	22 452	21 889	21 232
<b>Total des charges</b> .....	<b>330 686</b>	<b>332 567</b>	<b>312 452</b>
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(25 983)<sup>1</sup></b>	<b>(18 961)</b>	<b>(18 957)</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b> .....	<b>(651 540)</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(634 440)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (note 5 et note 14)</b> .....	<b>-</b>	<b>(753)</b>	<b>1 857</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice (note 5)</b> .....	<b>(677 523)</b>	<b>(671 254)</b>	<b>(651 540)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.

On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

<sup>1</sup> Le budget de 2017 affichait un déficit budgétaire de 25,5 milliards de dollars, avant de déduire l'ajustement en fonction du risque (3 milliards de dollars).

## Gouvernement du Canada

État consolidé de la situation financière  
au 31 mars 2018

(en millions de dollars)

	2018	2017
		Redressés (note 2a)
<b>Passifs</b>		
<i>Créditeurs et charges à payer</i>		
Créditeurs fiscaux .....	61 876	55 077
Autres créditeurs et charges à payer .....	44 576	34 431
Provision pour passif éventuel (note 6) .....	23 030	16 511
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 7) .....	12 291	12 599
Revenus reportés .....	8 361	9 238
Intérêts et dette échue .....	4 690	4 663
<b>Total des créditeurs et charges à payer .....</b>	<b>154 824</b>	<b>132 519</b>
<i>Dette portant intérêt</i>		
Dette non échue (note 8) .....	721 201	713 633
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Régimes de retraite du secteur public (note 9) .....	170 914	171 447
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 9) .....	104 793	93 568
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>275 707</b>	<b>265 015</b>
Autres passifs (note 10) .....	5 670	5 689
<b>Total de la dette portant intérêt .....</b>	<b>1 002 578</b>	<b>984 337</b>
<b>Total des passifs .....</b>	<b>1 157 402</b>	<b>1 116 856</b>
<b>Actifs financiers</b>		
<i>Trésorerie et créances</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 11) .....	34 642	36 500
Impôts à recevoir (note 12) .....	123 035	110 514
Autres créances (note 12) .....	15 529	11 041
<b>Total de la trésorerie et des créances .....</b>	<b>173 206</b>	<b>158 055</b>
<i>Comptes d'opérations de change (note 13) .....</i>	<b>96 938</b>	<b>98 797</b>
<i>Prêts, placements et avances</i>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 14) .....	100 775	99 427
Autres prêts, placements et avances (note 15) .....	25 596	24 579
<b>Total des prêts, placements et avances .....</b>	<b>126 371</b>	<b>124 006</b>
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public (note 9) .....</i>	<b>2 124</b>	<b>1 900</b>
<b>Total des actifs financiers .....</b>	<b>398 639</b>	<b>382 758</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>(758 763)</b>	<b>(734 098)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 16) .....	73 835	69 676
Stocks .....	6 679	6 842
Charges payées d'avance et autres .....	6 995	6 040
<b>Total des actifs non financiers .....</b>	<b>87 509</b>	<b>82 558</b>
<b>Déficit accumulé (note 5) .....</b>	<b>(671 254)</b>	<b>(651 540)</b>
<b>Obligations contractuelles et droits contractuels (note 18)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

## Gouvernement du Canada

État consolidé de la variation de la dette nette  
Exercice clos le 31 mars 2018

(en millions de dollars)

	2018		2017
	Budget (note 3d)	Réel	Réel Redressés (note 2a)
<b>Dette nette au début de l'exercice.....</b>	<b>(734 098)</b>	<b>(734 098)</b>	<b>(712 205)</b>
<b>Variation de la dette nette au cours de l'exercice</b>			
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(25 983)<sup>1</sup></b>	<b>(18 961)</b>	<b>(18 957)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	(8 056)	(9 793)	(8 547)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 954	5 261	5 168
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	975	266	421
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	–	107	(880)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles.....</b>	<b>(1 127)</b>	<b>(4 159)</b>	<b>(3 838)</b>
<b>Variation due aux stocks.....</b>	<b>–</b>	<b>163</b>	<b>379</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance et autres.....</b>	<b>–</b>	<b>(955)</b>	<b>(1 334)</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement.....</b>	<b>(27 110)</b>	<b>(23 912)</b>	<b>(23 750)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (note 5 et note 14).....</b>	<b>–</b>	<b>(753)</b>	<b>1 857</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette.....</b>	<b>(27 110)</b>	<b>(24 665)</b>	<b>(21 893)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(761 208)</b>	<b>(758 763)</b>	<b>(734 098)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.

On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

<sup>1</sup> Le budget de 2017 affichait un déficit budgétaire de 25,5 milliards de dollars, avant de déduire l'ajustement en fonction du risque (3 milliards de dollars).

## Gouvernement du Canada

## État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

(en millions de dollars)

	2018	2017
		Redressés (note 2a)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(18 961)</b>	<b>(18 957)</b>
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	(6 959)	(4 920)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 261	5 168
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	107	(880)
Réévaluations des swaps de devises.....	71	(627)
Variation des impôts à recevoir.....	(12 521)	(4 666)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs.....	10 468	8 392
Variation des comptes d'opérations de change.....	1 859	(5 258)
Variation des créditeurs et charges à payer.....	21 241	3 120
Variation nette des liquidités données en nantissement.....	(1 841)	(349)
Variation nette des autres comptes.....	(2 502)	1 168
<b>Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement</b> .....	<b>(3 777)</b>	<b>(17 809)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisation</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	(9 220)	(7 834)
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	266	421
<b>Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation</b> .....	<b>(8 954)</b>	<b>(7 413)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Opérations portant sur l'avoir.....	7 993	2 195
Émission de prêts et avances.....	(42 756)	(52 213)
Remboursement de prêts et avances.....	39 884	48 703
Émission d'autres prêts, placements et avances.....	(7 500)	(6 104)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances.....	7 357	5 510
<b>Trésorerie générée (utilisée) par les activités d'investissement</b> .....	<b>4 978</b>	<b>(1 909)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission d'emprunts en monnaie canadienne.....	441 307	507 483
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne.....	(433 801)	(477 549)
Émission d'emprunts en devises.....	15 847	21 702
Remboursement d'emprunts en devises.....	(17 458)	(26 575)
<b>Trésorerie générée par les activités de financement</b> .....	<b>5 895</b>	<b>25 061</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b> .....	<b>(1 858)</b>	<b>(2 070)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b> .....	<b>36 500</b>	<b>38 570</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 11)</b> .....	<b>34 642</b>	<b>36 500</b>
<b>Renseignement supplémentaire</b>		
Trésorerie utilisée pour les intérêts.....	13 411	13 451

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada

### 1. Sommaire des politiques comptables importantes

#### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend toutes les organisations du gouvernement qui constituent l'entité légale du gouvernement ainsi que les autres organisations, incluant les sociétés d'État, qui sont des entités légales distinctes, mais qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations désignées comme ministères et sociétés d'État dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* sont incluses dans le périmètre comptable. D'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* peuvent également rencontrer la définition de contrôle et elles sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Certaines sociétés d'État et organismes sans but lucratif dépendent du gouvernement pour une portion de leur financement. Les sociétés d'État consolidées qui reçoivent un financement important du gouvernement sont : l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, le Conseil des arts du Canada, Énergie atomique du Canada Limitée, la Société Radio-Canada et VIA Rail Canada Inc. Les organismes sans but lucratif consolidés qui reçoivent un financement important sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers ligne par ligne et selon une méthode de comptabilité uniforme après élimination des principales opérations et soldes réciproques. On trouvera des précisions sur ces entités consolidées à la section 4 (non vérifiée) de ce volume.

Les sociétés d'État entreprises sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et sont par conséquent considérées financièrement autonomes. Les principales sociétés d'État entreprises comprennent la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada. En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. On fait référence à ces sociétés en tant qu'autres entreprises publiques et comprennent les diverses administrations portuaires canadiennes. Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui comprend les actifs du RPC sous l'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, est exclu du périmètre comptable parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

#### Méthode de comptabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et que ceux-ci sont approuvés par législation ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative.

Les revenus fiscaux sont évalués d'après les montants faisant l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, et des montants estimatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, en fonction des paiements reçus qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.

Les dépenses fiscales qui sont en réduction des impôts payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et continueront à être déduites des revenus fiscaux correspondants. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liées à l'allègement des impôts payés ou payables, sont considérées comme des autres paiements de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir et créateurs fiscaux à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants comprennent également d'autres créances et créateurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les impôts des provinces et des territoires, ainsi que les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada à recevoir des particuliers et employeurs.

Les impôts perçus au nom des provinces et territoires gouvernementaux ne sont pas inclus dans les revenus fiscaux, ils sont inclus sous les créateurs et charges à payer. Ils sont comptabilisés comme dus aux provinces et territoires gouvernementaux et distribués par le ministère des Finances selon les conditions des accords.

Les conventions suivantes s'appliquent pour chacune des sources spécifiques de revenus :

Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt.

Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services (TPS) domestique sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services. Ces revenus sont présentés après déduction des crédits de taxe sur les intrants, des remboursements de la TPS et du crédit trimestriel de TPS. Le crédit trimestriel de TPS pour les particuliers et les familles à faible revenu est comptabilisé dans l'exercice où c'est produit l'événement qui a donné lieu au crédit trimestriel de TPS.

Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend les marchandises imposables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise* et la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées en tant que revenu dans l'exercice au moment où les gains assurables ont été gagnés.

Les autres revenus incluent principalement les revenus des sociétés d'État consolidées, les revenus de programmes tirés des placements et le produit de la vente de biens et de services, ainsi que les revenus divers. Ces revenus sont constatés dans l'exercice où se sont produits les événements ou transactions qui ont donné lieu à leurs revenus respectifs.

Les droits de licence de spectre sont comptabilisés comme revenus sur une base linéaire sur la durée de la licence. Les revenus reportés se composent de droits de licence de spectre et autres montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.

## **Charges**

Le gouvernement a trois principaux types de charges : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance et autres. Les régimes de retraite et avantages futurs des employés et des anciens combattants du secteur public compris dans les charges de personnel sont comptabilisés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les évaluations pour les avantages futurs des anciens combattants et des indemnités des accidents du travail, pour lesquelles les avantages sont comptabilisés lorsque survient un événement donnant lieu à un passif. Les prestations pour les congés de maladie cumulés sont comptabilisées selon la méthode de répartition des prestations et les modifications aux régimes relatives aux services passés, compressions et règlements sont comptabilisées lorsque les coûts sont approuvés ou payés.

Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les intérêts, les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit moins les chèques et mandats en circulation. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme n'excédant normalement pas 31 jours.

## Comptes d'opérations de change

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont comptabilisés au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date du règlement des opérations. Les coûts de transaction sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers.

Les revenus de placements gagnés afférents aux comptes d'opérations de change ainsi que les réductions pour refléter une baisse de valeur durable de la juste valeur des titres sont inclus dans les revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international et les prêts au Fonds monétaire international sont comptabilisés au coût.

## Prêts, placements et avances

Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, qui comprennent les actifs et les passifs nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu de laquelle le coût de l'avoir du gouvernement est réduit par les dividendes reçus et redressés pour refléter le résultat net annuel de ces sociétés après l'élimination des gains et des pertes inter-organisationnels non réalisés. Ces sociétés suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement et les autres éléments du résultat global sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.

Certaines sociétés d'État entreprises offrent des prêts à des emprunteurs à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Certains de ces prêts devraient être recouverts au moyen de crédits ultérieurs du gouvernement en vertu de divers programmes de subvention qui fournissent des fonds directement liés au remboursement du prêt. Pour ces prêts à recevoir, une provision pour moins-value du montant qui devrait être remboursé sur les crédits ultérieurs est comptabilisée afin de ramener leur valeur comptable à un montant qui se rapproche du montant à recouvrer auprès de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. La provision pour moins-value est basée sur les montants que recevront les emprunteurs qualifiés en vertu de divers programmes de subventions gouvernementales et le pourcentage de cette subvention qui devrait être appliqué au solde impayé du prêt.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses ou leur valeur de recouvrement nette. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt.

Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des autres prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. La provision pour moins-value des autres prêts, placements et avances reflète la possibilité de pertes associées à un défaut éventuel. L'estimation de la provision pour moins-value considère le risque de crédit de l'emprunteur, le nantissement fourni ainsi que l'historique des paiements. Quand il est déterminé qu'ils sont irrécouvrables, les autres prêts, placements et avances sont radiés. Les recouvrements subséquents sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.

## Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 16. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétrospectivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine. Les biens acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu du bail en utilisant le taux d'actualisation approprié qui est habituellement le plus faible du taux d'intérêt implicite du bail ou du taux d'intérêt marginal du gouvernement à la date d'entrée en vigueur du bail. Ces biens sont amortis selon la durée du bail ou la durée de vie utile estimative des biens selon la catégorie de biens lorsque les modalités permettent la transmission de la propriété au gouvernement. L'obligation correspondante est comptabilisée dans la dette non échue à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels. De plus, le coût des œuvres d'art et des collections de musées comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.



Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.

### **Dettes non échues**

La dette non échue comprend la dette contractée sur les marchés, les réévaluations des swaps de devises, des obligations de location-acquisition et l'obligation en vertu des partenariats public-privé. La dette contractée sur les marchés est comptabilisée à la valeur nominale et est ajustée par les primes et les escomptes lesquels sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs. Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est considérée comme un gain ou une perte dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et l'instrument d'emprunt est décomptabilisé. Une extinction survient au rachat de l'obligation ou lorsqu'une obligation est échangée avec un détenteur d'obligations et que les modalités de la créance originale et celles de la créance de remplacement diffèrent substantiellement les unes des autres. On considère que les modalités des obligations échangées diffèrent substantiellement lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie aux termes des nouvelles modalités, y compris tout montant versé au moment de l'échange et actualisé au moyen du taux d'intérêt effectif moyen de la créance originale, diffère d'au moins 10 % par rapport à la valeur actualisée du flux de trésorerie restant de la créance originale. Si un échange d'obligations avec un détenteur d'obligations ne se traduit pas par une extinction, la valeur comptable du passif est rajustée en fonction des montants versés au moment de l'échange, et les primes ou escomptes non amortis relatives à la créance originale et survenant au moment de l'échange sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la créance de remplacement. La détention par le gouvernement de ses propres titres, le cas échéant, sont déduits de la dette contractée sur les marchés afin de comptabiliser la dette non échue due à des tierces-parties.

Les réévaluations des swaps de devises comprennent les profits et les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises dont le gouvernement s'est engagé.

Des obligations de location-acquisition représentent la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu des ententes de contrats de location-acquisition.

Les obligations en vertu des partenariats public-privé (PPP) découlent des ententes que le gouvernement a conclues avec des partenaires du secteur privé pour concevoir, construire, financer et/ou exploiter et entretenir certaines immobilisations corporelles. L'obligation représente la responsabilité du gouvernement à l'égard de ces ententes de financement à long terme. Ces passifs sont constatés selon le pourcentage d'avancement sur la durée de la construction de l'actif du PPP et réduits par les paiements progressifs et les versements de capital effectués au partenaire de PPP.

### **Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants**

Les prestations de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette évaluation actuarielle vise à déterminer la valeur actualisée des prestations acquises et se fonde sur diverses hypothèses actuarielles. Lorsque les données réelles des régimes diffèrent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, des gains ou pertes actuariels surviennent. Les gains et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais plutôt constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés, laquelle varie selon les régimes, ou sur l'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre. La constatation commence dans l'exercice qui suit la détermination des gains et pertes actuariels. De plus, suite à une modification de régime, la constatation immédiate des pertes actuarielles nettes non constatées est exigée, pour un montant n'excédant pas la réduction correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées; similairement, des gains nets actuariels non constatés sont constatés immédiatement pour un montant n'excédant pas l'augmentation correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées. À la suite d'une compression ou règlement de régimes, les gains ou pertes actuariels nets non constatés, reliés à la partie de l'obligation qui a subi une compression ou un règlement de régimes, sont reconnus immédiatement.

Les actifs de retraite comprennent les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) qui sont évalués à la valeur liée au marché. Sous cette méthode d'évaluation, le rendement prévu des placements est comptabilisé immédiatement alors que la différence entre le rendement prévu et actuel des placements est comptabilisée dans les gains et pertes actuariels sur une période de cinq ans. La valeur liée au marché des placements est ajustée, si nécessaire, afin de s'assurer qu'elle ne dépasse pas les limites de plus ou moins 10 % de la valeur au marché des placements à la fin de l'exercice; tout montant en dehors de cette limite est comptabilisé immédiatement par le biais des gains et pertes actuariels. Les actifs de retraite comprennent aussi les placements détenus dans des fiducies externes par des sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les cotisations à recevoir des employés pour services passés sont actualisées à leur juste valeur approximative.

### **Passif éventuel**

Le passif éventuel, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

### **Actifs éventuels**

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. À terme, l'incertitude sera dénouée lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement se produiront ou ne se produiront pas. Le dénouement de l'incertitude confirmera l'existence ou la non-existence d'un actif. Si la survenance de l'événement de confirmation est probable et la valeur est significative, l'actif éventuel est présenté dans les notes aux états financiers consolidés. L'actif éventuel devient un actif comptabilisé lorsque le résultat de l'événement futur est connu et que l'existence de l'actif est confirmée.

### **Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu au renoncement d'avantages économiques futurs.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les meilleures estimations de la gestion associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de la mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service d'une immobilisation seront imputés aux charges. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada. Le taux d'actualisation est une moyenne pondérée des taux qui reflète le coût d'emprunt du gouvernement à la reconnaissance initiale ainsi qu'aux révisions subséquentes des flux de trésorerie prévus, et qui est le plus étroitement associé à la période de règlement de l'obligation.

Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

### **Conversion des devises**

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette, des swaps de devises et des contrats à terme sur devises sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre de revenus nets des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts, placements et avances sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts, placements et avances à titre d'autres revenus. Les gains et les pertes nets de change liés aux paiements de transfert sont présentés avec les charges de paiements de transfert à titre d'autres paiements de transfert. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés dans les autres charges.

### **Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers consolidés exige que le gouvernement effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées chaque année au 31 mars. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne touchent que cette période ou au cours de la période de révision et des périodes ultérieures si elles touchent à la fois la période actuelle et les périodes ultérieures.

Une incertitude importante relative à la mesure est observée lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne à court terme quant au montant comptabilisé ou divulgué. On entend par court terme une période de un an ou moins à partir du 31 mars. Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude importante relative à la mesure en ce qui a trait aux montants déclarés au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants. On observe également une incertitude relative à la mesure attribuable aux estimations et aux hypothèses dans la comptabilisation de la provision pour passif éventuel (note 6); des revenus fiscaux et des sommes connexes à recevoir et à payer, de la provision pour créances douteuses; des passifs environnementaux; et des droits contractuels. Il est raisonnablement possible qu'à la suite d'une réévaluation à court terme par le gouvernement, ces estimations et hypothèses puissent nécessiter une importante modification des montants comptabilisés et/ou des renseignements divulgués dans les états financiers consolidés.

Les obligations au titre des prestations constituées relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont déterminées par calcul actuariel et la réalité peut diverger considérablement des hypothèses utilisées dans le calcul des avantages accumulés. Au 31 mars 2018, les passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs de 275 707 millions de dollars (265 015 millions de dollars en 2017, tel que redressé – note 2a) et les actifs découlant des régimes de retraite du secteur public de 2 124 millions de dollars (1 900 millions de dollars en 2017) sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les hypothèses actuarielles utilisées dans la mesure des obligations au titre des prestations constituées relatives aux avantages ainsi qu'une analyse de sensibilité montrant les obligations au titre des prestations constituées qui aurait été affecté par les changements des hypothèses actuarielles principales, qui se retrouvent à la note 9.

Les revenus fiscaux, les sommes connexes à recevoir et à payer et la provision pour créances douteuses sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus ainsi que les avis d'opposition des cotisations produits par les contribuables. Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont que les acomptes provisionnels, les renseignements historiques sur les taux de remboursement, les paiements reçus lors de la remise de déclarations de revenus et les montants à recevoir cotisés. Ceux-ci sont de bons indicateurs des revenus fiscaux gagnés, mais non cotisés au 31 mars. L'hypothèse clé utilisée pour l'estimation de la provision générale pour créances douteuses est l'information historique sur le recouvrement, tel que décrit à la note 12. Les estimations sont assujetties à un contrôle a posteriori et sont peaufinées au besoin. En date du 31 mars 2018, 14 065 millions de dollars d'impôts fédéraux font l'objet d'avis d'opposition (16 409 millions de dollars en 2017). Un montant est constaté en réduction des revenus fiscaux pour les cas où il a été déterminé que le gouvernement avait peu ou aucune possibilité d'éviter un règlement. Les méthodologies utilisées pour déterminer les estimations ont été appliquées de façon uniforme à l'année précédente.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont sujets à une incertitude relative à la mesure, tel que mentionné à la note 7, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités d'assainissement des sites contaminés ou de la mise hors service des immobilisations, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement ou des coûts de la mise hors service d'immobilisation. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée de la révision des normes environnementales ou de changements de réglementation pourraient entraîner des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.

Les passifs éventuels sont également sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations reliée à la réalisation de l'événement futur ainsi qu'à la valeur de la perte potentielle. Le montant estimé de la provision pour passif éventuel est continuellement examiné et affiné à la lumière de plusieurs facteurs, y compris les négociations en cours, les règlements récents et les décisions prises par la cour et les juridictions administratives. Les décisions de la magistrature contenant des éléments qui s'appliquent à d'autres réclamations déposées contre le Canada pourraient également entraîner des modifications importantes du passif éventuel enregistré. En ce qui concerne les garanties, la méthode d'estimation tient compte des évaluations des entreprises individuelles, des marchés ou domaines particuliers, ainsi que de l'économie canadienne et mondiale.

Les droits contractuels sont soumis à une incertitude de mesure en raison des termes et conditions de certains accords entraînant des droits contractuels. Certains droits dépendent de la vente ou de toute autre activité future de l'autre partie à l'accord, nécessitant l'utilisation d'estimations dans la publication des revenus futurs.

### **Information comparative**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

## 2. Modification et redressements comptables

### a) Modification de la méthodologie du taux d'actualisation

Le gouvernement a révisé sa méthodologie quant à la sélection des taux d'actualisation utilisés dans la mesure de ses actifs et passifs à long terme afin de promouvoir la cohérence lors de l'utilisation d'une technique d'actualisation. Cet examen a pris en compte les pratiques de l'industrie et les changements émergents dans les normes comptables. La méthodologie révisée du taux d'actualisation établit le coût d'emprunt du gouvernement quant à la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada. Elle affecte les passifs relatifs aux régimes de retraite non capitalisés du secteur public et autres avantages sociaux futurs des employés et des anciens combattants, les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la provision pour éventualités, les contrats de location-acquisition et les prêts à recevoir.

À l'exception des prestations de retraite non capitalisées, tel que mentionné ci-dessous, cette amélioration a été comptabilisée comme une modification d'estimation ayant une incidence sur la période de modification et les périodes futures applicables. La modification d'estimation n'a pas eu d'incidence significative sur l'exercice en cours, sauf pour les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, où l'utilisation d'un taux d'actualisation moyen pondéré de 2,2 % était inférieur au taux d'actualisation de 2,4 % selon la méthodologie précédente, entraînant une augmentation des obligations au titre des prestations constituées de 5 226 millions de dollars pour l'exercice.

#### Prestations de retraite non capitalisées

Auparavant, les prestations de retraite non capitalisées étaient actualisées à l'aide des taux moyens pondérés nivelés des obligations à long terme du gouvernement du Canada, qui étaient calculés sur la moyenne pondérée des taux d'obligations du gouvernement du Canada prévus sur une période à long terme de 20 ans. Les prestations de retraite non capitalisées sont maintenant actualisées en utilisant les rendements actuels qui reflètent les flux de trésorerie futurs estimatifs. Cette modification représente un ajustement fondamental de la méthodologie utilisée pour sélectionner le taux d'actualisation et, par conséquent, est considérée comme une modification de méthode comptable, laquelle a été appliquée rétroactivement. Les obligations au titre des prestations constituées pour les prestations de retraite non capitalisées s'élèvent à 198 000 millions de dollars (200 950 millions de dollars en 2017), comparativement à 164 983 millions de dollars (166 482 millions de dollars en 2017) selon la méthodologie du taux d'actualisation précédente.

Une réconciliation du redressement relatif aux prestations de retraite non capitalisées pour les éléments significatifs des états financiers consolidés est comme suit :

(en millions de dollars)

	2017		
	Tel qu'établi antérieurement	Effet de la modification de méthode comptable	Tel que redressé
<b>État consolidé des résultats et du déficit accumulé</b>			
Charges de programmes – autres charges .....	85 986	4 064	90 050
Frais de la dette publique.....	24 109	(2 877)	21 232
Total des charges.....	311 265	1 187	312 452
Déficit annuel.....	(17 770)	(1 187)	(18 957)
Déficit accumulé au début de l'exercice.....	(615 986)	(18 454)	(634 440)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice .....	(631 899)	(19 641)	(651 540)
<b>État consolidé de la situation financière</b>			
Passifs relatifs aux régimes de retraite du secteur public .....	151 806	19 641	171 447
Dette nette .....	(714 457)	(19 641)	(734 098)
Déficit accumulé .....	(631 899)	(19 641)	(651 540)
<b>État consolidé de la variation de la dette nette</b>			
Dette nette au début de l'exercice .....	(693 751)	(18 454)	(712 205)
Déficit annuel.....	(17 770)	(1 187)	(18 957)
Dette nette à la fin de l'exercice.....	(714 457)	(19 641)	(734 098)
<b>État consolidé des flux de trésorerie</b>			
Déficit annuel.....	(17 770)	(1 187)	(18 957)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs .....	7 205	1 187	8 392

Comptes publics du Canada 2017-2018

Les effets de la modification de méthode comptable sur la note 9 afférente aux états financiers consolidés, régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, étaient les suivants :

(en millions de dollars)

	2017		
	Prestations de retraite non capitalisées		
	Tel qu'établi antérieurement	Effet de la modification de méthode comptable	Tel que redressé
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice.....	165 665	49 577	215 242
Prestations acquises.....	313	22	335
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées.....	6 907	(2 877)	4 030
Prestations versées.....	(8 817)	–	(8 817)
Frais d'administration.....	(91)	–	(91)
Transferts nets à d'autres régimes.....	(88)	–	(88)
Compressions aux régimes.....	(4)	(1)	(5)
(Gains) pertes actuariels.....	2 597	(12 253)	(9 656)
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice.....	166 482	34 468	200 950
Moins : perte actuarielle nette non constatée.....	19 015	14 827	33 842
Passifs nets découlant des avantages futurs.....	147 467	19 641	167 108
<b>Charge de prestation</b>			
Prestations acquises, nettes des cotisations des employés.....	256	22	278
Pertes actuarielles constatées durant l'exercice.....	2 124	4 016	6 140
Compressions aux régimes.....	(4)	(1)	(5)
Pertes actuarielles comptabilisées suivant les compressions aux régimes.....	15	27	42
Total.....	2 391	4 064	6 455
<b>Charge d'intérêt</b>			
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées.....	6 907	(2 877)	4 030
<b>Taux d'actualisation utilisés pour évaluer les :</b>			
Obligations au titre des prestations constituées.....	3,7 %	(1,5 %)	2,2 %
Avantages et charge d'intérêts.....	4,4 %	(2,5 %)	1,9 %

b) Adoption de nouvelles normes comptables

Le gouvernement du Canada a adopté de nouvelles normes comptables publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) entrant en vigueur à partir de l'exercice financier, et les suivants, commençant le 1er avril 2017 (ou postérieurement). De ces déclarations, SP 2200 Informations relatives aux parties liées, SP 3320 Actifs éventuels et SP 3380 Droits contractuels fournit uniquement les conditions entourant la divulgation de ces informations. SP 3420 Opérations inter-entités établit la comptabilisation et la présentation des opérations inter-entités ainsi que SP 3210 Actifs offre une direction sur la définition des actifs ainsi que sur les exigences de la divulgation. Ces normes ont été appliquées de façon prospective, ce qui a entraîné la divulgation des droits contractuels du gouvernement à la note 18 b).

### 3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

#### a) Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la préparation de son budget et des présents états financiers consolidés. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations indiquées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

	2018	2017
		Redressés <sup>1</sup> (note 2a)
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement.....	115 035	103 671
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois.....	160 209	155 466
Total des dépenses budgétaires autorisées.....	275 244	259 137
Moins : les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés.....	13 841	13 183
Total des dépenses budgétaires nettes.....	261 403	245 955
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice <sup>1</sup> .....	71 164	66 497
Total des charges <sup>1</sup> .....	332 567	312 452

<sup>1</sup> Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau qui précède diffère du total des charges comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les opérations des comptes à fins déterminées consolidés et de certaines sociétés d'État et autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers consolidés, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsque le transfert est autorisé et que le bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement répond aux critères d'admissibilité. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 213 557 millions de dollars (217 341 millions de dollars en 2017) ont été autorisées à titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 41 332 millions de dollars (51 913 millions de dollars en 2017) a été utilisé, un montant de 1 070 millions de dollars (145 millions de dollars en 2017) est devenu périmé et un montant de 171 155 millions de dollars (165 283 millions de dollars en 2017) est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs.

On trouvera des précisions concernant la provenance et l'utilisation des autorisations (non vérifiées) et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des Comptes publics du Canada.

#### b) Dépassement des pouvoirs de dépenser

Il n'y a pas de dépassement des pouvoirs de dépenser en 2018.

#### c) Pouvoirs d'emprunter

Conformément au nouveau cadre de l'approbation parlementaire du pouvoir d'emprunt adopté en novembre 2017, le gouvernement ne peut contracter des emprunts qu'avec l'autorisation du Parlement. Cette autorisation est accordée en vertu de la *Loi autorisant certains emprunts* (LACE) et de la partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

En vertu de la LACE, le ministre des Finances (le ministre) a le pouvoir de contracter des emprunts pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada avec l'autorisation du gouverneur en conseil. Sous réserve d'exceptions limitées, ces emprunts ne peuvent excéder le montant maximal approuvé par le Parlement et prévu dans cette loi, à savoir la somme de 1 168 000 millions de dollars, qui comprend également des montants empruntés par des sociétés d'État mandataires et des obligations hypothécaires du Canada garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En date du 31 mars 2018, un montant de 996 625 millions de dollars provenant de ce pouvoir d'emprunt approuvé le Parlement a été utilisé.

De plus, la partie IV de la LGFP confère au ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, le pouvoir de contracter les emprunts qui ont été autorisés par le Parlement et elle habilite le gouverneur en conseil à autoriser le ministre à emprunter dans le but précis de refinancer la dette en cours, d'éteindre ou de réduire le passif et d'effectuer des paiements dans des circonstances extraordinaires, comme des catastrophes naturelles. Le gouverneur en conseil détermine un montant d'emprunt maximal pour l'exercice donné. En 2018, le gouverneur en conseil a précisé que la somme maximale du principal qui pouvait être empruntée par le ministre pendant cet exercice était de 335 000 millions de dollars (325 000 millions de dollars en 2017). La somme maximale du principal est la somme de *i*) l'encours des bons du Trésor maximum en circulation au cours de l'exercice, *ii*) la valeur totale du refinancement et des nouvelles émissions prévues des obligations négociables et des titres au détail, *iii*) un montant pour faciliter la gestion de la dette et des comptes d'opération de change pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, une somme de 254 269 millions de dollars (276 216 millions de dollars en 2017) provenant de ce pouvoir d'emprunt approuvé par le gouverneur en conseil a été utilisée.

#### d) Source des montants du budget

Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés pour l'exercice 2018 dans le plan budgétaire de mars 2017 (Budget de 2017). Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2018, les montants du Budget de 2017 ont été redressés selon la nouvelle méthodologie de sélection des taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur des obligations de retraite non capitalisée du gouvernement. Ce redressement s'est traduit par une augmentation des charges de programme prévues de 2 795 millions de dollars, par une diminution des frais de la dette publique prévus de 2 288 millions de dollars, et par une augmentation du déficit annuel attendu pour l'exercice 2018 de 507 millions de dollars. De plus, certains montants du budget de 2017 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés, sans aucune incidence globale sur le déficit annuel budgétisé de 2018.

Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget de 2017, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

## 4. Charges

Les charges apparaissant à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé comprennent :

#### a) Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement

Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement incluent le transfert canadien en matière de santé, le transfert canadien en matière de programmes sociaux et les accords fiscaux en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les autres principaux transferts incluent les contributions dans le cadre du programme fédéral du fonds de la taxe sur l'essence.

(en millions de dollars)

	2018	2017
Transfert canadien en matière de santé.....	37 124	36 057
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	13 748	13 348
Accords fiscaux.....	17 575	17 145
Autres principaux transferts.....	2 072	2 102
Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	70 519	68 652

On trouvera des précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et à la section 1 (non vérifiée) du volume II des Comptes publics du Canada.

#### b) Assurance-emploi

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, l'assurance-emploi inclut les prestations de revenus et mesures de soutien payés aux particuliers de 17 666 millions de dollars (18 644 millions de dollars en 2017) et les paiements aux provinces et territoires reliés aux ententes sur le développement du marché du travail de 2 049 millions de dollars (2 067 millions de dollars en 2017).

#### c) Autres paiements de transfert

Les autres paiements de transfert, totalisant un montant de 47 138 millions de dollars (41 580 millions de dollars en 2017), comprennent les montants divers versés dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, d'effectuer de la recherche, de fournir de l'aide au développement international, de soutenir les soins de santé et d'infrastructure des collectivités des Premières Nations et Inuits, de soutenir le logement social et les familles et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers. Les autres types de paiements de transfert sont fournis par les ministères en fonction de leurs mandats législatifs ministériels. On trouvera des précisions au tableau 3.6 de la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

## d) Frais de la dette publique

(en millions de dollars)

	2018	2017
		Redressés <sup>1</sup> (note 2a)
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue		
Intérêts sur la dette non échue.....	12 499	12 527
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor.....	1 029	765
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes.....	969	1 171
Réévaluation des swaps de devises.....	(282)	(335)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts.....	13	10
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	186	200
Obligation en vertu des partenariats public-privé.....	81	82
Total.....	14 495	14 420
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs <sup>1</sup> .....	7 138	6 605
Autres passifs.....	256	207
Total des frais de la dette publique <sup>1</sup> .....	21 889	21 232

On trouvera des précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.

## e) Charges totales par secteur

Le gouvernement a défini les secteurs par portefeuilles ministériels, lesquels regroupent les activités des ministères, organismes et les sociétés d'État et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables au Parlement. Des informations sectorielles supplémentaires sont fournies à la note 19. Le tableau suivant présente les charges totales par secteur après l'élimination des opérations internes :

(en millions de dollars)

	2018	2017
		Redressés <sup>1</sup> (note 2a)
Portefeuilles ministériels		
Affaires autochtones et du Nord <sup>2</sup> .....	9 709	6 055
Affaires mondiales.....	8 840	8 740
Agriculture et Agroalimentaire.....	2 425	3 003
Anciens Combattants.....	984	953
Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	24	22
Conseil du Trésor.....	3 882	3 140
Conseil privé.....	382	308
Défense nationale <sup>1</sup> .....	32 311	27 091
Environnement et Changement climatique.....	2 030	1 803
Famille, Enfants et Développement social.....	82 692	82 191
Finances <sup>1</sup> .....	91 008	88 500
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté.....	2 634	2 304
Infrastructure et Collectivités.....	4 148	3 628
Innovation, Sciences et Développement économique.....	7 391	7 389
Justice.....	1 733	1 651
Parlement.....	725	628
Patrimoine canadien.....	4 480	4 088
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	2 081	2 034
Ressources naturelles.....	2 559	2 011
Revenu national.....	34 839	30 804
Santé <sup>2</sup> .....	3 854	3 677
Sécurité publique et Protection civile.....	12 237	11 469
Services aux Autochtones <sup>2</sup> .....	10 646	9 451
Services publics et Approvisionnement.....	5 141	4 415
Transports.....	2 970	2 275
Provision pour évaluation et autres éléments <sup>1</sup> .....	2 842	4 822
Total des charges <sup>1</sup> .....	332 567	312 452

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.<sup>2</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.



## f) Charges totales par type de ressources utilisées pour le fonctionnement

Le tableau suivant présente le total des charges selon les principaux articles de charges :

(en millions de dollars)

Articles de charges	2018	2017 Redressés <sup>1</sup> (note 2a)
Paiements de transfert .....	211 448	201 170
Autres charges		
Personnel <sup>1</sup> .....	60 294	54 172
Transports et communications .....	2 800	2 770
Information .....	299	278
Services professionnels et spéciaux .....	10 404	9 702
Location .....	2 298	2 293
Réparation et entretien.....	3 277	3 334
Services publics, fournitures et approvisionnements.....	3 228	3 129
Autres subventions et charges.....	11 258	9 047
Amortissement des immobilisations corporelles .....	5 261	5 168
Perte nette sur cession de biens.....	111	157
Total des autres charges <sup>1</sup> .....	99 230	90 050
Total des charges de programmes <sup>1</sup> .....	310 678	291 220
Frais de la dette publique <sup>1</sup> .....	21 889	21 232
Total des charges <sup>1</sup> .....	332 567	312 452

On trouvera des précisions sur le rapprochement des articles de charges et des articles de dépenses à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et des précisions sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 (non vérifiée) du volume II des Comptes publics du Canada.

<sup>1</sup> Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.

## 5. Déficit accumulé

Certains comptes à fins déterminées sont compris dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus reçus pour les fins déterminées dans les lois soient crédités à ces comptes et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces comptes. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs ou les virements crédités à ces comptes. Le tableau suivant présente le solde de ces comptes consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global qui sont inclus dans le déficit accumulé :

(en millions de dollars)

	2018	2017 Redressés <sup>1</sup> (note 2a)
Déficit accumulé, excluant les comptes à fins déterminées consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global <sup>1, 2</sup> .....	(675 848)	(656 877)
Comptes à fins déterminées consolidés		
Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	2 951	2 999
Autres comptes d'assurance .....	735	716
Autres comptes consolidés .....	357	328
	(671 805)	(652 834)
Cumul des autres éléments du résultat global.....	551	1 294
Déficit accumulé <sup>1</sup> .....	(671 254)	(651 540)

<sup>1</sup> Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.

<sup>2</sup> Ce montant comprend les gains et les pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui font partie intégrante des autres éléments du résultat global, mais qui sont comptabilisés directement au déficit accumulé, et ne sont donc pas une composante du cumul des autres éléments du résultat global.

## Cumul des autres éléments du résultat global

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers découlent d'une variation de la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture et sont exclus du calcul du résultat net jusqu'à ce qu'ils se matérialisent. Les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés reflètent la différence entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs du régime ainsi que des différences entre les résultats réels et les résultats attendus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies. Ces gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement aux bénéfices non répartis sans reclassement au résultat net au cours d'une période ultérieure.

Les autres éléments du résultat global sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialiseront, les montants correspondants seront reclassés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et seront, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés.

Le tableau suivant présente les différentes composantes des autres éléments du résultat global ainsi que le cumul des autres éléments du résultat global inclus dans le déficit accumulé du gouvernement :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice .....	1 294	1 258
Autres éléments du résultat global		
Variation nette des (pertes) gains non réalisés sur les instruments financiers disponibles à la vente .....	(721)	54
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures .....	(22)	(18)
(Pertes) gains actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.....	(10)	1 821
Total.....	(753)	1 857
Moins : (Pertes) gains actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés comptabilisés directement au déficit accumulé .....	(10)	1 821
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice.....	551	1 294

## 6. Passifs éventuels

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Le tableau suivant présente les différentes composantes de la provision pour passif éventuel :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Revendications		
Causes en instance et imminentes et autres réclamations .....	9 181	5 642
Revendications particulières .....	8 151	5 311
Revendications territoriales globales .....	5 420	5 276
Provision pour garanties accordées par le gouvernement .....	278	282
Total de la provision enregistrée .....	23 030	16 511

## a) Revendications

Le gouvernement a comptabilisé une provision pour les revendications pour lesquelles un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Cette estimation est déterminée en utilisant l'expérience historique, les faits et les circonstances pertinents. Dans les cas où l'estimation de la perte est fondée sur une fourchette de montants, le montant comptabilisé à l'intérieur de la fourchette est la meilleure estimation de la direction de la perte éventuelle qui peut être un montant inférieur au maximum de la fourchette. Il existe un risque significatif que le passif soit supérieur au montant qui a été comptabilisé. Les revendications pour lesquelles le dénouement n'est pas déterminable et pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé s'élèvent à environ 10 053 millions de dollars (9 354 millions de dollars en 2017).

*Causes en instance et imminentes et autres réclamations* : Il existe des milliers de causes en instance et imminentes ainsi que des cas de réclamations contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et d'autres cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement n'est pas connu dans tous les cas. Par conséquent, les provisions comptabilisées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction.

*Revendications particulières* : Les revendications particulières portent sur des anciens griefs des Premières Nations concernant les obligations du Canada en vertu de traités historiques ou la manière dont il a géré les fonds et les autres biens des Premières Nations. Ces griefs passés peuvent être transmis par l'intermédiaire du système juridique ou du programme de règlement des revendications particulières. Le gouvernement du Canada négocie des règlements avec la Première Nation lorsqu'une revendication démontre une obligation légale non résolue. Il y a présentement 545 (528 en 2017) revendications particulières en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend également des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires ainsi qu'une estimation pour les griefs soumis, mais qui n'ont pas encore été évalués.

*Revendications territoriales globales* : Les revendications territoriales globales visent des régions du Canada où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Il y a présentement 73 (70 en 2017) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend aussi des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

## b) Garanties accordées par le gouvernement

*Garanties accordées par le gouvernement* : Les garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les garanties sur prêts, les programmes d'assurance gérés par le gouvernement et autres garanties explicites. Au 31 mars, les garanties accordées par le gouvernement incluent :

(en millions de dollars)

	2018	2017
	Montant non remboursé	Montant non remboursé
Garanties avec une limite autorisée (limite 2018 : 407 498 \$; limite 2017 : 404 482 \$).....	261 664	267 990
Garanties qui n'ont aucune limite autorisée (y compris les emprunts des sociétés d'État mandataires entreprises et autres entreprises publiques).....	291 469	276 559
Total .....	553 133	544 549
Moins: provision pour garanties .....	278	282
Risque net en vertu des garanties .....	552 855	544 267

## c) Autres

*Cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel* : Les passifs éventuels comprennent les impôts fédéraux qui ont déjà fait l'objet de cotisations, mais pour lesquels il y a un appel devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada. En date du 31 mars 2018, 5 404 millions de dollars (5 588 millions de dollars en 2017) faisait l'objet d'appels devant les tribunaux. Le gouvernement a comptabilisé au poste des créiteurs fiscaux ou en réduction des sommes à recevoir des contribuables, selon le cas, les montants estimatifs faisant l'objet d'appels qui pourraient être perdus selon toute probabilité et qu'il est possible d'évaluer avec suffisamment de certitude.

*Organisations internationales* : Le gouvernement détient du capital rachetable dans laquelle certaines organisations internationales ont le pouvoir de nécessiter des paiements. Au 31 mars 2018, le capital rachetable s'élève à 32 030 millions de dollars (31 780 millions de dollars en 2017). Aucun paiement (aucun en 2017) n'a été demandé par les organisations internationales ou payé par le gouvernement au cours de l'année liée au capital rachetable.

*Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires* : Quatre sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de garanties des titres hypothécaires qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* dans le cadre du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada; Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation et Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Au 31 mars 2018, le total des assurances en vigueur s'élève à 1 754 457 millions de dollars (1 728 312 millions de dollars en 2017). Le gouvernement prévoit que les quatre sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

On trouvera plus de précisions sur les passifs éventuels à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

## 7. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés .....	5 710	5 944
Moins recouvrements prévus .....	(23)	(27)
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés .....	5 687	5 917
Autres éléments de passif environnemental .....	122	184
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	6 482	6 498
Total du passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	12 291	12 599

### a) Assainissement des sites contaminés

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur les terres fédérales ou sur des terres où le gouvernement a assumé la responsabilité du nettoyage ont été répertoriés, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le gouvernement a relevé environ 7 242 sites (7 531 sites en 2017) qui pourraient être contaminés et faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé 2 326 sites (2 382 sites en 2017) pour lesquels des mesures sont requises et un passif brut de 5 447 millions de dollars (5 705 millions de dollars en 2017) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des experts environnementaux ou estimée par les ministères. De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. Ce groupe comprend 3 944 sites non évalués (4 055 sites en 2017) dont 2 088 sites (1 879 sites en 2017) sont projetés à procéder aux travaux d'assainissement et pour lesquels un passif estimé de 263 millions de dollars (239 millions de dollars en 2017) a été enregistré. La combinaison de ces deux estimations, totalisant 5 710 millions de dollars (5 944 millions de dollars en 2017), constitue la meilleure estimation de la gestion concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 972 sites restants (1 094 sites en 2017). Certains de ces sites sont à différents stades d'essais et d'évaluations et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le gouvernement ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale significative ou menace pour la santé humaine). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2018 et du 31 mars 2017. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 1,9 % (2 % en 2017). L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux courbes de rendement coupon zéro pour actualiser les dépenses futures estimatives.

Les taux d'actualisation de mars 2018 vont de 1,79 % (0,89 % en 2017) pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 2,24 % (2,55 % en 2017) pour les emprunts qui échoient à 30 ans ou plus.

(en millions de dollars)

	2018					2017				
	Nombre total de sites	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs	Nombre total de sites	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs
Anciens sites d'exploration										
minérale <sup>1</sup> .....	140	102	2 909	5 469	23	143	109	2 942	5 828	27
Matières radioactives <sup>2</sup> .....	9	8	994	1 113	–	9	8	1 088	1 220	–
Sites militaires et anciens sites militaires <sup>3</sup> .....	411	211	446	533	–	447	210	519	535	–
Pratiques relatives aux combustibles <sup>4</sup> .....	1 787	1 178	355	370	–	1 867	1 173	367	377	–
Installations marines/sites aquatiques <sup>5</sup> .....	2 730	1 565	354	353	–	2 896	1 461	369	399	–
Décharges <sup>6</sup> .....	1 077	810	264	221	–	1 079	775	292	303	–
Autre <sup>7</sup> .....	1 088	540	388	433	–	1 090	525	367	373	–
Total .....	7 242	4 414	5 710	8 492	23	7 531	4 261	5 944	9 035	27

<sup>1</sup> Contamination associée aux anciennes activités d'exploitation minière, p. ex., métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>2</sup> Contamination associée aux anciennes activités nucléaires, p. ex., déchets radioactifs de faible activité, isotopes radioactifs.

<sup>3</sup> Contamination associée à l'exploitation de sites militaires et anciens sites militaires, où les activités comme la manipulation et l'entreposage des combustibles, les décharges, la peinture à base de métaux ou de BPC utilisé pour les bâtiments ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., hydrocarbures pétroliers, BPC, métaux lourds. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>4</sup> Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex., déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).

<sup>5</sup> Contamination associée à l'exploitation des biens maritimes, comme les installations portuaires, les ports, les systèmes de navigation, les stations de phare, les stations hydrométriques, où les activités comme l'entreposage et la manipulation des combustibles, l'utilisation de peinture à base de métaux sur les stations de phare ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>6</sup> Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

<sup>7</sup> Contamination provenant d'autres sources, comme l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais aux sites agricoles, l'utilisation de BPC, les zones d'entraînement à la lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations d'entraînement, l'exploitation de biens comme les aéroports, les chemins de fer et les routes où des activités comme l'entreposage ou la manipulation des combustibles, les décharges et les zones d'entreposage des produits chimiques ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX et autres contaminants organiques.

De plus, durant l'année, 600 sites (739 sites en 2017) ont été fermés, car ils ont été soit assainis, soit évalués et ne répondent plus aux critères de comptabilisation d'un passif.

b) Autres éléments de passif environnemental

Le gouvernement a relevé environ 643 sites (635 en 2017) où l'on soupçonne la présence de munitions explosives non explosées (UXO) pour lesquels des actions de déminage pourraient s'avérer nécessaires. De ces sites, 43 (68 en 2017) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations de la gestion, on a comptabilisé un passif de 122 millions de dollars (184 millions de dollars en 2017) en vue des activités d'élimination sur 10 des sites à UXO confirmés (10 en 2017). L'assainissement a été effectué sur 7 de ces sites (1 en 2017) et ils seront fermés au cours du prochain exercice financier. Les 633 autres sites suspects (624 en 2017) sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. De ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 33 d'entre eux, impossible à déterminer pour 78 et improbable pour les 522 autres.

c) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation au titre de la mise hors service des immobilisations s'élève à 6 482 millions de dollars (6 498 millions de dollars en 2017), dont Énergie atomique du Canada limitée a enregistré 6 473 millions de dollars (6 492 millions de dollars en 2017) pour la mise hors service de centrales nucléaires.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture .....	6 498	6 767
Passifs réglés .....	(310)	(251)
Passifs engagés durant l'année .....	3	-
Révision des estimations .....	39	(280)
Charge de désactualisation <sup>1</sup> .....	252	262
Solde de clôture .....	6 482	6 498

<sup>1</sup> La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 15 933 millions de dollars (16 546 millions de dollars au 31 mars 2017).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	2018	2017
Taux moyen pondéré d'actualisation .....	3,88 %	3,88 %
Période d'actualisation .....	146 ans	147 ans
Taux d'inflation .....	1,70 %	1,70 %

Les efforts continus du gouvernement concernant l'évaluation des sites contaminés, les sites touchés par les UXO et les obligations liées à la mise hors service des immobilisations peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires.

**8. Dette non échue**

La dette non échue comprend :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Dette contractée sur les marchés		
Payable en monnaie canadienne .....	688 254	677 513
Payable en devises.....	16 049	17 609
Total.....	704 303	695 122
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés .....	3 467	5 322
Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis.....	707 770	700 444
Réévaluation des swaps de devises .....	7 835	7 764
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	3 203	3 226
Obligation en vertu des partenariats public-privé .....	2 393	2 199
Total de la dette non échue.....	721 201	713 633

Les escomptes non amortis découlent des bons du Trésor et des bons du Canada qui sont émis à escompte au lieu de porter intérêt. Les escomptes ou primes découlent également du programme de rachat des obligations du gouvernement et de l'émission de la dette sur les marchés, lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. La partie non amortie représente le montant de la prime et de l'escompte n'ayant pas encore été constaté à titre de frais de la dette publique.

Au 31 mars 2018, la juste valeur de la dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis s'établit à 730 732 millions de dollars (751 856 millions de dollars en 2017). La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des titres au détail, des bons du Canada et des billets à moyen terme émis en dollars américains et en euros, est calculée en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice.

Le gouvernement a signé des contrats d'échanges de devises individuels avec différentes contreparties. Les modalités de ces contrats, qui sont toujours en vigueur, sont établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) en place dans chaque contrepartie. Les échanges de devises servent principalement à financer les niveaux d'actif libellés en devises dans les comptes d'opérations de change.

Les réévaluations d'échanges de devises comprennent 947 millions de dollars (1 636 millions de dollars au 31 mars 2017) liés à des contrats d'échanges de devises individuels qui ont une valeur d'élément d'actif en devise nette pour le gouvernement après réévaluation et 8 782 millions de dollars (9 400 millions de dollars au 31 mars 2017) liés à des contrats d'échanges de devises individuels qui ont une valeur d'élément de passif en devise nette, avec comme résultat global une réévaluation de passif nette d'échanges de devises de 7 835 millions de dollars (7 764 millions de dollars au 31 mars 2017).

## a) Dette contractée sur les marchés

Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle et les taux d'intérêt des émissions de dette par devise et par catégorie d'instruments à leur valeur brute (en dollars canadiens) et les taux d'intérêt effectifs annuels moyens pondérés au 31 mars 2018 :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	Obligations négociables			Bons du trésor	Titres au détail <sup>1</sup>	Bons du Canada	Billet à moyen terme		Total
	CAD	USD	Euro			USD	USD	Euro	
2019.....	64 713	3 886	–	110 700	1 118	2 591	322	–	183 330
2020.....	116 261	4	3 171	–	895	–	1 192	–	121 523
2021.....	74 767	–	–	–	246	–	741	238	75 992
2022.....	49 988	–	–	–	327	–	64	–	50 379
2023.....	43 506	3 865	–	–	–	–	–	–	47 371
2024 et ultérieurs.....	226 561	–	–	–	–	–	–	–	226 561
	575 796	7 755	3 171	110 700	2 586	2 591	2 319	238	705 156
Moins : Titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue et redressement de consolidation <sup>2</sup> .....	828	25	–	–	–	–	–	–	853
Total de la dette contractée sur les marchés..	574 968	7 730	3 171	110 700	2 586	2 591	2 319	238	704 303
Nature du taux d'intérêt <sup>3</sup>	Fixe <sup>4</sup>	Fixe	Fixe	Variable	Variable	Variable	Fixe et variable	Fixe	
Taux d'intérêt effectif annuel moyen pondéré.....	2,18	1,84	3,50	1,16	0,63	1,61	1,86	0,15	
Fourchette des taux d'intérêt.....	0,25 - 10,50	1,63 - 9,70	3,50	0,62 - 1,63	0,50 - 1,40	1,25 - 2,03	1,28 - 2,30	0,15	

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Comprend 1 628 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada ayant des dates d'échéances fixes qui sont remboursables à vue.

<sup>2</sup> Comprend 1 220 millions de dollars de titres détenus aux fins d'annulation, 25 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue, 2 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 394 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées.

<sup>3</sup> Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords de swaps.

<sup>4</sup> Comprend des obligations à rendement réel qui ont une composante variable en fonction de l'indice des prix à la consommation.

## b) Obligation découlant de contrats de location-acquisition

L'obligation totale en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2018 s'élève à 3 203 millions de dollars (3 226 millions de dollars en 2017). Les intérêts de 185 millions de dollars (200 millions de dollars en 2017) liés à cette obligation sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et font partie des frais de la dette publique. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

(en millions de dollars)

Exercice	2018
2019.....	520
2020.....	418
2021.....	366
2022.....	336
2023.....	318
2024 et ultérieurs.....	2 923
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux.....	4 881
Moins : intérêts théoriques au taux d'actualisation moyen de 5,23 %.....	1 678
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	3 203

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Un nombre important de contrats de location-acquisition ont une durée depuis leur entrée en vigueur qui se retrouve dans un intervalle de 10 à 25 ans.



## 9. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

### a) Aperçu des régimes

#### i. Prestations de retraite

Le gouvernement parraine un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées couvrant presque tous les employés de la fonction publique fédérale ainsi que ceux de certains organismes de la fonction publique tels que définies dans la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les gouvernements territoriaux, les membres des Forces canadiennes (incluant la force de réserve), les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires, y compris les sénateurs. Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada constituent les trois principaux régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement. De plus, certaines sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la présente note, l'expression « employés » est utilisée d'une manière générale et s'applique aux participants des régimes de tous ces groupes.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont conçus pour fournir aux employés un revenu de retraite au cours de leur vie et, dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, sont indexés au taux d'inflation. L'indexation pour les régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées varie selon les différents régimes. En cas de décès, les régimes de retraite fournissent un revenu aux survivants et aux personnes à charge admissibles du participant.

Les prestations de retraite s'accumulent généralement comme suit :

Pour les trois principaux régimes de retraite, l'accumulation des prestations de retraite se base généralement sur la rémunération moyenne d'un membre durant les cinq meilleures années consécutives de rémunération ainsi que sur les années de services ouvrant droit à pension. Les membres des régimes peuvent accumuler jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, les prestations s'accumulent sur la base du total du service ouvrant droit à pension et des gains ouvrant droit à pension sur la période de service.

Pour le régime d'allocation de retraite des parlementaires, les allocations de base de retraite des parlementaires s'accumulent à un taux de 3 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension du membre, selon le cas. Pour le service rendu après le 31 décembre 2015, les allocations de retraite sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 60 ans. Les parlementaires ont droit à des prestations après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans.

Pour les juges de nomination fédérale, les prestations de retraite ne comportent pas de taux explicite de constitution. Cependant, les juges de nomination fédérale peuvent prendre leur retraite avec une pension équivalente aux deux tiers du traitement salarial attaché à leur bureau lorsque le participant a complété 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à au moins 80.

Dans le cas des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées, les prestations s'accumulent selon les conditions des régimes; généralement basée sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne des gains ouvrant droit à pension selon les conditions du régime. Certains des régimes ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

#### ii. Autres régimes d'avantages futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement et certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent différents types de régimes d'avantages futurs dont les conditions peuvent varier. Les employés peuvent se prévaloir des prestations pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les autres avantages futurs incluent les prestations d'invalidité et autres indemnités associées aux anciens combattants, aux membres actifs et aux membres retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge, les prestations de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les droits à des prestations de congés de maladie cumulés, les indemnités de départ et les indemnités d'accidents de travail.

### b) Modalités de financement

Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine. Conformément aux lois sur les pensions, les transactions de prestations de retraite capitalisées et non capitalisées sont comptabilisées dans les comptes de pension à même les comptes du Canada. On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

## i. Prestations de retraite capitalisées

Les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations des employés et des employeurs ainsi que les revenus de placements. Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement pour les services postérieurs à mars 2000 qui entre dans le cadre des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public ainsi que tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve. Un montant égal aux cotisations net des prestations payées et autres frais ayant trait aux services postérieurs est investi par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP). Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités consolidées.

## ii. Prestations de retraite non capitalisées

Pour les prestations de retraite non capitalisées, des investissements séparés ne sont pas maintenus. Ceux-ci sont liés aux services antérieurs à avril 2000 et seulement aux services postérieurs à mars 2000 qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi qu'aux régimes de retraite de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées. Les cotisations des employés et de l'employeur pour les régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux du gouvernement. Les cotisations se chiffrent à 1 942 millions de dollars (408 millions de dollars en 2017) duquel 146 millions de dollars (118 millions de dollars en 2017) représente les cotisations régulières versées par l'employeur, 1 735 millions de dollars (234 millions de dollars en 2017) représente les cotisations spéciales, et 61 millions de dollars (56 millions de dollars en 2017) représente les cotisations versées des employés.

## iii. Autres avantages futurs

Les autres régimes d'avantages futurs pour les employés et les anciens combattants parrainés par le gouvernement et presque tous ceux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas capitalisés. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés retraités sont des régimes contributifs pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées afin d'obtenir une couverture. Ces cotisations se sont élevées à 395 millions de dollars (332 millions de dollars en 2017). Les coûts des prestations acquises et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations. Plus de précisions sur ces comptes se trouvent à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

## c) Évaluations actuarielles

## i. Aux fins de financement

En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont établies au moins tous les trois ans afin de déterminer l'état des régimes de retraite, ainsi que pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le financement des obligations au titre des prestations de retraite du gouvernement. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations de l'Actuaire.

Les plus récentes évaluations triennales des régimes de retraite ont été effectuées au 31 mars 2015 pour l'évaluation du régime de la Gendarmerie royale du Canada; au 31 mars 2016 pour les Forces canadiennes – Force régulière, les Forces canadiennes – Force de réserve, les parlementaires et les juges de nomination fédérale; et au 31 mars 2017 pour la fonction publique qui est actuellement en cours.

Les régimes de retraite privés fédéraux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et tenus de respecter les directives du surintendant des institutions financières. Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans, ou plus souvent selon la situation financière du régime.

## ii. Aux fins de comptabilisation

Les évaluations actuarielles des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont effectuées chaque année pour évaluer, présenter les obligations et imputer les coûts des prestations pour la période. Les évaluations actuarielles sont effectuées au 31 mars, sauf celles de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont menées au 31 décembre. Les évaluations actuarielles sont basées sur les évaluations actuarielles les plus récentes ou en cours de préparation pour fins de capitalisation lorsque nécessaire, par rapport à la majorité des hypothèses démographiques. Les autres hypothèses sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées.

d) Changements aux régimes

i. Modifications aux régimes

En 2018, des modifications ont été apportées aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants. Celles-ci comprennent la création de l'indemnité pour souffrance et douleur, qui remplacera l'indemnité d'invalidité actuelle; la création de l'indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur, qui vise à indemniser les vétérans vivant avec une blessure ou une maladie attribuable au service et causant une déficience grave et permanente qui crée une entrave à la réinsertion dans la vie civile; et le regroupement de certains avantages financiers pour ne créer qu'une seule prestation de remplacement du revenu. Ces modifications ont entraîné une réduction ponctuelle du coût des services passés de 1 625 millions de dollars plus un coût des services passés ponctuel de 4 305 millions de dollars, pour un coût des services passés ponctuel net de 2 680 millions de dollars. Par conséquent, une perte actuarielle nette antérieurement non constatée de 1 625 millions de dollars a immédiatement été reconnue.

En 2017, les modifications aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants ont entraîné des coûts des services passés ponctuels de 353 millions de dollars. Les modifications apportées au régime de retraite d'une société d'État consolidée ont entraîné un coût des services passés ponctuel de 28 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 12 millions de dollars. Une modification des indemnités de départ aux employés a entraîné un coût des services passés ponctuel de 7 millions de dollars.

ii. Compressions aux régimes

En 2018, la prestation de retraite supplémentaire des anciens combattants a fait l'objet d'une compression. Cette compression a entraîné une réduction ponctuelle du coût des services passés de 162 millions de dollars et la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 14 millions de dollars. De plus, la date de prise en vigueur pour le transfert des droits aux prestations de retraite des membres civils de la Gendarmerie royale du Canada au régime de retraite de la fonction publique a été reportée au 21 mai 2020. Ce report n'a eu aucune incidence en 2018 sur les coûts de compression (une réduction ponctuelle du coût des services passés de 27 millions de dollars dans le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 15 millions de dollars en 2017, tel que redressée – note 2a).

Au cours des dernières années, l'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour tous les groupes d'employés exceptés le personnel exonéré des ministres. Les employés assujettis à ces changements ont reçu l'option de recevoir la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. Aucune compression n'a eu lieu durant l'exercice (une réduction ponctuelle des coûts des services passés de 48 millions de dollars et la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 109 millions de dollars en 2017), représentant la partie liée à l'obligation pour les salariés assujettis aux compressions.

iii. Règlements de régimes

En 2018, des paiements de 275 millions de dollars (3 millions de dollars en 2017) ont été effectués pour les employés touchés par la compression des indemnités de départ qui ont opté pour retirer la totalité ou une partie de leurs avantages accumulés. Les règlements ont entraîné une réduction ponctuelle du coût des services passés de 60 millions de dollars (aucune en 2017) et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 2 millions de dollars (aucun en 2017).

## e) Passifs nets découlant des avantages futurs

Les obligations au titre des prestations constituées en vertu des régimes de retraite des employés du secteur public et des avantages futurs des employés et anciens combattants sont présentés net des actifs de retraite et du gain actuariel net non constaté ou de la perte actuarielle nette non constatée ainsi que des cotisations et des prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars, dans l'état consolidé de la situation financière. Les précisions se détaillent comme suit :

## i. Obligations au titre des prestations constituées

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées étaient les suivants :

(en millions de dollars)

	2018				2017			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
	Redressés (note 2a)							
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice.	130 356	200 950	331 306	129 880	118 061	215 242	333 303	120 690
Prestations acquises.....	6 835	340	7 175	5 968	6 552	335	6 887	5 350
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées .....	6 398	4 335	10 733	3 116	5 585	4 030	9 615	2 783
Prestations versées.....	(3 293)	(8 930)	(12 223)	(6 045)	(2 944)	(8 817)	(11 761)	(4 697)
Frais d'administration .....	(71)	(77)	(148)	(80)	(78)	(91)	(169)	(74)
Transferts nets à d'autres régimes .....	(496)	(77)	(573)	–	(548)	(88)	(636)	–
Modifications aux régimes .....	–	–	–	2 680	28	–	28	360
Compressions aux régimes .....	–	–	–	(162)	(22)	(5)	(27)	(48)
Règlements de régimes.....	–	–	–	(60)	–	–	–	–
Pertes (gains) actuariels .....	(1 234)	1 459	225	11 986	3 722	(9 656)	(5 934)	5 516
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ...	138 495	198 000	336 495	147 283	130 356	200 950	331 306	129 880

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

## ii. Actifs de retraite

Les actifs de retraite comprennent les placements détenus par l'OIRPSP et les fiducies externes des sociétés d'État et autres entités consolidées ainsi que des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les placements de retraite étaient les suivants :

(en millions de dollars)

	2018		2017	
	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs
Placements au début de l'exercice .....	135 943	2	121 692	2
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur des placements .....	6 712	–	5 793	–
Cotisations				
Employés .....	3 328	–	2 912	–
Sociétés de la fonction publique, gouvernements territoriaux, sociétés d'État et autres entités.....	306	–	333	2
Gouvernement .....	3 815	–	3 644	–
Prestations versées, transferts et autres .....	(3 810)	(1)	(3 531)	(2)
Gains actuariels .....	6 012	–	5 100	–
Placements à la fin de l'exercice .....	152 306	1	135 943	2
Cotisations à recevoir des employés pour des services passés .....	528	–	643	–
Total des actifs de retraite à la fin de l'exercice .....	152 834	1	136 586	2

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Au 31 mars 2018, la valeur du marché des placements s'élève à 164 027 millions de dollars (145 565 millions de dollars en 2017). Le rendement réel des investissements est 14 340 millions de dollars (15 858 millions de dollars en 2017) et le taux de rendement réel des placements, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 10,1 % (12,8 % en 2017) au cours de l'exercice.



## f) Charges relatives aux avantages futurs et intérêts

Les coûts des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employées et des anciens combattants incluent les charges relatives aux avantages futurs et aux intérêts. Les composantes se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2018				2017			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
					Redressés (note 2a)			
<b>Charge de prestation</b>								
Prestations acquises, nettes des cotisations des employés .....	3 311	274	3 585	5 968	3 434	278	3 712	5 350
(Gains) pertes actuariels constatés durant l'exercice .....	(552)	5 096	4 544	4 171	(451)	6 140	5 689	4 103
Modifications aux régimes .....	–	–	–	2 680	28	–	28	360
Compressions aux régimes .....	–	–	–	(162)	(22)	(5)	(27)	(48)
Règlements de régimes .....	–	–	–	(60)	–	–	–	–
(Gains) pertes actuariels comptabilisés suivant les modifications, les compressions et les règlements aux régimes .....	–	–	–	1 637	(39)	42	3	109
Provision pour moins-value .....	88	–	88	–	–	–	–	–
<b>Total .....</b>	<b>2 847</b>	<b>5 370</b>	<b>8 217</b>	<b>14 234</b>	<b>2 950</b>	<b>6 455</b>	<b>9 405</b>	<b>9 874</b>
<b>Charge d'intérêt</b>								
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées .....	6 398	4 335	10 733	3 116	5 585	4 030	9 615	2 783
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur liée au marché des placements .....	(6 712)	–	(6 712)	–	(5 793)	–	(5 793)	–
<b>Total .....</b>	<b>(314)</b>	<b>4 335</b>	<b>4 021</b>	<b>3 116</b>	<b>(208)</b>	<b>4 030</b>	<b>3 822</b>	<b>2 783</b>

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

## g) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation sont fondées sur les meilleures estimations des expériences à long terme du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées, des prévisions à court terme, ainsi qu'à la majorité des hypothèses démographiques sous-jacentes aux évaluations actuarielles les plus récentes ou en cours aux fins de financement. Les hypothèses incluent notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux de rendement prévus des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, aux taux de départ à la retraite et aux taux de mortalité.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle des obligations courus pour les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement se détaillent comme suit :

pour les prestations de retraite capitalisées, les taux d'actualisation correspondent aux taux de rendement nivelés prévus sur les placements; et

pour les prestations de retraite et autres avantages futurs non capitalisées, le coût d'emprunt du gouvernement quant à la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent les flux de trésorerie futurs estimatifs.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars pour les régimes parrainés par le gouvernement ainsi que pour établir les charges connexes aux avantages futurs et charges d'intérêt pour l'année se détaillent comme suit :

	2018		2017	
	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts
			Redressés (note 2a)	
Taux d'actualisation				
Prestations de retraite capitalisées <sup>1</sup> .....	5,8 %	4,8 %	5,7 %	4,6 %
Prestations de retraite non capitalisées <sup>2</sup> .....	2,2 %	2,2 %	2,2 %	1,9 %
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants <sup>2</sup> .....	2,2 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %
Taux de rendement prévu des placements .....	–	4,8 %	–	4,6 %
Taux d'inflation à long terme .....	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Augmentation générale des salaires à long terme .....	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé .....	5,9 %	5,4 %	5,4 %	5,0 %
Niveau prévu vers lequel le taux tendanciel se stabilisera .....	4,8 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %
Année prévue où le taux devrait se stabiliser .....	2028	2027	2027	2026

<sup>1</sup> Les taux d'actualisation nivelés utilisés pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées correspondent à la moyenne pondérée des taux d'actualisation fixes présentés dans le tableau. Les taux d'actualisation initiaux utilisés pour évaluer la charge des prestations sont présentés dans le tableau tandis que les taux d'actualisation ultimes devraient atteindre 6,0 % en 2028 (6,0 % en 2028 en 2017).

<sup>2</sup> Concernant les prestations de retraite et autres avantages futurs non capitalisées, le taux d'actualisation divulgué dans le tableau tient compte de la moyenne pondérée provenant du calcul du taux d'actualisation plat équivalent de chaque régime d'avantages sociaux. Le taux d'actualisation plat équivalent est utilisé pour mesurer les coûts des avantages sociaux gagnés, les modifications de régimes, les compressions de régimes, les règlements de régimes et les frais d'intérêt.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les catégories importantes de régimes de retraite et autres avantages futurs parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont basés sur une variété de méthodologies. Pour évaluer la valeur actuarielle de leurs obligations au titre des prestations constituées, ces sociétés d'État et autres entités consolidées utilisent des taux de rendement prévus sur les placements allant de 5,3 % à 6,4 % (de 5,3 % à 6,0 % en 2017) pour les prestations de retraite capitalisées, des taux d'actualisation allant de 2,2 % à 3,5 % (de 2,2 % à 3,8 % en 2017) pour les prestations de retraite non capitalisées, et des taux d'actualisation allant de 2,2 % à 3,5 % (de 2,1 % à 3,8 % en 2017) pour les autres avantages futurs des employés. L'augmentation générale des salaires à long terme variait de 2,8 % à 3,8 % (de 2,8 % à 3,8 % en 2017). Le taux d'inflation à long terme est demeuré constant à 2,0 % (2,0 % en 2017).

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés aux régimes correspond à des périodes variant de 4 à 23 ans (4 à 23 ans en 2017) selon le régime en question; plus spécifiquement, de 12 à 15 ans (11 à 15 ans en 2017) pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public. L'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants du temps de guerre est de 6 à 8 ans (6 à 11 ans en 2017).

#### h) Analyse de sensibilité

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 % dans les hypothèses actuarielles principales.

(en millions de dollars)

	2018			2017		
	Prestations de retraite		Autres avantages futurs	Prestations de retraite		Autres avantages futurs
	Capitalisées	Non Capitalisées		Capitalisées	Non Capitalisées	
						Redressés (note 2a)
Effet potentiel sur les obligations au titre des prestations constituées causé par :						
Une hausse de 1 % du taux d'actualisation.....	(21 100)	(24 900)	(25 800)	(20 000)	(25 800)	(21 300)
Une baisse de 1 % du taux d'actualisation.....	27 500	31 300	36 300	26 100	32 600	29 100
Une hausse de 1 % du taux d'inflation .....	18 400	28 300	32 600	17 200	29 200	25 800
Une baisse de 1 % du taux d'inflation .....	(15 000)	(23 200)	(23 400)	(14 100)	(23 900)	(19 300)
Une hausse de 1 % de l'augmentation générale des salaires .....	6 700	1 100	300	6 500	1 300	300
Une baisse de 1 % de l'augmentation générale des salaires .....	(5 900)	(1 100)	(300)	(5 800)	(1 200)	(300)
Une hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ...	–	–	9 100	–	–	8 500
Une baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ....	–	–	(6 300)	–	–	(6 200)



**10. Autres passifs**

Les autres passifs comprennent :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Compte du Régime de pensions du Canada.....	32	106
Autres		
Compte des rentes sur l'État.....	135	120
Comptes de dépôt et en fiducie.....	1 326	1 345
Autres comptes à fins déterminées.....	4 177	4 118
	<u>5 638</u>	<u>5 583</u>
Total des autres passifs.....	5 670	5 689

On trouvera des précisions et les états financiers consolidés vérifiés du Régime de pensions du Canada à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

## a) Compte du Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (RPC) ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés.

Le RPC est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employées, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC). En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé de l'actif net du RPC. Au 31 mars 2018, la juste valeur de l'actif net consolidé du RPC se chiffre à 360 997 millions de dollars (320 895 millions de dollars en 2017).

Aux termes de la Loi sur le *Régime de pensions du Canada*, les transactions du RPC sont comptabilisées dans le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) inclus dans les comptes du Canada. Le Compte comptabilise également les montants transférés à l'OIRPC ou reçus de ce dernier. Le solde du Compte de 32 millions de dollars (106 millions de dollars en 2017) correspond au dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada et conséquemment, est présenté à titre de passif.

## b) Autres

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passifs représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Parmi les plus importants comptes de dépôt et en fiducie est le compte du Fonds des bandes indiennes totalisant un montant de 591 millions de dollars (645 millions de dollars en 2017). Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles de la *Loi sur les Indiens*.

Les autres comptes à fins déterminées sont des passifs utilisés pour comptabiliser les opérations faites en vertu d'autorisations obtenues du Parlement au moyen de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Le plus important des autres comptes à fins déterminées est le Compte de prestation de décès de la fonction publique qui totalise un montant de 3 715 millions de dollars (3 627 millions de dollars en 2017). Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

## 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Trésorerie <sup>1</sup> .....	28 096	30 175
Équivalents de trésorerie .....	6 546	6 325
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	34 642	36 500

On trouvera des précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Comprend 20 000 millions de dollars (20 000 millions de dollars en 2017) lequel a été désigné comme un dépôt détenu à la Banque du Canada ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle du gouvernement.

## 12. Impôts à recevoir et autres créances

Les impôts à recevoir représentent les revenus fiscaux qui étaient cotisés en fin d'exercice ainsi que les sommes à recevoir qui sont inscrites à la suite de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent également d'autres créances ayant trait à des sommes percevables par l'entremise du régime fiscal, telles que les impôts des provinces et territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 14 345 millions de dollars (14 253 millions de dollars en 2017) et a comptabilisé des créances douteuses de 3 325 millions de dollars (2 759 millions de dollars en 2017). La provision pour créances douteuses est la meilleure estimation faite par la direction des montants non recouvrables qui ont été cotisés ainsi que les intérêts et pénalités reliés. La provision pour créances douteuses comprend deux éléments. Une provision générale est calculée en fonction de l'âge et du type de comptes en utilisant des taux basés sur l'expérience historique de recouvrement. Une provision particulière est calculée après l'examen annuel de tous les comptes de plus de 10 millions de dollars. On ajuste chaque année la provision pour créances douteuses en fonction d'une charge pour les créances douteuses et on en soustrait les montants radiés en cours d'exercice parce qu'ils sont irrécouvrables. La charge annuelle est présentée comme des créances douteuses qui sont imputées aux autres charges. Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2018			2017		
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net
Impôts sur le revenu à recevoir						
Particuliers .....	67 172	7 242	59 930	59 811	7 062	52 749
Employeurs .....	21 449	1 101	20 348	21 592	1 181	20 411
Sociétés .....	20 175	3 066	17 109	18 916	2 814	16 102
Non-résidents .....	2 019	137	1 882	1 729	142	1 587
Taxes sur les produits et services à recevoir .....	23 881	2 441	21 440	20 281	2 502	17 779
Droits de douane à l'importation à recevoir .....	636	59	577	604	38	566
Autres taxes et droits d'accise à recevoir .....	2 048	299	1 749	1 834	514	1 320
Total .....	137 380	14 345	123 035	124 767	14 253	110 514

On trouvera des précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les autres créances comprennent des réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice ainsi que les liquidités données en nantissement à des contreparties.

Les réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement totalisent 8 108 millions de dollars (6 535 millions de dollars en 2017) et sont présentées nettes d'une provision pour créances douteuses de 1 295 millions de dollars (2 367 millions de dollars en 2017). On trouvera plus de précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les liquidités données en nantissement à des contreparties, qui s'élèvent à 8 716 millions de dollars (6 873 millions de dollars en 2017) représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords d'échange de devises étrangères à conclure. On trouvera plus de précisions à la note 17.

### 13. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change du Canada.

Le gouvernement détient certains placements dans son Compte du fonds des changes afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux et de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. Au 31 mars 2018, la juste valeur des titres négociables détenus dans le Compte du fonds des changes s'établit à 92 837 millions de dollars (82 512 millions de dollars en 2017), est calculée en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers non vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Les souscriptions et les prêts au Fonds monétaire international (FMI) et les allocations de droits de tirage spéciaux sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du FMI et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois [à compter du 1er octobre 2016]). Le Canada participe à trois accords d'emprunt avec le FMI et un groupe d'autres pays membres. Dans son ensemble le maximum d'emprunt en vertu des accords ne peut dépasser l'équivalent de 12 967 millions de DTS (24 286 millions de dollars) au 31 mars 2018.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Dollar américain .....	878	11 819
Euro .....	114	2 188
Livre sterling britannique .....	140	131
Yen japonais .....	143	8
Dépôts à court terme .....	–	67
Total .....	1 275	14 213
Titres négociables <sup>1</sup>		
Dollar américain .....	61 336	53 723
Euro .....	20 620	17 937
Livre sterling britannique .....	10 433	9 294
Yen japonais .....	1 216	1 323
Total .....	93 605	82 277
Droits de tirage spéciaux .....	10 550	10 178
Total des réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes .....	105 430	106 668
Fonds monétaire international		
Souscriptions .....	20 647	19 892
Prêts .....	775	1 125
Total .....	126 852	127 685
Moins : Fonds monétaire international		
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	11 215	10 806
Effets à payer .....	18 699	18 082
Total .....	29 914	28 888
Total des comptes d'opérations de change .....	96 938	98 797

On trouvera des précisions à la section 8 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Les intérêts gagnés sur les titres négociables se sont élevés à 1 107 millions de dollars (1 098 millions de dollars en 2017).

**14. Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

## a) Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau suivant présente les prêts, placements et avances comptabilisés par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2018	2017
<b>Placements</b>		
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	16 894	21 406
Exportation et développement Canada.....	9 773	9 091
Financement agricole Canada .....	6 060	5 741
Banque de développement du Canada .....	6 717	5 917
Administrations portuaires canadiennes.....	3 255	2 931
Société d'assurance-dépôts du Canada .....	2 322	2 236
Corporation de développement des investissements du Canada.....	464	486
Société canadienne des postes .....	(338)	(600)
Autres.....	1 128	854
<b>Total des placements .....</b>	<b>46 275</b>	<b>48 062</b>
<b>Prêts et avances</b>		
Financement agricole Canada.....	28 008	25 684
Banque de développement du Canada .....	20 470	18 811
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	8 687	9 811
Autres.....	468	455
<b>Total des prêts et avances .....</b>	<b>57 633</b>	<b>54 761</b>
<b>Moins :</b>		
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs .....	3 089	3 353
Escomptes et primes non amortis .....	44	43
	<b>3 133</b>	<b>3 396</b>
<b>Total des prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....</b>	<b>100 775</b>	<b>99 427</b>

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière et des résultats financiers des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2018			2017		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
<b>Actifs</b>						
Actifs financiers .....	409 717	111 399	521 116	393 207	106 668	499 875
Actifs non financiers .....	9 799	–	9 799	9 277	–	9 277
Total des actifs .....	419 516	111 399	530 915	402 484	106 668	509 152
<b>Passifs</b> .....	402 501	81 650	484 151	382 180	78 298	460 478
Avoir du Canada déclaré .....			46 764			48 674
Redressements d'élimination .....			(489)			(612)
Avoir du Canada .....			46 275			48 062
Revenus .....	24 701	4 845	29 546	23 787	5 240	29 027
Charges .....	21 666	1 748	23 414	22 421	1 516	23 937
Profit déclaré .....			6 132			5 090
Redressements et autres .....			827			(170)
Profit .....			6 959			4 920
<b>Autres variations de l'avoir</b>						
Autres éléments du résultat global .....			(753)			1 857
Dividendes <sup>1</sup> .....			(8 058)			(2 320)
Capital <sup>2</sup> .....			65			125
			(1 787)			4 582
Avoir du Canada au début de l'exercice .....			48 062			43 480
Avoir du Canada à la fin de l'exercice .....			46 275			48 062
Obligations contractuelles .....			64 994			45 835
Passif éventuel .....			2 983			3 196

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Les montants présentés comme dividendes comprennent 5 675 millions de dollars (aucun en 2017) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 969 millions de dollars (786 millions de dollars en 2017) d'Exportation et développement Canada, 951 millions de dollars (1 111 millions de dollars en 2017) de la Banque du Canada et 308 millions de dollars (268 millions de dollars en 2017) de Financement agricole Canada.

<sup>2</sup> Les montants présentés comme capital comprennent l'achat d'actions ordinaires de 65 millions de dollars (125 millions de dollars en 2017) de la Banque de développement du Canada.

## b) Biens non publics

Les biens non publics (BNP), tels que définis par la *Loi sur la défense nationale*, comprennent des fonds et des biens fournis aux ou par les membres des Forces canadiennes et ils sont administrés pour leur bénéfice et leur bien-être par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC). Les SBMFC sont chargés de fournir certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'intermédiaire de trois divisions opérationnelles, les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont spécifiquement exclus de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services reliés aux activités des BNP tels que les locaux et la sécurité pour lesquels aucun frais n'est exigé en retour. Le coût pour fournir ces services est inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. En 2018, les SBMFC ont administré des revenus et des charges estimés respectivement à 440 millions de dollars (420 millions de dollars en 2017) et 436 millions de dollars (396 millions de dollars en 2017) et un avoir net estimé à 777 millions de dollars au 31 mars 2018 (755 millions de dollars au 31 mars 2017). Ces montants sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

## 15. Autres prêts, placements et avances

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par catégorie :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	937	1 015
Organisations internationales.....	22 752	21 864
Total.....	23 689	22 879
Autres prêts, placements et avances		
Prêts pour l'expansion du commerce d'exportation .....	739	2 533
Administrations provinciales et territoriales .....	391	293
Contributions remboursables sans condition.....	3 516	3 398
Autres prêts, placements et avances.....	24 619	23 708
Total.....	29 265	29 932
Total .....	52 954	52 811
Moins : provision pour moins-value.....	27 358	28 232
Total des autres prêts, placements et avances.....	25 596	24 579

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Les intérêts gagnés sur les autres prêts, placements et avances se sont élevés à 838 millions de dollars (800 millions de dollars en 2017).

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par devise :

(en millions de dollars)

	2018		2017	
	Prêts, placements et avances en devise de base	Taux de change	Prêts, placements et avances CAD	Prêts, placements et avances CAD
Dollar canadien.....	49 075		49 075	47 302
Dollar américain .....	2 797	1,2884	3 603	5 232
Droits de tirage spéciaux .....	137	1,8729	257	258
Autres devises diverses .....			19	19
Total .....			52 954	52 811

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière totalisant 400 millions de dollars (400 millions de dollars en 2017), de l'aide au développement international aux pays en développement totalisant 109 millions de dollars (125 millions de dollars en 2017) et pour l'expansion du commerce d'exportation totalisant 527 millions de dollars (489 millions de dollars en 2017) qui sont administrés par Exportation et développement Canada. Certains prêts sont non productifs d'intérêts et d'autres prêts portent intérêt à des taux variant entre 0,1 % et 10,3 %. Ces prêts sont remboursables sur une période de 1 à 28 ans avec des versements finaux exigibles en 2045.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions au capital-actions de banques internationales totalisant 14 360 millions de dollars (13 677 millions de dollars en 2017) ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales totalisant 8 392 millions de dollars (8 189 millions de dollars en 2017). Ces souscriptions se composent de capital émis et rachetable. La majorité de ces investissements sont traités comme concessionnaires, car ils ne fournissent pas de retour sur investissement, mais sont remboursables à la fin de l'organisation ou de son retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions très avantageuses.

Les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation sont non productifs d'intérêts ou portent intérêt à des taux variant entre 1,0 % et 9,0 % et sont administrés par Exportation et développement Canada. Des garanties au montant de 228 millions de dollars (243 millions de dollars en 2017) sont détenues sur ces prêts, et ils sont remboursables sur une période de 1 à 4 ans avec des versements finaux exigibles en 2022.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois concédant des allègements et d'autres lois. Des prêts totalisant 388 millions de dollars (290 millions de dollars en 2017) sont non productifs d'intérêts et sont remboursés par la réduction des paiements de transferts sur une durée de 1 à 8 années.

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement final pouvant aller jusqu'à 4 à 25 ans après le déboursé initial.

Les autres prêts, placements et avances comprennent les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, et les autres placements dans des obligations, des fonds du marché et des titres à revenu fixe. Les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 19 960 millions de dollars (18 783 millions de dollars en 2017) sont consentis sans intérêts aux étudiants à temps plein et portent par la suite intérêt à un taux préférentiel variable plus 2,5 % ou à un taux préférentiel fixe plus 5,0 %. La période de remboursement est habituellement de 10 ans. Les autres placements représentaient 2 121 millions de dollars (2 364 millions de dollars en 2017).

## 16. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Les immobilisations corporelles comprennent : les terrains; les bâtiments; les travaux et infrastructures; le matériel et l'outillage incluant le matériel informatique et les logiciels; les véhicules incluant les navires, aéronefs et autres; les améliorations locatives et les biens en construction. Les immobilisations corporelles incluent aussi des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition. Les options de renouvellement pour les actifs sous contrats de location-acquisition sont typiquement pour une période de 3 à 5 ans et sont exercées au choix du locataire. Le détail des immobilisations corporelles est fourni à la section 10 (non vérifiée) de ce volume.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Bâtiments.....	10 à 60 ans
Travaux et infrastructures <sup>1</sup> .....	10 à 80 ans
Matériel et outillage.....	2 à 30 ans
Véhicules.....	2 à 40 ans
Améliorations locatives.....	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction.....	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.....	selon la catégorie de biens ou selon la durée du bail

<sup>1</sup> Exception faite du pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

(en millions de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette 2018 <sup>2</sup>	Valeur comptable nette 2017
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cession	Ajustements <sup>1</sup>	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Cession	Ajustements	Solde de clôture		
Terrains.....	1 718	89	(7)	14	1 814	–	–	–	–	–	1 814	1 718
Bâtiments.....	31 686	135	(160)	1 150	32 811	16 223	836	(126)	54	16 987	15 824	15 463
Travaux et infrastructures.....	16 566	295	(87)	936	17 710	9 066	453	(64)	3	9 458	8 252	7 500
Matériel et outillage.....	37 643	1 020	(2 394)	899	37 168	27 105	1 809	(2 292)	(553)	26 069	11 099	10 538
Véhicules.....	41 989	304	(1 345)	1 309	42 257	25 957	1 756	(1 320)	606	26 999	15 258	16 032
Améliorations locatives.....	3 247	36	(98)	113	3 298	2 119	163	(88)	(23)	2 171	1 127	1 128
Biens en construction...	14 652	7 547 <sup>3</sup>	(82)	(4 357)	17 760	–	–	–	–	–	17 760	14 652
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 902	367 <sup>3</sup>	(329)	(38)	4 902	2 257	244	(298)	(2)	2 201	2 701	2 645
<b>Total.....</b>	<b>152 403</b>	<b>9 793</b>	<b>(4 502)</b>	<b>26</b>	<b>157 720</b>	<b>82 727</b>	<b>5 261</b>	<b>(4 188)</b>	<b>85</b>	<b>83 885</b>	<b>73 835</b>	<b>69 676</b>

<sup>1</sup> Les ajustements incluent des biens en construction de 4 374 millions de dollars (4 915 millions de dollars en 2017) qui ont été virés à d'autres catégories suite à l'achèvement des biens.

<sup>2</sup> Le gouvernement a une valeur comptable nette des immobilisations de 20 millions de dollars (30 millions de dollars en 2017), avec un coût d'acquisition initial de 2 005 millions de dollars (3 822 millions de dollars en 2017) qui a été déclaré excédentaire. À la disposition physique, l'investissement du gouvernement dans l'immobilisation corporelle sera supprimé.

<sup>3</sup> Les acquisitions de 206 millions de dollars (639 millions de dollars en 2017) de biens en construction en vertu d'ententes de partenariats public-privé, incluant 70 millions de dollars (34 millions de dollars en 2017) d'intérêts, et de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont des opérations sans effet sur les liquidités et doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie.

## 17. Instruments financiers

Le gouvernement utilise des instruments financiers variés pour gérer les risques financiers associés à ses actifs et passifs financiers. Il ne détient pas ou n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de transaction ou spéculation.

### a) Instruments financiers dérivés

#### i. Accords de swaps

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars américains et en euros. Le gouvernement s'est engagé dans des accords de swaps de devises afin de faciliter la gestion de la structure de sa dette. Par l'entremise d'accords de swaps de devises, la dette en dollars canadiens et en d'autres devises a été convertie en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

Les intérêts payés ou à payer et les intérêts reçus ou à recevoir sur toutes les opérations de swaps sont comptabilisés à titre de frais de la dette publique. Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps sont présentés dans le compte de réévaluation des swaps de devises et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le gouvernement conclut des accords bilatéraux, appelés annexes sur le soutien au crédit, pour l'échange de devises avec certaines contreparties conformément aux ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association. Selon les modalités de ces ententes, le gouvernement peut être tenu de donner en nantissement et/ou de recevoir des garanties admissibles relativement à des obligations envers des contreparties. Dans le cours normal des activités, ces montants donnés en nantissement (lesquels peuvent inclure des liquidités ou des titres) seront remis au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées. Au 31 mars 2018, les liquidités données en nantissement, qui s'élèvent à 8 716 millions de dollars (6 873 millions de dollars en 2017), sont comptabilisées dans les autres créances, et les liquidités reçues, qui s'élèvent à 96 millions de dollars (94 millions de dollars en 2017), sont comptabilisées dans les autres passifs. En outre, le gouvernement détient des titres donnés en nantissement par des contreparties, pour une valeur nominale de 2 086 millions de dollars et une juste valeur de 2 456 millions de dollars (une valeur nominale de 2 002 millions de dollars et une juste valeur de 2 539 millions de dollars en 2017), ce qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, car le gouvernement n'en obtient pas la propriété économique à moins que le constituant du gage soit en défaut.

Le tableau suivant présente, en dollars canadiens, les swaps de devises ayant des montants contractuels de référence non réglés au 31 mars :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2018
2019.....	6 587
2020.....	6 889
2021.....	11 113
2022.....	7 505
2023.....	7 145
2024 et ultérieurs .....	40 773
Total .....	80 012

#### ii. Contrats à terme sur devises

Les ententes de prêts du gouvernement avec le FMI, incluses dans les comptes d'opérations de change, sont libellées en DTS. Cependant, le gouvernement finance généralement ces prêts avec des fonds en dollars américains. Conséquemment, puisque la valeur en devises des DTS se compose d'un panier de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois), il y a non-concordance de change, c'est-à-dire que les fluctuations de la valeur des prêts ne sont pas compensées dans une mesure égale par les fluctuations de la valeur des passifs de financement connexe. Le gouvernement conclut donc des contrats à terme pour couvrir ce risque de change.

Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises de ces contrats sont présentés dans les créditeurs et charges à payer et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le montant nominal de référence des contrats à terme sur devises se rapporte aux valeurs nominales utilisées pour calculer les flux de trésorerie contractuels. Ce montant ne représente ni un actif ni un passif et n'est pas inclus dans l'état consolidé de la situation financière. Les contrats à terme sur devises ayant des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars s'élèvent à 1 291 millions de dollars canadiens (1 364 millions de dollars au 31 mars 2017) et viennent à échéance au cours du prochain exercice fiscal.

#### iii. Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une notation financière acceptable, qui est fondée sur la cote attribuée par les organismes de notation externes et sur l'analyse du crédit interne, en accord avec l'Énoncé de politique de placement du gouvernement du Canada.



Le risque de crédit est également géré au moyen de dispositions sur le nantissement dans les accords d'échange de devises étrangères. Les sûretés données en nantissement par des contreparties au gouvernement peuvent être liquidées en cas de défaut de paiement afin d'atténuer les pertes sur créances.

Le gouvernement n'a pas de concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises.

Le tableau suivant présente les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales de référence des accords de swaps et des contrats à terme sur devises par notation financière en fonction des notations financières publiées par Standard & Poor's et des profils de crédit indépendants à la fin de l'exercice :

(en millions de dollars)

Notations financières	2018	2017
A+.....	27 390	26 602
A.....	21 628	22 010
A-.....	32 285	32 811
BBB.....	–	66
Total.....	81 303	81 489

b) Gestion des risques liés aux devises et taux d'intérêt et analyse de sensibilité du risque de change

Les risques de change et les risques de taux d'intérêt sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la durée et la devise des actifs des comptes d'opérations de change et les emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars 2018, les actifs à l'intérieur des comptes d'opérations de change et les emprunts relatifs en devises se sont considérablement compensés entre eux. Conséquemment, l'incidence des variations de prix touchant ces actifs et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement n'entraînant aucune incidence marquée sur la dette nette du gouvernement.

Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS). Cependant, pour gérer les risques de change liés aux prêts au FMI, le gouvernement a conclu divers contrats à terme sur devises.

La majorité des actifs et des passifs relatifs en devises étrangères sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Au 31 mars 2018, une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling britannique et au yen japonais donnerait lieu à une perte de change de 3 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en dollar américain et une perte de change de 1 million de dollars résultant des risques du portefeuille en euro. Il n'y a aucun impact significatif relatif aux risques des portefeuilles en livre sterling britannique et en yen japonais.

Le gain net de change inclut dans les revenus nets des opérations en devises, les autres revenus et les autres charges à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé s'élèvent à 54 millions de dollars (91 millions de dollars de gain net de change en 2017).

c) Information sur la juste valeur

Les valeurs comptables des autres créditeurs et charges à payer, des intérêts et dette échue, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des autres créances et des autres prêts, placements et avances sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme ou des provisions qui sont comptabilisées pour ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2018		2017	
	Valeur du capital	Juste valeur	Valeur du capital	Juste valeur
Swaps de devises.....	80 012	(8 391)	80 125	(6 949)
Contrats de change à terme.....	1 291	–	1 364	(19)
Total.....	81 303	(8 391)	81 489	(6 968)

La juste valeur des accords de swaps et des contrats à terme sur devises correspond au montant estimatif que le gouvernement recevrait ou paierait selon les conditions du marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévue pour les accords de swaps et les contrats à terme sur devises calculée au moyen de la valeur contractuelle ou de la valeur nominale en utilisant les taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice. Une valeur positive ou négative de la juste valeur indique que le gouvernement recevrait ou effectuerait un paiement si on mettait un terme à ces accords au 31 mars.

## 18. Obligations contractuelles et droits contractuels

### a) Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et accords à caractère pluriannuel, incluant des traités internationaux, des protocoles et des accords d'envergure et d'importance variées. Toutes les obligations financières en découlant sont comptabilisées à titre de passifs lorsque les termes de ces marchés et accords sont rencontrés pour l'acquisition de biens et de services ou la prestation de paiements de transfert. Le détail des obligations contractuelles est fourni à la section 11 (non vérifiée) de ce volume. Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles qui nécessiteront des dépenses au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisitions d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales <sup>1</sup>	Total
2019.....	23 416	12 681	395	2 509	39 001
2020.....	15 981	8 231	434	1 669	26 315
2021.....	9 382	7 517	431	938	18 268
2022.....	7 458	7 597	383	295	15 733
2023.....	5 615	3 028	332	118	9 093
2024 et ultérieurs .....	12 285	13 711	2 334	1 181	29 511
Total .....	74 137	52 765	4 309	6 710	137 921

<sup>1</sup> Incluent les paiements de transfert, prêts et avances non versés aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Il comprend également des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales.

### b) Droits contractuels

Les activités du gouvernement comprennent parfois la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers qui donnent lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Ils comprennent principalement les ventes de biens et de services, les locations de biens, et les redevances et les ententes de partage des revenus et des bénéfices, tandis que les autres droits contractuels sont combinés aux fins du rapport. Le gouvernement a des ententes qui prévoient des droits contractuels sur les revenus futurs en fonction d'un pourcentage du revenu ou des bénéfices de l'autre partie à l'entente, ou en fonction de la réception d'un montant pour chaque unité de biens vendue. Les termes de ces contrats ou accords peuvent ne pas permettre une estimation raisonnable des revenus futurs. Lorsque les termes des contrats et des accords permettent une estimation raisonnable, les principaux droits contractuels sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail des droits contractuels est fourni à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

(en millions de dollars)

Revenus à recevoir en :	Ventes de biens et de services	Locations de biens	Autres	Total
2019.....	3 662	393	365	4 420
2020.....	3 165	405	30	3 600
2021.....	4 376	419	31	4 826
2022.....	5 725	434	30	6 189
2023.....	4 187	439	30	4 656
2024 et ultérieurs .....	30 046	515	394	30 955
Total .....	51 161	2 605	880	54 646

En outre, le gouvernement a droit aux revenus d'intérêts futurs sur les placements, les prêts et les avances. Des informations complémentaires sont fournies à la note 13 et la note 15.

## 19. Informations sectorielles

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels, laquelle regroupe les activités des ministères, organismes et les sociétés d'État et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables et sur les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques telles que décrites à la note 1 et à la note 14. Les cinq principaux portefeuilles ministériels sont présentés séparément et les autres sont regroupés avec la provision pour évaluation et autres éléments. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites dans le Sommaire des politiques comptables importantes à la note 1. Les transferts intersectoriels sont évalués à la valeur d'échange. Les tableaux suivants présentent les informations sectorielles par portefeuille ministériel et sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques avant l'élimination des opérations internes qui sont éliminées dans la colonne des redressements, avant de parvenir au total pour l'exercice clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2018								Total
	Famille, Enfants et Développement social	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres portefeuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redressements <sup>1</sup>	
<b>Revenus</b>									
<b>Revenus fiscaux</b>									
Revenus d'impôt sur le revenu .....	-	-	-	209 269	-	-	-	-	209 269
Autres taxes et droits.....	-	-	-	21 798	32 021	-	-	-	53 819
<b>Total des revenus fiscaux.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>231 067</b>	<b>32 021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>263 088</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi.....</b>	<b>21 533</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(393)</b>	<b>21 140</b>
<b>Autres revenus</b>									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	-	-	-	-	-	-	7 731	-	7 731
Autres .....	3 002	932	430	4 906	2 757	21 911	-	(13 764)	20 174
Nets des opérations de change .....	-	1 473	-	-	-	-	-	-	1 473
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>3 002</b>	<b>2 405</b>	<b>430</b>	<b>4 906</b>	<b>2 757</b>	<b>21 911</b>	<b>7 731</b>	<b>(13 764)</b>	<b>29 378</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>24 535</b>	<b>2 405</b>	<b>430</b>	<b>235 973</b>	<b>34 778</b>	<b>21 911</b>	<b>7 731</b>	<b>(14 157)</b>	<b>313 606</b>
<b>Charges</b>									
<b>Charges de programmes</b>									
<b>Paiements de transfert</b>									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint ..	50 644	-	-	-	-	-	-	-	50 644
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement .	-	68 447	-	-	-	2 072	-	-	70 519
Assurance-emploi.....	19 715	-	-	-	-	-	-	-	19 715
Prestations pour enfants.....	13	-	-	23 419	-	-	-	-	23 432
Autres paiements de transfert .....	9 088	411	155	3 622	918	33 296	-	(352)	47 138
<b>Total des paiements de transfert.....</b>	<b>79 460</b>	<b>68 858</b>	<b>155</b>	<b>27 041</b>	<b>918</b>	<b>35 368</b>	<b>-</b>	<b>(352)</b>	<b>211 448</b>
<b>Autres charges.....</b>	<b>5 117</b>	<b>531</b>	<b>32 297</b>	<b>8 075</b>	<b>11 586</b>	<b>55 423</b>	<b>-</b>	<b>(13 799)</b>	<b>99 230</b>
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>84 577</b>	<b>69 389</b>	<b>32 452</b>	<b>35 116</b>	<b>12 504</b>	<b>90 791</b>	<b>-</b>	<b>(14 151)</b>	<b>310 678</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>-</b>	<b>21 629</b>	<b>79</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>186</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>21 889</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>84 577</b>	<b>91 018</b>	<b>32 531</b>	<b>35 116</b>	<b>12 505</b>	<b>90 977</b>	<b>-</b>	<b>(14 157)</b>	<b>332 567</b>

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

(en millions de dollars)

	2017								
	Famille, Enfants et Développe- ment social	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres porte- feuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redresse- ments <sup>1</sup>	Total
	Redressés <sup>2</sup> (note 2a)	Redressés <sup>2</sup> (note 2a)	Redressés <sup>2</sup> (note 2a)	Redressés <sup>2</sup> (note 2a)	Redressés <sup>2</sup> (note 2a)	Redressés <sup>2</sup> (note 2a)	Redressés <sup>2</sup> (note 2a)	Redressés <sup>2</sup> (note 2a)	
<b>Revenus</b>									
<b>Revenus fiscaux</b>									
Revenus d'impôt sur le revenu .....	-	-	-	192 967	-	-	-	-	192 967
Autres taxes et droits.....	-	-	-	20 538	30 810	-	-	-	51 348
<b>Total des revenus fiscaux.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>213 505</b>	<b>30 810</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>244 315</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi.....</b>	<b>22 538</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(413)</b>	<b>22 125</b>
<b>Autres revenus</b>									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	-	-	-	-	-	-	5 655	-	5 655
Autres .....	2 772	774	442	4 699	2 431	21 482	-	(13 333)	19 267
Nets des opérations de change .....	-	2 133	-	-	-	-	-	-	2 133
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>2 772</b>	<b>2 907</b>	<b>442</b>	<b>4 699</b>	<b>2 431</b>	<b>21 482</b>	<b>5 655</b>	<b>(13 333)</b>	<b>27 055</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>25 310</b>	<b>2 907</b>	<b>442</b>	<b>218 204</b>	<b>33 241</b>	<b>21 482</b>	<b>5 655</b>	<b>(13 746)</b>	<b>293 495</b>
<b>Charges</b>									
<b>Charges de programmes</b>									
<b>Paiements de transfert</b>									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint ..	48 162	-	-	-	-	-	-	-	48 162
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ..	-	66 550	-	-	-	2 102	-	-	68 652
Assurance-emploi.....	20 711	-	-	-	-	-	-	-	20 711
Prestations pour enfants.....	1 966	-	-	20 099	-	-	-	-	22 065
Autres paiements de transfert .....	8 489	495	153	3 540	894	28 240	-	(231)	41 580
<b>Total des paiements de transfert.....</b>	<b>79 328</b>	<b>67 045</b>	<b>153</b>	<b>23 639</b>	<b>894</b>	<b>30 342</b>	<b>-</b>	<b>(231)</b>	<b>201 170</b>
<b>Autres charges<sup>2</sup>.....</b>	<b>4 618</b>	<b>502</b>	<b>27 187</b>	<b>7 460</b>	<b>10 807</b>	<b>52 988</b>	<b>-</b>	<b>(13 512)</b>	<b>90 050</b>
<b>Total des charges de programmes<sup>2</sup>.....</b>	<b>83 946</b>	<b>67 547</b>	<b>27 340</b>	<b>31 099</b>	<b>11 701</b>	<b>83 330</b>	<b>-</b>	<b>(13 743)</b>	<b>291 220</b>
<b>Frais de la dette publique<sup>2</sup>.....</b>	<b>-</b>	<b>20 954</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>196</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>21 232</b>
<b>Total des charges<sup>2</sup>.....</b>	<b>83 946</b>	<b>88 501</b>	<b>27 424</b>	<b>31 099</b>	<b>11 702</b>	<b>83 526</b>	<b>-</b>	<b>(13 746)</b>	<b>312 452</b>

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.<sup>2</sup> Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.

## **20. Événements subséquents**

Le 31 août 2018, le gouvernement du Canada a acheté le système pipeline Trans Mountain et le projet d'expansion de Kinder Morgan Cochin ULC, incluant les capitaux propres reliés aux pipelines et les bornes, pour 4,5 milliards de dollars. La compagnie a été acquise par une société d'État entreprise. Cette transaction sera reflétée dans les états financiers 2019 sous prêts, placements et avances dans l'état consolidé de la situation financière du gouvernement du Canada.

# Section 3

*Comptes publics du Canada  
2017-2018*

## **Revenus, charges et déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Revenus.....	95
Revenus fiscaux .....	96
Cotisations d'assurance-emploi .....	97
Autres revenus .....	98
Revenus de placements.....	99
Charges .....	100
Comptabilisation des charges.....	100
Charges par secteur.....	102
Coûts des opérations du gouvernement.....	102
Charges par article .....	105
Dépenses en vertu d'autorisations législatives .....	106

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Revenus, charges et déficit accumulé

**Tableau 3.1**  
**Revenus, charges et déficit accumulé**

(en millions de dollars)

	2018	2017
		Redressés <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>		
Revenus fiscaux, tableau 3.2 .....	263 088	244 315
Cotisations d'assurance-emploi .....	21 140	22 125
Autres revenus, tableau 3.4 .....	29 378	27 055
<b>Total des revenus .....</b>	<b>313 606</b>	<b>293 495</b>
<b>Charges</b>		
Paiements de transfert .....	211 448	201 170
Autres charges <sup>1</sup> .....	99 230	90 050
<b>Total des charges de programmes .....</b>	<b>310 678</b>	<b>291 220</b>
Frais de la dette publique <sup>1</sup> , tableau 3.8 .....	21 889	21 232
<b>Total des charges, tableau 3.6 .....</b>	<b>332 567</b>	<b>312 452</b>
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(18 961)</b>	<b>(18 957)</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice .....</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(634 440)</b>
<b>Autres éléments du résultat global .....</b>	<b>(753)</b>	<b>1 857</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice .....</b>	<b>(671 254)</b>	<b>(651 540)</b>

<sup>1</sup> Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

## Revenus

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.



## Revenus fiscaux

Tableau 3.2

## Revenus fiscaux

(en millions de dollars)

	2018	2017
<b>Revenus fiscaux</b>		
Revenus d'impôt sur le revenu		
Particuliers.....	153 619	143 680
Sociétés.....	47 805	42 216
Non-résidents.....	7 845	7 071
<b>Total des revenus d'impôt sur le revenu</b> .....	<b>209 269</b>	<b>192 967</b>
Autres taxes et droits		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3.....	36 751	34 368
Taxes sur l'énergie		
Taxe d'accise – Essence.....	4 501	4 496
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel.....	1 238	1 138
<b>Total des taxes sur l'énergie</b> .....	<b>5 739</b>	<b>5 634</b>
Droits de douane à l'importation.....	5 416	5 478
Autres taxes et droits d'accise		
Droits d'accise.....	4 857	4 873
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.....	823	768
Autres taxes et droits d'accise.....	233	227
<b>Total des autres taxes et droits d'accise</b> .....	<b>5 913</b>	<b>5 868</b>
<b>Total des autres taxes et droits</b> .....	<b>53 819</b>	<b>51 348</b>
<b>Total des revenus fiscaux</b> <sup>1</sup> .....	<b>263 088</b>	<b>244 315</b>

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section I du volume II des Comptes publics du Canada.

*Impôt sur le revenu des particuliers*

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

*Impôt sur le revenu des sociétés*

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

*Impôt sur le revenu des non-résidents*

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cet impôt prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, les intérêts, les loyers, les redevances et les pensions alimentaires ainsi que sur les revenus des non-résidents au titre de successions et de fiducies.

L'impôt sur le revenu des non-résidents inclut aussi des retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

## Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur l'accise*, la *Loi de 2001 sur l'accise*, la *Loi sur la taxe d'accise*, du *Tarif des douanes* (loi) et d'autres lois. Ils englobent la taxe sur les produits et services, les taxes sur l'énergie, les droits de douane à l'importation ainsi que d'autres droits et taxes d'accise.

### *Taxe sur les produits et services*

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1er janvier 1991. Elle s'applique à un taux de 5 % sur la plupart des produits et services offerts au Canada, avec un nombre limité d'exclusions qui comprend certains instruments médicaux, des médicaments sur ordonnance, des aliments de base, des loyers résidentiels ainsi que la majorité des services de santé et de soins dentaires.

**Tableau 3.3**  
**Taxe sur les produits et services (TPS)**

(en millions de dollars)

	2018	2017
TPS .....	43 687	40 937
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers .....	2 357	2 104
TPS brute de tiers.....	41 330	38 833
Moins : crédits d'impôt trimestriels.....	4 579	4 465
TPS nette de tiers .....	36 751	34 368

### *Taxes sur l'énergie*

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

### *Droits de douane à l'importation*

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

### *Autres droits et taxes d'accise*

Les droits et taxes d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

## Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations des employés et des employeurs sont prélevées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

**Autres revenus****Tableau 3.4****Autres revenus**

(en millions de dollars)

	2018	2017
<b>Autres revenus</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Quote-part des bénéfices annuels .....	6 959	4 920
Intérêt et autres .....	772	735
<i>Total des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....</i>	<i>7 731</i>	<i>5 655</i>
Autres programmes		
Revenus de placements, tableau 3.5 .....	1 316	1 163
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges .....	2 824	2 748
Location et utilisation de biens publics .....	746	725
Services de nature réglementaire .....	1 622	1 221
Services de nature non réglementaire .....	4 515	4 179
Ventes de biens et de produits d'information .....	3 697	3 874
Autres frais et droits .....	847	449
<i>Total des ventes de biens et de services .....</i>	<i>14 251</i>	<i>13 196</i>
Divers		
Intérêt et pénalités .....	4 352	4 116
Autres .....	255	792
<i>Total des autres programmes .....</i>	<i>20 174</i>	<i>19 267</i>
Nets des opérations de change		
Compte du fonds des changes .....	1 713	1 997
Fonds monétaire international .....	(212)	121
Autres .....	(28)	15
<i>Total .....</i>	<i>1 473</i>	<i>2 133</i>
<b>Total des autres revenus<sup>1</sup> .....</b>	<b>29 378</b>	<b>27 055</b>

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section I du volume II des Comptes publics du Canada.

**Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

Les revenus comprennent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéfices accumulés ou aux pertes des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

**Autres programmes**

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés par portefeuille ministériel dans le volume II des Comptes publics du Canada.

**Nets des opérations de change**

Les revenus nets des opérations de change comprennent les revenus provenant des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes et le Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus nets des opérations de change comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant de dettes étrangères et des réévaluations des swaps de devises.

## Revenus de placements

**Tableau 3.5**  
**Revenus de placements<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	2018	2017
Trésorerie et créances		
Intérêts des dépôts bancaires .....	418	231
Prêts, placements et avances		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	11	11
Organisations internationales.....	6	4
Autres prêts, placements et avances.....	908	795
Total des prêts, des placements et des avances .....	925	810
Total ministériel des revenus de placements .....	1 343	1 041
Gain net de change.....	(61)	104
Autres revenus constatés par régularisation.....	38	27
Total des revenus de placements .....	1 320	1 172
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement.....	(4)	(9)
Total des revenus de placements externes .....	1 316	1 163

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 4a de la section 1 du volume II et à la section 10 du volume III des Comptes publics du Canada.

## Charges

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des charges

Le gouvernement comptabilise toutes les charges selon la comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts, l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

**Tableau 3.6**  
**Charges externes par secteur et par type**

(en millions de dollars)

	Principaux paiements de transfert <sup>1</sup>		Autres paiements de transfert	
	2018	2017	2018	2017
<b>Portefeuilles ministériels</b>				
Affaires autochtones et du Nord <sup>2</sup> .....	–	–	6 483	3 262
Affaires mondiales .....	–	–	4 300	4 183
Agriculture et Agroalimentaire .....	–	–	1 258	1 567
Anciens Combattants .....	–	–	24	24
Bureau du secrétaire du gouverneur général .....	–	–	–	–
Conseil du Trésor .....	–	–	1	1
Conseil privé .....	–	–	2	1
Défense nationale <sup>3</sup> .....	–	–	155	153
Environnement et Changement climatique .....	–	–	222	170
Famille, Enfants et Développement social .....	70 372	70 839	9 088	8 489
Finances <sup>3</sup> .....	68 447	66 550	411	495
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté .....	–	–	1 296	1 177
Infrastructure et Collectivités .....	2 072	2 102	1 536	1 014
Innovation, Sciences et Développement économique .....	–	–	4 768	4 702
Justice .....	–	–	381	366
Parlement .....	–	–	2	1
Patrimoine canadien .....	–	–	1 278	1 204
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne .....	–	–	127	99
Ressources naturelles .....	–	–	909	704
Revenu national .....	23 419	20 099	3 622	3 540
Santé <sup>2</sup> .....	–	–	1 631	1 589
Sécurité publique et Protection civile .....	–	–	918	894
Services aux Autochtones <sup>2</sup> .....	–	–	8 778	7 852
Services publics et Approvisionnement .....	–	–	(1)	–
Transports .....	–	–	213	311
Provision pour évaluation et autres éléments <sup>3</sup> .....	–	–	(264)	(218)
<b>Total des charges<sup>4</sup> .....</b>	<b>164 310</b>	<b>159 590</b>	<b>47 138</b>	<b>41 580</b>

<sup>1</sup> Comprend des paiements de transfert de 50 644 millions de dollars (48 162 millions de dollars en 2017) pour les prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; 70 519 millions de dollars (68 652 millions de dollars en 2017) aux autres paliers de gouvernement; 19 715 millions de dollars (20 711 millions de dollars en 2017) pour l'assurance-emploi et 23 432 millions de dollars (22 065 millions de dollars en 2017) pour les prestations aux enfants. Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.7 de cette section.

<sup>2</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>3</sup> Les données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>4</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 2a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

<sup>5</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.8 de cette section.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, pour les prêts, placements et avances, ainsi que pour la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, l'utilisation des stocks, ainsi que les charges payées d'avance et autres.

Les organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement font affaire entre eux au quotidien et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers consolidés, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente un résumé comparatif des charges externes par type. Il fait également état des charges externes par secteur.

Total des paiements de transfert		Autres charges		Frais de la dette publique <sup>5</sup>		Total des charges	
2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
			Redressés <sup>3</sup>		Redressés <sup>3</sup>		Redressés <sup>3</sup>
6 483	3 262	3 226	2 793	–	–	9 709	6 055
4 300	4 183	4 540	4 557	–	–	8 840	8 740
1 258	1 567	1 167	1 436	–	–	2 425	3 003
24	24	960	929	–	–	984	953
–	–	24	22	–	–	24	22
1	1	3 881	3 139	–	–	3 882	3 140
2	1	380	307	–	–	382	308
155	153	32 077	26 854	79	84	32 311	27 091
222	170	1 807	1 632	1	1	2 030	1 803
79 460	79 328	3 232	2 863	–	–	82 692	82 191
68 858	67 045	527	499	21 623	20 956	91 008	88 500
1 296	1 177	1 338	1 127	–	–	2 634	2 304
3 608	3 116	540	512	–	–	4 148	3 628
4 768	4 702	2 623	2 687	–	–	7 391	7 389
381	366	1 352	1 285	–	–	1 733	1 651
2	1	723	627	–	–	725	628
1 278	1 204	3 199	2 884	3	–	4 480	4 088
127	99	1 954	1 935	–	–	2 081	2 034
909	704	1 649	1 305	1	2	2 559	2 011
27 041	23 639	7 798	7 165	–	–	34 839	30 804
1 631	1 589	2 223	2 088	–	–	3 854	3 677
918	894	11 318	10 574	1	1	12 237	11 469
8 778	7 852	1 868	1 599	–	–	10 646	9 451
(1)	–	5 003	4 269	139	146	5 141	4 415
213	311	2 715	1 922	42	42	2 970	2 275
(264)	(218)	3 106	5 040	–	–	2 842	4 822
211 448	201 170	99 230	90 050	21 889	21 232	332 567	312 452

## **Charges par secteur**

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels. Elle regroupe les activités des ministères et organismes et sociétés d'État et autres entités sous la responsabilité des ministres telles que décrites dans la note 1 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

## **Coûts des opérations du gouvernement**

Les coûts des opérations du gouvernement se composent de trois types principaux : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

### **Paiements de transfert**

Les principaux paiements de transfert comprennent les paiements aux particuliers et les paiements aux provinces et territoires.

Les paiements aux particuliers comprennent les paiements de soutien du revenu ou de supplément au revenu. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi.

Les paiements aux provinces et territoires sont effectués en vertu des programmes principaux suivants :

- les accords fiscaux permettent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des lois constitutionnelles;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux permettent de fournir la quote-part fédérale appuyant des programmes sociaux administrés par les provinces.

Les autres paiements de transfert comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, de faire avancer la recherche, de créer des emplois au moyen de programmes de formation et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées et d'autres paiements divers.

### **Autres charges**

Cette catégorie comprend les coûts associés aux programmes offerts directement par le gouvernement fédéral comme la défense nationale, l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les Autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau des parcs nationaux. Cette catégorie inclut aussi les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées occasionnées par de tierces parties.

**Tableau 3.7**  
**Principaux paiements de transfert par province et territoire**

(en millions de dollars)

	Exercice	Prestations de sécurité de la vieillesse <sup>1</sup>	Assurance-emploi	Accords fiscaux	Abattement du Québec <sup>2</sup>	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Autres principaux transferts <sup>3</sup>	Prestations pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador .....	2018	1 025	1 227	14	–	536	199	31	–	3 032
	2017	979	1 173	10	–	529	196	32	–	2 919
Île-du-Prince-Édouard.....	2018	251	266	392	–	155	57	–	–	1 121
	2017	240	258	381	–	148	55	16	–	1 098
Nouvelle-Écosse .....	2018	1 638	909	1 825	–	965	357	56	–	5 750
	2017	1 571	906	1 768	–	946	350	56	–	5 597
Nouveau-Brunswick .....	2018	1 405	1 003	1 768	–	770	285	46	–	5 277
	2017	1 345	1 009	1 710	–	753	279	46	–	5 142
Québec.....	2018	14 024	3 876	11 155	(4 739)	8 487	3 144	481	–	36 428
	2017	13 365	4 078	10 036	(4 451)	8 279	3 062	487	–	34 856
Ontario.....	2018	19 113	6 057	1 548	–	14 364	5 316	782	–	47 180
	2017	18 128	6 105	2 313	–	13 913	5 145	796	–	46 400
Manitoba.....	2018	1 712	658	1 834	–	1 354	501	69	–	6 128
	2017	1 640	652	1 738	–	1 313	485	70	–	5 898
Saskatchewan.....	2018	1 465	685	12	–	1 176	435	59	–	3 832
	2017	1 406	686	2	–	1 139	423	60	–	3 716
Alberta.....	2018	4 226	2 675	40	–	4 325	1 601	219	–	13 086
	2017	3 983	3 399	5	–	4 187	1 558	222	–	13 354
Colombie-Britannique.....	2018	7 108	2 261	43	–	4 868	1 807	266	–	16 353
	2017	6 722	2 346	4	–	4 732	1 751	269	–	15 824
<b>Total des provinces .....</b>	2018	51 967	19 617	18 631	(4 739)	37 000	13 702	2 009	–	138 187
	2017	49 379	20 612	17 967	(4 451)	35 939	13 304	2 054	–	134 804
Territoires du Nord-Ouest .....	2018	94	33	1 233	–	45	17	63	–	1 485
	2017	29	36	1 220	–	45	16	16	–	1 362
Nunavut .....	2018	10	27	1 530	–	39	14	–	–	1 620
	2017	10	24	1 489	–	36	14	16	–	1 589
Territoire du Yukon .....	2018	31	31	920	–	40	15	–	–	1 037
	2017	29	31	894	–	37	14	16	–	1 021
Internationaux.....	2018	273	7	–	–	–	–	–	–	280
	2017	238	8	–	–	–	–	–	–	246
<b>Total des charges pour les provinces et les territoires.....</b>	2018	52 375	19 715	22 314	(4 739)	37 124	13 748	2 072	–	142 609
	2017	49 685	20 711	21 570	(4 451)	36 057	13 348	2 102	–	139 022
<b>Courus et autres redressements .....</b>	2018	(1 731)	–	–	–	–	–	–	–	(1 731)
	2017	(1 523)	–	26	–	–	–	–	–	(1 497)
<b>Total partiel .....</b>	2018	50 644	19 715	22 314	(4 739)	37 124	13 748	2 072	–	140 878
	2017	48 162	20 711	21 596	(4 451)	36 057	13 348	2 102	–	137 525
<b>Transferts effectués à travers le système fiscal .....</b>	2018	–	–	–	–	–	–	–	23 432	23 432
	2017	–	–	–	–	–	–	–	22 065	22 065
<b>Total des principaux paiements de transfert.....</b>	2018	50 644	19 715	22 314	(4 739)	37 124	13 748	2 072	23 432	164 310
	2017	48 162	20 711	21 596	(4 451)	36 057	13 348	2 102	22 065	159 590

<sup>1</sup> Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

<sup>2</sup> L'abattement du Québec est composé de l'impôt fédéral abattu en matière des paiements de remplacement pour les programmes permanents et le programme des allocations aux jeunes de cette province.

<sup>3</sup> Comprend les contributions de 2 072 millions de dollars (2 102 millions de dollars en 2017) au programme fédéral du Fonds de la taxe sur l'essence.



## Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs et les autres passifs, l'amortissement de primes et d'escomptes à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 fait état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique, présentés à la section ministérielle des Finances de la section 12 du volume II des Comptes publics du Canada, et le total des charges nettes relatives à la dette publique inscrit au tableau 3.6 de ce volume. Les postes de rapprochement comprennent les charges d'intérêts provenant des contrats de location-acquisition ainsi que des courus et autres redressements.

**Tableau 3.8**  
**Frais de la dette publique<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	2018	2017
	Redressés <sup>2</sup>	
Dette non échue		
Intérêt sur :		
Obligations négociables .....	12 440	12 460
Titres au détail .....	27	45
Billets à moyen terme .....	32	22
	<i>12 499</i>	<i>12 527</i>
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor		
Bons du Trésor .....	994	737
Bons du Canada .....	35	28
	<i>1 029</i>	<i>765</i>
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes		
Obligations négociables .....	119	203
Obligations en devises étrangères .....	7	6
Obligations à rendement réel .....	(126)	(136)
Ajustement à l'indice des prix à la consommation des obligations à rendement réel .....	970	1 098
	<i>970</i>	<i>1 171</i>
Réévaluation des swaps de devises .....	(282)	(335)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts .....	13	10
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	185	200
Obligation en vertu des partenariats public-privé .....	81	82
Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue .....	<u>14 495</u>	<u>14 420</u>
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public – Comptes de pension de retraite .....	6 347	6 817
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(2 169)	26
Pensions des sociétés d'état consolidées et autres entités .....	(156)	(144)
	<i>4 022</i>	<i>6 699</i>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants		
Régimes de soins de santé de la fonction publique et de services dentaires pour les pensionnés .....	826	801
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	53	(2 805)
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....	42	40
Indemnisation des accidents du travail .....	36	32
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	1 869	1 587
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	281	242
Sociétés d'état consolidées et autres entités .....	9	9
	<i>3 116</i>	<i>(94)</i>
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres avantages futurs .....	<u>7 138</u>	<u>6 605</u>
Autres passifs		
Régime de pensions du Canada .....	3	1
Compte des rentes sur l'État .....	8	8
Comptes de dépôt et en fiducie .....	16	16
Autres comptes à fins déterminées .....	159	165
Autres passifs .....	70	17
Total des frais de la dette publique relativement aux autres passifs .....	<u>256</u>	<u>207</u>
Comptes à fins déterminées consolidés		
Intérêt .....	6	3
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés .....	<u>6</u>	<u>3</u>
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation .....	<u>21 895</u>	<u>21 235</u>
Moins : redressements de consolidation .....	6	3
Total des frais de la dette publique <sup>1 3</sup> .....	<u>21 889</u>	<u>21 232</u>

### Tableau 3.8 Frais de la dette publique<sup>1</sup> – fin

(en millions de dollars)

	2018	2017
		Redressés <sup>2</sup>
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de cours et autres et redressements de consolidation .....	20 838	21 165
Cours et autres redressements .....	1 057	70
Redressements de consolidation .....	(6)	(3)
<b>Total des frais de la dette publique .....</b>	<b>21 889</b>	<b>21 232</b>

<sup>1</sup> Un sommaire est fourni au tableau 2a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.<sup>2</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.<sup>3</sup> Des informations supplémentaires sont fournies à la section 7 du volume III des Comptes publics du Canada.

### Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des dépenses nettes par article, rapporté initialement par les ministères selon la méthode de comptabilité d'exercice partielle au total des charges, rapporté selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les éléments de conciliation représentent l'effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale.

### Tableau 3.9 Total des charges par article<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Total des dépenses nettes	Conciliation	Total des charges
Paiements de transfert .....	163 690	47 758	211 448
Autres charges			
Personnel .....	45 263	15 031	60 294
Transports et communications .....	2 838	(38)	2 800
Information .....	326	(27)	299
Services professionnels et spéciaux .....	12 951	(2 547)	10 404
Location .....	3 183	(885)	2 298
Réparation et entretien .....	3 428	(151)	3 277
Services publics, fournitures et approvisionnements .....	2 960	268	3 228
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages .....	2 798	(2 798)	–
Acquisition de machinerie et matériel .....	4 905	(4 905)	–
Autres subventions et charges .....	10 315	943	11 258
Amortissement des immobilisations corporelles .....	–	5 261	5 261
Perte nette sur cession de biens .....	–	111	111
<b>Total des autres charges .....</b>	<b>88 967</b>	<b>10 263</b>	<b>99 230</b>
Frais de la dette publique .....	20 850	1 039	21 889
<b>Total des charges brutes .....</b>	<b>273 507</b>	<b>59 060</b>	<b>332 567</b>
Revenus affectés aux dépenses .....	(12 103)	12 103	–
<b>Total des charges .....</b>	<b>261 404</b>	<b>71 163</b>	<b>332 567</b>

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

## Dépenses en vertu d'autorisations législatives

Les autorisations de dépenser conférées par les autorisations législatives sont consenties à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des périodes telles que définies par les lois. Ces autorisations ne s'annulent généralement pas à la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent environ la moitié du total des charges de programmes à chaque exercice.

**Tableau 3.10**  
**Dépenses en vertu d'autorisations législatives**

(en millions de dollars)

	2018	2017
Versements de la sécurité de la vieillesse ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ).....	38 410	36 749
Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	37 124	36 058
Frais de la dette publique .....	20 838	21 166
Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	18 254	17 880
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	13 748	13 348
Versements du supplément de revenu garanti ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ).....	11 658	10 922
Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	3 682	3 603
Fonds de la taxe sur l'essence .....	2 100	2 100
Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> .....	1 323	975
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants .....	899	859
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> .....	798	662
Paiements de contributions pour le Programme Agri-protection .....	652	702
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat.....	556	535
Versements d'allocations pour personnes âgées ( <i>Loi sur la sécurité de vieillesse</i> ).....	545	530
Paiements à l'Association internationale de développement .....	442	442
Paiements au Fonds terre-neuven des revenus provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières .....	247	455
Prestation universelle pour la garde d'enfants ( <i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i> ).....	12	1 976
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes ( <i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	(857)	(805)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	(3 883)	(3 646)
Total .....	146 548	144 511
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions <sup>1</sup>		
Fonction publique		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et au compte des régimes compensatoires.....	2 589	2 518
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec .....	735	701
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	290	308
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès .....	15	14
Total .....	3 629	3 541
Forces canadiennes		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et au compte des régimes compensatoires.....	2 870	947
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec.....	201	186
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	77	80
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	1	2
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès.....	3	3
Total .....	3 152	1 218

**Tableau 3.10**  
**Dépenses en vertu d'autorisations législatives – fin**

(en millions de dollars)

	2018	2017
Gendarmerie royale du Canada		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires .....	276	491
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec .....	60	58
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	25	25
Paievements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	6	7
Total .....	367	581
Services partagés Canada		
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec .....	3	3
Contribution du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi, au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires .....	1	1
Total .....	4	4
Toutes autres dépenses législatives <sup>2</sup> .....	4 015	3 351
Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives <sup>3</sup> .....	157 715	153 206

<sup>1</sup> Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

<sup>2</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>3</sup> Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 4

## *Comptes publics du Canada 2017-2018*

### **Comptes consolidés au 31 mars**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées.....	111
États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées.....	111
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées.....	116
Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées.....	116
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires.....	117
Comptes à fins déterminées consolidés.....	118
Comptes d'assurance.....	120
Autres comptes à fins déterminées consolidés.....	122
Dotations.....	123
État supplémentaire	
Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	124

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Sociétés d'État et autres entités consolidées

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État et autres entités consolidées. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Par conséquent, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. Toutes les sociétés et autres entités sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ou aux normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les tableaux sommaires qui suivent a été préparée et présentée selon les normes comptables canadiennes du secteur public par toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non-mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

## États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées

Ces tableaux comprennent l'information financière concernant les sociétés d'État « mères » et les autres entités consolidées de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont donc directement consolidées dans les états financiers consolidés du gouvernement et exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ». Le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux* présente une liste complète de toutes les organisations fédérales et les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Le tableau 4.1 et le tableau 4.2 présentent un sommaire de l'information financière des sociétés d'État et autres entités consolidées. Les montants provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent ceux entre apparentés. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. Les revenus sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les redressements de l'avoir comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les gains et pertes de réévaluation comprennent certains gains non réalisés et certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers exclus du bénéfice (déficit) annuel. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice (déficit) annuel à leur réalisation. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne « Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation » représente les redressements nécessaires pour convertir les politiques comptables des sociétés et autres entités à celles du gouvernement.



**Tableau 4.1**  
**Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées**  
**Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2018**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
<b>Sociétés d'État<sup>1</sup></b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	103 340	131 933	444 637	679 910
Autorité du pont Windsor-Détroit.....	213 464	8 364	405 549	627 377
Banque de l'infrastructure du Canada .....	9 888	–	18	9 906
Centre de recherches pour le développement international .....	79 687	676	9 030	89 393
Commission canadienne du lait .....	7 824	–	149 983	157 807
Commission canadienne du tourisme .....	42 713	4 253	3 934	50 900
Commission de la capitale nationale.....	159 996	5 298	644 415	809 709
Conseil canadien des normes.....	4 232	1 210	4 207	9 649
Conseil des Arts du Canada .....	431 244	501	28 713	460 458
Construction de Défense (1951) Limitée .....	24 993	22 196	4 111	51 300
Corporation commerciale canadienne.....	1 254 896	982	5 879 312	7 135 190
Corporation de développement des investissements du Canada				
PPP Canada Inc <sup>2</sup> .....	–	–	–	–
Énergie atomique du Canada Limitée .....	144 532	114 129	838 917	1 097 578
Fondation canadienne des relations raciales .....	27 050	2 526	44	29 620
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	39 421	–	400 278	439 699
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	64 683	7 805	581 903	654 391
Marine Atlantique S.C.C. ....	153 106	21 100	449 571	623 777
Musée canadien de l'histoire .....	71 783	11 514	240 126	323 423
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 .....	12 482	257	15 592	28 331
Musée canadien de la nature .....	20 889	79	184 712	205 680
Musée canadien des droits de la personne .....	13 978	255	303 688	317 921
Musée des beaux-arts du Canada .....	17 513	957	84 194	102 664
Musée national des sciences et de la technologie.....	127 568	3 753	185 367	316 688
Société du Centre national des Arts .....	97 150	2 126	186 370	285 646
Société Radio-Canada .....	1 760 772	154 173	1 053 085	2 968 030
Téléfilm Canada .....	7 044	66 503	7 557	81 104
VIA Rail Canada Inc. ....	408 864	31 198	945 150	1 385 212
Total – Sociétés d'État .....	5 299 112	591 788	13 050 463	18 941 363
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(225 732)	–	(84 172)	(309 904)
Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement .....	5 073 380	591 788	12 966 291	18 631 459
<b>Autres entités<sup>3</sup></b>				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	175 822	21 969	16 786	214 577
Fonds de capital en fiducie.....	2 259	14 802	–	17 061
Fonds pour prestations de cessation .....	1 281	88	–	1 369
Fondation canadienne pour l'innovation .....	230 309	60 732	2 499	293 540
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable .....	59 067	–	1 503	60 570
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations .....	317 294	40 107	176	357 577
Total – Autres entités .....	786 032	137 698	20 964	944 694
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	–	(238)	–	(238)
Autres entités nettes selon la comptabilité du gouvernement.....	786 032	137 460	20 964	944 456
Total .....	5 859 412	729 248	12 987 255	19 575 915

<sup>1</sup> Toutes les sociétés d'État mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

<sup>2</sup> La société PPP Canada Inc. a été dissoute le 31 mars 2018, faisant partie du projet de loi C-44. Les activités de la société PPP Canada Inc. ont été transférées à Infrastructure Canada et au ministère des Finances.

<sup>3</sup> Ces entités, bien que n'étant pas des sociétés d'État ou mandataires de l'État, sont considérées comme autres entités consolidées.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
-	171 461	1 134	172 595	507 315	-	-	507 315	679 910
-	90 940	-	90 940	536 437	-	-	536 437	627 377
-	647	9 217	9 864	42	-	-	42	9 906
-	42 322	23 114	65 436	23 957	-	-	23 957	89 393
6 253	55 782	95 772	157 807	-	-	-	-	157 807
-	14 103	52	14 155	36 745	-	-	36 745	50 900
-	160 349	2 460	162 809	646 900	-	-	646 900	809 709
-	5 345	18	5 363	4 286	-	-	4 286	9 649
-	134 397	1 807	136 204	324 254	-	-	324 254	460 458
-	40 772	720	41 492	9 808	-	-	9 808	51 300
-	7 083 968	27 651	7 111 619	13 571	10 000	-	23 571	7 135 190
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	7 640 379	326 297	7 966 676	(7 008 121)	124 023	15 000	(6 869 098)	1 097 578
-	136	32	168	29 452	-	-	29 452	29 620
70 903	24 337	107 035	202 275	237 424	-	-	237 424	439 699
-	95 062	-	95 062	559 329	-	-	559 329	654 391
-	112 356	2 717	115 073	508 704	-	-	508 704	623 777
-	30 617	226 167	256 784	66 639	-	-	66 639	323 423
-	9 032	15 489	24 521	3 810	-	-	3 810	28 331
-	39 341	170 493	209 834	(4 154)	-	-	(4 154)	205 680
-	165 962	142 791	308 753	9 168	-	-	9 168	317 921
-	8 910	91 396	100 306	2 358	-	-	2 358	102 664
-	21 498	281 973	303 471	13 217	-	-	13 217	316 688
-	37 446	253 795	291 241	(5 595)	-	-	(5 595)	285 646
316 580	598 590	39	915 209	2 052 821	-	-	2 052 821	2 968 030
-	58 878	136	59 014	22 090	-	-	22 090	81 104
-	202 136	903 527	1 105 663	270 249	-	9 300	279 549	1 385 212
393 736	16 844 766	2 683 832	19 922 334	(1 139 294)	134 023	24 300	(980 971)	18 941 363
-	(12 477)	(2 375 339)	(2 387 816)	2 236 235	(134 023)	(24 300)	2 077 912	(309 904)
393 736	16 832 289	308 493	17 534 518	1 096 941	-	-	1 096 941	18 631 459
-	107 522	10 546	118 068	96 509	-	-	96 509	214 577
-	2	17 059	17 061	-	-	-	-	17 061
-	2	1 367	1 369	-	-	-	-	1 369
-	864	292 676	293 540	-	-	-	-	293 540
-	837	59 733	60 570	-	-	-	-	60 570
-	54 471	303 106	357 577	-	-	-	-	357 577
-	163 698	684 487	848 185	96 509	-	-	96 509	944 694
-	-	(667 171)	(667 171)	666 933	-	-	666 933	(238)
-	163 698	17 316	181 014	763 442	-	-	763 442	944 456
393 736	16 995 987	325 809	17 715 532	1 860 383	-	-	1 860 383	19 575 915

**Tableau 4.2**  
**Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées pour l'exercice clos le 31 mars 2018**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Revenus			Total
	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités			
	Tiers	Aide financière	Autres	
<b>Sociétés d'État</b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	15 722	721 899	–	737 621
Autorité du pont Windsor-Détroit.....	4 601	149 985	66 994	221 580
Banque de l'infrastructure du Canada .....	42	2 151	–	2 193
Centre de recherches pour le développement international .....	42 477	139 952	21 074	203 503
Commission canadienne du lait.....	355 882	3 924	–	359 806
Commission canadienne du tourisme .....	27 185	95 476	505	123 166
Commission de la capitale nationale.....	36 399	89 630	12 459	138 488
Conseil canadien des normes.....	9 874	13 828	674	24 376
Conseil des Arts du Canada.....	54 129	258 514	997	313 640
Construction de Défense (1951) Limitée .....	728	–	101 631	102 359
Corporation commerciale canadienne.....	2 409 435	–	3 744	2 413 179
Corporation de développement des investissements du Canada				
PPP Canada Inc .....	87	1 293 553	468	1 294 108
Énergie atomique du Canada Limitée .....	89 913	826 295	1 541	917 749
Fondation canadienne des relations raciales .....	3 300	–	111	3 411
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	42 972	3 866	–	46 838
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	1 524	170 129	–	171 653
Marine Atlantique S.C.C. ....	112 615	146 758	–	259 373
Musée canadien de l'histoire.....	27 409	80 256	1 208	108 873
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 .....	3 173	10 059	125	13 357
Musée canadien de la nature.....	9 581	33 547	112	43 240
Musée canadien des droits de la personne .....	10 885	28 975	–	39 860
Musée des beaux-arts du Canada.....	19 433	48 094	301	67 828
Musée national des sciences et de la technologie.....	9 831	33 899	3 349	47 079
Société du Centre national des Arts.....	35 477	46 176	1 913	83 566
Société Radio-Canada .....	639 636	1 222 083	2 526	1 864 245
Téléfilm Canada .....	23 771	103 572	144	127 487
VIA Rail Canada Inc. ....	377 850	361 893	2 548	742 291
<b>Total – Sociétés d'État .....</b>	<b>4 363 931</b>	<b>5 884 514</b>	<b>222 424</b>	<b>10 470 869</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	4 502	(1 025 936)	–	(1 021 434)
<b>Total selon la comptabilité du gouvernement.....</b>	<b>4 368 433</b>	<b>4 858 578</b>	<b>222 424</b>	<b>9 449 435</b>
Redressements de consolidation.....	1 020	(4 858 578)	(222 424)	(5 079 982)
<b>Montant net – Sociétés d'État.....</b>	<b>4 369 453</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 369 453</b>
<b>Autres entités</b>				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	78 755	1 819	67 405	147 979
Fonds de capital en fiducie.....	36	70 000	(843)	69 193
Fonds pour prestations de cessation .....	19	–	–	19
Fondation canadienne pour l'innovation .....	4 542	379 500	1 106	385 148
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.....	837	68 219	–	69 056
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations .....	9 525	–	982	10 507
<b>Total – Autres entités .....</b>	<b>93 714</b>	<b>519 538</b>	<b>68 650</b>	<b>681 902</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(2 041)	(92 949)	(238)	(95 228)
<b>Total selon la comptabilité du gouvernement.....</b>	<b>91 673</b>	<b>426 589</b>	<b>68 412</b>	<b>586 674</b>
Redressements de consolidation.....	1 850	(426 589)	(68 412)	(493 151)
<b>Montant net – Autres entités .....</b>	<b>93 523</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>93 523</b>
<b>Total .....</b>	<b>4 462 976</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 462 976</b>

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

Charges			Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Gains (pertes) de réévaluation	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total					Dividendes	Capital	
702 893	15 876	718 769	18 852	488 463	–	–	–	–	507 315
96 947	–	96 947	124 633	416 693	2	(4 891)	–	–	536 437
2 151	–	2 151	42	–	–	–	–	–	42
202 227	3 486	205 713	(2 210)	26 167	–	–	–	–	23 957
360 104	1 745	361 849	(2 043)	–	2 043	–	–	–	–
124 141	1 188	125 329	(2 163)	38 676	–	232	–	–	36 745
124 385	7 500	131 885	6 603	643 327	(3 030)	–	–	–	646 900
23 748	192	23 940	436	3 850	–	–	–	–	4 286
263 291	1 090	264 381	49 259	302 849	–	(27 854)	–	–	324 254
105 278	254	105 532	(3 173)	12 598	–	383	–	–	9 808
2 414 071	4 451	2 418 522	(5 343)	28 914	–	–	–	–	23 571
239 186	44 347	283 533	1 010 575	7 401	(1 014 571)	–	(3 405)	–	–
778 101	5 189	783 290	134 459	(6 982 214)	–	(998)	–	(20 345)	(6 869 098)
759	67	826	2 585	29 735	33	(2 901)	–	–	29 452
50 288	–	50 288	(3 450)	238 541	2 523	(190)	–	–	237 424
129 896	–	129 896	41 757	517 572	–	–	–	–	559 329
237 207	–	237 207	22 166	481 270	–	5 268	–	–	508 704
93 961	14 081	108 042	831	67 480	22	(1 694)	–	–	66 639
10 056	2 535	12 591	766	3 255	(178)	(33)	–	–	3 810
38 022	3 016	41 038	2 202	(6 356)	–	–	–	–	(4 154)
38 902	652	39 554	306	8 851	–	11	–	–	9 168
61 738	8 669	70 407	(2 579)	4 937	–	–	–	–	2 358
38 601	8 536	47 137	(58)	13 275	–	–	–	–	13 217
84 913	2 333	87 246	(3 680)	(1 915)	–	–	–	–	(5 595)
1 542 743	1 659	1 544 402	319 843	1 732 978	–	–	–	–	2 052 821
129 845	2 137	131 982	(4 495)	26 585	–	–	–	–	22 090
776 200	8 173	784 373	(42 082)	321 631	–	–	–	–	279 549
8 669 654	137 176	8 806 830	1 664 039	(1 575 437)	(1 013 156)	(32 667)	(3 405)	(20 345)	(980 971)
138 093	(35 109)	102 984	(1 124 418)	3 149 081	(3 168)	32 667	3 405	20 345	2 077 912
8 807 747	102 067	8 909 814	539 621	1 573 644	(1 016 324)	–	–	–	1 096 941
2 966	(102 067)	(99 101)	(4 980 881)	–	4 980 881	–	–	–	–
8 810 713	–	8 810 713	(4 441 260)	1 573 644	3 964 557	–	–	–	1 096 941
127 582	213	127 795	20 184	76 325	–	–	–	–	96 509
2	69 191	69 193	–	–	–	–	–	–	–
3	16	19	–	–	–	–	–	–	–
385 108	40	385 148	–	–	–	–	–	–	–
69 056	–	69 056	–	–	–	–	–	–	–
9 525	982	10 507	–	–	–	–	–	–	–
591 276	70 442	661 718	20 184	76 325	–	–	–	–	96 509
1 786	(1 186)	600	(95 828)	762 761	–	–	–	–	666 933
593 062	69 256	662 318	(75 644)	839 086	–	–	–	–	763 442
985	(69 256)	(68 271)	(424 880)	–	424 880	–	–	–	–
594 047	–	594 047	(500 524)	839 086	424 880	–	–	–	763 442
9 404 760	–	9 404 760	(4 941 784)	2 412 730	4 389 437	–	–	–	1 860 383

**Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées****Tableau 4.3****Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées**

(en milliers de dollars)

	1er avril 2017	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	31 mars 2018
Commission canadienne du lait.....	2 242	47 320	43 309	6 253
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	80 037	–	9 134	70 903
Société Radio-Canada.....	339 736	–	23 156	316 580
Total.....	422 015	47 320	75 599	393 736

Ces renseignements sont publiés pour répondre aux exigences de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) qui stipule qu'un relevé annuel de toutes les opérations d'emprunts pour le compte de Sa Majesté doit être inclus dans les Comptes publics du Canada. Les emprunts proviennent de sources autres que du gouvernement. Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même le Trésor.

**Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées**

Les passifs des sociétés d'État sont inclus dans les états financiers du Gouvernement du Canada comme suit. Se référer à la section 2 pour plus de détails.

**Tableau 4.4****Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées**

(en milliers de dollars)

	2018
Réclamations et causes en instance et imminentes – Provision accumulée.....	53 200
Réclamations et causes en instance et imminentes – Divulguée seulement.....	11 187

## Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.5 présente les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.5 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

### Tableau 4.5

#### Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses du Programme	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires <sup>1</sup>
<b>Sociétés d'État mandataires</b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	723 429	–	–	723 429
Commission canadienne du lait .....	3 924	–	–	3 924
Commission canadienne du tourisme .....	95 476	–	–	95 476
Commission de la capitale nationale.....	–	66 130	23 500	89 630
Énergie atomique du Canada Limitée.....	826 595	–	–	826 595
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	20 048	–	–	20 048
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	179 230	–	–	179 230
Musée canadien de l'histoire.....	74 013	–	–	74 013
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 .....	7 963	–	–	7 963
Musée canadien de la nature.....	33 269	–	–	33 269
Musée canadien des droits de la personne .....	25 352	–	–	25 352
Musée des beaux-arts du Canada.....	–	41 413	8 000	49 413
Musée national des sciences et de la technologie.....	145 278	–	–	145 278
Société Radio-Canada .....	–	1 110 262	111 821	1 222 083
Téléfilm Canada .....	103 572	–	–	103 572
<b>Total – Sociétés d'État mandataires .....</b>	<b>2 238 149</b>	<b>1 217 805</b>	<b>143 321</b>	<b>3 599 275</b>
<b>Sociétés d'État non-mandataires</b>				
Autorité du pont Windsor-Détroit.....	184 000	–	–	184 000
Banque de l'infrastructure du Canada .....	11 366	–	–	11 366
Centre de recherches pour le développement international .....	139 952	–	–	139 952
Conseil canadien des normes.....	13 828	–	–	13 828
Conseil des Arts du Canada.....	258 714	–	–	258 714
Marine Atlantique S.C.C. ....	146 683	–	–	146 683
PPP Canada Inc .....	5 900	–	–	5 900
Société du Centre national des Arts .....	141 324	–	–	141 324
VIA Rail Canada Inc. ....	357 536	–	–	357 536
<b>Total – Sociétés d'État non-mandataires.....</b>	<b>1 259 303</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 259 303</b>
<b>Total .....</b>	<b>3 497 452</b>	<b>1 217 805</b>	<b>143 321</b>	<b>4 858 578</b>

<sup>1</sup> Exclut les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

## Comptes à fins déterminées consolidés

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories particulières de revenus et de charges selon lesquelles la loi exige que les revenus perçus aux fins spécifiées par la législation soient portés au crédit de ces comptes, et que les paiements connexes soient imputés aux comptes. Ils sont utilisés principalement quand les activités sont analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais, consistent essentiellement en des revenus et des charges du gouvernement.

Les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.6 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de même que le Rapport de l'auditeur indépendant, sont présentés à la fin de cette section.

**Tableau 4.6**  
**Comptes à fins déterminées consolidés**

(en dollars)

	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2018	
	1er avril 2017	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes		Opérations internes
<b>Comptes d'assurance</b>						
Agriculture et Agroalimentaire						
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire						
Caisse de réassurance-récolte .....	574 374 018	2 427 660	–	–	–	576 801 678
Moins : prêts portant intérêt .....	277 514 751	–	–	–	–	277 514 751
	296 859 267	2 427 660	–	–	–	299 286 927
Comptes de stabilisation des produits agricoles .....						
	646 510	–	–	–	–	646 510
	297 505 777	2 427 660	–	–	–	299 933 437
Famille, Enfants et Développement social						
Ministère de l'Emploi et du Développement social						
Compte des opérations de l'assurance-emploi, tableau 4.7 .....	2 999 354 756	21 220 508 610	393 460 255	19 970 526 973	1 691 438 966	2 951 357 681
Finances						
Ministère des Finances						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement .....	45 303	–	–	–	–	45 303
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Compte de la responsabilité en matière nucléaire .....	4 025 440	273 541	–	–	–	4 298 981
Santé						
Ministère de la Santé						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé .....	28 386	–	–	–	–	28 386
Transports						
Ministère des Transports						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires .....	409 454 882	258 012	6 179 845	2 960 977	728 095	412 203 667
Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées .....	4 913 263	13 294 464	–	372 852	–	17 834 874
	414 368 145	13 552 476	6 179 845	3 333 829	728 095	430 038 541
Total des comptes d'assurance .....	3 715 327 807	21 236 762 287	399 640 100	19 973 860 802	1 692 167 061	3 685 702 329

**Tableau 4.6**  
**Comptes à fins déterminées consolidés – fin**

(en dollars)

	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2018	
	1er avril 2017	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes		Opérations internes
<b>Autres comptes à fins déterminées consolidés</b>						
Affaires autochtones et du Nord						
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	660 714	–	768 984	–	660 714	768 984
Environnement et Changement climatique						
Ministère de l'Environnement						
Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – autre que le Fonds pour dommages à l'environnement.....	434 780	–	–	16 214	–	418 566
Fonds pour dommages à l'environnement.....	17 235 274	9 441 061	636 240	1 992 442	–	25 320 133
Agence Parcs Canada						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques .....	14 761 263	332 793	25 545 821	469 560	326 870	39 843 447
	32 431 317	9 773 854	26 182 061	2 478 216	326 870	65 582 146
Finances						
Ministère des Finances						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland.....	246 223 464	–	–	–	–	246 223 464
Patrimoine canadien						
Commission des champs de bataille nationaux						
Fonds de fiducie .....	814 422	99 621	5 911	(8 692)	9 403	919 243
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
Ministère des Pêches et des Océans						
Compte d'amendes additionnelles pour poissons.....	1 608 196	82 949	–	72 246	–	1 618 899
Compte d'amendes supplémentaires						
<i>Loi sur les espèces en péril.....</i>	35 000	–	–	–	–	35 000
	1 643 196	82 949	–	72 246	–	1 653 899
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	5 562 797	3 079 464	–	3 102 202	903 039	4 637 019
Services publics et Approvisionnement						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis.....	34 525 107	21 384 640	–	28 801 914	–	27 107 833
Transports						
Ministère des Transports						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses .....	514 074	3 599 680	–	–	–	4 113 754
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés ....	322 375 091	38 020 208	26 956 956	34 445 886	1 900 026	351 006 342
<b>Dotations</b>						
Environnement et Changement climatique						
Agence Parcs Canada						
Compte de fiducie de Mackenzie King.....	225 000	–	–	–	–	225 000
Innovation, Sciences et Développement économique						
Conseil de recherches en sciences humaines						
Fonds pour les boursiers de la Reine .....	250 000	–	–	–	–	250 000
Conseil national de recherches du Canada						
Fonds de H.L. Holmes.....	5 136 659	121 842	396	–	–	5 258 897
Fonds de W.G. Schneider.....	30 396	–	(396)	–	–	30 000
	5 417 055	121 842	–	–	–	5 538 897
Santé						
Instituts de recherche en santé du Canada						
Dotations pour la recherche en santé .....	75 000	–	–	–	–	75 000
Total des dotations .....	5 717 055	121 842	–	–	–	5 838 897
Total .....	4 043 419 953	21 274 904 337	426 597 056	20 008 306 688	1 694 067 087	4 042 547 568



## Comptes d'assurance

### Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, laquelle assure les provinces participantes contre les déficits qu'elles peuvent encourir dans leurs fonds d'assurance agricole. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent d'un pourcentage des primes totales reçues par les provinces pour l'assurance des productions agricoles. Les revenus perçus par la Caisse ainsi que les dépenses versées aux provinces sont aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt crédité aux surplus de la Caisse ainsi que l'intérêt appliqué aux avances sont présentement fixés par le ministère des Finances à zéro pour cent.

### Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1er avril 1991.

### Compte des opérations de l'assurance-emploi

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir des prestations d'assurance-emploi, des programmes d'emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunération assurable s'élevait à 1,63 \$ du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et 1,27 \$ pour les autres. Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018, le taux de cotisation était de 1,66 \$ pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et de 1,30 \$ pour les autres.

**Tableau 4.7**  
**Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi**

(en millions de dollars)

	2018	2017
<b>Revenus</b>		
Cotisations		
Employeurs et employés <sup>1</sup> .....	21 533	22 537
Pénalités et produit de l'intérêt .....	81	66
	21 614	22 603
<b>Charges</b>		
Prestations .....	17 666	18 644
Prestations selon la Partie II – transferts aux provinces .....	2 049	2 067
Frais d'administration .....	1 686	1 585
Frais d'administration transférés aux provinces .....	192	191
Créances douteuses .....	69	32
	21 662	22 519
Variation nette .....	(48)	84
Solde au début de l'exercice .....	2 999	2 915
Solde à la fin de l'exercice .....	2 951	2 999

<sup>1</sup> L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada, est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, au montant de 394 millions de dollars (413 millions de dollars en 2017).

### **Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement**

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tous montants recouvrés en réparation des pertes visées à l'article 58 de la Loi. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, suite à la soumission no 817667 du Conseil du Trésor datée du 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la Loi, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour réparer les pertes subies par les souscripteurs qui ont acquitté en tout ou en partie du prix de titres mais ne les ont pas reçus ou n'en ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

### **Compte de la responsabilité en matière nucléaire**

Ce compte est une suite du compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne *Loi sur la responsabilité nucléaire*. Ce compte, établi aux termes du paragraphe 32(1) de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*, sert à enregistrer les droits d'indemnisation payés par les exploitants et à payer les demandes d'indemnisation découlant des accords d'indemnisation conclus entre le gouvernement et les exploitants d'établissements nucléaires.

### **Caisse supplémentaire d'assurance-santé**

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n° 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

### **Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 2001, ch.6 de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (antérieurement la *Loi sur la marine marchande du Canada*), afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire dans les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution maritime, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

### **Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire* afin de créer un fonds d'indemnisation pour couvrir les pertes, dommages et frais résultant d'un accident ferroviaire impliquant du pétrole brut ou d'autres marchandises désignées, qui excèdent la couverture minimale d'assurance responsabilité. Ce compte est financé par une contribution sur les expéditions de pétrole brut par voie ferroviaire.

## **Autres comptes à fins déterminées consolidés**

### **Fonds pour l'étude de l'environnement – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du fonds est de financer des études environnementales et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploration, l'exploitation et la production des terres domaniales, autorisées en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

### **Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – autre que le Fonds pour dommages à l'environnement**

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées au ministère de l'Environnement qui ne sont pas sous l'autorité juridique du fonds pour dommages à l'environnement.

### **Fonds pour dommages à l'environnement**

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées au ministère de l'Environnement pour dommages causés à l'environnement.

### **Compte des nouveaux parcs et sites historiques**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin d'effectuer les paiements qui seront utilisés pour l'acquisition d'immeubles ou de biens réels liés à, ou pour développer ou entretenir, un parc national, un lieu historique national, une aire marine nationale de conservation ou un autre lieu patrimonial protégé en voie d'être établi, agrandi ou désigné.

### **Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland**

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

### **Fonds de fiducie**

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. Les fonds proviennent de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres, versées pour les buts de la Commission, comme prévu dans sa loi constitutive. Suite à l'acquisition de terrains par la Commission, il est demeuré des fonds qui ont augmentés avec les années en raison des intérêts perçus alors que la Commission était énumérée à l'annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1er septembre 1984.

### **Compte d'amendes additionnelles pour poissons**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l'alinéa 79(2) f) de la Loi.

### **Compte d'amendes supplémentaires – *Loi sur les espèces en péril***

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, selon l'alinéa 105 h) de la Loi.

### **Fonds pour l'étude de l'environnement – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ce fonds a pour objet de financer les études prévues sous le régime de la présente loi ou de toute autre loi fédérale portant sur l'environnement relativement aux activités de prospection, de mise en valeur et de production sur les terres domaniales.

### **Compte du produit de l'aliénation des biens saisis**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de Sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les fonds reçus de gouvernements étrangers conformément aux accords aux fins de la Loi. La Loi stipule aussi que les fonds suivants soient portés au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la Loi, les fonds payés pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autorités en cause du gouvernement et au Trésor.

### **Amendes pour le transport des marchandises dangereuses**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de 1992 sur le transport de marchandises dangereuses* et des règlements qui y sont liés afin d'enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

## **Dotations**

### **Compte de fiducie de Mackenzie King**

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison-Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Ce montant a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations pour études et recherches.

### **Fonds pour les boursiers de la Reine**

Ce fonds représente une subvention de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### **Fonds de H.L. Holmes**

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés annuellement afin de financer le prix de H.L. Holmes. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en postdoctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### **Fonds de W.G. Schneider**

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de W.G. Schneider. Le bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé afin de financer la médaille Schneider. Ce prix souligne la contribution exceptionnelle d'un employé du Conseil national de recherches du Canada.

### **Dotations pour la recherche en santé**

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

## État supplémentaire

### Compte des opérations de l'assurance-emploi

#### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte) sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la direction d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC). La Commission de l'assurance-emploi du Canada, par l'entremise des représentants et du personnel d'ESDC est responsable de la prestation du programme de l'assurance-emploi et de l'administration courante du Compte. La présidente, en tant qu'administrateur des comptes, et le dirigeant principal des finances d'ESDC sont responsables de la préparation de ces états financiers ainsi que de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ceux-ci, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction d'ESDC a développé et maintenu des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte des opérations de l'assurance-emploi, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi font partie intégrante des Comptes publics du Canada, lesquels sont déposés à la Chambre des communes et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*La sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada  
et la présidente de la Commission de l'assurance-emploi du Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances  
d'Emploi et Développement social Canada  
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 28 août 2018

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte des opérations de l'assurance-emploi, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte des opérations de l'assurance-emploi au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Nathalie Chartrand, CPA, CA  
Directrice principale

Le 28 août 2018  
Ottawa, Canada

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Actifs financiers</b>		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada.....	1 039 001	1 397 067
Cotisations à recevoir (note 8).....	1 857 496	1 559 492
Versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts à recevoir (note 4).....	460 539	413 081
Sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	437 907	387 215
	<b>3 794 943</b>	<b>3 756 855</b>
<b>Passifs</b>		
Prestations à payer.....	781 323	738 921
Autres charges à payer (note 5).....	62 262	18 579
	<b>843 585</b>	<b>757 500</b>
<b>Actifs financiers nets et excédent accumulé.....</b>	<b>2 951 358</b>	<b>2 999 355</b>

Obligations contractuelles (note 11)

Passif éventuel (note 13)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*La sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada  
et la présidente de la Commission de l'assurance-emploi du Canada*  
Louise Levonian

*Le dirigeant principal des finances  
d'Emploi et Développement social Canada*  
Mark Perlman, CPA, CMA

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des résultats et de l'excédent accumulé  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2018	2018	2017
	Budget (note 7)	Réel	Réel
<b>Revenus</b>			
Cotisations (note 8) .....	21 623 000	21 532 975	22 537 353
Pénalités (note 4) .....	45 000	64 357	51 306
Intérêts (note 4) .....	15 000	16 637	14 678
	<b>21 683 000</b>	<b>21 613 969</b>	<b>22 603 337</b>
<b>Charges</b>			
Prestations et mesures de soutien (tableau I)			
Prestations de revenu (note 9) .....	20 185 000	17 855 630	18 794 322
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) .....	1 950 000	2 048 593	2 067 435
Mesures de soutien .....	126 550	119 218	112 490
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés .....	(305 000)	(308 560)	(263 109)
	<b>21 956 550</b>	<b>19 714 881</b>	<b>20 711 138</b>
Frais d'administration (note 10) .....	1 650 399	1 877 823	1 775 852
Créances douteuses .....	50 000	69 262	31 921
	<b>23 656 949</b>	<b>21 661 966</b>	<b>22 518 911</b>
Excédent (déficit) net de l'exercice .....	(1 973 949)	(47 997)	84 426
<b>Excédent accumulé – début de l'exercice .....</b>	<b>2 999 355</b>	<b>2 999 355</b>	<b>2 914 929</b>
<b>Excédent accumulé – fin de l'exercice .....</b>	<b>1 025 406</b>	<b>2 951 358</b>	<b>2 999 355</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2018	2018	2017
	Budget (note 7)	Réel	Réel
Excédent (déficit) net de l'exercice .....	(1 973 949)	(47 997)	84 426
Actifs financiers nets – début de l'exercice .....	2 999 355	2 999 355	2 914 929
<b>Actifs financiers nets – fin de l'exercice .....</b>	<b>1 025 406</b>	<b>2 951 358</b>	<b>2 999 355</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.



## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Rentrées de fonds</b>		
Cotisations .....	21 234 971	22 972 582
Recouvrements de versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts.....	355 907	365 252
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés .....	257 868	250 904
	<b>21 848 746</b>	<b>23 588 738</b>
<b>Sorties de fonds</b>		
Prestations de revenu .....	(18 282 948)	(19 127 998)
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux EMDT.....	(1 971 305)	(2 067 435)
Mesures de soutien .....	(119 729)	(115 291)
Frais d'administration.....	(1 832 830)	(1 805 059)
	<b>(22 206 812)</b>	<b>(23 115 783)</b>
<b>Variation nette du solde du compte auprès du receveur général du Canada .....</b>	<b>(358 066)</b>	<b>472 955</b>
<b>Solde du compte auprès du receveur général du Canada</b>		
Au début de l'exercice.....	1 397 067	924 112
<b>À la fin de l'exercice .....</b>	<b>1 039 001</b>	<b>1 397 067</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

#### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir des prestations d'assurance-emploi, des programmes d'emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte. Dans ces états financiers, le Trésor est représenté par le solde du compte auprès du receveur général du Canada.

La Commission, par l'entremise des représentants et du personnel du ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC), est responsable de la prestation du programme de l'assurance-emploi et de l'administration courante du Compte. La commission établie le taux de cotisation de l'assurance-emploi, le maximum annuel de la rémunération assurable et les réductions des cotisations liées aux régimes d'assurance-salaire des employeurs, sous réserve des dispositions législatives de la Loi.

À partir de 2017, la Commission est chargée de fixer le taux annuel de cotisation de l'assurance-emploi afin de couvrir les coûts prévus du programme de l'assurance-emploi sur une période de sept ans et d'éliminer tout déficit ou excédent cumulé au Compte.

La ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, elle est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise la Commission, avec l'approbation du ministre responsable d'EDSC, à conclure des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) avec chaque province et territoire. En vertu de ces ententes, le gouvernement du Canada verse des contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux leur permettant de couvrir tout ou une partie des frais liés à leurs prestations et mesures si celles-ci sont similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien établies en vertu de la partie II de la Loi. Les contributions peuvent aussi servir à couvrir les frais d'administration liés aux prestations et mesures similaires.

La Loi exige aussi que la Commission prenne des règlements prévoyant un mode de réduction des cotisations patronale et ouvrière lorsque des paiements en vertu d'une loi provinciale auraient pour effet de réduire ou de supprimer les prestations spéciales payables en vertu de la Loi.

#### 2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada.

##### a) Méthode de comptabilisation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

##### b) Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées, lorsque les travailleurs, par leur emploi, génèrent ces cotisations et la contribution afférente de l'employeur. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) plus une estimation des montants non cotisés. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs.

##### c) Prestations et mesures de soutien

Les prestations et mesures de soutien incluent les prestations de revenu (ou prestations selon la partie I de la Loi) et les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi). Ces dépenses de prestations sont comptabilisées lorsque les bénéficiaires sont admissibles aux prestations. Une estimation des prestations gagnées par les bénéficiaires relatives à l'exercice financier courant mais pas encore payées est comptabilisée comme prestations à payer. Cette estimation est basée sur les paiements effectués ultérieurement à la fin d'exercice.

Les prestations de revenu offrent un soutien temporaire du revenu aux prestataires pendant qu'ils cherchent un emploi. Les prestations de revenu incluent également les pêcheurs autonomes et des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire. Elles incluent aussi des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie et de compassion. Les dépenses de prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice financier, selon les semaines auxquelles les prestataires étaient admissibles aux paiements. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

Les taux des prestations de revenu sont établis en fonction de l'année civile. Le taux maximum est de 547 \$ par semaine pour la période de janvier à décembre 2018, et de 543 \$ par semaine de janvier à décembre 2017 (537 \$ par semaine en 2016). Les prestations sont payées selon le moindre de 55 % de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum. Pour les prestataires faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants, le taux peut être augmenté jusqu'à un maximum du moindre de 80 % de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum.

Les paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des EDMT sont effectués conformément à l'article 63 de la Loi. Tout comme les prestations d'emploi et mesures de soutien, ces paiements de transfert sont comptabilisés comme charges dans l'exercice au cours duquel les provinces ou les territoires ont satisfait aux critères d'admissibilité et où les transferts sont autorisés. Les versements excédentaires aux provinces et territoires sont recouverts et comptabilisés en réduction des dépenses.

Les mesures de soutien offrent un soutien financier, notamment sous forme de paiements de transfert, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces charges incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert et où le transfert est autorisé.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les remboursements de prestations reçus et les remboursements estimatifs à recevoir sont établis par l'ARC, selon les déclarations d'impôt traitées et une estimation des déclarations d'impôt non encore traitées. Ces remboursements de prestations sont divulgués dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans le tableau I comme prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.

#### d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés et chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente. Le Compte n'a pas d'employés et EDSC administre la Loi par l'entremise du Compte. En plus d'EDSC, d'autres ministères fédéraux fournissent également des services au Compte. Selon les divers protocoles d'entente, le Compte est facturé au coût et les transactions sont évaluées à la valeur d'échange.

De plus, les frais d'administration payés aux provinces et territoires pour gérer les EDMT sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes et sont aussi évalués à la valeur d'échange.

#### e) Solde du compte auprès du receveur général du Canada

Le Compte fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue et créditée au Compte est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits et débités au Compte sont prélevés sur le Trésor. Le solde du compte auprès du receveur général du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères au sein du gouvernement fédéral.

#### f) Opérations entre apparentés

##### *Opérations interentités*

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Le Compte est une composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada et est donc lié à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Les opérations interentités sont comptabilisées à leur montant brut et sont évaluées à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i. Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts fournis sont recouverts.
- ii. Les biens ou services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun ne sont pas enregistrés.

##### *Autres opérations entre apparentés*

Les apparentés comprennent les personnes qui sont parmi les principaux dirigeants ou les proches parents de ces personnes, ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé d'un des principaux dirigeants ou d'un proche parent de l'un d'eux. Les principaux dirigeants sont des individus ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Compte. Les opérations entre apparentés, autres que les transactions interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite**

## g) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour l'exercice. Au moment de la préparation de ces états, la direction croit à la raisonnablement de ces estimations et hypothèses. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les revenus et montants à recevoir de cotisations, les frais d'administration, les remboursements de prestations, la provision pour créances douteuses, l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés à la note 9, les passifs éventuels et les montants présentés dans le tableau II. Les montants réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

**3. Adoption de nouvelles normes comptables**

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié de nouvelles normes comptables effectives pour les exercices financiers débutant le 1er avril 2017 ou après.

Par conséquent, le Compte a adopté la norme comptable sur les opérations interentités (SP 3420). Ce nouveau chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les opérations entre les entités du secteur public qui composent le périmètre comptable d'un gouvernement du point de vue du fournisseur et du bénéficiaire. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers du Compte. Se reporter à la note 2f) pour la convention comptable des opérations interentités du Compte.

Le Compte a aussi adopté la nouvelle norme comptable sur l'information relative aux apparentés (SP 2200), les actifs éventuels (SP 3320) et les droits contractuels (SP 3380). Ces nouvelles normes ont une incidence uniquement sur la présentation des notes. L'adoption de SP 3320 et de SP 3380 n'a eu aucune incidence sur la divulgation des informations financières. L'adoption de la norme SP 2200 exige la présentation d'informations supplémentaire. Se reporter à la note 12 pour la présentation des opérations entre apparentés.

**4. Versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts à recevoir**

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Versements excédentaires de prestations et intérêts à recevoir .....	629 092	576 444
Pénalités et intérêts à recevoir .....	168 289	143 980
	797 381	720 424
Moins : provision pour créances douteuses .....	336 842	307 343
	460 539	413 081

Les versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices antérieurs sont détectés par un processus de vérification. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des charges de prestations durant l'exercice où ils sont établis.

Des pénalités peuvent être imposées lorsqu'un prestataire ou un employeur effectue une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse. Des intérêts sont chargés sur les dettes de l'assurance-emploi découlant de fausses représentations et sur les pénalités. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas.

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Versements excédentaires et intérêts à recevoir – début de l'exercice .....	576 444	569 409
Versements excédentaires établis au cours de l'exercice .....	391 632	372 646
Intérêts courus au cours de l'exercice .....	14 232	12 474
Versements excédentaires et intérêt recouvrés au cours de l'exercice .....	(318 777)	(328 430)
Versements excédentaires non recouvrables radiés au cours de l'exercice .....	(34 439)	(49 655)
Versements excédentaires et intérêts à recevoir – fin de l'exercice .....	629 092	576 444
Pénalités et intérêts à recevoir – début de l'exercice .....	143 980	138 799
Pénalités imposées au cours de l'exercice .....	64 357	51 306
Intérêts courus au cours de l'exercice .....	5 734	4 691
Pénalités et intérêts sur les pénalités recouvrées au cours de l'exercice .....	(37 130)	(36 822)
Pénalités non recouvrables radiés au cours de l'exercice .....	(8 652)	(13 994)
Pénalités et intérêts à recevoir – fin de l'exercice .....	168 289	143 980

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite**

Une provision pour créances douteuses sur les versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts à recevoir est enregistrée. La provision est estimée en effectuant un classement par échéance des sommes à recevoir et en appliquant au total de chaque échéance un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Compte a imposé un total de 19,9 millions de dollars (17,2 millions en 2016-2017) en intérêts. Le revenu d'intérêt présenté à l'état des résultats et de l'excédent accumulé (16,6 millions de dollars en 2017-2018 et 14,7 millions en 2016-2017) est net des intérêts imposés sur les créances considérées non recouvrables (3,3 millions de dollars en 2017-2018 et 2,5 millions en 2016-2017). La provision pour créances douteuses a été augmentée du même montant.

**5. Autres charges à payer**

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Charges à payer – apparentés</b>		
Frais d'administration payables aux ministères fédéraux .....	49 657	4 675
Sommes à payer à EDSC relatives aux EDMT .....	5 751	5 739
Retenues d'impôt sur les prestations payables à l'ARC .....	5 267	5 702
Autres déductions .....	343	390
	<u>61 018</u>	<u>16 506</u>
<b>Charges à payer – parties externes</b>		
Cessions de prestations payables aux organismes de services sociaux.....	922	1 114
Retenues d'impôts sur les prestations payables au Québec.....	322	959
	<u>1 244</u>	<u>2 073</u>
	<u>62 262</u>	<u>18 579</u>

**6. Actifs financiers et passifs**

Les justes valeurs des cotisations à recevoir, des sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés, des prestations à payer et des autres charges à payer sont comparables, selon la direction, à leurs valeurs comptables en raison de leur échéance à court terme de ces instruments. Ces actifs financiers et passifs devraient être perçus ou versés au courant du prochain exercice financier.

Les versements excédentaires de prestations, les pénalités et les intérêts sont habituellement recouverts sur une période supérieure à un an. Puisque les intérêts sont imposés seulement sur les versements excédentaires découlant de fausses représentations et sur les pénalités, et en raison de la provision pour créances douteuses qui diminue leurs valeurs comptables, les versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts à recevoir sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs.

Tous ces actifs et passifs financiers sont survenus dans le cours normal des affaires.

**7. Comparaison des résultats avec le budget**

Les montants du budget présentés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et au tableau I - Prestations et mesures de soutien, font partie des montants présentés dans les états financiers prospectifs consolidés d'Emploi et Développement social Canada inclus dans le *Plan ministériel 2017-2018*.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

**8. Cotisations à recevoir et revenus de cotisations**

Les cotisations pour l'exercice financier sont collectées et évaluées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés. Le Compte détient également un solde significatif de cotisations à recevoir et de sommes à recevoir de prestataires à revenus élevés qui sont exigibles de l'ARC. L'ARC perçoit, au nom du Compte, les cotisations des employeurs, des employés et des prestataires à revenus élevés. Les cotisations à recevoir sont encaissées mensuellement en fonction des revenus de prestations prévus et sont ajustées lorsque les montants réels sont connus. Les sommes à recevoir des prestataires sont encaissées mensuellement en fonction des montants réels reçus par l'ARC des prestataires à revenus élevés au cours du mois précédent.

Les revenus de cotisations de 21 553 millions de dollars (22 537 millions en 2016-2017) incluent une estimation des cotisations gagnées dans l'exercice financier mais pas encore cotisées ou re-cotisées au moment de la préparation des états financiers. L'exercice financier 2017-2018 inclut 7 757 millions de dollars en revenus de cotisations prévues pour la période de 3 mois de janvier à mars 2018 (7 347 millions de dollars en 2017), soit environ 35,17 % (34,87 % en 2017) du total des revenus de cotisations prévus de 22 057 millions de dollars pour l'année civile 2018 (21 069 millions de dollars pour 2017), soustrait des réductions et remboursements. Cette estimation est basée sur le total des gains assurables prévus de 612 873 millions de dollars pour l'année civile 2018 (597 694 millions de dollars pour 2017). Les prévisions totales des gains assurables sont principalement dépendant à la fois de la croissance prévue de l'emploi (1,38 % en 2018 et 1,03 % en 2017) ainsi que des salaires moyens (1,74 % en 2018 et 2,12 % en 2017).

Une variation de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur le total des gains assurables prévus et, par conséquent, sur le revenu de cotisations prévues. Le tableau ci-dessous a été déterminé sur la base des modifications apportées aux hypothèses respectives tout en maintenant toutes les autres hypothèses :

Variable	Variation	Prévision des revenus de cotisations
		janvier-mars 2018
Croissance de l'emploi .....	+/- 0,1 %	+/- 8 millions
Rémunération moyenne .....	+/- 0,1 %	+/- 3 millions

Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2017 et 2018 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou des nouvelles cotisations seront connus. La différence entre les revenus de cotisations estimés et réels pour l'année civile 2016, déterminé au moment de la préparation des états financiers et inclus dans ces états financiers, est une diminution des revenus de 188,0 millions de dollars (diminution des revenus de 49,4 millions de dollars pour 2015 dans les états financiers 2016-2017).

Pour l'année civile 2018, le taux de cotisation ouvrière par tranche de 100 \$ de rémunération assurable a été fixé à 1,66 (1,63 en 2017 et 1,88 en 2016) conformément à l'article 66 de la Loi pour les employés résidents d'une province sans régime provincial. Pour les employés résidents d'une province avec un régime provincial, le taux de cotisation a été fixé à 1,30 (1,27 en 2017 et 1,52 en 2016). La cotisation patronale est calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière. Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour 2018 est de 51 700 \$ (51 300 \$ en 2017 et 50 800 \$ en 2016).

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 393,4 millions de dollars (412,6 millions de dollars en 2016-2017) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

**9. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations**

La vérification des demandes de prestations est effectuée non seulement avant mais aussi après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations. Cette vérification utilise une approche de mesures de contrôle automatisées en premier lieu combinée avec des activités de vérification d'après-paiement.

Afin d'évaluer l'exactitude des paiements de prestations, EDSC a mis en place un programme qui établit un taux annuel d'exactitude de paiement et évalue, par extrapolation statistique, la valeur la plus probable des versements inexacts de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2018, ces versements excédentaires et ces moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 677,5 millions de dollars et 96,6 millions de dollars (655,7 millions de dollars et 219,1 millions de dollars en 2016-2017). EDSC utilise le taux annuel d'exactitude de paiement (selon trois sources d'erreurs : erreurs des prestataires; erreurs des employeurs; erreurs administratives) et la valeur estimative des erreurs pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer les systèmes et les pratiques de traitement des demandes de prestations.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 4, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés ci-dessus pour la même période.

**10. Frais d'administration**

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Frais d'administration – apparentés</b>		
Emploi et Développement social Canada		
Frais relatifs au personnel .....	985 067	822 989
Frais non reliés au personnel.....	383 982	447 816
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et décisions .....	214 534	230 178
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régimes de soins de santé et d'assurance de la fonction publique .....	92 639	79 029
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Tribunal de la sécurité sociale.....	14 200	9 174
Services administratifs des tribunaux judiciaires		
Services administratifs des tribunaux judiciaires.....	1 017	1 098
	1 691 439	1 590 284
Moins : recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale.....	5 255	5 649
	1 686 184	1 584 635
<b>Frais d'administration – parties externes</b>		
Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires relatifs aux EDMT.....	191 639	191 217
	1 877 823	1 775 852

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – fin

**11. Obligations contractuelles**

De par leur nature, les activités du Compte peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le Compte sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023 et exercices ultérieurs	Total
<b>Apparentés</b>						
Frais d'administration .....	1 710 134	–	–	–	–	1 710 134
<b>Parties externes</b>						
Transferts aux provinces et territoires, incluant les frais d'administration relatifs aux EDMT .....	2 366 756	–	–	–	–	2 366 756
Autres paiements de transfert .....	70 575	10 092	5 334	432	–	86 433
<b>Total.....</b>	<b>4 147 465</b>	<b>10 092</b>	<b>5 334</b>	<b>432</b>	<b>–</b>	<b>4 163 323</b>

Les frais d'administration sont chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente (PE). Les PE peuvent être résiliés avec un avis écrit et l'un des plus importants PE requiert un avis écrit d'un an. Par conséquent, les frais d'administration divulgués sont une estimation des coûts qui seront imputés au Compte au cours du prochain exercice. Des frais d'administration devraient continuer à être imputés au Compte au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimés en ce moment.

Les EDMT exigent une période de préavis de deux années pour la résiliation des ententes avec 8 provinces et territoires. Les obligations de 2020 ne peuvent être raisonnablement estimées.

**12. Opérations entre apparentés**

Le Compte effectue des opérations avec des ministères et des entités du gouvernement fédéral dans le cours normal de ses activités. Le détail de ces transactions est présenté à la note 5, note 8, note 10 et note 11.

Aucune transaction significative avec les principaux dirigeants et leurs proches parents n'a été conclue à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Le Compte reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. La valeur de ces services d'audit n'est pas significative aux fins des états financiers du Compte et n'a donc pas été enregistrée.

**13. Passif éventuel**

Dans le cours normal des activités, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme charge dans l'exercice au cours duquel le résultat de la cause sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte puisque le montant total du passif éventuel est estimé à 27,6 millions de dollars au 31 mars 2018 (33,5 millions de dollars en 2016-2017).

En 2011-2012, une action a été introduite à la Cour fédérale afin de réclamer des dommages-intérêts s'élevant à 450 millions de dollars plus les intérêts. La demanderesse qui agit à titre de représentante allègue avoir été refusée indûment les prestations de maladie pour une maladie, une blessure ou une invalidité qu'elle a souffert pendant qu'elle était en congé parental alors que les modifications ont été apportées en 2002 à la *Loi sur l'assurance-emploi*. L'action a été autorisée à procéder à titre de recours collectif. Le résultat final de cette cause ne peut être déterminé pour le moment et aucun passif n'a été enregistré dans les états financiers.



## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Tableau I – Prestations et mesures de soutien  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2018	2018	2017
	Budget (note 7)	Réel	Réel
<b>Partie I – Prestations de revenu</b>			
Régulières .....	13 990 000	11 750 954	12 907 186
Aux pêcheurs.....	310 000	326 940	300 611
Travail partagé .....	115 000	12 892	47 545
	<b>14 415 000</b>	<b>12 090 786</b>	<b>13 255 342</b>
<b>Prestations spéciales</b>			
Parentales .....	2 840 000	2 783 673	2 699 944
De maladie .....	1 640 000	1 681 642	1 560 347
De maternité.....	1 194 000	1 175 287	1 171 972
De compassion .....	65 000	61 613	54 855
Proches aidants.....	21 000	31 649	20 692
D'adoption.....	–	21 319	21 367
Travail indépendant.....	10 000	9 661	9 803
	<b>5 770 000</b>	<b>5 764 844</b>	<b>5 538 980</b>
<b>Total des prestations de revenu.....</b>	<b>20 185 000</b>	<b>17 855 630</b>	<b>18 794 322</b>
Moins : prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés .....	305 000	308 560	263 109
<b>Total partie I .....</b>	<b>19 880 000</b>	<b>17 547 070</b>	<b>18 531 213</b>
<b>Partie II – Prestations d'emploi et mesures de soutien</b>			
<b>Prestations d'emploi</b>			
Paiements de transfert aux provinces et territoires relatifs aux EDMT .....	1 950 000	2 048 593	2 067 435
<b>Mesures de soutien</b>			
Partenariats du marché du travail.....	121 250	112 630	106 735
Recherche et innovation .....	5 300	6 588	5 755
	<b>126 550</b>	<b>119 218</b>	<b>112 490</b>
<b>Total partie II.....</b>	<b>2 076 550</b>	<b>2 167 811</b>	<b>2 179 925</b>
<b>Total des prestations et mesures de soutien.....</b>	<b>21 956 550</b>	<b>19 714 881</b>	<b>20 711 138</b>

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – fin

Tableau II – État des résultats et de l'excédent accumulé  
pour la période du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2017	2016
<b>Revenus</b>		
Cotisations .....	21 082 938	23 707 452
Pénalités .....	65 594	59 523
Intérêts .....	15 368	36 158
	<b>21 163 900</b>	<b>23 803 133</b>
<b>Charges</b>		
Prestations de revenu.....	18 268 655	18 573 121
Transfert aux provinces et territoires relatifs aux EDMT.....	2 067 610	1 942 435
Mesures de soutien.....	112 827	115 802
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	(285 917)	(274 714)
	<b>20 163 175</b>	<b>20 356 644</b>
Frais d'administration.....	1 852 450	1 745 232
Créances douteuses .....	59 927	54 173
	<b>22 075 552</b>	<b>22 156 049</b>
Excédent (déficit) net de la période.....	(911 652)	1 647 084
<b>Excédent accumulé – début de la période.....</b>	<b>2 513 853</b>	<b>866 769</b>
<b>Excédent accumulé – fin de la période.....</b>	<b>1 602 201</b>	<b>2 513 853</b>

Les estimations fournies dans ce tableau pour l'année civile 2017, lequel est préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont utilisées par la Commission pour établir le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année civile subséquente. Le mécanisme de détermination du taux de cotisation est conçu de façon à équilibrer les revenus et les dépenses sur une période de sept ans.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 5

*Comptes publics du Canada  
2017-2018*

## **Créditeurs et charges à payer au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Autres créditeurs et charges à payer .....	140
Revenus reportés .....	143
Créditeurs fiscaux.....	147
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	148
Intérêts et dette échue.....	149

## Créditeurs et charges à payer

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique « Créditeurs et charges à payer ». L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provisions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée au président du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La plupart des tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

**Tableau 5.1**  
**Créditeurs et charges à payer**

(en dollars)

	2018	2017
Autres créditeurs et charges à payer, tableau 5.2.....	44 575 728 680	34 431 423 345
Revenus reportés, tableau 5.5.....	8 361 285 659	9 237 666 335
Créditeurs fiscaux, tableau 5.6.....	61 875 955 006	55 077 063 960
Provision pour passif éventuel.....	23 029 439 044	16 511 133 089
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, tableau 5.7.....	12 291 069 498	12 598 881 437
Intérêts et dette échue, tableau 5.9.....	4 690 402 629	4 662 786 959
Total.....	154 823 880 516	132 518 955 125

## Autres créditeurs et charges à payer

**Tableau 5.2**  
**Autres créditeurs et charges à payer**

(en dollars)

	2018	2017
Créditeurs.....	22 946 774 759	19 142 405 030
Plus : redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	8 232 404 360	6 699 628 182
	31 179 179 119	25 842 033 212
Salaires et avantages sociaux courus.....	5 104 848 495	5 589 119 440
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3.....	240 249 239	36 161 313
Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones, tableau 5.4.....	7 419 117 814	2 385 335 092
Retenues salariales diverses.....	125 895 328	65 258 090
Autres.....	506 438 685	513 516 198
Total.....	44 575 728 680	34 431 423 345

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

### Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État et autres entités consolidées.

### Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

**Effets à payer aux organisations internationales**

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces, ou d'effets à payer, ou des deux, qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, les prêts et les avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.12 de la section 9 de ce volume.

**Tableau 5.3**  
**Effets à payer aux organisations internationales**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits		Paiements et autres débits		31 mars 2018
		Émissions d'effets	Réévaluation <sup>1</sup>	Encaissement d'effets	Réévaluation <sup>1</sup>	
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	4 266 492	–	–	–	133 137	4 133 355
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures .	–	205 439 344	–	–	222 992	205 216 352
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	31 894 821	–	–	995 289	–	30 899 532
<b>Total .....</b>	<b>36 161 313</b>	<b>205 439 344</b>	<b>–</b>	<b>995 289</b>	<b>356 129</b>	<b>240 249 239</b>

<sup>1</sup> Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

**Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones**

Ce compte comptabilise l'administration des impôts ou taxes par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, territoires et gouvernements autochtones, au titre des accords signés par le ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et, dans le cas de la taxe sur les produits et services des Premières Nations, en vertu de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations*.

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Finances, a conclu des accords avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de même qu'avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec et de l'Alberta) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt des sociétés, et du paiement des montants cotisés en conformité avec les modalités au titre desdits accords.

Des accords ont également été conclus avec certains gouvernements autochtones en vue de la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières Nations; de la taxe de vente des Premières Nations perçue sur les carburants, le tabac et l'alcool; et de la taxe sur les produits et services des Premières Nations perçue sur la même gamme de produits et services que la taxe fédérale sur les produits et services. Le versement de paiements aux gouvernements autochtones se fait en conformité aux modalités contenues dans chacun des accords.

De plus, ce compte comptabilise les opérations relatives à la taxe de vente harmonisée effectuées au titre des accords qu'a signés le gouvernement du Canada avec les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il renferme également les paiements versés aux provinces au titre de ces ententes. Effectif depuis le 1er avril 2013, la province de la Colombie-Britannique est retournée au régime de la taxe de vente provinciale.

Les Comptes publics du Canada présentent des renseignements pour l'exercice allant d'avril à mars, tandis que l'impôt est généralement calculé selon une année civile. Certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être reliées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice, des versements sont effectués, en fonction des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années civiles précédentes.

**Tableau 5.4**  
**Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers géré par le gouvernement du Canada .....	(1 107 990 166)	70 810 171 850		69 702 181 684
Moins : versements aux provinces, territoires et gouvernements autochtones				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			1 527 267 585	1 527 267 585
Île-du-Prince-Édouard .....			361 731 346	361 731 346
Nouvelle-Écosse .....			2 583 962 002	2 583 962 002
Nouveau-Brunswick .....			1 608 079 783	1 608 079 783
Ontario .....			33 345 415 190	33 345 415 190
Manitoba .....			3 194 348 399	3 194 348 399
Saskatchewan .....			2 518 794 610	2 518 794 610
Alberta .....			10 013 012 520	10 013 012 520
Colombie-Britannique .....			8 802 489 100	8 802 489 100
Yukon .....			66 246 965	66 246 965
Territoires du Nord-Ouest .....			75 461 701	75 461 701
Nunavut .....			24 889 532	24 889 532
Gouvernements autochtones .....			28 489 146	28 489 146
			<b>64 150 187 879</b>	<b>64 150 187 879</b>
<b>Total de l'impôt sur le revenu des particuliers, en main.....</b>	<b>(1 107 990 166)</b>	<b>70 810 171 850</b>	<b>64 150 187 879</b>	<b>5 551 993 805</b>
Total de l'impôt des sociétés géré par le gouvernement du Canada .....	6 927 160 734	20 141 238 491		27 068 399 225
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			230 970 170	230 970 170
Île-du-Prince-Édouard .....			103 042 966	103 042 966
Nouvelle-Écosse .....			631 845 127	631 845 127
Nouveau-Brunswick .....			439 069 475	439 069 475
Ontario .....			15 701 741 544	15 701 741 544
Québec .....			68 465 606	68 465 606
Manitoba .....			540 614 855	540 614 855
Saskatchewan .....			699 495 736	699 495 736
Alberta .....			87 343 516	87 343 516
Colombie-Britannique .....			3 566 867 229	3 566 867 229
Yukon .....			10 628 872	10 628 872
Territoires du Nord-Ouest .....			38 003 724	38 003 724
Nunavut .....			17 832 000	17 832 000
			<b>22 135 920 820</b>	<b>22 135 920 820</b>
<b>Total de l'impôt des sociétés, en main.....</b>	<b>6 927 160 734</b>	<b>20 141 238 491</b>	<b>22 135 920 820</b>	<b>4 932 478 405</b>
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par le gouvernement du Canada .....	(3 433 835 476)	30 494 099 884		27 060 264 408
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			1 136 596 283	1 136 596 283
Île-du-Prince-Édouard .....			280 174 669	280 174 669
Nouvelle-Écosse .....			1 875 568 597	1 875 568 597
Nouveau-Brunswick .....			1 490 643 546	1 490 643 546
Ontario .....			25 330 150 225	25 330 150 225
Colombie-Britannique .....			12 485 484	12 485 484
			<b>30 125 618 804</b>	<b>30 125 618 804</b>
<b>Total de la taxe de vente harmonisée, en main.....</b>	<b>(3 433 835 476)</b>	<b>30 494 099 884</b>	<b>30 125 618 804</b>	<b>(3 065 354 396)</b>
Total de la taxe de vente des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada .....	–	7 703 392	–	7 703 392
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....	–	–	7 703 392	7 703 392
<b>Total de la taxe de vente des Premières Nations, en main .....</b>	<b>–</b>	<b>7 703 392</b>	<b>7 703 392</b>	<b>–</b>
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada .....	–	16 480 169	–	16 480 169
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....	–	–	16 480 169	16 480 169
<b>Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations, en main.....</b>	<b>–</b>	<b>16 480 169</b>	<b>16 480 169</b>	<b>–</b>
<b>Total .....</b>	<b>2 385 335 092</b>	<b>121 469 693 786</b>	<b>116 435 911 064</b>	<b>7 419 117 814</b>

### Retenues salariales diverses

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

**Autres**

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont enregistrés à ce compte.

**Revenus reportés**

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice, mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir. Les revenus reportés principaux de 50 millions de dollars ou plus sont rapportés individuellement. Il présente aussi séparément les revenus encaissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

**Tableau 5.5**  
**Revenus reportés**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
<b>Revenus reportés</b>				
Affaires mondiales				
Corporation commerciale canadienne				
Avances de clients étrangers.....	201 337 000	93 747 000	138 742 000	156 342 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté.....	390 694 039	983 408 529	896 005 457	478 097 111
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Droits de licence de spectre .....	8 147 868 573	164 164 494	1 092 295 623	7 219 737 444
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada..	61 808 562	129 425 329	126 375 219	64 858 672
	8 209 677 135	293 589 823	1 218 670 842	7 284 596 116
Autres revenus reportés .....	396 471 765	896 226 799	899 120 590	393 577 974
<b>Total .....</b>	<b>9 198 179 939</b>	<b>2 266 972 151</b>	<b>3 152 538 889</b>	<b>8 312 613 201</b>
<b>Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées</b>				
<b>Comptes de dons et de legs</b>				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Ententes relatives aux frais partagés – Recherches.....	17 518 191	8 150 736	7 958 269	17 710 658
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Dons désignés				
Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy .....	5 000 000	–	–	5 000 000
Fonds pour les soldats blessés .....	849	–	–	849
Monument commémoratif canadien .....	800	–	–	800
	5 001 649	–	–	5 001 649
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration .....	1 210	291 872	148 260	144 822
Dons – Rideau Hall .....	47 260	–	22 097	25 163
	48 470	291 872	170 357	169 985
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Parrainage collectif et dons .....	46 153	57 006	64 029	39 130
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Dépôts pour projets divers .....	6 823 471	11 898 364	2 631 879	16 089 956
Espèces en voie de disparition – Dons .....	8 018	930	–	8 948
	6 831 489	11 899 294	2 631 879	16 098 904
Famille, Enfants et Développement social				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Libéralités .....	113 152	–	–	113 152
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales .....	3 316 391	1 193 399	1 344 072	3 165 718
Prix du Premier ministre .....	46 680	50 000	96 000	680
	3 363 071	1 243 399	1 440 072	3 166 398
Agence spatiale canadienne				
RADARSAT-2 .....	6 018	–	960	5 058
RADARSAT-2 – Données de satellite .....	43 609	1 812 960	1 828 766	27 803
	49 627	1 812 960	1 829 726	32 861
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds de fiducie .....	373 380	1 655	10 000	365 035
	3 786 078	3 058 014	3 279 798	3 564 294



**Tableau 5.5**  
**Revenus reportés – fin**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
Patrimoine canadien				
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement .....	901 137	1 730 546	541 926	2 089 757
Office national du film				
Dons à la Couronne .....	–	35 000	22 150	12 850
	901 137	1 765 546	564 076	2 102 607
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dons désignés .....	2 620	–	–	2 620
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dons aux fins de recherches .....	4 006 616	2 287 960	3 402 558	2 892 018
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Entente de parrainage – Contributions .....	168 653	–	–	168 653
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN) .....	7 163	–	–	7 163
Fondation de la police montée .....	292 284	–	1 662	290 622
Programme de subventions pour les recours civils .....	11 229	21 766	31 990	1 005
	479 329	21 766	33 652	467 443
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Recherche et développement sur le transport .....	645 396	1 140 252	1 384 947	400 701
Total des comptes de dons et de legs .....	39 380 280	28 672 446	19 489 565	48 563 161
<b>Intérêts provenant des comptes de dotations</b>				
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Intérêts – Maison-Laurier				
(Compte de fiducie de Mackenzie King) .....	–	3 758	3 758	–
Innovation, Sciences et Développement économique				
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds pour les boursiers de la Reine .....	103 686	2 610	–	106 296
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes .....	–	26 500	26 500	–
	103 686	29 110	26 500	106 296
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dotations pour la recherche en santé .....	2 430	571	–	3 001
Total des intérêts provenant des comptes de dotations .....	106 116	33 439	30 258	109 297
Total des autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées .....	39 486 396	28 705 885	19 519 823	48 672 458
Total des revenus reportés .....	9 237 666 335	2 295 678 036	3 172 058 712	8 361 285 659

### Avances de clients étrangers

Ce compte inscrit les avances de clients étrangers représentant un acompte versé au début du contrat avant que le travail fût exécuté.

### Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais, droits et privilèges perçus en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et son règlement et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement. La reconnaissance du revenu gagné associé aux frais, droits et privilèges est reportée jusqu'à ce que la demande soit finalisée.

### Droits de licence de spectre

Ce compte a été établi afin d'inscrire : a) les fonds reçus par les ventes aux enchères de spectre, qui sont constatés aux revenus selon la période des licences; et b) les fonds provenant des droits de licence de spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant.

### **Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des sources telles que les frais d'examen et d'enregistrement des brevets et marques de commerce qui sont comptabilisés dans les revenus des années subséquentes.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherches**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets à frais partagés, et pour tous les paiements futurs liés à un programme provincial qui seront effectués au nom de la province par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dans le cadre d'un projet connexe. Les fonds sont versés au nom des déposants au fur et à mesure que les projets précis sont engagés.

### **Dons désignés – Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons ayant pour but d'apporter une aide à la construction d'un centre d'accueil au Mémorial national du Canada à Vimy.

### **Dons désignés – Fonds pour les soldats blessés**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé visant à appuyer le projet pilote conçu pour aider les Anciens Combattants privés de leurs droits qui sont en situation de crise.

### **Dons désignés – Monument commémoratif canadien**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé aux fins de gestion et de maintien du Monument commémoratif canadien au Green Park, Londres, Royaume-Uni.

### **Accords de partage de frais et autres accords de collaboration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

### **Dons – Rideau Hall**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs à Rideau Hall, reçus d'organismes privés et de particuliers afin de financer des initiatives particulières.

### **Parrainage collectif et dons**

Ce compte a été établi par le ministère de la Défense nationale afin de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements, la conduite d'opérations et la construction d'immobilisations, conformes au mandat du ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

### **Dépôts pour projets divers**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches et d'efforts d'assainissements.

### **Espèces en voie de disparition – Dons**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

### **Libéralités**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les fonds, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

### **Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par le ministère.

### **Prix du Premier ministre**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre.

## **RADARSAT-2**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées pour l'installation et l'aménagement du personnel de « MacDonald, Dettwiler and Associates ».

### **RADARSAT-2 – Données de satellite**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de « MacDonald, Dettwiler and Associates » pour la réception, l'archivage, le catalogage et l'acquisition de services de satellite.

### **Fonds de fiducie – Conseil de recherches en sciences humaines**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les fonds reçus aux fins de la Bibliothèque et des Archives du Canada, sous forme de dons. Les fonds requis aux fins de la Loi peuvent être versés à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

### **Dons à la Couronne**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons pour la réalisation d'un documentaire sur les actions économiques et sociales innovatrices dans certains pays et d'un film d'animation sur l'intégration des immigrants.

### **Dons désignés – Ministère des Pêches et des Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

### **Dons aux fins de recherches**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches en santé.

### **Entente de parrainage – Contributions**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

### **Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (Région de la Capitale nationale)**

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

### **Fondation de la police montée**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de la Fondation de la police montée qui serviront à couvrir les charges relatives aux projets de services de police communautaires, éducationnels et promotionnels et aux relations publiques à travers le Canada.

### **Programme de subventions pour les recours civils**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vertu de la *Loi sur la déchéance civile* de la Colombie-Britannique. Ces subventions sont utilisées pour l'approvisionnement d'équipement de police spécialisé et de formation.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherche et développement sur le transport**

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire; a) les fonds provenant d'ententes à frais partagés dans le but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et b) les fonds provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

### **Intérêts – Maison-Laurier (compte de fiducie de Mackenzie King)**

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué au gouvernement du Canada la Maison-Laurier à Ottawa et la somme de 225 000 \$. Ce montant a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations d'étude et de recherches.

### Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en postdoctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

## Créditeurs fiscaux

Les créiteurs fiscaux sont basés sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

**Tableau 5.6**

### Créditeurs fiscaux

(en dollars)

	2018	2017
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents .....	35 369 801 219	35 530 639 338
Impôt sur le revenu des sociétés .....	13 710 199 662	8 718 842 155
Taxe sur les produits et services .....	12 714 967 677	10 777 092 225
Droits de douanes à l'importation et taxes et droits d'accise .....	80 986 448	50 490 242
Total .....	61 875 955 006	55 077 063 960

### Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

### Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

### Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

### Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

**Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Le passif environnemental est fondé sur la meilleure estimation du gouvernement pour le montant requis pour assainir le site aux normes environnementales minimales actuelles.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts estimatifs du gouvernement associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles.

**Tableau 5.7****Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

(en dollars)

	2018	2017
<b>Passifs d'assainissement pour les sites contaminés</b>		
Affaires autochtones et du Nord		
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien .....	3 343 532 437	3 421 838 583
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.....	15 591	15 000
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire .....	6 630 455	3 423 088
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale .....	491 413 076	536 639 813
Environnement et Changement climatique		
Ministère de l'Environnement .....	194 163 433	195 602 662
Agence Parcs Canada .....	58 050 670	50 638 172
	252 214 103	246 240 834
Infrastructure et Collectivités		
Autorité du pont Windsor-Détroit .....	15 468 000	5 840 000
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. ....	24 402 000	46 675 000
	39 870 000	52 515 000
Innovation, Sciences et Développement économique		
Conseil national de recherches du Canada .....	3 224 044	2 718 164
Patrimoine canadien		
Commission de la capitale nationale .....	49 884 000	50 831 000
Société Radio-Canada.....	367 000	390 000
	50 251 000	51 221 000
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
Ministère des Pêches et des Océans .....	129 545 542	112 154 402
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles.....	1 755 936	4 907 906
Énergie atomique du Canada limitée.....	988 243 000	1 081 866 000
	989 998 936	1 086 773 906
Santé		
Ministère de la Santé .....	38 713	100 790
Sécurité publique et Protection civile		
Agence des services frontaliers du Canada .....	1 187 743	1 165 597
Gendarmerie royale du Canada .....	9 693 093	9 134 394
Service correctionnel du Canada.....	3 203 237	3 160 429
	14 084 073	13 460 420
Services publics et Approvisionnement		
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux .....	218 431 732	217 809 560
Transports		
Ministère des Transports.....	171 038 656	198 378 127
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	–	890 000
VIA Rail Canada Inc. ....	200 000	335 000
	171 238 656	199 603 127
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés.....	5 710 488 358	5 944 513 687
Moins recouvrements prévus – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien .....	23 431 315	27 441 114
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés .....	5 687 057 043	5 917 072 573
<b>Autres éléments de passif environnemental</b>		
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale (sites touchés par des munitions explosives non explosées).....	122 124 589	183 848 755
<b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</b>		
Ressources naturelles		
Énergie atomique du Canada limitée (déclassement des installations nucléaires).....	6 473 301 000	6 492 243 000
Autres.....	8 586 866	5 717 109
Total des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	6 481 887 866	6 497 960 109
Total du passif environnemental et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	12 291 069 498	12 598 881 437

**Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés****Tableau 5.8****Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture .....	5 944 513 687	6 273 566 159
Moins : Dépenses reliées à la réduction des passifs d'ouverture.....	538 751 252	414 126 248
Plus :		
Changement dans les coûts de remise en état estimés .....	253 777 187	42 885 906
Nouveau passif relatif à des sites non inscrits antérieurement .....	50 948 736	42 187 870
Solde de clôture (brut) .....	5 710 488 358	5 944 513 687
Recouvrements prévus.....	23 431 315	27 441 114
Solde de clôture (net) .....	5 687 057 043	5 917 072 573

En plus des dépenses réduisant des passifs enregistrés précédemment, le gouvernement a également dépensé 30 987 709 \$ (33 673 083 \$ en 2017) en coûts de remise en état des sites contaminés au moment où ils furent connus au cours de l'exercice.

**Intérêts et dette échue****Tableau 5.9****Intérêts et dette échue**

(en dollars)

	2018	2017
Intérêts échus .....	558 722 245	698 653 809
Intérêts courus.....	3 659 281 340	3 554 158 025
Dette échue .....	472 399 044	409 975 125
Total .....	4 690 402 629	4 662 786 959

**Intérêts échus**

Les intérêts échus représentent l'intérêt échu et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

**Intérêts courus**

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

**Dette échue**

Ce compte inscrit les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 6

## *Comptes publics du Canada 2017-2018*

### **Dette portant intérêt au 31 mars**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Dette non échue	
Obligations négociables .....	153
Bons du Trésor.....	155
Titres au détail .....	156
Bons du Canada .....	157
Billets à moyen terme .....	157
Escomptes et primes non amortis sur la dette	
contractée sur les marchés .....	158
Réévaluation des swaps de devises .....	158
Taux d'intérêt .....	158
Échéance de la dette du gouvernement .....	159
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte	
de Sa Majesté .....	160
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	160
Régimes de retraite et autres avantages futurs	
Régimes de retraite du secteur public .....	165
Autres avantages futurs des employés et des	
anciens combattants.....	185
Autres passifs	
Régime de pensions du Canada .....	187
Compte des rentes sur l'État .....	188
Comptes de dépôt et en fiducie.....	189
Autres comptes à fins déterminées.....	197
États supplémentaires	
Régime de pensions du Canada .....	209
Compte des rentes sur l'État .....	235
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada	
(personnes à charge).....	244



## Dette portant intérêt

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les Rapports de l'auditeur indépendant y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

**Tableau 6.1**  
**Dette portant intérêt**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
	Redressés <sup>1</sup>			
Dette non échue <sup>2</sup>				
À payer en monnaie canadienne				
Obligations négociables, tableau 6.2.....	536 279 556 250	138 175 370 750	99 486 584 000	574 968 343 000
Bons du Trésor, tableau 6.3.....	136 700 000 000	305 200 000 000	331 200 000 000	110 700 000 000
Titres au détail, tableau 6.4.....	4 533 341 938	765 323 160	2 713 019 783	2 585 645 315
	677 512 898 188	444 140 693 910	433 399 603 783	688 253 988 315
À payer en devises				
Obligations négociables, tableau 6.2.....	11 481 048 332	4 201 863 938	4 781 406 649	10 901 505 621
Bons du Canada, tableau 6.5.....	3 521 450 189	11 694 803 227	12 625 563 176	2 590 690 240
Billets à moyen terme, tableau 6.6.....	2 606 655 000	1 097 500	50 837 500	2 556 915 000
	17 609 153 521	15 897 764 665	17 457 807 325	16 049 110 861
Total – Dette contractée sur les marchés.....	695 122 051 709	460 038 458 575	450 857 411 108	704 303 099 176
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, tableau 6.7.....	5 321 997 204	2 173 249 132	4 028 412 728	3 466 833 608
Total – Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis.....	700 444 048 913	462 211 707 707	454 885 823 836	707 769 932 784
Réévaluation des swaps de devises.....	7 763 876 882	–	(71 045 552)	7 834 922 434
Obligation découlant de contrats de location-acquisition, tableau 6.12.....	3 225 837 581	366 414 486	389 927 719	3 202 324 348
Obligation en vertu des partenariats public-privé.....	2 198 770 224	205 545 845	11 107 197	2 393 208 872
Total – Dette non échue.....	713 632 533 600	462 783 668 038	455 215 813 200	721 200 388 438
Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs				
Régimes de retraite du secteur public <sup>1</sup> , tableau 6.15.....	171 447 490 738	21 357 083 112	21 890 673 715	170 913 900 135
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, tableau 6.28.....	93 567 833 000	17 574 932 000	6 349 456 000	104 793 309 000
Autres passifs				
Compte du Régime de pensions du Canada, tableau 6.29.....	105 507 587	77 313 637 269	77 387 281 110	31 863 746
Compte des rentes sur l'État.....	120 487 086	34 599 204	20 440 405	134 645 885
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.30.....	1 345 095 798	785 100 318	803 443 497	1 326 752 619
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.33.....	4 118 284 715	1 776 052 267	1 717 345 069	4 176 991 913
	5 689 375 186	79 909 389 058	79 928 510 081	5 670 254 163
Total – Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.....	270 704 698 924	118 841 404 170	108 168 639 796	281 377 463 298
Total.....	984 337 232 524	581 625 072 208	563 384 452 996	1 002 577 851 736

<sup>1</sup> Les données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>2</sup> Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.

## **Dettes non échues**

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance, la réévaluation des swaps de devises, les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les obligations en vertu des partemariats publics privés.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

## **Obligations négociables**

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endossement et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2018.

## Tableau 6.2 Obligations négociables

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits <sup>1</sup>	Paiements et autres débits <sup>1</sup>	31 mars 2018
<b>À payer en monnaie canadienne</b>				
Échues 2017-2018.....	68 131 480 000	–	68 131 480 000	–
Échéance				
2018-2019.....	91 356 962 000	–	26 642 981 000	64 713 981 000
2019-2020.....	69 250 000 000	49 500 000 000	2 489 000 000	116 261 000 000
2020-2021.....	40 467 361 000	34 300 000 000	–	74 767 361 000
2021-2022.....	49 850 752 750	137 396 250	–	49 988 149 000
2022-2023.....	12 906 022 000	30 600 000 000	–	43 506 022 000
2023-2024.....	16 558 552 000	–	–	16 558 552 000
2024-2025.....	13 800 000 000	–	–	13 800 000 000
2025-2026.....	15 403 156 000	–	–	15 403 156 000
2026-2027.....	21 239 077 500	131 880 000	–	21 370 957 500
2027-2028.....	13 035 975 000	6 000 000 000	–	19 035 975 000
2028-2029.....	–	9 000 000 000	–	9 000 000 000
2029-2030.....	10 903 380 000	–	20 002 000	10 883 378 000
2031-2032.....	8 217 034 000	140 070 000	–	8 357 104 000
2033-2034.....	12 432 905 000	–	94 000 000	12 338 905 000
2036-2037.....	7 353 684 000	125 307 000	–	7 478 991 000
2037-2038.....	13 259 713 000	–	628 418 000	12 631 295 000
2041-2042.....	22 985 938 000	129 886 500	187 208 000	22 928 616 500
2044-2045.....	8 623 538 000	146 916 000	–	8 770 454 000
2045-2046.....	16 400 000 000	–	–	16 400 000 000
2047-2048.....	8 085 616 000	137 753 000	–	8 223 369 000
2048-2049.....	12 100 000 000	2 800 000 000	–	14 900 000 000
2050-2051.....	–	2 228 842 000	–	2 228 842 000
2051-2052.....	–	1 500 000 000	–	1 500 000 000
2064-2065.....	3 500 000 000	1 250 000 000	–	4 750 000 000
	535 861 146 250	138 128 050 750	98 193 089 000	575 796 108 000
<b>Moins :</b>				
Titres de créances non échus détenus par le gouvernement.....	–	–	(1 220 000 000)	1 220 000 000
Redressement de consolidation <sup>2</sup> .....	(418 410 000)	(47 320 000)	(73 495 000)	(392 235 000)
	(418 410 000)	(47 320 000)	(1 293 495 000)	827 765 000
<b>Total des obligations négociables en monnaie canadienne.....</b>	<b>536 279 556 250</b>	<b>138 175 370 750</b>	<b>99 486 584 000</b>	<b>574 968 343 000</b>
<b>À payer en devises</b>				
Échues 2017-2018.....	4 654 650 000	–	4 654 650 000	–
Échéance				
2018-2019.....	4 011 084 792	–	125 167 320	3 885 917 472
2019-2020.....	2 842 454 650	332 800 000	145 250	3 175 109 400
2022-2023.....	–	3 865 200 000	–	3 865 200 000
	11 508 189 442	4 198 000 000	4 779 962 570	10 926 226 872
<b>Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues<sup>3</sup>.....</b>	<b>27 141 110</b>	<b>3 863 938</b>	<b>1 444 079</b>	<b>24 721 251</b>
<b>Total des obligations négociables en devises.....</b>	<b>11 481 048 332</b>	<b>4 201 863 938</b>	<b>4 781 406 649</b>	<b>10 901 505 621</b>
<b>Total.....</b>	<b>547 760 604 582</b>	<b>142 377 234 688</b>	<b>104 267 990 649</b>	<b>585 869 848 621</b>

<sup>1</sup> Ces colonnes comprennent la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

<sup>2</sup> Comprend 1 501 000 dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 393 736 000 dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées. De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État et autres entités consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

<sup>3</sup> Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001, suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société.

## Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes : 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2018, le solde de ce compte représente des bons de trois mois pour 30 800 millions de dollars; des bons à six mois pour 21 900 millions de dollars; des bons à 364 jours pour 55 700 millions de dollars; et des bons ayant des échéances irrégulières pour 2 300 millions de dollars.

**Tableau 6.3**  
**Bons du Trésor**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
Bons à trois mois .....	40 100 000 000	141 100 000 000	150 400 000 000	30 800 000 000
Bons à six mois .....	27 200 000 000	55 700 000 000	61 000 000 000	21 900 000 000
Autres bons .....	69 400 000 000	108 400 000 000	119 800 000 000	58 000 000 000
	136 700 000 000	305 200 000 000	331 200 000 000	110 700 000 000
Moins : Redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	–	–	–	–
Total .....	136 700 000 000	305 200 000 000	331 200 000 000	110 700 000 000

<sup>1</sup> Représente des titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées. De l'information supplémentaire est fournie à la section 4 de ce volume.

## Titres au détail

Les titres au détail incluent les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada qui représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 3 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru); et
- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant.

**Tableau 6.4**  
**Titres au détail**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
<b>Obligations d'épargne du Canada (OÉC)</b>				
Échues 2017-2018 <sup>1</sup> .....	728 806 834	–	728 806 834	–
Échéance				
2018-2019 <sup>2</sup> .....	1 191 950 733	2 220	489 723 484	702 229 469
2019-2020 <sup>3</sup> .....	924 375 125	683 229 697	1 000 071 692	607 533 130
2020-2021 <sup>4</sup> .....	194 842 255	–	57 212 656	137 629 599
2021-2022 <sup>5</sup> .....	226 105 684	33 332 207	78 441 144	180 996 747
	<i>3 266 080 631</i>	<i>716 564 124</i>	<i>2 354 255 810</i>	<i>1 628 388 945</i>
<b>Obligations à prime du Canada (OPC)</b>				
Échues 2017-2018 <sup>1</sup> .....	191 448 220	–	191 448 220	–
Échéance				
2018-2019 .....	490 145 493	–	74 257 685	415 887 808
2019-2020 <sup>3</sup> .....	336 116 936	9 900	48 594 414	287 532 422
2020-2021 <sup>4</sup> .....	126 100 771	–	17 600 109	108 500 662
2021-2022 <sup>5</sup> .....	123 449 887	48 749 136	26 863 545	145 335 478
	<i>1 267 261 307</i>	<i>48 759 036</i>	<i>358 763 973</i>	<i>957 256 370</i>
<b>Total</b> .....	<b>4 533 341 938</b>	<b>765 323 160</b>	<b>2 713 019 783</b>	<b>2 585 645 315</b>

<sup>1</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 49 jusqu'au 1er novembre 2016.

<sup>2</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 50 et 52 jusqu'au 1er novembre 2017.

<sup>3</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 51, 54, 55, 56, 57, 58 et des OPC des émissions 3, 4, 5, 6, 7.

<sup>4</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 59, 60, 61, 62, 63, 64 et des OPC des émissions 8, 9, 10, 11, 12, 13.

<sup>5</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 65 et des OPC de l'émission 14.

## Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;
- transférables; et
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2018.

**Tableau 6.5**  
**Bons du Canada**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
Bons du Canada avant réévaluation.....	3 449 253 377	11 654 747 486	12 625 563 176	2 478 437 687
Redressement de change .....	72 196 812	40 055 741	–	112 252 553
Total .....	3 521 450 189	11 694 803 227	12 625 563 176	2 590 690 240

## Billets à moyen terme

Les billets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires étrangers en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercices des billets à moyen terme à payer en dollars américains et euros a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2018.

**Tableau 6.6**  
**Billets à moyen terme**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
À payer en devises étrangères				
Échéance				
2018-2019.....	332 475 000	–	10 375 000	322 100 000
2019-2020.....	1 230 157 500	–	38 387 500	1 191 770 000
2020-2021.....	977 527 500	1 097 500	–	978 625 000
2021-2022.....	66 495 000	–	2 075 000	64 420 000
Total .....	2 606 655 000	1 097 500	50 837 500	2 556 915 000

## Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

Les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, présentent les modalités suivantes :

- escomptes non amortis des bons du Canada inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;
- escomptes non amortis des bons du Trésor inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons; et
- escomptes et primes non amortis des obligations négociables inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

**Tableau 6.7**

### Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
Escomptes non amortis des bons du Canada .....	(4 190 304)	35 252 010	37 655 105	(6 593 399)
Escomptes non amortis des bons du Trésor .....	(236 143 716)	994 157 181	1 194 294 788	(436 281 323)
Escomptes et primes non amortis des obligations négociables .....	5 562 331 224	1 143 839 941	2 796 462 835	3 909 708 330
Total .....	5 321 997 204	2 173 249 132	4 028 412 728	3 466 833 608

## Réévaluation des swaps de devises

Ceci représente les profits ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises.

## Taux d'intérêt

Le tableau 6.8 présente la dette contractée sur les marchés au 31 mars, pour chacun des exercices de 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Aux fins de comparaison, la dette contractée sur les marchés a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, titres au détail, bons du Canada et billets à moyen terme.

**Tableau 6.8**

### Dette contractée sur les marchés au 31 mars, de 2014 à 2018, et taux d'intérêt moyen en vigueur

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %
2018...	585 870	2,18	110 700	1,16	2 585	0,63	2 591	1,61	2 557	1,70	704 303	2,01
2017...	547 761	2,25	136 700	0,54	4 533	0,66	3 521	0,77	2 607	1,06	695 122	1,89
2016...	519 373	2,47	138 100	0,50	5 076	0,67	4 748	0,43	2 429	0,67	669 726	2,03
2015...	502 635	2,70	135 692	0,81	5 660	0,71	3 789	0,08	1 724	0,35	649 500	2,27
2014...	486 313	2,85	152 990	0,96	6 327	0,72	2 290	0,08	746	0,46	648 666	2,37

Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

**Tableau 6.9**  
**Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication**

(en pourcentage)

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
<b>Bons à trois mois</b>			
2018 .....	1,21	0,52	1,09
2017 .....	0,55	0,46	0,51
2016 .....	0,67	0,37	0,46
2015 .....	0,95	0,47	0,53
2014 .....	1,02	0,83	0,88
<b>Bons à six mois</b>			
2018 .....	1,37	0,56	1,28
2017 .....	0,58	0,51	0,55
2016 .....	0,69	0,37	0,51
2015 .....	0,98	0,45	0,54
2014 .....	1,06	0,87	0,91
<b>Bons à 364 jours</b>			
2018 .....	1,63	0,62	1,60
2017 .....	0,65	0,50	0,64
2016 .....	0,72	0,38	0,54
2015 .....	1,02	0,43	0,53
2014 .....	1,13	0,94	0,96
<b>Autres bons</b>			
2018 .....	1,20	0,48	1,20
2017 .....	0,58	0,46	0,53
2016 .....	0,67	0,45	0,53
2015 .....	0,98	0,68	0,71
2014 .....	1,04	0,77	0,81

## Échéance de la dette du gouvernement

**Tableau 6.10**  
**Échéance de la dette du gouvernement**

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %
2019.....	68 600	1,22	110 700	1,16	1 118	0,62	2 591	1,61	322	1,85	183 331	1,18
2020.....	119 436	1,64	–	–	895	0,64	–	–	1 192	1,76	121 523	1,64
2021.....	74 767	1,43	–	–	246	0,67	–	–	979	1,57	75 992	1,43
2022.....	49 988	1,88	–	–	326	0,63	–	–	64	1,94	50 378	1,87
2023.....	47 371	1,82	–	–	–	–	–	–	–	–	47 371	1,82
2024-2028.....	86 169	2,62	–	–	–	–	–	–	–	–	86 169	2,62
2029-2033.....	28 240	4,04	–	–	–	–	–	–	–	–	28 240	4,04
2034-2038.....	32 449	4,82	–	–	–	–	–	–	–	–	32 449	4,82
2039-2043.....	22 929	3,32	–	–	–	–	–	–	–	–	22 929	3,32
2044-2048.....	33 394	2,42	–	–	–	–	–	–	–	–	33 394	2,42
2049-2053.....	18 629	2,42	–	–	–	–	–	–	–	–	18 629	2,42
2064-2068.....	4 750	2,75	–	–	–	–	–	–	–	–	4 750	2,75
	586 722	2,18	110 700	1,16	2 585	0,63	2 591	1,61	2 557	1,70	705 155	2,01
<b>Moins : titres détenus par le gouvernement et redressement de consolidation<sup>1</sup></b>												
	852		–		–		–		–		852	
<b>Total</b> .....	<b>585 870</b>	<b>2,18</b>	<b>110 700</b>	<b>1,16</b>	<b>2 585</b>	<b>0,63</b>	<b>2 591</b>	<b>1,61</b>	<b>2 557</b>	<b>1,70</b>	<b>704 303</b>	<b>2,01</b>

Ce tableau comprend la dette non échu émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échu, sont présentés au tableau 6.11.

<sup>1</sup> Inclut les titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de la dette non échu (obligations négociables – 1 245 millions de dollars avec un taux d'intérêt moyen de 1,10 %) et les redressements de consolidation.



## État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Ce tableau inclut les emprunts par le gouvernement aux fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

**Tableau 6.11**  
**État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté**

(en millions de dollars)

	1er avril 2017	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2018
Dette contractée sur les marchés du gouvernement du Canada <sup>1</sup> .....	695 122	500 799	491 618	704 303
Réévaluation des swaps de devises .....	7 764	–	(71)	7 835
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés <sup>1</sup> .....	5 322	2 173	4 028	3 467
Obligation découlant de contrats de location-acquisition <sup>1</sup> .....	3 226	366	390	3 202
Obligation en vertu des partenariats public-privé .....	2 199	205	11	2 393
	713 633	503 543	495 976	721 200
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté .....	276 559	92 041	77 131	291 469
<b>Total .....</b>	<b>990 192</b>	<b>595 584</b>	<b>573 107</b>	<b>1 012 669</b>

<sup>1</sup> On trouvera des précisions dans cette section.

## Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. Les obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition représentent les valeurs actualisées des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats.

**Tableau 6.12**  
**Obligation découlant de contrats de location-acquisition**

(en dollars)

	1er avril 2017	Variation nette	31 mars 2018
Terrains .....	3 672 286	(1 073 695)	2 598 591
Bâtiments .....	2 500 843 529	(157 370 334)	2 343 473 195
Ouvrages et infrastructure .....	487 037 434	(23 000 710)	464 036 724
Matériel et outillage .....	67 296 368	219 243 981	286 540 349
Véhicules .....	166 987 965	(61 312 476)	105 675 489
<b>Total .....</b>	<b>3 225 837 582</b>	<b>(23 513 234)</b>	<b>3 202 324 348</b>

## Contrats de location-acquisition

**Tableau 6.13**  
**Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition**

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location- acquisition
<b>Défense nationale</b>						
Ministère de la Défense nationale						
Manège militaire d'Edmonton – Nord .....	Déc 2000	20	5,62	3 773	277	3 496
Manège militaire d'Edmonton – Sud .....	Mai 2001	20	6,07	6 510	580	5 930
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe.....	Nov 1994	35	7,74	39 425	13 449	25 976
Bail capital Milit-Air (NFTC) (Bail 1 de 2) .....	Déc 1999	20	5,78	94 360	5 199	89 161
Bail capital Milit-Air (NFTC) (Bail 2 de 2) .....	Oct 2003	17	5,87	17 997	1 482	16 515
Hôpital Montfort, Ottawa – Services de santé.....	Oct 2003	17	5,26	33 014	4 845	28 169
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ .....				622	20	602
				<b>195 701</b>	<b>25 852</b>	<b>169 849</b>
<b>Environnement et Changement climatique</b>						
Ministère de l'Environnement						
Carleton University, Ottawa – Centre national de la recherche faunique.....	Mai 2002	25	5,63	11 700	2 714	8 986
Agence Parcs Canada						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ .....				3 058	605	2 453
<b>Patrimoine canadien</b>						
Fondation canadienne des relations raciales						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ .....				4	–	4
Musée canadien de la nature						
Édifice du patrimoine naturel, Gatineau.....	Sept 1996	35	9,88	47 250	21 278	25 972
Office national du film						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ .....				72	1	71
Société Radio-Canada						
7067, rue Chebucto, Halifax .....	Juin 2015	7	2,85	6 802	487	6 315
<b>Ressources naturelles</b>						
Ministère des Ressources naturelles						
183, Chemin Longwood, Hamilton .....	Nov 2010	25	1,65	77 018	10 223	66 795
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>						
Gendarmerie royale du Canada						
Détachement GRC, Cornwall.....	Août 2009	25	5,54	18 814	6 475	12 339
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ .....				2 406	402	2 004
				<b>21 220</b>	<b>6 877</b>	<b>14 343</b>
<b>Services publics et Approvisionnement</b>						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
111, avenue Lombard, Winnipeg.....	Nov 2014	20	2,69	19 181	3 721	15 460
1550, avenue d'Estimauville, Québec.....	Nov 2011	20	8,24	59 272	23 679	35 593
1600, rue Star Top, Ottawa .....	Juil 2004	15	7,15	3 824	176	3 648
181, rue Queen, Ottawa .....	Mars 2004	20	10,65	22 484	5 902	16 582
2, rue Victoria, Miramichi.....	Janv 2018	20	3,46	60 301	16 665	43 636
22, rue Eddy, Gatineau.....	Mai 2013	25	7,89	240 240	120 472	119 768
2575, boulevard Sainte-Anne, Québec .....	Avril 2015	20	10,32	37 423	19 810	17 613
269, avenue Laurier, Ottawa .....	Sept 2005	15	4,18	14 118	712	13 406
30, rue Victoria, Gatineau .....	Juin 2013	25	7,89	241 215	121 261	119 954

**Tableau 6.13**  
**Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – fin**

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location- acquisition
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 1 de 3).....	Août 2011	25	5,28	66 031	23 777	42 254
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 2 de 3).....	Déc 2011	25	7,33	17 074	7 744	9 330
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 3 de 3).....	Août 2014	12	2,45	8 320	801	7 519
395, avenue Terminal, Ottawa .....	Janv 2013	15	2,67	43 432	5 234	38 198
455, boulevard de la Carrière, Gatineau .....	Nov 2012	25	6,86	180 340	82 540	97 800
90, rue Elgin, Ottawa .....	Nov 2014	25	7,23	421 671	208 512	213 159
Centre Maritime, Halifax .....	Janv 2010	15	6,26	11 011	2 069	8 942
Centre Mercury, Ottawa.....	Janv 2007	25	4,50	89 392	22 843	66 549
Complexe Guy Favreau, Montréal .....	Janv 2004	15	5,84	35 112	1 381	33 731
Complexe judiciaire, Toronto .....	Avril 2006	20	11,40	51 247	18 073	33 174
Complexe Skyline, Ottawa .....	Oct 2007	25	4,44	222 087	61 076	161 011
Édifice Canada Place, Edmonton .....	Oct 2007	25	4,44	286 559	78 708	207 851
Édifice de la GRC, Montréal.....	Oct 2007	25	4,44	49 379	13 598	35 781
Édifice Fontaine, Gatineau.....	Janv 2008	15	5,82	15 737	2 018	13 719
Édifice Harry Hays, Calgary.....	Oct 2007	25	4,44	283 746	77 948	205 798
Édifice Joseph Shepard, Toronto .....	Oct 2007	25	4,44	196 198	53 901	142 297
Édifice Louis St-Laurent, Gatineau.....	Nov 2001	15	6,38	15 000	–	15 000
Édifice Revenu Canada, Montréal.....	Oct 2007	25	4,44	100 342	27 574	72 768
Édifice Thomas D'Arcy McGee, Ottawa.....	Oct 2007	25	4,44	173 028	47 513	125 515
Édifice Trusco, Ottawa .....	Sept 2006	20	4,28	58 466	9 445	49 021
Library Square (Block 56), Vancouver .....	Mai 1995	25	9,68	13 889	1 356	12 533
Place de la Cité, Gatineau .....	Déc 2003	15	9,78	2 603	93	2 510
Place Montcalm, Phase III, Gatineau .....	Déc 2003	15	8,65	2 713	86	2 627
Place Montcalm, Tour II, Gatineau .....	Avril 2012	15	2,64	16 218	1 797	14 421
Place Postes Canada, Ottawa .....	Déc 2004	15	4,91	5 116	213	4 903
Queen Square, Dartmouth.....	Sept 2011	10	3,18	4 557	244	4 313
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$.....				175 953	25 303	150 650
				3 243 279	1 086 245	2 157 034
Construction de Défense (1951) Limitée						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$.....				252	9	243
Services partagés Canada						
IBM – Ordinateurs centraux.....	Janv 2018	4	1,89	107 100	3 578	103 522
Superordinateur – Service météorologique du Canada .....	Juil 2017	8	1,44	191 513	9 130	182 383
				298 613	12 708	285 905
Transports						
Ministère des Transports						
Pont de la Confédération, Borden-Carleton.....	Mai 1997	35	6,16	974 991	510 954	464 037
Autres ministères						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ ...				331	14	317
Total .....				4 880 291	1 677 967	3 202 324

<sup>1</sup> Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.

## Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

Tableau 6.14

### Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars					2024 et exercices ultérieurs	Total
	2019	2020	2021	2022	2023		
<b>Défense nationale</b>							
Ministère de la Défense nationale							
Solde des paiements.....	81 886	49 837	14 248	7 636	7 561	34 533	195 701
Intérêts théoriques.....	8 744	4 483	2 748	2 278	1 988	5 611	25 852
	<i>73 142</i>	<i>45 354</i>	<i>11 500</i>	<i>5 358</i>	<i>5 573</i>	<i>28 922</i>	<i>169 849</i>
<b>Environnement et Changement climatique</b>							
Ministère de l'Environnement							
Solde des paiements.....	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	5 200	11 700
Intérêts théoriques.....	506	461	414	364	312	657	2 714
	<i>794</i>	<i>839</i>	<i>886</i>	<i>936</i>	<i>988</i>	<i>4 543</i>	<i>8 986</i>
Agence Parcs Canada							
Solde des paiements.....	544	508	403	403	402	798	3 058
Intérêts théoriques.....	141	115	94	73	52	130	605
	<i>403</i>	<i>393</i>	<i>309</i>	<i>330</i>	<i>350</i>	<i>668</i>	<i>2 453</i>
<b>Patrimoine canadien</b>							
Fondation canadienne des relations raciales							
Solde des paiements.....	1	1	1	1	–	–	4
Intérêts théoriques.....	–	–	–	–	–	–	–
	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>4</i>
Musée canadien de la nature							
Solde des paiements.....	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	29 750	47 250
Intérêts théoriques.....	2 536	2 436	2 325	2 203	2 068	9 710	21 278
	<i>964</i>	<i>1 064</i>	<i>1 175</i>	<i>1 297</i>	<i>1 432</i>	<i>20 040</i>	<i>25 972</i>
Office national du film							
Solde des paiements.....	72	–	–	–	–	–	72
Intérêts théoriques.....	1	–	–	–	–	–	1
	<i>71</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>71</i>
Société Radio-Canada							
Solde des paiements.....	705	690	690	690	4 027	–	6 802
Intérêts théoriques.....	135	123	110	97	22	–	487
	<i>570</i>	<i>567</i>	<i>580</i>	<i>593</i>	<i>4 005</i>	<i>–</i>	<i>6 315</i>
<b>Ressources naturelles</b>							
Ministère des Ressources naturelles							
Solde des paiements.....	4 372	4 372	4 372	4 372	4 372	55 158	77 018
Intérêts théoriques.....	1 077	1 022	967	910	853	5 394	10 223
	<i>3 295</i>	<i>3 350</i>	<i>3 405</i>	<i>3 462</i>	<i>3 519</i>	<i>49 764</i>	<i>66 795</i>
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>							
Gendarmerie royale du Canada							
Solde des paiements.....	1 774	1 774	1 490	1 206	1 206	13 770	21 220
Intérêts théoriques.....	746	699	651	617	583	3 581	6 877
	<i>1 028</i>	<i>1 075</i>	<i>839</i>	<i>589</i>	<i>623</i>	<i>10 189</i>	<i>14 343</i>

**Tableau 6.14**  
**Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition – fin**

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars						Total
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et exercices ultérieurs	
Services publics et Approvisionnement							
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux							
Solde des paiements.....	303 220	235 184	213 948	204 337	201 172	2 085 418	3 243 279
Intérêts théoriques.....	115 068	106 542	99 843	93 909	87 911	582 972	1 086 245
	<i>188 152</i>	<i>128 642</i>	<i>114 105</i>	<i>110 428</i>	<i>113 261</i>	<i>1 502 446</i>	<i>2 157 034</i>
Construction de Défense (1951) Limitée							
Solde des paiements.....	100	83	48	19	2	–	252
Intérêts théoriques.....	5	3	1	–	–	–	9
	<i>95</i>	<i>80</i>	<i>47</i>	<i>19</i>	<i>2</i>	<i>–</i>	<i>243</i>
Services partagés Canada							
Solde des paiements.....	56 254	57 788	62 391	47 091	28 090	46 999	298 613
Intérêts théoriques.....	4 181	3 292	2 329	1 418	874	614	12 708
	<i>52 073</i>	<i>54 496</i>	<i>60 062</i>	<i>45 673</i>	<i>27 216</i>	<i>46 385</i>	<i>285 905</i>
Transports							
Ministère des Transports							
Solde des paiements.....	66 046	62 920	63 871	64 835	65 815	651 504	974 991
Intérêts théoriques.....	41 998	37 777	37 583	37 352	37 080	319 164	510 954
	<i>24 048</i>	<i>25 143</i>	<i>26 288</i>	<i>27 483</i>	<i>28 735</i>	<i>332 340</i>	<i>464 037</i>
Autres portefeuilles ministériels							
Solde des paiements.....	107	79	65	57	23	–	331
Intérêts théoriques.....	6	4	3	1	–	–	14
	<i>101</i>	<i>75</i>	<i>62</i>	<i>56</i>	<i>23</i>	<i>–</i>	<i>317</i>
Total .....	344 737	261 079	219 259	196 225	185 727	1 995 297	3 202 324
Sommaire							
Solde des paiements.....	519 881	418 036	366 327	335 447	317 470	2 923 130	4 880 291
Intérêts théoriques.....	175 144	156 957	147 068	139 222	131 743	927 833	1 677 967
Obligation nette .....	344 737	261 079	219 259	196 225	185 727	1 995 297	3 202 324

## Régimes de retraite et autres avantages futurs

Les passifs découlant des prestations de retraite du secteur public et des autres régimes d'avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement ou par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées sont mesurés sur une base actuarielle et présentés nets des actifs de retraite et du gain actuariel net non constaté ou de la perte actuarielle nette non constatée ainsi que des cotisations et prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars.

### Régimes de retraite du secteur public

Le gouvernement parraine un nombre de régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous ses employés; principalement les membres de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes incluant la force de réserve et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les employés de certains organismes de la fonction publique et des gouvernements territoriaux. Le gouvernement parraine également plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale. Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine.

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement sont initialement inscrites par le biais de comptes de pension généralement établis en vertu de lois. Les comptes de pension suivent les transactions, tels les cotisations, les intérêts portés au crédit, les paiements de prestations, les virements et les dépenses administratives. Tous redressements comptables requis aux termes des politiques comptables du gouvernement sont enregistrés par le biais de provisions pour redressements au titre des régimes de retraite. Les comptes de provision reflètent les écarts existant entre la comptabilité de caisse et d'exercice, constatés au fil des ans. Ils reflètent également le différentiel cumulé dans le calcul des intérêts portés au crédit et des redressements actuariels reliés aux montants de crédits de taxe remboursables versés ou remboursés par l'Agence de Revenu du Canada.

Les régimes de retraite du gouvernement sont généralement financés par les cotisations de l'employeur et des employés ou par des cotisations du gouvernement et des membres. Les cotisations font soit partie des fonds généraux ou sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) pour investissement. Depuis le 1er avril 2000, des virements de montants égaux aux cotisations moins les prestations et autres paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada, et depuis 2007, pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, n'excédant pas les limites fiscales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont effectués à l'OIRPSP. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements en évitant des risques de pertes indus, compte tenu des exigences et des obligations financières de chacun des régimes de retraite. L'OIRPSP, une société de la Couronne établie par la *Loi de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, fait rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel déposé au Parlement. Les cotisations de tous les autres régimes de retraite parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux.

D'autres renseignements sur les régimes de retraite précités sont disponibles dans les rapports annuels de l'administration des régimes de retraite déposés au Parlement.

De plus, certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la majorité des cas, les régimes de retraite à prestations déterminées consistent en des régimes de retraite contributifs. Les cotisations de l'employeur et des employés sont versées conformément aux dispositions des régimes. Les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités.

#### i. Régimes de retraite

*Régime de retraite de la fonction publique, régime de retraite des Forces canadiennes incluant le régime de retraite de la force de réserve et régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada prévoient le paiement d'une rente à vie et une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). La rente viagère annuelle est basée sur la moyenne des cinq années consécutives les plus élevées de rémunération et sur les années de service ouvrant droit à pension. Pour le régime des Forces canadiennes – Force de réserve, la rente annuelle viagère est basée sur un pourcentage des gains ouvrant droit à pension indexés avec une prestation de raccordement temporaire payable jusqu'à ce que les membres deviennent admissibles au RPC ou au RRQ. Les prestations de retraite sont indexées annuellement le 1er janvier pour prendre en considération le coût de la vie.

Les prestations de retraite s'accumulent au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de 35 années de service, sauf dans le cas des prestations offertes dans le cadre du régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve qui s'accumulent au taux de 1,5 % jusqu'à un maximum de 35 années de service. Les prestations de retraite sont coordonnées à celles du RPC ou du RRQ. Les prestations de retraite pour les membres du régime de retraite de la fonction publique s'accumuleront soit pour les employés du Groupe 1 qui étaient membres du régime avant le 1er janvier 2013, soit pour les employés du Groupe 2 qui ont joint le régime de la fonction publique depuis et après cette date. L'âge normal de la retraite pour les membres du Groupe 1 est 60 ans. Pour les membres du Groupe 2, l'âge normal de la retraite est 65 ans et les autres seuils liés à l'âge ont augmentés de 5 ans.

Les taux de cotisation pour le service courant de tous les membres du régime de retraite de la fonction publique se situaient à un ratio du partage des coûts employeur : employé de 50/50 à partir de 2017. Les membres de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada cotisent à des taux différents de ceux des membres de la fonction publique du Groupe 2. Les taux sont les suivants :

Les membres des régimes de retraite de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2018, 9,5 % (9,1 % en 2017) du salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du RPC ou du RRQ et 11,7 % (11 % en 2017) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'exercice financier 2018, 9,8 % (9,5 % en 2017) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 12,1 % (11,7 % en 2017) du salaire au-delà du MGAP.

Les membres du régime de retraite de la fonction publique du Groupe 2 ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2018, 8,4 % (7,9 % en 2017) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 9,9 % (9,4 % en 2017) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'exercice financier 2018, 8,8 % (8,4 % en 2017) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 10,5 % (9,9 % en 2017) du salaire au-delà du MGAP.

Les taux de cotisation pour les membres du Groupe 2 ont été plus faibles que ceux du Groupe 1 en raison de la baisse du coût des avantages liés à l'augmentation de l'âge normal de la retraite qui est passé de 60 à 65 ans.

Le taux de cotisation des membres des Forces canadiennes – Force de réserve se situe à 5,2 % du salaire jusqu'aux deux tiers du MGAP.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Pour 2018, les taux de cotisation de l'employeur ont été d'environ 1,0, 1,4 et 1,2 (1,1, 1,5 et 1,3 respectivement en 2017) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (régime de retraite de la Force régulière) et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, respectivement. Pour 2018, le taux de cotisation de l'employeur a été d'environ 2,1 (2,0 en 2017) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour le régime de retraite de la force de réserve.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service rendu avant le 1er avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux moyen d'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite était de 4,2 % environ (4,4 % en 2017).

Les comptes des caisses de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service depuis le 1er avril 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à l'OIRPSP. Le solde de ces comptes de pension de retraite en fin d'exercice correspond aux fonds en attente de virement à l'OIRPSP.

Le Compte des régimes compensatoires (RC) inscrit les opérations relatives aux prestations de retraite supérieures aux limites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les comptes n° 1 et n° 2 sur le RC sont enregistrés auprès de l'Agence de Revenu du Canada (ARC) et un virement annuel est effectué entre ces comptes et l'ARC, soit pour une remise de taxe remboursable de 50 % à l'égard des cotisations nettes et des intérêts créditeurs ou pour l'obtention d'un remboursement basé sur les prestations nettes versées.

*Allocations de retraite des parlementaires*

Les parlementaires sont admissibles à un certain âge à recevoir des allocations de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'âge de retraite est fixé à 55 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé avant le 1er janvier 2016 et à 65 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé le ou après le 1er janvier 2016, avec l'option d'une prestation de retraite réduite pour retraite anticipée à l'âge de 55 ans. L'allocation de base s'accumule à un taux de 3 % par année de service ouvrant droit à pension, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Pour le service cumulé avant le 1er janvier 2016, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne de l'indemnité de session pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne de l'indemnité de session du membre. Pour le service cumulé après le 31 décembre 2015, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne des gains ouvrant droit à pension du membre. Les allocations de base sont indexées annuellement le 1er janvier au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent 60 ans. Le service ouvrant droit à pension cumulé à partir du 1er janvier 2016 ou après en vertu du régime de pension des parlementaires est coordonné avec le RPC et le RRQ à l'âge de 60 ans.

Les taux de cotisation ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 % le 1er janvier 2018. Pour l'exercice 2018, les membres du régime ont cotisé au taux de 19,5 % (15,8 % en 2017) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 19,4 % (19,5 % en 2017) pour les trois derniers.

Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne :

	2018	2017
Parlementaires		
Compte d'allocations de retraite .....	1,0	1,5
Convention de retraite .....	1,0	1,6

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés, soit le Compte d'allocations de retraite des parlementaires ou le Compte de convention de retraite des parlementaires. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2018 était de 2,4 % environ (4,6 % en 2017).

*Régime de retraite des juges de nomination fédérale*

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils répondent aux exigences minimales d'âge et d'années de service. Le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 % de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations équivalentes à 7 % de leur traitement.

La loi n'exige pas qu'un compte de pension particulier soit maintenu pour inscrire les transactions relatives à ce régime. Par conséquent, sauf pour la partie inscrite dans le Compte de prestations de retraite supplémentaires, l'obligation relative à ce régime est inscrite par le biais d'un compte de provision. Au cours de l'exercice, les prestations payées sont inscrites contre l'autorisation de paiement législative. La charge est ajustée en fin d'exercice par un compte de provision afin de l'amener d'une base de comptabilité de caisse à une base de comptabilité d'exercice, similaire au traitement des autres régimes de retraite. Les paiements de prestations imputés aux autorisations de dépenser au cours de l'exercice ont totalisé 159 millions de dollars (152 millions de dollars en 2017). Au 31 mars 2018, la partie de l'obligation liée à la pension inscrite par le biais du compte de provision pour le régime de retraite des juges se chiffre à 2 732 millions de dollars (2 547 millions de dollars en 2017).

*Régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées*

Les prestations de retraite versées aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées s'accumulent selon les conditions des régimes. Généralement, elles sont basées sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne d'un certain type de gains ouvrant droit à pension. Certains des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.



ii. Évaluations actuarielles

Comme l'exige la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont effectuées au moins tous les trois ans pour des besoins de financement. Les évaluations actuarielles sont effectuées par le bureau de l'actuaire en chef, soumis au président du Conseil du Trésor et déposé au Parlement.

La date de l'évaluation actuarielle la plus récente pour chaque régime de retraite parrainé par le gouvernement est comme suit :

- Gendarmerie royale du Canada – 31 mars 2015;
- Forces canadiennes – Force régulière – 31 mars 2016;
- Forces canadiennes – Force de réserve – 31 mars 2016;
- Parlementaires – 31 mars 2016;
- Juges de nomination fédérale – 31 mars 2016;
- Fonction publique – 31 mars 2017, évaluation actuellement en cours.

Les évaluations actuarielles pour la fonction publique, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et les parlementaires incluent l'évaluation de la composante des régimes compensatoires (RC) reliée à chaque plan.

Là où il y a lieu, ces évaluations, pour les besoins de financement, fournissent au gouvernement des recommandations pour fixer les taux de cotisation de l'employeur et des employés, ainsi que tout redressement actuariel pour amortir les insuffisances ou les excédents. Ces redressements actuariels sont faits par versements annuels égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans à partir de l'exercice au cours duquel le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement.

Pour traiter les insuffisances actuarielles, un ajustement de 340 millions de dollars (340 millions de dollars en 2017) au Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, 145 millions de dollars (170 millions de dollars en 2017) au Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, 1 813 millions de dollars (aucun en 2017) a été crédité au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, 5,3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2017) au Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, aucun ajustement (234 millions de dollars en 2017) au Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2017) au Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et 40,7 millions de dollars (aucun en 2017) au Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Pour traiter les surplus, un redressement actuariel de 118,9 millions de dollars (aucun en 2017) a été débité dans le Compte de convention de retraite parlementaire. Les redressements actuariels inscrits aux comptes de caisse de retraite sont transférés à l'OIRPSP pour investissement. Pour traiter les insuffisances, les sociétés d'État et autres entités consolidées ont effectué des paiements spéciaux de solvabilité s'élevant à 25 millions de dollars en 2018 (18 millions de dollars en 2017).

Le tableau 6.15 présente un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. En particulier, les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les cotisations des participants aux régimes, du gouvernement du Canada, des organismes participants de la fonction publique et des gouvernements territoriaux ainsi que les virements d'autres fonds de pension, les redressements actuariels pour amortir les insuffisances, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les versements de rentes, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de cotisations, le paiement de section des pensions, les paiements de la valeur de transfert, les virements à d'autres fonds, les remises d'impôt remboursable, les paiements de charges administratives, les redressements actuariels pour amortir les excédents et les virements à l'OIRPSP. Les inscriptions aux comptes de provision du gouvernement découlent des différences avec les évaluations actuarielles annuelles effectuées pour des besoins comptables. Celles-ci comprennent les différences entre les prestations constituées et les cotisations et les calculs d'intérêts, ainsi que d'autres redressements requis en vertu des politiques comptables du gouvernement tels que la constatation de gains ou de pertes actuariels et les ajustements de consolidation reliés aux montants de l'impôt remboursable.

Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement ont trait aux services rendus après mars 2000 qui respectent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, puisque les fonds sont investis par l'entremise de l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités. Pour les prestations de retraite non capitalisées, aucune caisse de retraite distincte n'est maintenue. Elles ont trait à tous les services rendus avant avril 2000 et seulement aux services rendus après mars 2000, qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, à toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires ainsi qu'à certains des régimes de retraite de sociétés d'État et autres entités consolidées.

**Tableau 6.15**  
**Régimes de retraite du secteur public**

(en millions de dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
	Redressés <sup>1</sup>			
<b>Prestations de retraite capitalisées</b>				
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.18.....	323	5 176	5 184	315
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	2 638	38	1 007	1 669
<i>Total partiel</i> .....	2 961	5 214	6 191	1 984
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.20.....	173	1 613	1 621	165
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	929	105	244	790
<i>Total partiel</i> .....	1 102	1 718	1 865	955
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, tableau 6.21 .....	(63)	79	99	(83)
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	155	–	35	120
<i>Total partiel</i> .....	92	79	134	37
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23.....	16	514	528	2
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	168	4	31	141
<i>Total partiel</i> .....	184	518	559	143
<b>Total des comptes de la caisse de retraite</b> .....	<b>449</b>	<b>7 382</b>	<b>7 432</b>	<b>399</b>
<b>Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite</b> .....	<b>3 890</b>	<b>147</b>	<b>1 317</b>	<b>2 720</b>
<b>Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement</b> .....	<b>4 339</b>	<b>7 529</b>	<b>8 749</b>	<b>3 119</b>
<b>Actifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par les sociétés d'État consolidés et autres entités</b> .....	<b>(1 900)</b>	<b>162</b>	<b>386</b>	<b>(2 124)</b>
<b>Net des passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés</b> .....	<b>2 439</b>	<b>7 691</b>	<b>9 135</b>	<b>995</b>
<b>Prestations de retraite non capitalisées</b>				
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.17.....	94 209	3 845	5 518	92 536
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite <sup>1</sup> .....	3 500	2 976	1 336	5 140
<i>Total partiel</i> .....	97 709	6 821	6 854	97 676
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.19.....	45 209	3 663	2 515	46 357
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite <sup>1</sup> .....	3 073	1 452	2 411	2 114
<i>Total partiel</i> .....	48 282	5 115	4 926	48 471
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.22.....	13 275	541	700	13 116
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite <sup>1</sup> .....	190	440	178	452
<i>Total partiel</i> .....	13 465	981	878	13 568
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.24 .....	509	78	29	558
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite <sup>1</sup> .....	83	33	47	69
<i>Total partiel</i> .....	592	111	76	627
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.25 .....	255	28	140	143
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite <sup>1</sup> .....	212	142	–	354
<i>Total partiel</i> .....	467	170	140	497
Compte des régimes compensatoires (RC), tableau 6.26 .....	2 354	260	219	2 395
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite <sup>1</sup> .....	1 377	162	40	1 499
<i>Total partiel</i> .....	3 731	422	259	3 894
Compte de prestations de retraite supplémentaires (juges), tableau 6.27.....	224	10	–	234
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	2 547	188	3	2 732
<i>Total partiel</i> .....	2 771	198	3	2 966
Compte de prestations de retraite supplémentaires (autres), tableau 6.27.....	1	–	–	1
<b>Total des comptes de pension de retraite</b> .....	<b>156 036</b>	<b>8 425</b>	<b>9 121</b>	<b>155 340</b>
<b>Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite</b> .....	<b>10 982</b>	<b>5 393</b>	<b>4 015</b>	<b>12 360</b>
<b>Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par le gouvernement</b> .....	<b>167 018</b>	<b>13 818</b>	<b>13 136</b>	<b>167 700</b>
<b>Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par les sociétés d'État consolidés et autres entités</b> .....	<b>90</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>95</b>
<b>Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés</b> .....	<b>167 108</b>	<b>13 827</b>	<b>13 140</b>	<b>167 795</b>
<b>Net des passifs au titre des prestations de retraite</b> .....	<b>169 547</b>	<b>21 518</b>	<b>22 275</b>	<b>168 790</b>
<b>Le net des passifs au titre des prestations de retraite a été constaté et présenté à l'État consolidé de la situation financière comme suit :</b>				
Régimes de retraite du secteur public.....	171 447	21 356	21 889	170 914
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....	(1 900)	162	386	(2 124)
<b>Net des passifs au titre des prestations de retraite</b> .....	<b>169 547</b>	<b>21 518</b>	<b>22 275</b>	<b>168 790</b>

<sup>1</sup> Les données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Le tableau 6.16 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont donné lieu à des imputations aux charges. L'intérêt est calculé selon les obligations de retraite au titre des prestations constituées des divers régimes. Les charges d'intérêt nettes relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt de 6 347 millions de dollars (6 817 millions de dollars en 2017) crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, une provision de 3 950 millions de dollars (2 370 millions de dollars en 2017, tel que redressé<sup>4</sup>) et l'intérêt de 436 millions de dollars (428 millions de dollars en 2017) sur les obligations des sociétés d'État et autres entités consolidées, présentés après déduction et du rendement prévu sur les placements de retraite de 6 712 millions de dollars (5 793 millions de dollars en 2017).

**Tableau 6.16****Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges**

(en millions de dollars)

	2018									2017	
	Cotisations du gouvernement et autres <sup>1</sup>	Redressement	Coûts nets des services courants	Redressements actuariels <sup>2</sup>	Coûts inscrits des exercices précédents <sup>3</sup>	Pertes (gains) actuariels constatés	Provision pour moins-value	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Prestations de retraite capitalisées										Redressés <sup>4</sup>	Redressés <sup>4</sup>
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique .....	2 175	38	2 213	340	(340)	(480)	–	1 733	(187)	1 949	(78)
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes .....	825	(99)	726	145	(145)	66	–	792	39	787	20
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve .....	46	(22)	24	5	(5)	(8)	–	16	–	17	1
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	270	4	274	9	(9)	(17)	–	257	(5)	210	(3)
Sociétés d'État consolidées et autres entités .....	87	(13)	74	25	(25)	(113)	88	49	(161)	(13)	(148)
Total des prestations de retraite capitalisées .....	3 403	(92)	3 311	524	(524)	(552)	88	2 847	(314)	2 950	(208)

**Tableau 6.16**  
**Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges – fin**

(en millions de dollars)

	2018									2017	
	Cotisations du gouvernement et autres <sup>1</sup>	Redressement	Coûts nets des services courants	Redressements actuariels <sup>2</sup>	Coûts inscrits des exercices précédents <sup>3</sup>	Pertes (gains) actuariels constatés	Provision pour moins-value	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
										Redressés <sup>4</sup>	Redressés <sup>4</sup>
Prestations de retraite non capitalisées											
Compte de pension de retraite de la fonction publique <sup>4,5</sup> .....	7	(15)	(8)	–	–	2 976	–	2 968	2 509	3 418	2 337
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes <sup>4</sup> .....	2	(5)	(3)	1 813	(1 813)	1 452	–	1 449	1 251	1 913	1 172
<i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> ....	2	–	2	–	–	–	–	2	–	2	–
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada <sup>4</sup> .....	–	–	–	–	–	440	–	440	363	629	338
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> .....	8	–	8	–	–	–	–	8	–	9	–
Compte d'allocations de retraite des parlementaires <sup>4</sup> .....	8	11	19	41	(41)	22	–	41	15	43	13
Compte de convention de retraite des parlementaires <sup>4</sup> .....	7	8	15	(119)	119	12	–	27	12	30	10
Compte des régimes compensatoires (RC) <sup>4</sup> .....	102	(9)	93	–	–	85	–	178	96	207	85
Compte de prestations de retraite supplémentaires .....	3	–	3	–	–	–	–	3	–	4	–
<i>Loi sur les juges</i> .....	159	(3)	156	–	–	106	–	262	85	209	71
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.) .....	2	–	2	–	–	–	–	2	–	2	–
Sociétés d'État consolidées et autres entités .....	–	2	2	–	–	3	–	5	4	4	4
Total partiel .....	300	(11)	289	1 735	(1 735)	5 096	–	5 385	4 335	6 470	4 030
Cotisations provenant du régime des juges enregistrées aux revenus .....	(15)	–	(15)	–	–	–	–	(15)	–	(15)	–
Total des prestations de retraite non capitalisées ..	285	(11)	274	1 735	(1 735)	5 096	–	5 370	4 335	6 455	4 030
Total présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé .....	3 688	(103)	3 585	2 259	(2 259)	4 544	88	8 217	4 021	9 405	3 822

<sup>1</sup> « Autres » comprend les cotisations aux régimes de retraite et les paiements législatifs faits aux bénéficiaires par les sociétés d'État et autres entités consolidées, ainsi que les paiements législatifs effectués aux bénéficiaires en vertu de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur les juges* et autres lois relatives aux services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.

<sup>2</sup> Représente les redressements actuariels pour amortir les insuffisances et les excédents.

<sup>3</sup> Représente les renversements de coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents.

<sup>4</sup> Les données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>5</sup> Comprend les paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et de lois diverses.

**Compte de pension de retraite de la fonction publique**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.17****Compte de pension de retraite de la fonction publique**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	94 209 273 550	95 566 249 001
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	1 315 935	1 501 715
Employés retraités .....	6 815 848	9 012 222
Employés de sociétés de la fonction publique .....	173 134	154 532
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement .....	6 835 107	8 770 006
Sociétés de la fonction publique.....	242 136	126 595
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	166 299	5 009
Intérêt .....	3 829 428 464	4 128 334 225
Total des rentrées et autres crédits .....	3 844 976 923	4 147 904 304
Total partiel .....	98 054 250 473	99 714 153 305
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes .....	5 413 342 616	5 380 371 208
Prestations minimales .....	15 545 715	18 161 964
Paiements de section des pensions.....	17 052 340	26 427 720
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	13 257 051	20 129 143
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	317 101	379 702
Employés de sociétés de la fonction publique .....	19 162	41 739
Virements à d'autres fonds de pension .....	3 460 193	4 093 957
Charges administratives.....	54 895 880	55 274 322
Total des paiements et autres débits.....	5 517 890 058	5 504 879 755
Solde de clôture .....	92 536 360 415	94 209 273 550

**Compte de la caisse de retraite de la fonction publique**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Un virement du montant égal aux cotisations, moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.18**  
**Compte de la caisse de retraite de la fonction publique**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	322 529 984	355 052 200
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	2 169 100 496	1 919 728 160
Employés retraités .....	45 516 546	45 599 636
Employés de sociétés de la fonction publique .....	199 435 058	189 381 592
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement .....	2 175 183 716	2 125 185 996
Sociétés de la fonction publique.....	196 270 115	206 551 912
Redressement actuariel.....	340 000 000	340 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	50 661 941	28 481 630
Total des rentrées et autres crédits .....	5 176 167 872	4 854 928 926
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes .....	2 001 624 358	1 779 822 584
Prestations minimales .....	15 266 575	12 206 438
Paiements de section des pensions.....	36 665 209	38 740 034
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	218 599 278	254 365 622
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	10 757 037	7 973 419
Employés de sociétés de la fonction publique .....	3 886 809	3 960 135
Virements à d'autres fonds de pension .....	36 975 930	36 371 533
Charges administratives.....	45 960 045	41 664 160
Total des paiements et autres débits.....	2 369 735 241	2 175 103 925
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	2 806 432 631	2 679 825 001
Virements à l'OIRPSP .....	2 814 187 268	2 712 347 217
Solde de clôture .....	314 775 347	322 529 984

**Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces armées canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.19****Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	45 208 526 862	45 695 153 093
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	2 593 086	2 495 966
Cotisations du gouvernement .....	2 593 087	2 495 966
Redressement actuariel.....	1 813 000 000	-
Intérêt.....	1 844 155 903	1 977 892 099
Autres <sup>1</sup> .....	1 244 799	1 197 539
Total des rentrées et autres crédits .....	3 663 586 875	1 984 081 570
Total partiel .....	48 872 113 737	47 679 234 663
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite .....	2 470 377 868	2 416 264 910
Prestations minimales .....	231 493	214 999
Paiements de section des pensions.....	26 164 978	21 544 020
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	1 302 378	2 549 143
Retour de cotisations .....	13 574	462
Charges administratives.....	17 060 858	30 134 267
Total des paiements et autres débits.....	2 515 151 149	2 470 707 801
Solde de clôture .....	46 356 962 588	45 208 526 862

<sup>1</sup> Comprend des renoncations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

**Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 conformément à la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Un virement du montant égal aux cotisations moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.20****Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	173 590 110	168 858 041
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	574 119 574	470 440 531
Cotisations du gouvernement .....	824 984 261	711 455 007
Redressement actuariel.....	145 000 000	170 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	69 220 900	35 740 250
Autres <sup>1</sup> .....	189 660	177 292
Total des rentrées et autres crédits .....	1 613 514 395	1 387 813 080
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite .....	598 050 639	514 332 647
Prestations minimales .....	1 240 522	857 560
Paiements de section des pensions.....	36 689 423	25 013 839
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	138 445 541	160 121 474
Retour de cotisations .....	1 830 807	1 283 915
Virements à d'autres fonds de pension .....	5 361 322	500 975
Charges administratives.....	13 734 914	21 821 366
Total des paiements et autres débits.....	795 353 168	723 931 776
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	818 161 227	663 881 304
Virements à l'OIRPSP .....	826 989 159	659 149 235
Solde de clôture .....	164 762 178	173 590 110

<sup>1</sup> Comprend des chèques non réclamés.



**Compte de la caisse de retraite de la force de réserve**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er mars 2007 conformément à la Partie I.1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Lorsque le solde de clôture du compte est dans une situation positive nette de trésorerie, un virement du montant égal aux cotisations moins les prestations et les autres paiements, est habituellement effectué à l'OIRPSP pour investissement.

**Tableau 6.21****Compte de la caisse de retraite de la force de réserve**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	(63 015 318)	(51 192 066)
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	28 277 446	19 402 652
Cotisations du gouvernement .....	45 847 929	33 551 813
Redressement actuariel.....	5 300 000	4 200 000
Autres <sup>1</sup> .....	–	124
Total des rentrées et autres crédits .....	79 425 375	57 154 589
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite .....	8 407 011	6 948 606
Prestations minimales .....	194 293	14 560
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	13 801 972	14 890 399
Retour de cotisations .....	87 817	87 644
Virements à d'autres fonds de pension .....	69 218 021	35 740 545
Charges administratives.....	8 009 268	11 296 087
Total des paiements et autres débits.....	99 718 382	68 977 841
Solde de clôture .....	(83 308 325)	(63 015 318)

<sup>1</sup> Comprend des chèques non réclamés.

**Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.22****Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	13 274 926 951	13 154 521 368
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés (services courants et arrérages) .....	491 287	446 137
Cotisations du gouvernement .....	376 420	401 884
Redressement actuariel.....	–	234 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	1 589	–
Intérêt.....	540 781 523	569 395 397
Total des rentrées et autres crédits.....	541 650 819	804 243 418
Total partiel .....	13 816 577 770	13 958 764 786
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations .....	683 392 357	667 750 533
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	791 429	1 273 743
Paiements de section des pensions.....	8 207 049	7 662 725
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	2 266 551	1 661 895
Retour de cotisations .....	6 716	105 668
Virements à d'autres fonds de pension .....	11 468	45 325
Charges administratives.....	5 134 744	5 337 946
Total des paiements et autres débits.....	699 810 314	683 837 835
Solde de clôture .....	13 116 767 456	13 274 926 951

**Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Un virement du montant égal aux cotisations, moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.23****Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	16 302 316	15 339 685
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés (services courants et arrérages) .....	225 701 871	194 793 172
Cotisations du gouvernement .....	269 614 295	250 220 300
Redressement actuariel.....	9 000 000	9 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	8 741 656	9 200 923
Total des rentrées et autres crédits .....	513 057 822	463 214 395
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations .....	189 646 992	164 537 097
Prestations minimales .....	551 037	1 279 240
Paiements de section des pensions.....	15 111 613	9 606 685
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	36 783 191	31 728 533
Retour de cotisations		
Employés .....	241 224	195 894
Intérêt .....	18 033	41 444
Virements à d'autres fonds de pension .....	617 458	450 904
Charges administratives.....	3 516 889	3 437 241
Total des paiements et autres débits.....	246 486 437	211 277 038
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	266 571 385	251 937 357
Virements à l'OIRPSP .....	280 183 157	250 974 726
Solde de clôture .....	2 690 544	16 302 316

**Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaire », on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant ou les enfants à charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

**Tableau 6.24****Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	509 482 465	502 299 428
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des parlementaires		
Services courants .....	7 963 652	5 560 014
Arrérages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	21 664	39 998
Cotisations du gouvernement (services courants) .....	7 952 077	7 871 252
Redressement actuariel.....	40 700 000	–
Intérêt.....	20 997 205	22 844 341
Total des rentrées et autres crédits .....	77 634 598	36 315 605
Total partiel .....	587 117 063	538 615 033
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles.....	29 347 104	28 496 180
Paiements de section des pensions.....	108 047	405 062
Retour de cotisations		
Retraits .....	100 989	220 861
Intérêt .....	1 615	10 465
Total des paiements et autres débits.....	29 557 755	29 132 568
Solde de clôture .....	557 559 308	509 482 465

**Compte de convention de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant ou les enfants à charge des parlementaires.

**Tableau 6.25****Compte de convention de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	254 929 605	248 634 683
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des parlementaires		
Services courants .....	6 689 218	6 569 923
Arrrages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	41 545	80 213
Cotisations du gouvernement (services courants) .....	6 718 264	10 948 854
Impôt remboursable.....	3 500 000	-
Intérêt.....	10 865 768	11 471 139
Total des rentrées et autres crédits .....	27 814 795	29 070 129
Total partiel .....	282 744 400	277 704 812
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles.....	16 041 484	15 499 009
Paiements de section des pensions.....	105 941	592 203
Retour de cotisations		
Retraits .....	133 586	327 501
Intérêt .....	4 105	12 709
Impôt remboursable.....	4 729 784	6 343 785
Retrait du surplus .....	118 900 000	-
Total des paiements et autres débits.....	139 914 900	22 775 207
Solde de clôture .....	142 829 500	254 929 605

**Compte des régimes compensatoires (RC)**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* pour fournir des prestations de retraite aux employés du secteur public en vertu de conventions de retraite.

Le règlement n° 1 sur le RC (RC n° 1) sert à verser les prestations de retraite supérieures aux montants qui peuvent être payées dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, en vertu des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui s'appliquent aux régimes de retraite enregistrés. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le règlement n° 2 sur le RC (RC n° 2) sert à verser des prestations aux employés du secteur public âgés de 50 à 54 ans qui furent déclarés excédentaires, lors d'une initiative de réduction de la taille du gouvernement s'échelonnant sur trois ans et qui se terminait le 31 mars 1998. Il sert à verser la différence entre une pension non réduite et une pension réduite pour un départ anticipé provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1er avril 1995 et est entièrement financé par le gouvernement.

**Tableau 6.26**  
**Compte des régimes compensatoires (RC)**

(en dollars)

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Solde d'ouverture.....	1 193 245 712	1 163 127 305	409 218 089	392 099 834	33 996 630	33 541 785	717 522 186	807 056 879	2 353 982 617	2 395 825 803
<b>Rentrées et autres crédits</b>										
Cotisations des										
Employés du										
gouvernement ..	8 980 064	6 579 649	3 727 817	2 377 758	85 125	102 724	–	–	12 793 006	9 060 131
Employés retraités..	569 949	384 934	–	–	53 980	890	–	–	623 929	385 824
Employés des										
sociétés de										
la fonction										
publique.....	2 374 935	2 188 425	–	–	–	–	–	–	2 374 935	2 188 425
Cotisations patronales										
Gouvernement.....	67 312 931	44 338 063	33 523 618	25 331 352	571 571	425 361	–	–	101 408 120	70 094 776
Sociétés de										
la fonction										
publique.....	17 247 731	13 569 038	–	–	–	–	–	–	17 247 731	13 569 038
Virements provenant										
d'autres fonds										
de pension.....	356	872	–	–	–	–	–	–	356	872
Impôt remboursable.....	–	–	–	–	–	–	27 459 101	–	27 459 101	–
Intérêt.....	50 240 945	51 842 117	17 565 432	17 658 754	1 410 248	1 473 820	28 510 933	34 240 959	97 727 558	105 215 650
	146 726 911	118 903 098	54 816 867	45 367 864	2 120 924	2 002 795	55 970 034	34 240 959	259 634 736	200 514 716
	1 339 972 623	1 282 030 403	464 034 956	437 467 698	36 117 554	35 544 580	773 492 220	841 297 838	2 613 617 353	2 596 340 519
<b>Paiements et autres débits</b>										
Paiements de prestations										
Rentes.....	45 045 351	40 723 826	7 825 900	6 949 254	1 195 081	1 055 007	84 757 461	84 823 287	138 823 793	133 551 374
Prestations										
minimales.....	39	161 842	–	–	–	–	–	–	39	161 842
Paiements de section										
des pensions.....	271 949	643 887	1 682 583	400 343	–	–	–	–	1 954 532	1 044 230
Paiements de la										
valeur de transfert										
de pension.....	634 514	555 752	1 224 987	686 747	2 424	3 561	–	–	1 861 925	1 246 060
Retour de cotisations										
Employés du										
gouvernement ..	69 079	15 601	–	–	–	–	–	–	69 079	15 601
Employés des										
sociétés de										
la fonction										
publique.....	7 769	11 540	–	–	–	–	–	–	7 769	11 540
Virements à d'autres										
fonds de pension ....	1 038 273	39 685	–	–	–	–	–	–	1 038 273	39 685
Impôt remboursable.....	51 729 846	46 632 558	23 135 350	20 213 265	463 210	489 382	–	38 952 365	75 328 406	106 287 570
	98 796 820	88 784 691	33 868 820	28 249 609	1 660 715	1 547 950	84 757 461	123 775 652	219 083 816	242 357 902
Solde de clôture.....	1 241 175 803	1 193 245 712	430 166 136	409 218 089	34 456 839	33 996 630	688 734 759	717 522 186	2 394 533 537	2 353 982 617

**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* afin de pourvoir aux augmentations des prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation. Le compte continue de pourvoir aux augmentations des prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois connexes.

**Tableau 6.27**  
**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

(en dollars)

	Juges		Autres <sup>1</sup>		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Solde d'ouverture .....	223 713 819	215 089 000	815 777	767 192	224 529 596	215 856 192
<b>Rentrées et autres crédits</b>						
Cotisations des employés						
Gouvernement .....	3 656 523	3 557 590	38 503	38 524	3 695 026	3 596 114
Cotisations de l'employeur						
Gouvernement .....	3 656 524	3 557 590	52 782	24 959	3 709 306	3 582 549
Intérêt .....	3 331 441	1 509 639	13 129	5 823	3 344 570	1 515 462
Total des rentrées et autres crédits .....	10 644 488	8 624 819	104 414	69 306	10 748 902	8 694 125
Total partiel .....	234 358 307	223 713 819	920 191	836 498	235 278 498	224 550 317
<b>Paiements et autres débits</b>						
Retour de cotisations .....	–	–	–	–	–	–
Rentes .....	–	–	22 911	20 721	22 911	20 721
Solde de clôture .....	234 358 307	223 713 819	897 280	815 777	235 255 587	224 529 596

<sup>1</sup> Inclut les lieutenants-gouverneurs et autres personnes nommées par le gouverneur en conseil.

### **Provision pour redressements au titre des régimes de retraite**

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles des régimes de retraite de la fonction publique parrainés par le gouvernement.

Des pertes actuarielles de 4 654 millions de dollars (5 808 millions de dollars en 2017, tel que redressé<sup>1</sup>), résultant d'écarts par rapport aux résultats prévus et de modifications des hypothèses actuarielles, ont été constatées au compte et ont eu pour conséquence d'augmenter les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 2 353 millions de dollars (757 millions de dollars en 2017) a été inscrit au compte afin de compenser l'amortissement des insuffisances chargées aux comptes de caisses de retraite et aux comptes de pension de retraite durant l'exercice, mais déjà inscrits dans les exercices précédents ou dans les gains ou les pertes actuariels.

Un montant de 119 millions de dollars (aucun en 2017) a été crédité au compte afin de compenser le retrait du surplus inscrit au compte de caisse de retraite durant l'exercice, mais déjà inscrit dans les gains ou les pertes actuarielles.

Un montant de 92 millions de dollars a été débité (258 millions de dollars crédité en 2017, tel que redressé<sup>1</sup>) à ce compte et a réduit (augmenté en 2017) les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des prestations acquises.

Aucun montant (27 millions de dollars en 2017, tel que redressé<sup>1</sup>) n'a été comptabilisé dans ce compte et les coûts de pension n'ont pas été redressés (réduit en 2017) à la suite de la réduction des coûts des services passés reliés aux compressions.

Un montant de 3 950 millions de dollars (2 370 millions de dollars en 2017, tel que redressé<sup>1</sup>) a été crédité au compte afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations de retraite au titre des prestations constituées et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite. De plus, un montant de 6 119 millions de dollars (5 221 millions de dollars en 2017) a été débité au compte afin d'enregistrer le rendement prévu des placements de retraite.

Également, un redressement de consolidation de 49 millions de dollars (113 millions de dollars en 2017) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

La perte actuarielle nette non constatée de 15 838 millions de dollars (25 963 millions de dollars en 2017, tel que redressé<sup>1</sup>) sera constatée au compte et aura une incidence sur les charges des prochains exercices.



*Comptes publics du Canada 2017-2018*

En raison des évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations de retraite au titre des prestations constituées de 328 497 millions de dollars (323 473 millions de dollars en 2017, tel que redressé<sup>1</sup>) moins les actifs de retraite de 141 840 millions de dollars (126 153 millions de dollars en 2017) se sont avérées 30 918 millions de dollars (40 835 millions de dollars en 2017, tel que redressé<sup>1</sup>) supérieures au solde des comptes de caisse de retraite de 399 millions de dollars (449 millions de dollars en 2017) et aux comptes de pension de retraite de 155 340 millions de dollars (156 036 millions de dollars en 2017). L'excédent ou l'insuffisance se compose comme suit :

(en millions de dollars)

	(Insuffisance) excédent	
	2018	2017
		Redressés <sup>1</sup>
<b>Régime de retraite de la fonction publique</b>		
Compte de pension de retraite de la fonction publique <sup>1</sup> .....	(22 067)	(23 121)
Caisse de retraite de la fonction publique .....	10 244	4 536
Régimes compensatoires <sup>1</sup> .....	(1 667)	(1 676)
<b>Total de la provision pour le régime de retraite de la fonction publique.....</b>	<b>(13 490)</b>	<b>(20 261)</b>
<b>Régime de retraite des Forces canadiennes</b>		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes <sup>1</sup> .....	(10 246)	(12 392)
Caisse de retraite des Forces canadiennes .....	814	(582)
Caisse de retraite de la force de réserve .....	(113)	(107)
Régimes compensatoires <sup>1</sup> .....	(331)	(309)
<b>Total de la provision pour le régime de retraite des Forces canadiennes .....</b>	<b>(9 876)</b>	<b>(13 390)</b>
<b>Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</b>		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada <sup>1</sup> .....	(3 270)	(3 509)
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	676	121
Régimes compensatoires <sup>1</sup> .....	(23)	(23)
<b>Total de la provision pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....</b>	<b>(2 617)</b>	<b>(3 411)</b>
<b>Régime de retraite des parlementaires</b>		
Allocations de retraite des parlementaires <sup>1</sup> .....	(140)	(179)
Régimes compensatoires <sup>1</sup> .....	(391)	(265)
<b>Total de la provision pour le régime de retraite des parlementaires.....</b>	<b>(531)</b>	<b>(444)</b>
<b>Régime de retraite des juges de nomination fédérale.....</b>	<b>(4 404)</b>	<b>(3 329)</b>
<b>Total .....</b>	<b>(30 918)</b>	<b>(40 835)</b>

<sup>1</sup> Les données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

## Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent une multitude de régimes d'avantages sociaux dont les modalités peuvent varier. Ces avantages sont offerts aux employés et aux anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite en vertu desquels des prestations sont censées être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérées comme des avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels des prestations sont censées être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi qu'aux anciens membres. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres qui sont encore en service. Elles comprennent les prestations d'invalidité et les prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent les avantages visant les soins de santé et les soins dentaires à la disposition des employés retraités, des militaires retraités et des membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada. Ils incluent aussi les droits à des prestations de congés de maladie cumulés et des avantages postérieurs à l'emploi telles que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent.

**Tableau 6.28**  
**Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants**

(en millions de dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	51 945	12 672	4 570	60 047
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	6 702	1 510	231	7 981
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	25 456	2 121	421	27 156
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	3 747	400	101	4 046
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	2 401	129	592	1 938
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 686	342	274	1 754
Indemnisation des accidents du travail .....	1 300	374	138	1 536
Sociétés d'État consolidées et autres entités .....	331	26	22	335
Total .....	93 568	17 574	6 349	104 793

Tous les régimes parrainés par le gouvernement et presque tous les régimes parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont non capitalisés. Les régimes de soins de santé et dentaires constituent des régimes contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime sont versées pour obtenir une couverture. Par conséquent, les passifs et les coûts sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle aux fins comptables. Au 31 mars, les passifs comptabilisés comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2018			2017		
	Obligations au titre des prestations constituées	Actifs découlant d'autres avantages futurs	(Pertes) gains actuariels nets non constatés	Avantages payés après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars	Passifs découlant des avantages futurs	Passifs découlant des avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	91 695	–	(31 648)	–	60 047	51 945
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	14 338	–	(6 357)	–	7 981	6 702
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	30 268	–	(3 112)	–	27 156	25 456
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	5 161	–	(1 115)	–	4 046	3 747
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	2 069	–	(131)	–	1 938	2 401
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 755	–	(1)	–	1 754	1 686
Indemnisation des accidents du travail .....	1 681	–	(145)	–	1 536	1 300
Sociétés d'État consolidées et autres entités .....	316	(1)	23	(3)	335	331
Total .....	147 283	(1)	(42 486)	(3)	104 793	93 568

*Comptes publics du Canada 2017-2018*

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Un montant d'intérêt est imputé à la charge en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2018								2017
	Prestations acquises	Modifications aux régimes	Compressions aux régimes	Règlements de régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge nette des prestations	Charge d'intérêt	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	3 218	2 680	(162)	–	4 905	10 641	1 869	12 510	7 849
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	736	–	–	–	493	1 229	281	1 510	1 254
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	1 162	–	–	–	249	1 411	710	2 121	2 272
Régime de services dentaires pour les pensionnés .....	165	–	–	–	119	284	116	400	404
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	52	–	–	(60)	22	14	53	67	358
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....	297	–	–	–	3	300	42	342	336
Indemnisation des accidents du travail.....	321	–	–	–	17	338	36	374	159
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	17	–	–	–	–	17	9	26	25
<b>Total .....</b>	<b>5 968</b>	<b>2 680</b>	<b>(162)</b>	<b>(60)</b>	<b>5 808</b>	<b>14 234</b>	<b>3 116</b>	<b>17 350</b>	<b>12 657</b>

## Autres passifs

Les autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées ouverts en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois. Les comptes à fins déterminées sont une classification aux fins comptables servant à inscrire les opérations et les dépenses liées à des argents pour lesquels des autorisations législatives permettent le paiement sur le Trésor, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

## Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC a commencé ses activités en 1966. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'Office).

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces. À ce titre, les opérations financières du RPC ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada parce que les changements au RPC nécessitent l'accord d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population de l'ensemble des provinces et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social est chargé d'administrer le RPC selon la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, à l'exception de la perception des cotisations, qui relève de la ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis par cette loi.

En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC. Au 31 mars 2018, la juste valeur des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC se chiffre à 360 997 millions de dollars (320 895 millions de dollars en 2017).

Le Compte du RPC (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. Les transactions du RPC sont comptabilisées dans le Compte. Les revenus et les charges du RPC tels que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes de placements fait par l'Office, les prestations et les charges d'exploitation sont portés en augmentation et en diminution du passif. Le Compte enregistre également les sommes transférées à l'Office ou reçues de ce dernier. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

Le détail des revenus, des charges, des actifs et des passifs des activités financières du RPC est disponible dans les états financiers consolidés distincts du RPC. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada de 32 millions de dollars (106 millions de dollars en 2017) correspond au solde du Compte et est présenté à titre de passif du gouvernement envers le RPC au 31 mars 2018.

Le tableau 6.29 présente un rapprochement entre les actifs disponibles pour les paiements de prestations présentés dans les états financiers consolidés du RPC et le Compte, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent au Compte et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

**Tableau 6.29**  
**Compte du Régime de pensions du Canada**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
<b>Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés</b>				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	320 895 464 877	86 229 505 681	46 127 913 983	360 997 056 575
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif .....	4 113 135 189	4 831 364 150	4 113 135 189	4 831 364 150
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.....	178 875 000 000	37 792 000 000	1 053 000 000	215 614 000 000
	<u>137 907 329 688</u>	<u>43 606 141 531</u>	<u>40 961 778 794</u>	<u>140 551 692 425</u>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada...	137 801 822 101	33 707 495 738	36 425 502 316	140 519 828 679
Dépôt auprès du receveur général du Canada.....	105 507 587	77 313 637 269	77 387 281 110	31 863 746

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- a) les cotisations combinées des employeurs et des employés de 9,9 % des gains ouvrant droit à pension pour les années civiles 2017 et 2018, sous réserve de cotisations maximales cumulées de 5 128 \$ et 5 188 \$ respectivement et des cotisations pour la prestation après retraite à la suite des dispositions législatives du projet de loi C-51 de 2009;
- b) les revenus sur le solde moyen quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- c) les fonds reçus de l'Office;
- d) les gains sur les placements détenus par l'Office;
- e) les paiements effectués sur les trop-payés établis.

Les paiements et autres débits comprennent :

- a) les pensions et les prestations en vertu du RPC telles les pensions de retraite et les prestations après retraite, les pensions et les prestations de survivant payables à l'époux ou au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, et les pensions et prestations d'invalidité aux cotisants admissibles et à leurs enfants;
- b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le RPC, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- c) les paiements qui doivent être imputés au RPC, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- d) les frais d'administration du RPC;
- e) les fonds transférés à l'Office;
- f) les pertes sur les placements détenus par l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers consolidés du RPC présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du RPC peuvent également être obtenus en consultant le 27e, 28e et 29e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

## **Compte des rentes sur l'État**

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à se préparer financièrement pour leur retraite en achetant des rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des contrats de rentes sur l'État. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements aux rentiers débutent.

Le passif découlant des prestations constituées est initialement inscrit par le biais du Compte des rentes sur l'État, qui a été établi en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, en utilisant les taux prescrits de mortalité et d'intérêt, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité au Trésor. Tout redressement requis aux termes des politiques comptables du gouvernement est alors enregistré par le biais d'un compte de provision pour redressement. Le compte de provision reflète le redressement au passif dû à l'écart existant entre les taux prescrits et les meilleures estimations des tables de mortalité ajustées pour l'expérience et les taux d'actualisation. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle des prestations constituées sont basés sur le coût d'emprunt du gouvernement quant à la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent les flux de trésorerie futurs estimatifs.

Les rentrées et autres crédits comptabilisés au compte comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt prescrit au taux de 7 % calculé sur les prestations futures et tout crédit requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits comptabilisés au compte représentent le paiement de rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, virés aux recettes non fiscales.

À la fin de l'exercice, un montant excédentaire de 1 072 288 \$ a été viré aux revenus du gouvernement pour réduire le solde du compte à 107,8 millions de dollars et un redressement de 26,8 millions de dollars a été comptabilisé dans le compte de provision pour augmenter le passif à 134,6 millions de dollars au 31 mars 2018.

Au 31 mars 2018, plus de 25 826 rentiers détenant 27 444 contrats actifs, une diminution de 3 020 rentes comparée à l'exercice précédent suite au décès de rentiers et de transferts au Trésor.

## Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
<b>Comptes de dépôt</b>				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés .....	90 966	–	34 206	56 760
Commission canadienne du lait				
Compte de la Commission canadienne du lait .....	–	2 698 452	2 698 452	–
	90 966	2 698 452	2 732 658	56 760
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Bureau du directeur général des élections				
Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums .....	153 000	9 000	56 000	106 000
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	3 883 612	7 837 967	7 917 631	3 803 948
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces et chèques .....	253 249	873 735	91 760	1 035 224
Agence Parcs Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	604 022	704 106	703 914	604 214
	857 271	1 577 841	795 674	1 639 438
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liés au recouvrement de salaire .....	1 495 224	3 634 248	564 551	4 564 921
Code canadien du travail – Autres.....	72 220	529 181	519 604	81 797
	1 567 444	4 163 429	1 084 155	4 646 718
Finances				
Ministère des Finances				
Corporation de développement des investissements du Canada				
Retenues – Privatisation .....	21 748 541	123 667	5 000 000	16 872 208
Dépôts de garantie pour échanges de devises .....	94 471 400	471 960 739	469 999 699	96 432 440
Société de gestion Canada Hibernia				
Fonds de réserve pour abandon .....	98 374 361	724 197	–	99 098 558
	214 594 302	472 808 603	474 999 699	212 403 206
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant des enchères de spectre.....	–	16 373 000	–	16 373 000
Justice				
Ministère de la Justice				
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Cautionnement pour frais .....	391 728	162	–	391 890
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Cautionnement pour frais .....	20 393	4 526	350	24 569
	412 121	4 688	350	416 459
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson.....	549 849	–	189 743	360 106
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	146 640	262 580	121 205	288 015
	696 489	262 580	310 948	648 121

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie – suite**

(en dollars)

	April 1, 2017	Receipts and other credits	Payments and other charges	March 31, 2018
<b>Ressources naturelles</b>				
Ministère des Ressources naturelles				
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz .....	9 924 903	9 562 895	5 683 291	13 804 507
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	36 865	–	–	36 865
Office national de l'énergie				
Dépôts de garantie .....	151 306	–	–	151 306
	<i>10 113 074</i>	<i>9 562 895</i>	<i>5 683 291</i>	<i>13 992 678</i>
<b>Revenu national</b>				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts de garantie .....	205 400 291	49 924 367	32 168 327	223 156 331
Moins : titres détenus en fiducie .....	40 000	–	–	40 000
	<i>205 360 291</i>	<i>49 924 367</i>	<i>32 168 327</i>	<i>223 116 331</i>
<b>Santé</b>				
Ministère de la Santé				
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	73 672	–	–	73 672
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>				
Agence des services frontaliers du Canada				
Dépôts de garantie .....	8 739 731	294 743	321 752	8 712 722
Dépôts de garantie générale .....	7 018 701	509 986	–	7 528 687
Dépôts temporaires reçus des importateurs .....	1 084 859	236 034	224 183	1 096 710
Fonds de garantie de l'immigration .....	22 038 405	6 140 923	5 495 157	22 684 171
	<i>38 881 696</i>	<i>7 181 686</i>	<i>6 041 092</i>	<i>40 022 290</i>
Gendarmerie royale du Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	74 974	106 292	–	181 266
	<i>38 956 670</i>	<i>7 287 978</i>	<i>6 041 092</i>	<i>40 203 556</i>
<b>Services aux Autochtones</b>				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Dépôts de garantie <sup>1</sup> .....	15 075 494	154 392	3 949 728	11 280 158
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz <sup>1</sup> .....	465 805	–	–	465 805
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien				
à Field, Colombie-Britannique et au Yukon <sup>1</sup> .....	992 587	–	–	992 587
	<i>16 533 886</i>	<i>154 392</i>	<i>3 949 728</i>	<i>12 738 550</i>
<b>Services publics et Approvisionnement</b>				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Encaisse .....	40 849 352	27 617 347	28 650 155	39 816 544
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	4 202 343	5 488 639	3 874 710	5 816 272
Dépôts sur aliénations .....	216 070	25 469	1 000	240 539
	<i>45 267 765</i>	<i>33 131 455</i>	<i>32 525 865</i>	<i>45 873 355</i>
<b>Transports</b>				
Ministère des Transports				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	213 916	7 009	98 218	122 707
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations .....	52 500	–	–	52 500
Moins : titres détenus en fiducie .....	52 500	–	–	52 500
	<i>213 916</i>	<i>7 009</i>	<i>98 218</i>	<i>122 707</i>
<b>Total des comptes de dépôt.....</b>	<b>538 774 479</b>	<b>605 803 656</b>	<b>568 363 636</b>	<b>576 214 499</b>

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie – fin**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
<b>Comptes en fiducie</b>				
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Comptes gérés.....	195 197	54 253	34 101	215 349
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être.....	805 784	614 361	341 237	1 078 908
Fonds de successions .....	14 642	108	–	14 750
	<i>1 015 623</i>	<i>668 722</i>	<i>375 338</i>	<i>1 309 007</i>
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Successions – Services militaires .....	466 344	1 749 674	1 513 587	702 431
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens				
Paiements d'expérience commune.....	82 397 039	646 516	66 270	82 977 285
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Restitutions en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> .....	4 353	–	–	4 353
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse fiduciaire de bienfaisance.....	2 303 677	143 297	168 954	2 278 020
Service canadien du renseignement de sécurité				
Bourses scolaires .....	26 540	197	–	26 737
Service correctionnel du Canada				
Fonds de fiducie des détenus.....	18 899 212	39 308 436	40 908 885	17 298 763
	<i>21 229 429</i>	<i>39 451 930</i>	<i>41 077 839</i>	<i>19 603 520</i>
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Comptes d'épargne des Indiens <sup>1</sup> .....	29 715 430	1 341 068	4 221 501	26 834 997
Comptes de succession des Indiens <sup>1</sup> .....	26 414 433	8 170 306	6 844 039	27 740 700
Fonds des bandes indiennes <sup>1</sup>				
Comptes de capital, tableau 6.31 .....	465 418 716	49 847 221	100 882 189	414 383 748
Comptes de recettes, tableau 6.32.....	179 659 952	77 421 225	80 099 098	176 982 079
	<i>645 078 668</i>	<i>127 268 446</i>	<i>180 981 287</i>	<i>591 365 827</i>
	<i>701 208 531</i>	<i>136 779 820</i>	<i>192 046 827</i>	<i>645 941 524</i>
Total des comptes en fiducie.....	806 321 319	179 296 662	235 079 861	750 538 120
Total des comptes de dépôt et en fiducie.....	1 345 095 798	785 100 318	803 443 497	1 326 752 619

<sup>1</sup> Ce compte a été transféré du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

### Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés – Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### Compte de la Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

### Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats et des comités à une élection (générale ou partielle) ou à un référendum.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Loi référendaire*, les fonds reçus sont remboursés aux candidats ou comités, ou virés aux recettes non fiscales. Le 25 octobre 2017, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a statué que l'exigence de cautionnement pour les candidats potentiels aux élections fédérales va à l'encontre de l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le directeur général des élections du Canada par intérim a indiqué que l'exigence du cautionnement ne sera plus appliquée par Élections Canada. Par conséquent, les candidats potentiels ne seront plus tenus de payer le cautionnement de candidature.



### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère de la Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces et chèques – Ministère de l'Environnement**

Ce compte a été établi afin de gérer les dépôts de garantie appartenant à des tiers.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liée au recouvrement du salaire**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus à la suite de l'émission d'un ordre de paiement selon les termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ce compte contient les montants qui proviennent d'un employeur ou d'un administrateur qui demande une révision ou un appel d'un ordre de paiement émis par un inspecteur du Programme du travail relativement à des salaires ou autres montants dus à des employés. L'une des conditions pour permettre le droit de révision ou d'appel est que l'employeur ou l'administrateur doit remettre le montant indiqué sur l'ordre de paiement au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que la révision ou l'appel soit entendu après quoi elle sera remise soit aux employés, aux employeurs, aux administrateurs ou aux deux le cas échéant. Les sommes consignées dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

### **Code canadien du travail – Autres**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ou autres montants prévus au Code qu'un inspecteur du Programme du travail a déterminé être dû suite à une plainte ou une inspection. Il est permis aux employeurs de verser les sommes dues au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

### **Retenues – Privatisation – Corporation de développement des investissements du Canada**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

### **Dépôts de garantie pour échanges de devises**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières.

Un montant de 46,6 millions \$ US est détenus dans ce compte à la fin de l'exercice.

### **Fonds de réserve pour abandon – Société de gestion Canada Hibernia**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds perçus qui seront utilisés pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

### **Dépôts provenant des enchères de spectre**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des parties externes afin d'être admissible à participer à une vente aux enchères des licences du spectre.

### **Cautionnement pour frais – Registraire de la Cour suprême du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant auprès du registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1) b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

### **Cautionnement pour frais – Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces fonds, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

### **Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à la préservation de l'habitat du poisson telle que requise par les permis, les contrats de location ou autorisations, conformément à l'article 35 de la *Loi sur les pêches*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Pêches et des Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Office national de l'énergie**

Aux termes du projet de loi C-46 de la *Loi sur la sûreté des pipelines*, l'Office national de l'énergie (l'Office) a demandé l'ouverture d'un compte à fins déterminées afin de garantir la présence des fonds qu'il juge nécessaires pour couvrir les coûts et les dépenses liés à la cessation d'exploitation des pipelines.

### **Dépôts de garantie – Agence du revenu du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence du revenu du Canada sont réparties en espèces et déposées au Trésor.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Agence des services frontaliers du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds en espèces pour acquitter les droits de douane prévus sur les biens importés en vertu de la *Loi sur les douanes*.

### **Dépôts de garantie générale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport en vertu de l'article 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### **Dépôts temporaires reçus des importateurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

### **Fonds de garantie de l'immigration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds perçus et détenus en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Ministère des Services aux Autochtones Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi sur les eaux du Nunavut* et le *Tribunal des droits de surface du Nunavut* ainsi que divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### **Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ministère des Services aux Autochtones Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dépôts sous forme d'espèces, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et retenus par celui-ci conformément à un titre émis en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces dépôts représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l'exécution des travaux d'exploration convenue, conformément aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

### **Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

### **Biens saisis – Encaisse**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis* afin d'inscrire les fonds en espèces saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et crédités au compte jusqu'à ce que ces fonds soient retournés au propriétaire ou confisqués.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts sur aliénations**

Ce compte a été établi pour présenter les transactions associées aux dépôts sur aliénations du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC), aux dépôts de sécurité et aux recettes des espaces locatifs appartenant à TPSGC.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Transports**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations – Ministère des Transports**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Comptes gérés**

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité à gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes afin de fournir des vivres et des vêtements, un abri, des menues dépenses et autres nécessités.

### **Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être – Ministère des Anciens combattants**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc., qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

## Fonds de successions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont maintenus et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément à une autorisation législative appropriée.

## Successions – Services militaires

Ce compte a été établi conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale* afin de comptabiliser les paiements effectués pour régler les successions militaires des officiers et militaires de rang qui décèdent pendant leur service dans les Forces canadiennes. Sous l'administration du Juge-avocat général, qui a été nommé directeur des successions par le ministre de la Défense nationale, l'actif net de la succession militaire d'un membre décédé est distribué au représentant légal de la succession du membre.

## Convention de règlement relative aux pensionnats indiens – Paiements d'expérience commune

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'enregistrer les fonds reçus et versés en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels pour des programmes et services éducatifs aux bénéficiaires du PEC ou à certains membres de leur famille. Le compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément à l'article 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est administré conjointement par le fiduciaire, le gouvernement du Canada, représenté respectivement par la ministre des Relations Couronne Autochtones et des Affaires du Nord.

## Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence*

Ce compte a été établi afin de faciliter les jugements rendus en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la concurrence* et pour expliquer les fonds reçus en fiducie pour la restitution et pour les paiements ultérieurs.

## Caisse fiduciaire de bienfaisance

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* afin d'inscrire les fonds encaissés par les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur rémunération et allocations, y compris une suppression de rémunération. L'argent payé à la caisse fiduciaire de bienfaisance est utilisé pour le bienfait des membres de la GRC, les anciens membres et leurs personnes à charge; l'utilisation de ces fonds est gouvernée par les règlements de la Gendarmerie royale du Canada, 2014.

## Bourses scolaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité, pour encourager des études universitaires.

## Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, ce compte est crédité de toute somme d'argent que le détenu a en sa possession lors de son admission ou réadmission, et toute somme d'argent reçue pour le compte du détenu pendant leur emprisonnement, y compris les cadeaux en argent de tiers, les sommes reçues pour la participation aux programmes, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de placement à l'extérieur ou de libération conditionnelle dans la collectivité, les sommes reçues d'un tiers pour le travail effectué dans une institution ou d'une entreprise commerciale administrée par des détenus et autorisée par le Service correctionnel du Canada, la vente d'objets d'artisanat ou du travail sur commande, un paiement, une allocation ou un revenu payé soit par une source privée ou un gouvernement. Des retenues peuvent être effectuées à partir de ce compte pour des questions telles que les dettes de la Couronne, la Caisse de bienfaisance des détenus, les dépenses de cantine, les appels téléphoniques, les paiements pour aider à la réadaptation du détenu, et d'autres paiements pour lesquels le détenu est responsable.

## Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour des individus Indiens conformément aux articles 52 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

## Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens adultes à charge, et d'Indiens disparus, en vertu des articles 42 à 51 de la *Loi sur les Indiens*.

**Fonds des bandes indiennes**

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

**Tableau 6.31**  
**Fonds des bandes indiennes – Comptes de capital**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	465 418 716	528 655 659
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Redevances sur le gaz.....	26 743 716	24 964 883
Redevances sur le pétrole.....	21 221 550	22 427 692
Règlement de revendications.....	–	–
Divers.....	1 881 955	5 622 763
	49 847 221	53 015 338
	515 265 937	581 670 997
<b>Paiements et autres débits</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	6 154 350	12 101 340
Virement en vertu de l'article 64 de la <i>Loi sur les Indiens</i> .....	94 727 401	104 150 941
Divers.....	438	–
	100 882 189	116 252 281
Solde de clôture.....	414 383 748	465 418 716

**Tableau 6.32**  
**Fonds des bandes indiennes – Comptes de recettes**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	179 659 952	181 638 666
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Intérêt de l'État.....	13 563 256	13 550 920
Montants adjugés par une cour et règlements.....	1 500	27 977
Règlements de réclamations – Terrains et autres.....	14 838 842	150 000
Divers.....	49 017 627	46 196 471
	77 421 225	59 925 368
	257 081 177	241 564 034
<b>Paiements et autres débits</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	650 860	18 520
Virement en vertu de l'article 69 de la <i>Loi sur les Indiens</i> .....	55 750 616	50 881 925
Divers.....	23 697 622	11 003 637
	80 099 098	61 904 082
Solde de clôture.....	176 982 079	179 659 952

## Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paielements et autres débits	31 mars 2018
<b>Comptes d'assurance et de prestations de décès</b>				
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Fonds d'assurance des anciens combattants.....	1 298 234	65 017	258 983	1 104 268
Fonds d'assurance des soldats de retour .....	6 025	766	1 052	5 739
	<i>1 304 259</i>	<i>65 783</i>	<i>260 035</i>	<i>1 110 007</i>
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.35 .....	3 626 907 397	269 101 348	181 302 900	3 714 705 845
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Compte de prestations de décès de la force régulière, tableau 6.34...	189 500 082	29 147 058	33 443 754	185 203 386
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'assurance du service civil.....	1 775 930	187	212 962	1 563 155
<b>Total des comptes d'assurance et de prestations de décès .....</b>	<b>3 819 487 668</b>	<b>298 314 376</b>	<b>215 219 651</b>	<b>3 902 582 393</b>
<b>Comptes de pension</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place .....	82 075	–	–	82 075
Sécurité publique et Protection civile				
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge).....	15 791 974	622 708	2 359 110	14 055 572
<b>Total des comptes de pension.....</b>	<b>15 874 049</b>	<b>622 708</b>	<b>2 359 110</b>	<b>14 137 647</b>
<b>Autres comptes</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide financière aux Canadiens à l'étranger .....	84 858	620 467	614 897	90 428
Compte de la Fondation du Canada .....	390 820	–	–	390 820
Moins :				
Dépôts dans un compte de banque spécial.....	6 297	–	716	7 013
Titres détenus en fiducie .....	384 523	20 058	19 342	383 807
	–	20 058	20 058	–
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales .....	2 393 400	6 247 367	6 946 494	1 694 273
Projets à frais partagés.....	10 598 292	17 803 293	17 296 463	11 105 122
Projets à frais partagés – Appui à divers programmes .....	230 505	–	–	230 505
	<i>13 307 055</i>	<i>24 691 185</i>	<i>24 877 912</i>	<i>13 120 328</i>
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Entente de collaboration fédérale/provinciale				
Transfert de barrages .....	–	1 787 366	1 423 260	364 106
Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne.	64 313	181 958	218 485	27 786
Programme Agri-investissement .....	5 429 282	247 540 085	247 533 155	5 436 212
Programme Agri-stabilité .....	47 754 052	34 756 242	34 916 190	47 594 104
	<i>53 247 647</i>	<i>284 265 651</i>	<i>284 091 090</i>	<i>53 422 208</i>

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées – suite**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration .....	1 627	243 595	243 454	1 768
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique .....	139 785	926 389	651 667	414 507
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Gouvernements étrangers – Royaume-Uni				
Armée britannique – Suffield (Alberta) .....	1 269 109	–	1 269 109	–
Organismes non gouvernementaux .....	2 601 941	1 371 507	1 725 851	2 247 597
Projets de recherche et de développement mixtes .....	3 281 918	597 156	753 076	3 125 998
Centre de la sécurité des télécommunications				
Partenaires étrangers – Sécurité .....	386 142	–	239 891	146 251
	7 539 110	1 968 663	3 987 927	5 519 846
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Agence Parcs Canada				
Dépôts pour projets divers .....	4 286 291	6 370 052	5 525 797	5 130 546
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'attente des normes du travail .....	1 628 283	72 242	971	1 699 554
Entente de collaboration fédérale/provinciale .....	257	87 901 827	87 366 513	535 571
Projet fédéral/provincial à frais partagés .....	428 691	2 047	82 635	348 103
Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés				
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux .....	2 351 119	1 373 604	1 387 776	2 336 947
	4 408 350	89 349 720	88 837 895	4 920 175
Finances				
Ministère des Finances				
Fonds de réclamations à l'étranger .....	179 020	–	–	179 020
Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale .....	4 236	–	–	4 236
Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec .....	2 677 771	–	–	2 677 771
	2 861 027	–	–	2 861 027
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Programme d'immigration des investisseurs .....	59 200 000	389 628 000	424 000 005	24 827 995
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis				
Loi canadienne sur les sociétés par actions .....	8 246 347	795 652	61 396	8 980 603
Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	30 520 345	2 018 280	893 761	31 644 864
Loi sur les liquidations et les restructurations .....	4 916 652	–	–	4 916 652
Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées .....	686 867	–	–	686 867
Projets à frais partagés .....	1 849 352	576 772	392 498	2 033 626
Revenus provenant de titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	52 031	–	–	52 031
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances .....	285 457	2 954 500	2 848 213	391 744
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario				
Entente de services Canada/Provinces .....	38 640	332 433	321 113	49 960
Statistique Canada				
Dépôts pour projet .....	913 168	129 629 073	129 915 375	626 866
	47 508 859	136 306 710	134 432 356	49 383 213
Justice				
Ministère de la Justice				
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Compte spécial .....	5 592 639	6 148 641	3 420 106	8 321 174

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées – suite**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
<b>Patrimoine canadien</b>				
Ministère du Patrimoine canadien				
Dépôts pour projets divers .....	297 601	215 750	222 884	290 467
Ententes de projets conjoints et à frais partagés .....	181 600	–	126 600	55 000
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement .....	197 622	42 391	112 594	127 419
Téléfilm Canada				
Compte d'avances .....	61 709 226	29 648 120	25 017 831	66 339 515
	62 386 049	29 906 261	25 479 909	66 812 401
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts pour projets divers .....	21 606 371	8 019 689	7 066 675	22 559 385
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés .....	109 258	4 376 784	207 907	4 278 135
Ventes de biens saisis .....	1 752 353	450 400	739 551	1 463 202
	23 467 982	12 846 873	8 014 133	28 300 722
<b>Ressources naturelles</b>				
Ministère des Ressources naturelles				
Compte néo-écossais des recettes extracôtières .....	–	11 893 104	11 893 104	–
Fonds de Terre-Neuve-et-Labrador pour les recettes				
provenant des ressources en hydrocarbures .....	–	207 545 731	207 545 731	–
Ententes relatives aux frais partagés – Recherche .....	4 610 780	3 188 669	2 013 340	5 786 109
Paievements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta .....	1 556 010	–	803 728	752 282
Projets à frais partagés .....	287 813	3 276 916	1 978 275	1 586 454
	6 454 603	225 904 420	224 234 178	8 124 845
<b>Revenu national</b>				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts/débours – Commission des accidents du travail .....	46 956	282 872 917	280 918 419	2 001 454
<b>Santé</b>				
Ministère de la Santé				
Organisation mondiale de la santé .....	106 133	1 393	1 618	105 908
Projets de recherches en collaboration .....	3 095 021	521 122	522 721	3 093 422
Projets divers fédéraux/provinciaux .....	1 659 708	167 330	401 055	1 425 983
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Ententes relatives aux frais partagés .....	1 169 658	1 314 305	1 041 024	1 442 939
Agence de la santé publique du Canada				
Projets de recherches en collaboration .....	735 455	686 290	756 121	665 624
Projets divers fédéraux/provinciaux .....	972 870	–	–	972 870
	7 738 845	2 690 440	2 722 539	7 706 746
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>				
Gendarmerie royale du Canada				
Projets de recherche et de développement mixtes .....	930 325	72 800	62 492	940 633
<b>Services aux Autochtones</b>				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens <sup>1</sup> .....	45 064 628	10 165 453	13 139 047	42 091 034
Comptes spéciaux des Indiens <sup>1</sup> .....	424 974	1 624	433	426 165
Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats <sup>1</sup> .....	20 000	–	20 000	–
Moins : titres détenus en fiducie .....	20 000	–	20 000	–
	–	–	–	–
Fonds n'appartenant pas aux Indiens <sup>1</sup> .....	25 472	218 564	144 780	99 256
	45 515 074	10 385 641	13 284 260	42 616 455



**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées – fin**

(en dollars)

	1er avril 2017	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2018
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires .....	136 341 277	–	7 436 381	128 904 896
Moins : titres détenus en fiducie .....	136 341 277	7 436 381	–	128 904 896
	–	–	–	–
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Projets d'assainissements.....	–	2 185 345	–	2 185 345
Total .....	344 632 224	1 506 763 303	1 524 784 139	326 611 388
Moins : redressement de consolidation <sup>2</sup> .....	61 709 226	29 648 120	25 017 831	66 339 515
Total des autres comptes .....	282 922 998	1 477 115 183	1 499 766 308	260 271 873
	4 118 284 715	1 776 052 267	1 717 345 069	4 176 991 913

<sup>1</sup> Ce compte a été transféré du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

<sup>2</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

**Fonds d'assurance des anciens combattants**

Ce fonds a été établi par la *Loi sur l'assurance des anciens combattants* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2017 de 65 017 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

**Fonds d'assurance des soldats de retour**

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestation de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2017 de 766 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

**Compte de prestations de décès de la force régulière**

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces canadiennes.

Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l'égard de participants; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des participants qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l'égard des participants; b) des prestations versées à l'égard des participants par choix; c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

**Tableau 6.34**  
**Compte de prestations de décès de la force régulière**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	189 500 082	185 451 694
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	18 837 428	18 001 325
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement		
Généralités .....	2 109 450	2 594 165
Primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$.....	474 791	687 229
Intérêt.....	7 725 389	8 133 697
Total des rentrées et autres crédits .....	29 147 058	29 416 416
Total partiel .....	218 647 140	214 868 110
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Prestations payées à l'égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière .....	33 443 754	25 368 028
Solde de clôture .....	185 203 386	189 500 082

**Compte de prestations de décès de la fonction publique**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* pour fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Au compte, sont portés au crédit : a) les cotisations des employés; b) les cotisations du gouvernement et les sociétés de la fonction publique; c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

**Tableau 6.35**  
**Compte de prestations de décès de la fonction publique**

(en dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture.....	3 626 907 397	3 526 551 938
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Membres actifs		
Employés de la fonction publique .....	70 796 414	68 818 377
Sociétés de la fonction publique .....	5 763 401	5 582 054
Employés retraités .....	26 329 958	25 787 083
Cotisations de l'employeur		
Sociétés de la fonction publique.....	1 514 931	1 469 385
Prestations de décès – généralités .....	11 899 531	11 050 681
Prestations de décès – prime unique pour 10 000 \$.....	3 058 443	2 990 295
Intérêt.....	149 738 670	154 846 365
Total des rentrées et autres crédits .....	269 101 348	270 544 240
Total partiel .....	3 896 008 745	3 797 096 178
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Généralités.....	142 436 539	132 418 038
Couverture viagère pour 10 000 \$.....	38 508 525	37 580 606
Autres paiements de prestations de décès.....	357 836	190 137
Total des paiements et autres débits.....	181 302 900	170 188 781
Solde de clôture .....	3 714 705 845	3 626 907 397

**Compte d'assurance du service civil**

Ce compte a été établi par la *Loi sur l'assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l'administration fédérale. Aucun nouveau contrat n'a été émis depuis l'entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les Forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

Le nombre de polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2018 était de 160 et l'âge moyen des souscripteurs de 93,3 ans. Au cours de l'exercice, des primes de 187 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 124 250 \$ ont été versés en 2018.

Conformément à l'évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 1 563 155 \$ au 31 mars 2018. Le solde du compte à la même date est de 1 651 867 \$. Le surplus en date du 31 mars 2018 s'établissait donc à 88 712 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(4) du Règlement sur l'assurance du service civil, un montant de 88 712 \$ a donc été débité au Compte au cours de l'exercice 2018.

**Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les avantages payés aux employés recrutés sur place engagés avant le 1er mars 2009 par le Haut-commissariat à la Guyane au moment de leur cessation d'emploi. Le compte à fins déterminées a été établi suite à la liquidation de CLICO Life and General Insurance Company (South America) Limited.

### **Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)**

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada, qui se sont procurées des bénéfices de retraite entre le 1er octobre 1934 et le 1er mars 1949. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contributeurs.

### **Aide financière aux Canadiens à l'étranger**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

### **Compte de la Fondation du Canada**

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967* afin d'inscrire les fonds reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

### **Fonds provenant d'organisations non gouvernementales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour des tiers.

### **Projets à frais partagés – Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant d'organisations ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés – Appui à divers programmes**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés pour appuyer divers programmes d'appui au développement.

### **Entente de collaboration fédérale/provinciale – Transfert de barrages**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de l'Agence de sécurité de l'eau/Province de Saskatchewan en lien avec l'entente fédérale de Transfert de barrages. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire utilisera les fonds pour procurer des biens et services tels que prescrits dans l'Entente d'Opération et Maintenance.

### **Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne**

Ce compte enregistre les dépôts faits par les organismes de l'industrie agroalimentaire canadienne pour couvrir les coûts associés aux missions étrangères inter-gouvernementales se tenant au Canada faisant progresser les intérêts commerciaux agroalimentaires canadiens, ou pour couvrir les coûts associés aux missions prenant place à l'étranger qui soutiennent des activités de développement différentiel du marché agroalimentaire, pour lesquelles il existe une entente de collaboration avec le gouvernement fédéral. Les frais encourus par le gouvernement fédéral pour exécuter ces missions sont portés à ce compte et toute somme non dépensée est retournée aux organismes appropriés de l'industrie agroalimentaire canadienne en fin de mission.

### **Programme Agri-investissement**

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne conçu pour aider les producteurs à composer avec les légères baisses de leur marge.

Les coûts du programme Agri-investissement sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les provinces et territoires sont facturés pour leur part des contributions et celle-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées jusqu'à ce qu'elles soient appliquées et transférées aux comptes des producteurs. Les fonds des comptes à fins déterminées des producteurs sont utilisés au fur et à mesure que les fonds sont transférés à une institution financière du choix du producteur.

Depuis l'année de programme 2009, les producteurs doivent faire leurs dépôts d'Agri-investissement dans l'institution financière de leur choix, et tous les fonds antérieurement détenus par le gouvernement fédéral seront transférés dans les nouveaux comptes.

### **Programme Agri-stabilité**

Le programme Agri-stabilité a été conçu pour couvrir les baisses plus importantes de la marge attribuables à des facteurs tels que les bas prix, les pertes de production et la hausse des coûts des intrants.

Les coûts du programme Agri-stabilité sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les producteurs, quant à eux, doivent payer des droits pour participer au programme. Ces droits couvrent une partie des dépenses du programme. Les provinces et territoires ainsi que les producteurs sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées. Ces fonds sont retirés au fur et à mesure que les demandes sont traitées et que les paiements sont versés.

### **Accords de partage de frais et autres accords de collaboration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique**

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non gouvernementaux) pour des services de voyages qui leur ont été rendus.

### **Gouvernements étrangers**

Ces comptes ont été établis afin d'enregistrer les fonds provenant des gouvernements étrangers pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

### **Organismes non gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

### **Projets de recherche et de développement mixtes – Ministère de la Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes suite aux relations de collaboration en matière du partage de travail entre le gouvernement du Canada et les autres laboratoires.

### **Partenaires étrangers – Sécurité**

Ces comptes ont été établis afin d'enregistrer les fonds provenant des partenaires étrangers pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

### **Dépôts pour projets divers – Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

### **Compte d'attente des normes du travail**

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

### **Entente de collaboration fédérale/provinciale**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus d'une province par le ministère de l'Emploi et du Développement social à titre de financement aux termes d'une entente de collaboration avec la province.

### **Projet fédéral/provincial à frais partagés – Ministère de l'Emploi et du Développement social**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non utilisés.

### **Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés – Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des provinces et territoires afin de couvrir les frais de développement et d'opérations du Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI). Les paiements anticipés sont effectués en vertu de l'entente sur « le projet conjoint d'exploitation courante du SIGEI ». Les coûts encourus sont imputés au compte et les fonds inutilisés seront affectés selon la volonté commune des parties et conformément aux lois applicables.

### **Fonds de réclamations à l'étranger**

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des fonds reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens; et b) tous les fonds reçus des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1er avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

### **Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale**

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les fonds reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements: a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à 50 % de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

### **Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 % par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

### **Programme d'immigration des investisseurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section abrogée 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme a permis aux immigrants qualifiés d'obtenir la résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* (projet de loi C-31) a mis fin au programme et à toute demande de participation pour laquelle une décision de sélection n'a pas été rendue avant le 11 février 2014. Bien que le programme ait pris fin, les investissements en circulation continueront d'être retournés aux investisseurs approximativement au cours des 5 prochaines années.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi canadienne sur les sociétés par actions**

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte est constitué des fonds qui sont crédités au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur les liquidations et les restructurations**

Ce compte comptabilise les fonds crédités au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*.

### **Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

### **Projets à frais partagés – Ministère de l'Industrie**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Revenus provenant de titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originellement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites aux fins de conservation.

### **Entente fédérale/provinciale – Compte d’avances**

Ce compte a été établi afin d’inscrire les dépôts versés par des partenaires non fédéraux pour payer leur part des coûts associés à divers projets. Les versements sont effectués au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés aux contributeurs.

### **Entente de services Canada/Provinces**

Ce compte a été établi afin d’enregistrer les fonds reçus des provinces en vertu de l’entente relative aux frais partagés pour le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario.

### **Dépôts pour projet – Statistique Canada**

Ce compte a été établi afin de consigner les dépôts reçus des tiers destinés au paiement des services statistiques spéciaux.

### **Compte spécial – Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d’appel fédérale. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour fédérale et la Cour d’appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces derniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

### **Dépôts pour projets divers – Ministère du Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d’inscrire les contributions provenant d’organisations et de particuliers pour divers projets.

### **Ententes de projets conjoints et à frais partagés – Ministère du Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d’inscrire les sommes d’argent reçues d’autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l’article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité des fonds reçus par la Bibliothèque et Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres; et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les fonds affectés à cette fin par le Parlement.

### **Compte d’avances – Téléfilm Canada**

Ce compte a été établi en vertu de l’article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus et récupérations dérivés des projets financés par Téléfilm Canada.

### **Dépôts pour projets divers – Ministère des Pêches et des Océans**

Ce compte a été établi afin d’inscrire les contributions provenant d’organisations et de particuliers qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherche.

### **Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés**

Ce compte a été établi afin d’inscrire les fonds reçus des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

### **Ventes de biens saisis**

Ce compte a été établi afin d’inscrire le produit de la vente d’éléments saisis par le ministère des Pêches et des Océans d’un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les fonds reçus sont gardés dans le compte du Trésor jusqu’à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et des Océans ou les tribunaux.

### **Compte néo-écossais des recettes extracôtières**

Ce compte a été établi en vertu de l’article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l’Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de la Nouvelle-Écosse équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (impôts, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

### **Fonds de Terre-Neuve-et-Labrador pour les recettes provenant des ressources en hydrocarbures**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de Terre-Neuve-et-Labrador équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (impôts, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve-et-Labrador y sont imputés.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherche – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'industries et d'autres gouvernements pour des projets de recherche conjoints ou aux fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

### **Paiements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta**

À ce compte sont inscrits les fonds versés par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinés à encourager l'expansion des marchés du gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1er septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1er novembre 1981 au 31 janvier 1987. Suite à l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986. Toutefois, des paiements étaient toujours versés à partir du compte pour des programmes choisis, ce qui a favorisé l'utilisation du gaz naturel pour les véhicules.

En 2009-2010, une nouvelle stratégie pour la dépense de ces fonds a été convenue. Cette stratégie consiste à dépenser les fonds qui restent pour supporter l'accroissement de l'utilisation du gaz naturel dans le transport et pour appuyer les applications combinées de chaleur et d'électricité (cogénération) à travers le Canada. Il est prévu que tous les fonds restants seront dépensés d'ici le 31 mars 2019.

### **Projets à frais partagés – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'organismes privés et d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques non liés à la recherche.

### **Dépôts/débours – Commission des accidents du travail**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents du travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (Commission), dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'ARC et la Commission.

### **Organisation mondiale de la santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé pour des projets scientifiques.

### **Projets de recherches en collaboration – Ministère de la Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

### **Projets divers fédéraux/provinciaux – Ministère de la Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions d'envergure nationale relatives à la santé.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les fonds sont déboursés pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

### **Projets de recherches en collaboration – Agence de la santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.



### **Projets divers fédéraux/provinciaux – Agence de la santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent des questions d'envergure nationale relatives à la santé.

### **Projets de recherche et de développement mixtes – Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des agences de police nationales étrangères et d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche, d'exigences techniques et d'améliorations du système.

### **Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens**

Ce compte a été établi afin de détenir les fonds reçus pour le compte de particuliers Indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursés à un Indien, ou crédités à un Fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

### **Comptes spéciaux des Indiens**

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non productifs d'intérêt tenus à des fins particulières et comprennent les postes suivants :

- a) Compte des fourrures du Québec – Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc. Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice.
- b) Amendes – *Loi sur les Indiens* – Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi.

### **Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens* afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de TransAlta Utilities Corporation, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood.

### **Fonds n'appartenant pas aux Indiens**

Ce compte a été établi, selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de l'Accord-cadre sur les droits fonciers issus des traités de la Saskatchewan, afin d'enregistrer les recettes liées aux revenus miniers, au nom de la province de la Saskatchewan, et les sommes versées selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de ce même accord.

### **Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires**

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour l'achat d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Projets d'assainissements**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des tiers pour couvrir les dépenses encourues au titre des projets d'assainissements à frais partagés.

## États supplémentaires

### Régime de pensions du Canada

#### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada sont préparés conformément au *Régime de pensions du Canada* par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de déterminer si le référentiel d'information financière applicable est acceptable et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec celle dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a élaboré et tient à jour des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, les actifs sont protégés et les opérations sont autorisées et comptabilisées adéquatement, conformément au *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Régime de pensions du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

*La sous-ministre,  
Emploi et Développement social Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances,  
Emploi et Développement social Canada,  
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 28 août 2018

## Régime de pensions du Canada – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de pensions du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction du Régime de pensions du Canada en se basant sur le référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est un référentiel approprié pour la préparation des états financiers consolidés dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

#### *Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés dans le but de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de la loi relative au *Régime de pensions du Canada*. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Robert Wilson, CPA, CA  
Directeur principal

Le 28 août 2018  
Ottawa, Canada

## Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé de la situation financière  
au 31 mars

(en millions de dollars)

	2018	2017
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse (note 3) .....	115	174
Créances (note 4).....	5 377	4 640
Placements (note 6) .....	428 827	377 700
Créances au titre des opérations en cours (note 6) .....	2 613	3 234
	<u>436 932</u>	<u>385 748</u>
<b>Passifs</b>		
Créiteurs et charges à payer (note 8).....	1 214	1 195
Passifs liés aux placements (note 6).....	72 641	60 423
Dettes au titre des opérations en cours (note 6).....	2 477	3 631
	<u>76 332</u>	<u>65 249</u>
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....</b>	<b>360 600</b>	<b>320 499</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Locaux, matériel et autres.....	397	396
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	<b>360 997</b>	<b>320 895</b>

Obligation actuarielle au titre des prestations (note 14)

Obligations contractuelles (note 15)

Éventualités (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

*La sous-ministre,*  
*Emploi et Développement social Canada,*  
Louise Levonian

*Le dirigeant principal des finances,*  
*Emploi et Développement social Canada,*  
Mark Perlman, CPA, CMA

## Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des résultats  
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
	(note 9)		
<b>Revenus</b>			
Cotisations.....	49 283	48 435	46 966
Revenu de placement net (note 10)			
Gains réalisés.....	–	7 301	21 140
Gains (pertes) non réalisés.....	–	25 036	7 536
Revenus d'intérêts.....	–	3 074	3 496
Revenus de dividendes.....	–	3 391	2 590
Autres revenus.....	–	1 132	1 512
Coûts de transaction.....	–	(401)	(447)
Frais de gestion de placements.....	–	(1 738)	(1 464)
	15 244	37 795	34 363
	64 527	86 230	81 329
<b>Charges</b>			
Pensions et prestations			
Retraite.....	35 767	34 560	32 970
Survivant.....	4 607	4 493	4 427
Invalidité.....	4 465	4 133	4 030
Enfant de cotisant invalide.....	342	311	309
Décès.....	370	368	334
Orphelin.....	234	209	209
Après retraite.....	–	440	341
Versements excédentaires nets (note 4).....	–	(54)	(118)
	45 785	44 460	42 502
Charges d'exploitation (note 12).....	1 587	1 668	1 507
	47 372	46 128	44 009
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	17 155	40 102	37 320
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....</b>	<b>320 895</b>	<b>320 895</b>	<b>283 575</b>
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....</b>	<b>338 050</b>	<b>360 997</b>	<b>320 895</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations  
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
	(note 9)		
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	17 155	40 102	37 320
Variation des actifs non financiers.....	–	(1)	6
Augmentation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....	17 155	40 101	37 326
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....</b>	<b>320 499</b>	<b>320 499</b>	<b>283 173</b>
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....</b>	<b>337 654</b>	<b>360 600</b>	<b>320 499</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des flux de trésorerie  
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	2018	2017
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Encaissements</b>		
Cotisations .....	47 746	47 470
Intérêts sur placements.....	3 157	3 624
Dividendes sur placements.....	2 981	2 175
Autres revenus de placements.....	1 682	1 546
<b>Décaissements</b>		
Pensions et prestations .....	(44 471)	(42 516)
Charges d'exploitation.....	(1 658)	(1 469)
Frais de gestion de placements.....	(867)	(758)
Coûts de transaction.....	(387)	(471)
Paieiment d'intérêts sur dettes .....	(240)	(148)
<b>Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation .....</b>	<b>7 943</b>	<b>9 453</b>
<b>Activités en immobilisations</b>		
Acquisition de locaux et matériel .....	(28)	(23)
<b>Sorties de fonds liées aux activités en immobilisations .....</b>	<b>(28)</b>	<b>(23)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission de dettes.....	60 494	57 969
Remboursement de dettes.....	(55 539)	(54 596)
<b>Rentrées de fonds liées aux activités de financement.....</b>	<b>4 955</b>	<b>3 373</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achats .....	(3 681 090)	(5 388 303)
Cessions .....	3 668 161	5 375 579
<b>Sorties de fonds liées aux activités d'investissement .....</b>	<b>(12 929)</b>	<b>(12 724)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse .....</b>	<b>(59)</b>	<b>79</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice .....</b>	<b>174</b>	<b>95</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice.....</b>	<b>115</b>	<b>174</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

#### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

##### a) Description du Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en 1965 en vertu d'une loi du Parlement. Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces.

Le RPC a commencé ses activités en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, qui est en vigueur partout au Canada, sauf au Québec qui offre le Régime de rentes du Québec (RRQ), un régime comparable. L'objectif du RPC est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont il a la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Par application du *Régime de pensions du Canada*, il revient au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social d'administrer le RPC et au ministre du Revenu national de percevoir les cotisations. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office) est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis au *Régime de pensions du Canada*.

Conformément au *Régime de pensions du Canada*, les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le compte du RPC (note 3). Les opérations financières du compte sont régies par le *Régime de pensions du Canada* et ses règlements. Les placements du RPC sont détenus par l'Office. Conformément aux paragraphes 112(1) et 112(2) du *Régime de pensions du Canada*, un ensemble d'états financiers pour l'exercice est présenté sur une base consolidée qui inclue les comptes du RPC et de l'Office.

L'Office a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office*). L'Office est une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les opérations de l'Office sont régies par la *Loi sur l'Office* et ses règlements. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC et sa capacité à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office est exempté de l'impôt sur le revenu prévu à la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, puisque toutes les actions de l'Office appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. En outre, toutes les filiales en propriété exclusive de l'Office sont exemptées de l'impôt sur le revenu prévu à la Partie I.

L'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement et est tenu de rendre compte au public, au Parlement (par l'entremise du ministre fédéral des Finances) et aux provinces. Il présente régulièrement des rapports de ses activités et des résultats obtenus. Les états financiers de l'Office sont audités annuellement par une firme externe et figurent dans son rapport annuel.

Le 15 décembre 2016, le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi sur l'Office* et la *Loi de l'Impôt sur le revenu (Canada)* ont été modifiés pour refléter la bonification du RPC. La bonification du RPC sera mise en œuvre au moyen d'une approche progressive sur une période de sept ans commençant le 1er janvier 2019, ce qui entraînera un taux de remplacement du revenu plus élevé et augmentera la fourchette des gains admissibles couverts.

Comme le prévoit le *Régime de pensions du Canada*, les modifications au *Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur l'Office* nécessitent l'accord d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population de l'ensemble des provinces.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite**

## b) Pensions et prestations

*Pensions de retraite* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension de retraite est payable aux cotisants du RPC qui ont fait au moins une cotisation valide au Régime. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable, jusqu'à un montant maximum. L'âge normal pour commencer à toucher la pension de retraite est de 65 ans, cependant, les cotisants peuvent soit choisir une pension réduite sur une base actuarielle dès l'âge de 60 ans, ou une pension bonifiée sur une base actuarielle aussi tard que l'âge de 70 ans. Le montant mensuel maximal pour une pension payable à compter de 65 ans a été porté à 1 134,17 \$ en 2018 (1 114,17 \$ en 2017).

*Prestations après retraite* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation après retraite (PAR) est payable à chaque bénéficiaire âgés de 60 à 70 ans qui a continué de travailler et qui a cotisé au Régime tout en touchant sa pension de retraite du RPC ou RRQ. Les cotisations sont obligatoires pour les bénéficiaires d'une pension de retraite du RPC ou du RRQ jusqu'à l'âge de 65 ans, à ce moment ils peuvent choisir de cesser de cotiser. Les cotisations ne sont plus autorisées après avoir atteint l'âge de 70 ans. La PAR est payable dans l'année suivant l'année au cours de laquelle les cotisations sont versées. Le montant mensuel maximal pour une prestation à compter de 65 ans a été fixé à 28,35 \$ en 2018 (27,85 \$ en 2017).

*Pensions d'invalidité* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension d'invalidité est payable à tout cotisant en âge de travailler qui répond aux exigences médicales et cotisables. La pension d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 % de la pension de retraite acquise. La pension d'invalidité prend fin automatiquement à l'âge de 65 ans, lorsque les bénéficiaires sont automatiquement convertis pour recevoir la pension de retraite. Le montant mensuel maximal pour une pension d'invalidité a été porté à 1 335,83 \$ en 2018 (1 313,66 \$ en 2017).

*Pensions de survivant* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension de survivant est payable à l'époux ou conjoint de fait d'un cotisant décédé qui a versé des cotisations suffisantes au Régime. Le montant de la pension varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont l'âge de l'époux ou du conjoint de fait survivant au moment du décès du cotisant et le fait que le survivant touche ou non d'autres prestations du RPC. Les survivants âgés de 65 ans et plus touchent une pension égale à 60 % de la pension de retraite du cotisant décédé. Les survivants de moins de 65 ans touchent une pension égale à 37,5 % de la pension de retraite du cotisant décédé, et une somme fixe. Le montant mensuel maximal pour une pension payable à un survivant en 2018 a été porté à 680,50 \$ (668,50 \$ en 2017).

*Prestations d'enfant de cotisant invalide et d'orphelin* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une pension d'invalidité ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à temps plein un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 244,64 \$ en 2018 (241,02 \$ en 2017).

*Prestations de décès* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte qui a fait des cotisations suffisantes au Régime. La prestation est égale à six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé. En 2018, la prestation maximale est de 2 500,00 \$ (2 500,00 \$ en 2017).

*Indexation des pensions et des prestations* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, les pensions et les prestations sont indexées annuellement au coût de la vie, en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. Le taux d'indexation pour 2018 est de 1,5 % (1,4 % en 2017).

**2. Principales conventions comptables**

## a) Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous en conformité avec le *Régime de pensions du Canada*. Les états financiers sont présentés sur une base consolidée pour inclure les comptes du RPC et de l'Office et ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et un état consolidé des flux de trésorerie.

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces et, à ce titre, il est exclu du périmètre comptable du gouvernement du Canada. Par conséquent, ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

## b) Normes internationales d'information financière

L'Office, étant une composante importante des états financiers consolidés du RPC, prépare ses états financiers sous le régime des Normes internationales d'information financière (NIIF). Il n'y a pas d'incidence sur les actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations, toutefois, les exigences quant à la présentation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements apportent des informations additionnelles aux exigences du *Régime de pensions du Canada*.



## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

#### c) Instruments financiers

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, mesure les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements à la juste valeur.

Les placements et les sommes à recevoir sur les placements sont mesurés à la juste valeur puisqu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs financiers dont la gestion et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément aux stratégies de placement et de gestion des risques de l'Office.

Les passifs liés aux placements sont mesurés à la juste valeur lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- s'il est acquis ou assumé principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain;
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme; ou
- s'il s'agit d'un dérivé, à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, comptabilise les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements lorsqu'il devient, et seulement lorsqu'il devient, une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En plus, ils sont comptabilisés à la date de transaction.

Les placements et les sommes à recevoir sur les placements sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie expirent ou lorsque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, transfère l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont associés ou qu'il n'y a plus de contrôle sur cet actif. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, décomptabilise les passifs liés aux placements lorsque l'obligation aux termes des passifs est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont évalués à la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers sont comptabilisées comme un gain (une perte) non réalisé(e) sur les placements et incluses dans le revenu (la perte) de placement net(te) avec les revenus d'intérêts et le revenu de dividendes de tels instruments financiers.

#### d) Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation des options et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement, qui peuvent comprendre l'utilisation d'estimations faites par la direction, des évaluateurs, ou les deux lorsqu'un degré de jugement important est nécessaire.

#### e) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du RPC qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit les cotisations et les évalue selon les déclarations de revenus traitées. Pour déterminer le montant des cotisations gagnées durant l'exercice, l'ARC prend en compte les montants perçus et les déclarations traitées et établit un montant estimatif des cotisations pour les déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Cette estimation demeure sujette à examen. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

#### f) Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les gains et les pertes réalisés ainsi que les variations non réalisées sur les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements, le revenu de dividendes et les revenus d'intérêts. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende, soit lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les revenus d'intérêts sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (se reporter à la note 10).

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite**

## g) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la vente d'un placement. Ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés à titre de composante du revenu (de la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

## h) Frais de gestion de placements

Les frais de gestion des placements, qui comprennent les commissions de performance des fonds spéculatifs, sont versés aux gestionnaires de placement externes. Ces frais sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et comptabilisés à titre de composante du revenu (de la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

## i) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu des conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres vendus continuent d'être considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un gain net (une perte nette) sur les placements et incluse dans le revenu (la perte) de placement net(te). Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente et les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

## j) Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 7). La charge au titre des intérêts et des dividendes sur les titres vendus à découvert est prise en compte dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

## k) Conversion des devises

Les transactions, y compris les achats et les cessions de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de dollars canadiens qui prévaut à la date de fin d'exercice. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale.

Les profits et pertes de change sur les instruments financiers sont inclus dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

## l) Pensions et prestations

Les charges de pensions et de prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées et sont réduites du montant des trop-payés établis au cours de l'exercice. Les cours pour les pensions et prestations dus aux bénéficiaires mais non payés sont comptabilisés en fin d'exercice selon la meilleure estimation de la gestion.

## m) Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada

Les impôts déduits à remettre à l'ARC sont principalement constitués d'impôts volontaires et d'impôts des non-résidents retenus à même les pensions et les prestations payées aux bénéficiaires du RPC (se reporter à la note 8).

## n) Versements excédentaires nets

Les versements excédentaires nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis au cours de l'exercice, déduction faite des remises accordées.

## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

o) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

p) Autres réclamations et actions en justice

Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement futur sera versé et qu'une estimation raisonnable peut être faite.

q) Opérations entre apparentés

Les opérations interentités sont des opérations entre entités sous contrôle commun. Les opérations interentités sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i. Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts des biens ou des services sont fournis sur une base de recouvrement.
- ii. Les biens ou services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Les apparentés comprennent les principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du RPC, y compris les proches parents. Les opérations entre apparentés, autre que les transactions interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

r) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément au *Régime de pensions du Canada* nécessite l'établissement par la direction de certaines estimations et hypothèses et de certains jugements qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les revenus et les charges de l'exercice considéré. Les estimations sont basées sur les meilleures informations disponibles à la date de la préparation des états financiers consolidés et sont révisées annuellement afin de tenir compte des nouvelles informations dès qu'elles sont disponibles. Des estimations importantes et un degré considérable de jugement sont nécessaires, surtout pour déterminer les cotisations estimatives, la provision pour créances douteuses, les éventualités, l'obligation actuarielle au titre des prestations ainsi que l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement. L'incertitude relative à la mesure existe dans ces états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de ces estimations.

s) Adoption des nouvelles normes comptables

Bien que ces états financiers soient préparés conformément au *Régime de pensions du Canada*, le RPC analyse les Normes comptables pour le secteur public canadien, car elles sont la source sur laquelle reposent les conventions comptables du RPC. Le RPC a adopté les normes ci-dessous à compter du 1er avril 2017 :

#### *Information relative aux apparentés*

Cette nouvelle norme SP 2200 définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. Les informations à fournir sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes sont requises lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers. Les détails de la convention comptable relative aux opérations entre apparentés du RPC sont fournis à la note 2q). Des informations supplémentaires sur les opérations entre apparentés sont fournies à la note 17.

#### *Actifs*

Cette nouvelle norme SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et établit des normes générales d'informations à fournir. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers.

#### *Actifs éventuels*

Cette nouvelle norme SP 3320 définit les actifs éventuels comme des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. À terme, l'incertitude sera dénouée lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle de l'entité du secteur public se produiront ou ne se produiront pas. Le dénouement de l'incertitude confirmera l'existence ou la non-existence d'un actif. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite***Droits contractuels*

Cette nouvelle norme SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels qui sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers.

*Opérations interentités*

Cette nouvelle norme SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers. Les détails de la convention comptable relative aux opérations interentités du RPC sont fournis à la note 2q).

**3. Encaisse**

L'encaisse est constituée du total d'encaisse du compte du RPC et de l'Office. Le compte du RPC a été établi dans les comptes du Canada en vertu du *Régime de pensions du Canada* pour comptabiliser les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les charges d'exploitation du RPC. Le compte comptabilise également les sommes transférées à l'Office ou reçues de celui-ci. Au 31 mars 2018, le dépôt auprès du receveur général du Canada dans le compte du RPC était de 32 millions de dollars (106 millions de dollars en 2017), et l'encaisse de l'Office se chiffrait à 83 millions de dollars (68 millions de dollars en 2017), pour un total de 115 millions de dollars (174 millions de dollars en 2017).

**4. Créances**

Les créances se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Cotisations .....	5 131	4 442
Régime de rentes du Québec .....	122	99
Compte supplémentaire du RPC .....	16	–
Bénéficiaires		
Solde des versements excédentaires de pensions et de prestations .....	188	218
Provision pour créances douteuses .....	(102)	(134)
Autres .....	22	15
	5 377	4 640

Les cotisations à recevoir représentent le montant estimatif à percevoir auprès de l'ARC et transférer au RPC au titre des cotisations gagnées à la fin de l'exercice et rajustées en fonction des déclarations de revenus non encore traitées. Le montant comprend une estimation qui prend en considération le nombre de cotisants et la moyenne des contributions à recevoir basée sur le revenu moyen et le taux de cotisation au RPC. Le modèle utilisé pour établir l'estimation est révisé sur une base annuelle. Par le passé, la différence entre le montant estimatif et le montant réel n'a pas été significative.

Au cours de l'année, le compte du RPC a financé le compte supplémentaire du RPC pour la mise en œuvre de la bonification du RPC. Ces coûts d'administration initiaux et les intérêts connexes engagés s'élevaient à 16 millions de dollars (néant en 2017), dont 8 millions de dollars (néant en 2017) ont été engagés par le gouvernement du Canada et 8 millions de dollars (néant en 2017) par l'Office. Les détails de la bonification du RPC sont fournis à la note 18.

Le RPC met en œuvre des procédés qui lui permettent de détecter les trop-payés. Au cours de l'exercice, les trop-payés établis ont atteint 99 millions de dollars (122 millions de dollars en 2017), alors que les créances pardonnées selon les dispositions de remise de dettes prévues dans le *Régime de pensions du Canada* se sont élevées à 45 millions de dollars (4 millions de dollars en 2017). Les recouvrements perçus sous forme de paiements et de retenues sur les paiements aux bénéficiaires ont totalisé 84 millions de dollars (92 millions de dollars en 2017).

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

## 5. Gestion des risques liés aux activités de placement

Le RPC, du fait des activités de placement réalisées par l'Office, est exposé à différents risques financiers. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office utilise le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, qui établit les obligations de reddition de comptes du conseil d'administration, des divers comités et des services de placement dans la gestion des risques liés aux placements. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen de la politique en matière de risque approuvée par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Cette politique contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement. Elle a été conçue pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et prenant en compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les limites supérieures et inférieures relatives au risque absolu ainsi que la fourchette d'exploitation du risque absolu sont incluses dans la politique en matière de risque et déterminent le degré de risque de placement total que l'Office peut prendre en ce qui concerne le portefeuille de placement à long terme du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque absolu que présente le portefeuille de placement du RPC, c'est-à-dire la perte de valeur possible exprimée en dollars absolus ou en pourcentage, et rend compte de l'exposition au risque au conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

- i. *Risque de marché* : Le risque de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement, d'une somme à recevoir sur les placements ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché.

*Risque lié aux actions* : Le risque lié aux actions correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des cours des actions. C'est une importante source de risque du portefeuille de placement du RPC.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, investit dans des actions cotées en bourse et des actions de sociétés fermées. Compte tenu des positions sur dérivés et si toutes les autres variables demeuraient constantes, une diminution ou une augmentation de 1 % de l'indice S&P 500 se traduirait par une perte ou un profit de 1 200 millions de dollars (1 000 millions de dollars en 2017) sur les placements en actions de sociétés ouvertes. Ce calcul suppose que le cours des actions autres que celles de l'indice S&P 500 varierait de façon conforme à leur comportement historique associé à une diminution ou à une augmentation de 1 % de l'indice S&P 500.

*Risque de change* : Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements, des sommes à recevoir sur les placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)

Devise	2018		2017	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain.....	171 898	48	122 750	39
Euro.....	36 135	10	34 003	11
Livre sterling.....	19 329	5	18 839	6
Yen japonais.....	15 019	4	20 788	7
Dollar australien.....	11 889	3	10 790	3
Dollar Hong Kong.....	8 086	2	4 423	1
Yuan chinois.....	6 412	2	3 434	1
Roupie indien.....	4 947	1	3 586	1
Franc suisse.....	4 002	1	4 381	1
Won sud-coréen.....	3 680	1	2 857	1
Peso chilien.....	2 695	1	2 387	1
Real brésilien.....	2 422	1	3 425	1
Autres.....	12 694	5	8 424	3
Total de l'exposition au risque de change.....	299 208	84	240 087	76
Dollar canadien.....	57 114	16	76 793	24
	356 322	100	316 880	100

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

Au 31 mars 2018, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, un changement de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par l'augmentation (diminution) suivante de la valeur des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements :

(en millions de dollars)

Devise	2018		2017	
	Variation de la valeur des placements nets		Variation de la valeur des placements nets	
	+1 %	-1 %	+1 %	-1 %
Dollar américain.....	(1 719)	1 719	(1 228)	1 228
Euro.....	(361)	361	(340)	340
Livre sterling.....	(193)	193	(188)	188
Yen japonais.....	(150)	150	(208)	208
Dollar australien.....	(119)	119	(108)	108
Dollar Hong Kong.....	(81)	81	(44)	44
Yuan chinois.....	(64)	64	(34)	34
Roupie indien.....	(50)	50	(36)	36
Franc suisse.....	(40)	40	(44)	44
Won sud-coréen.....	(37)	37	(29)	29
Peso chilien.....	(27)	27	(24)	24
Real brésilien.....	(24)	24	(34)	34
Autres.....	(127)	127	(84)	84
	(2 992)	2 992	(2 401)	2 401

*Risque de taux d'intérêt* : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement, d'une somme à recevoir sur les placements ou d'un passif lié aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

*Autres risques de prix* : Les autres risques de prix correspondent au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché découlant d'autres facteurs de risque comme le risque marchandises, le risque d'écart de crédit, le risque de corrélation et la volatilité.

- ii. *Risque de crédit* : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. L'exposition au risque de crédit du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, découle principalement de ses placements en titres de créance, des dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 6f) et des garanties. La valeur comptable de ces placements est présentée à la note 6 alors que celles des garanties est présentée à la note 16c).
- iii. *Risque de liquidité* : Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les paiements de pensions et prestations et les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. Le RPC gère ce risque par une planification des flux de trésorerie tant pour les besoins à court et long termes. Les flux de trésorerie sont préparés pour une période de deux ans et mis à jour hebdomadairement pour informer l'Office des liquidités requises pour que le RPC puisse rencontrer ses obligations financières. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, complète sa gestion du risque de liquidité par sa capacité à mobiliser des fonds au moyen de l'émission de papier commercial et de titres d'emprunt à terme et de la vente de titres en vertu de conventions de rachat (se reporter à la note 6 et note 7).

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 6 012 millions de dollars (6 168 millions de dollars en 2017) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 mars 2018, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élève à néant (néant en 2017). L'Office a également la capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire et des obligations négociables.

L'Office est exposé au risque de liquidité découlant de ses obligations de transférer de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 19). Afin de gérer ce risque de liquidité, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

## 6. Placements, sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements

Comme mentionné à la note 1, le rôle de l'Office est de placer l'actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Afin de remplir son mandat, l'Office a établi des politiques en matière de placement conformes à ses règlements. Ces politiques décrivent la façon dont il doit investir ses actifs et gérer et atténuer les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements de l'Office :

(en millions de dollars)

	2018	2017 <sup>2</sup>
<b>Actions</b>		
Actions canadiennes .....	12 292	8 624
Actions étrangères sur les marchés établis .....	181 244	148 897
Actions sur les marchés émergents .....	34 151	24 989
<b>Total des actions .....</b>	<b>227 687</b>	<b>182 510</b>
<b>Placements à revenu fixe</b>		
Obligations .....	63 851	61 240
Autres titres de créance .....	22 183	19 764
Titres du marché monétaire .....	8 213	19 408
<b>Total des placements à revenu fixe .....</b>	<b>94 247</b>	<b>100 412</b>
<b>Stratégies de rendement absolu.....</b>	<b>21 027</b>	<b>19 371</b>
<b>Actifs réels</b>		
Biens immobiliers .....	44 712	38 732
Infrastructures .....	30 399	27 899
<b>Total des actifs réels.....</b>	<b>75 111</b>	<b>66 631</b>
<b>Sommes à recevoir sur les placements</b>		
Titres acquis en vertu de conventions de revente .....	6 164	5 207
Intérêts courus .....	2 026	1 561
Sommes à recevoir sur les dérivés .....	1 918	1 718
Autres.....	647	290
<b>Total des sommes à recevoir sur les placements.....</b>	<b>10 755</b>	<b>8 776</b>
<b>Total des placements.....</b>	<b>428 827</b>	<b>377 700</b>
<b>Passifs liés aux placements</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat .....	(32 504)	(14 749)
Titres vendus à découvert.....	(13 574)	(24 177)
Passifs liés au financement par emprunt .....	(24 056)	(19 873)
Passifs liés aux dérivés .....	(1 712)	(1 401)
Autres.....	(795)	(223)
<b>Total des passifs liés aux placements .....</b>	<b>(72 641)</b>	<b>(60 423)</b>
Montants à recevoir au titre des opérations en cours .....	2 613	3 234
Montants à payer au titre des opérations en cours .....	(2 477)	(3 631)
<b>Placements nets<sup>1</sup>.....</b>	<b>356 322</b>	<b>316 880</b>

<sup>1</sup> La valeur totale des placements nets non négociés activement est de 214 507 millions de dollars au 31 mars 2018 (203 644 millions de dollars en 2017).

<sup>2</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite**

## a) Actions

Les placements en actions sont des placements dans des sociétés ouvertes et fermées de chacun des trois marchés suivants : le marché canadien, le marché étranger établi et le marché émergent.

- i. Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds, notamment de fonds spéculatifs. La juste valeur des actions cotées en bourse, y compris les positions vendeur sur actions, est fondée sur les cours du marché. Au 31 mars 2018, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 8 331 millions de dollars (8 022 millions de dollars en 2017). La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.
- ii. Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite. Au 31 mars 2018, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 39 377 millions de dollars (29 965 millions de dollars en 2017). La juste valeur des placements détenus directement est principalement déterminée au moyen des multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables ou de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Des opérations récentes sur le marché, s'il y a lieu, sont également utilisées. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de fonds de société en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues du secteur semblables aux méthodes susmentionnées.

## b) Placements à revenu fixe

- i. Les obligations comprennent des obligations négociables et non négociables. La juste valeur des obligations non négociables des gouvernements provinciaux du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie. Dans le cas des obligations négociables, y compris les positions vendeur sur obligations, la juste valeur est fondée sur les cours du marché ou calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- ii. Les autres titres de créance comprennent des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs, des placements dans des fonds de placements hypothécaires en difficulté, des fonds de titres de créance privés et des fonds spéculatifs ainsi que de placements dans des flux de rentrées provenant de droits de propriété intellectuelle et de redevances. La juste valeur des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs est fondée sur les cours du marché, les prix des courtiers ou les opérations récentes sur le marché, lorsque ces données sont accessibles. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- iii. Les titres du marché monétaire comprennent la trésorerie, les dépôts à terme, les bons du Trésor, le papier commercial et les billets à taux variable. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les produits d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces titres.

## c) Stratégies de rendement absolu

Les stratégies de rendement absolu comprennent des placements dans des fonds spéculatifs qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés. La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.

## d) Actifs réels

- i. L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés et des fonds de placements immobiliers.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés, pour le compte de l'Office, par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2018, ces placements immobiliers comprenaient des actifs de 44 712 millions de dollars (38 732 millions de dollars en 2017).

- ii. En général, les placements en infrastructures sont effectués directement, mais peuvent également être faits par l'intermédiaire de fonds de société en commandite. Au 31 mars 2018, les placements en infrastructures comprennent des placements directs d'une juste valeur de 30 350 millions de dollars (27 860 millions de dollars en 2017) et 49 millions de dollars en fonds d'investissements (39 millions de dollars en 2017).

La juste valeur des placements dans les biens immobiliers privés et des placements en infrastructures est principalement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie. La juste valeur des fonds de placements immobiliers et des fonds de placements en infrastructures détenu par l'intermédiaire de fonds de société en commandite est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les gestionnaires externes des fonds.



## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

#### e) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont initialement été acquis ou vendus, soit des montants qui, avec les produits d'intérêts à recevoir et les charges d'intérêts à payer, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.

Au 31 mars 2018, les échéances des titres acquis en vertu de conventions de revente s'établissent comme suit : moins de 1 an, 6 164 millions de dollars (5 207 millions de dollars en 2017); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2017).

Au 31 mars 2018, les échéances de la valeur non actualisée des titres vendus en vertu des conventions de rachat s'établissent comme suit : moins de 1 an, 32 559 millions de dollars (14 753 millions de dollars en 2017); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2017).

#### f) Contrats dérivés

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacent. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse. L'Office utilise différents types de produits dérivés, notamment les contrats à terme standardisés et contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les gains et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés dans le tableau des placements, comme illustré ci-dessus. La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les swaps, les options, les contrats à terme de gré à gré et les bons de souscription, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation telles que des modèles d'évaluation des options, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des prix établis par consensus obtenus auprès de courtiers indépendants ou de tiers fournisseurs.

#### g) Titres vendus à découvert

Au 31 mars 2018, des titres vendus à découvert d'un montant de 13 574 millions de dollars (24 177 millions de dollars en 2017) sont considérés comme remboursables dans un délai d'un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.

#### h) Passifs liés au financement par emprunt

Les passifs liés au financement par emprunt consistent en du papier commercial à payer et en des titres d'emprunt à terme. Le papier commercial à payer est comptabilisé à son montant initial, lequel, avec les charges d'intérêts à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs. La juste valeur des titres d'emprunt à terme est fondée sur les cours du marché.

Au 31 mars 2018, l'échéance de la valeur non actualisée du papier commercial à payer s'établit comme suit : moins de 1 an, 6 263 millions de dollars (11 120 millions de dollars en 2017); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2017). Au 31 mars 2018, l'échéance de la valeur non actualisée des titres d'emprunt à terme s'établit comme suit : moins de 1 an, 1 250 millions de dollars (néant en 2017); de 1 an à 5 ans, 10 614 millions de dollars (8 783 millions de dollars en 2017); et de 6 ans à plus de 10 ans, 6 046 millions de dollars (néant en 2017).

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite****7. Garanties**

Les opérations liées à des garanties, afin de soutenir les activités de placement de l'Office, sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des titres détenus et donnés en garantie au 31 mars se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2018	2017 <sup>2</sup>
Actifs de tiers détenus en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de revente <sup>1</sup> .....	6 187	5 196
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse <sup>1</sup> .....	692	493
Autres titres de créance <sup>1</sup> .....	760	726
Actifs détenus et actifs de tiers donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat <sup>1</sup> .....	(32 621)	(14 785)
Titres vendus à découvert <sup>1</sup> .....	(16 610)	(30 603)
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse.....	(315)	–
Action de sociétés fermées .....	(5 942)	(5 291)
Autres titres de créance .....	(4 417)	(3 957)
	(52 266)	(48 221)

<sup>1</sup> Au 31 mars 2018, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 6 967 millions de dollars (6 192 millions de dollars en 2017). Au 31 mars 2018, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie en tant que titres vendus à découvert et conventions de rachat était de 5 969 millions de dollars (2 677 millions de dollars en 2017).

<sup>2</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

**8. Crédeurs et charges à payer**

Les crédeurs et les charges à payer se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Charges d'exploitation.....	702	684
Pensions et prestations à payer.....	298	310
Impôts déduits sur les prestations à remettre à l'Agence du revenu du Canada.....	214	201
	1 214	1 195

**9. Comparaison des résultats avec le budget**

Les montants budgétés présentés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations proviennent des montants qui ont été budgétés initialement dans le *Plan ministériel 2017-2018 d'Emploi et Développement social Canada*, déposé au Parlement en mars 2017, et des prévisions du Bureau du surintendant des institutions financières.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

## 10. Revenu (perte) de placement net(te)

Le revenu (la perte) de placement net(te) est présenté(e) déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements, et est regroupé(e) selon les catégories d'actifs.

Pour l'exercice terminé le 31 mars, le revenu (la perte) de placement net(te) s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

	2018					Revenu (perte) de placement net(te)
	Revenu (perte) de placement <sup>1</sup>	Gain net (perte nette) sur les placements <sup>2,3,4</sup>	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements <sup>5</sup>	Coûts de transaction	
<b>Actions</b>						
Actions canadiennes .....	44	282	326	(7)	(2)	317
Actions étrangères sur les marchés établis .....	2 315	18 196	20 511	(419)	(129)	19 963
Actions sur les marchés émergents .....	328	4 419	4 747	(285)	(11)	4 451
	<u>2 687</u>	<u>22 897</u>	<u>25 584</u>	<u>(711)</u>	<u>(142)</u>	<u>24 731</u>
<b>Placements à revenu fixe</b>						
Obligations non négociables .....	952	(313)	639	–	–	639
Obligations négociables, trésorerie et stratégies de rendement absolu <sup>6</sup> .....	496	4 847	5 343	(886)	(110)	4 347
Placements dans des instruments de crédit .....	1 371	185	1 556	(13)	(32)	1 511
	<u>2 819</u>	<u>4 719</u>	<u>7 538</u>	<u>(899)</u>	<u>(142)</u>	<u>6 497</u>
<b>Actifs réels</b>						
Biens immobiliers .....	1 341	2 811	4 152	(128)	(61)	3 963
Infrastructures .....	891	2 710	3 601	–	(14)	3 587
Autres <sup>7</sup> .....	150	(951)	(801)	–	(36)	(837)
	<u>2 382</u>	<u>4 570</u>	<u>6 952</u>	<u>(128)</u>	<u>(111)</u>	<u>6 713</u>
<b>Passifs liés au financement par emprunt .....</b>	(294)	151	(143)	–	(6)	(149)
<b>Intérêts sur solde d'exploitation .....</b>	3	–	3	–	–	3
	<u>7 597</u>	<u>32 337</u>	<u>39 934</u>	<u>(1 738)</u>	<u>(401)</u>	<u>37 795</u>

Les notes se trouvent sous le tableau à la page suivante.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	2017					
	Revenu de placement <sup>1</sup>	Gain net (perte nette) sur les placements <sup>2,3,4</sup>	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements <sup>5</sup>	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
<b>Actions</b>						
Actions canadiennes .....	(107)	2 382	2 275	(13)	(9)	2 253
Actions étrangères sur les marchés établis .....	2 411	19 727	22 138	(488)	(93)	21 557
Actions sur les marchés émergents .....	226	2 976	3 202	(225)	(8)	2 969
	2 530	25 085	27 615	(726)	(110)	26 779
<b>Placements à revenu fixe</b>						
Obligations non négociables .....	957	(517)	440	–	–	440
Obligations négociables, trésorerie et stratégies de rendement absolu <sup>6</sup> .....	362	24	386	(452)	(108)	(174)
Placements dans des instruments de crédit .....	1 339	1 246	2 585	(133)	(39)	2 413
	2 658	753	3 411	(585)	(147)	2 679
<b>Actifs réels</b>						
Biens immobiliers .....	1 508	1 806	3 314	(153)	(100)	3 061
Infrastructures .....	1 022	692	1 714	–	(15)	1 699
Autres <sup>7</sup> .....	23	720	743	–	(66)	677
	2 553	3 218	5 771	(153)	(181)	5 437
<b>Passifs liés au financement par emprunt .....</b>	(144)	(380)	(524)	–	(9)	(533)
<b>Intérêts sur solde d'exploitation .....</b>	1	–	1	–	–	1
	7 598	28 676	36 274	(1 464)	(447)	34 363

<sup>1</sup> Comprend les produits d'intérêts, les dividendes, les charges d'intérêts sur les passifs liés au financement par emprunt ainsi que les autres produits et charges liés aux placements.

<sup>2</sup> Comprend les gains et les pertes réalisés ainsi que les variations non réalisées sur les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements.

<sup>3</sup> Comprend des gains de change de 2 100 millions de dollars (gains de 1 900 millions de dollars en 2017).

<sup>4</sup> Comprend des gains nets non réalisés de 8 783 millions de dollars (6 290 millions de dollars en 2017) qui correspondent à la variation de la juste valeur des investissements pour lesquelles la juste valeur est essentiellement calculée d'après des hypothèses fondées sur des données non observables sur le marché et qui sont toujours détenus à la fin de l'exercice. Si toutes les autres variables demeuraient constantes, l'utilisation de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses raisonnables de rechange se traduirait par une diminution de 5 200 millions de dollars (3 400 millions de dollars au 31 mars 2017) ou par une augmentation de 6 000 millions de dollars (3 800 millions de dollars au 31 mars 2017) de l'actif net.

<sup>5</sup> Comprend des frais de gestion de 1 029 millions de dollars (987 millions de dollars en 2017) et des commissions de performance de 709 millions de dollars (477 millions de dollars en 2017).

<sup>6</sup> Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne.

<sup>7</sup> Comprennent des actifs liés aux secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles.

## 11. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Afin de mesurer l'exactitude des paiements de prestations du RPC, le RPC se base sur un programme de qualité (la vérification de l'exactitude du paiement du RPC) qui estime, par extrapolation statistique, l'erreur la plus probable dans les paiements de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2018, les versements excédentaires et les moins-payés non décelés ont été estimés respectivement à 3,0 millions de dollars et à 70,4 millions de dollars (9,6 millions de dollars et 30,3 millions de dollars en 2016-2017). Le RPC utilise ces estimations pour évaluer la qualité et l'exactitude des décisions et pour améliorer constamment ses systèmes et pratiques de traitement des prestations du RPC.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, comme indiqué à la note 4, ont été enregistrés à titre de comptes à recevoir pour des fins de recouvrement et ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestation présentés ci-dessus pour la même période puisque ces derniers représentent une évaluation des versements excédentaires et des moins-payés potentiels basée sur l'extrapolation décrite ci-haut.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

## 12. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du RPC sont composées des frais encourus par différents ministères du gouvernement du Canada (GC) (se reporter à la note 17) pour la gestion des activités du RPC ainsi que des coûts opérationnels de l'Office.

(en millions de dollars)

	2018			2017 <sup>1</sup>		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Coûts liés au personnel, incluant le Régime de soins de santé.....	298	712	1 010	257	625	882
Perception des cotisations et services d'enquêtes.....	190	–	190	203	–	203
Services liés aux technologies de l'information et à la gestion de données ...	–	98	98	–	92	92
Administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels.....	104	–	104	102	–	102
Honoraires de services professionnels et de conseil .....	–	71	71	–	54	54
Impôt au titre des activités à l'étranger .....	–	40	40	–	32	32
Locaux et matériel .....	–	38	38	–	32	32
Amortissement des locaux et du matériel .....	–	27	27	–	30	30
Services de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada.....	14	–	14	13	–	13
Émissions des chèques et services informatiques .....	6	–	6	6	–	6
Autres .....	3	67	70	3	58	61
	615	1 053	1 668	584	923	1 507

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

## 13. Viabilité financière du Régime de pensions du Canada

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés versent des cotisations égales au RPC et les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée. Au moment de la création du régime en 1965, les conditions démographiques et économiques ont permis un financement immédiat approprié. Ce financement immédiat, avec une petite réserve équivalant à environ deux ans de dépenses, signifiait que les pensions et les prestations d'une génération donnée sont financées en bonne partie par les cotisations des générations futures. Cependant, l'évolution démographique et des conditions économiques ont entraîné une hausse considérable des coûts du RPC, et au milieu des années 1990, la baisse du niveau des actifs du RPC a nécessité l'utilisation d'une partie de la réserve pour couvrir les dépenses. Par conséquent, si les prestations du RPC étaient inchangées, le taux de cotisation aurait dû être augmenté régulièrement.

En conséquence, le RPC a fait l'objet d'une réforme majeure en 1997 pour en assurer la viabilité financière à long terme et améliorer l'équité entre les générations en modifiant son approche de financement à partir d'une base de répartition à une forme de capitalisation partielle appelée capitalisation aux taux de régime permanent, en instaurant la capitalisation intégrale supplémentaire pour les prestations nouvelles ou bonifiées et en réduisant à long terme la croissance des prestations. En outre, une nouvelle politique a été mise en place avec la création de l'Office. De plus, les avis statutaires périodiques du RPC par les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté d'une fois tous les cinq ans pour tous les trois ans.

La clé parmi les changements de 1997 a été l'introduction de dispositions autonomes pour sauvegarder le Régime : dans le cas où le taux de contribution minimum prévu est supérieur au taux de cotisation prévu par le *Régime de pensions du Canada* et qu'aucune recommandation n'a été faite par les ministres des Finances pour corriger la situation, le taux de contribution serait automatiquement augmenté et l'indexation des prestations actuelles serait suspendue.

Les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont pris des mesures supplémentaires en 1999 pour renforcer la transparence et l'imputabilité des rapports actuariels sur le RPC en approuvant des examens réguliers par les pairs indépendants des rapports actuariels et des consultations par l'actuaire en chef auprès d'experts sur les hypothèses à utiliser dans les rapports actuariels.

Le plus récent rapport triennal, soit le 27<sup>e</sup> rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2015, a été déposé au Parlement le 27 septembre 2016. Le prochain rapport actuariel triennal au 31 décembre 2018, devrait être déposé au Parlement d'ici décembre 2019. Le plus récent rapport actuariel, le 28<sup>e</sup> rapport actuariel modifiant le rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2015, a été déposé au parlement le 28 octobre 2016. Il a été préparé sur la base du 27<sup>e</sup> rapport actuariel afin d'illustrer l'impact des changements proposés au Régime de pensions du Canada, qui fut modifié le 15 décembre 2016 pour refléter la bonification au RPC tel que décrit à la note 1.

Selon le 27<sup>e</sup> rapport actuariel, en appliquant le taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi, les projections indiquent que l'actif du RPC augmentera significativement avec un ratio d'actifs/dépenses demeurera relativement stable au niveau de 6,5 pour la période entre 2016 et le début des années 2030 et ensuite progressant pour atteindre 7,4 d'ici 2090, en supposant que toutes les hypothèses sont réalisées.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

Un certain nombre d'hypothèses ont été utilisées dans le 27<sup>e</sup> rapport actuariel pour établir les projections de revenus et de dépenses du RPC sur une longue période de projection de 75 ans et pour déterminer le taux de cotisation minimal. Selon le jugement professionnel de l'actuaire en chef, ces hypothèses reflètent les meilleures estimations liées aux variables démographiques, économiques ainsi que d'autres variables telles que présentées dans le tableau ci-dessous. Ces hypothèses ont été révisées par un panel indépendant d'actuaire qualifiés.

	Au 31 décembre 2015 <sup>1</sup>		Au 31 décembre 2012 <sup>1</sup>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espérance de vie des Canadiens				
à la naissance, en 2016 .....	86,7 ans	89,7 ans	86,3 ans	89,3 ans
à l'âge de 65 ans, en 2016 .....	21,3 ans	23,7 ans	21,1 ans	23,5 ans
Taux de retraite pour la cohorte âgée de 60 ans.....	34 % (2016)	38 % (2016)	34 % (2016)	38 % (2016)
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par 1 000 travailleurs admissibles) .....	3,10 (2020)	3,65 (2020)	3,32 (2017) <sup>2</sup>	3,77 (2017) <sup>2</sup>
Indice de fécondité.....	1,65 (2019)		1,65 (2015)	
Taux de migration nette .....	0,62 % de la population (2016)		0,60 % de la population (2017)	
Taux d'activité (15-69 ans) en 2035 (2012 - en 2030) .....	77,5 %		76,8 %	
Taux d'emploi (15-69 ans) en 2035 (2012 - en 2030).....	72,6 %		72,1 %	
Taux de chômage.....	6,2 % (2025)		6,0 % (2023)	
Taux d'augmentation des prix .....	2,0 % (2017)		2,2 % (2021)	
Écart du salaire réel.....	1,1 % (2025)		1,2 % (2020)	
Taux de rendement réel (moyenne 75 ans).....	3,9 %		3,9 %	

<sup>1</sup> Les hypothèses devraient graduellement converger à leur valeur ultime. Les années entre parenthèses indiquent quand la valeur de l'hypothèse ultime est atteinte.

<sup>2</sup> L'hypothèse du 26<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC en ce qui a trait au taux ultime d'incidence de l'invalidité a été ajustée en fonction de la population admissible en 2015 afin qu'elle soit comparable avec l'hypothèse du 27<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC.

Dans le 27<sup>e</sup> rapport actuariel, le taux de cotisation minimal, lequel est le plus bas taux pour soutenir le RPC, a été établi à 9,79 % des gains cotisables à compter de 2019 (9,84 % à compter de 2016 dans le 26<sup>e</sup> rapport actuariel).

Les actifs du RPC disponibles pour les paiements de prestations représentent les fonds accumulés pour le paiement des pensions, prestations et charges d'exploitation, autrement dit les dépenses totales du RPC. La nature du financement partiel du RPC signifie que les cotisations par opposition à ces actifs sont la principale source de financement des dépenses du RPC. Le 27<sup>e</sup> rapport actuariel confirme que, selon les hypothèses sélectionnées, le taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi est et continuera d'être suffisant pour couvrir les dépenses de la période de 2016 à 2020. Après quoi, une portion (26 % en 2050) des revenus de placement sera nécessaire pour combler l'écart entre les cotisations et les dépenses. En appliquant le taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi et un retour sur le rendement nominal des actifs prévu de 5,1 % pour la période de 2016 à 2025, les projections indiquent que l'actif total disponible pour les paiements de prestations passera à 476 milliards de dollars à la fin de 2025.

Au 31 mars 2018, les actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC s'élevaient à 361,0 milliards de dollars (320,9 milliards de dollars en 2017), soit environ 7,4 fois la valeur totale des dépenses prévues pour 2019, établie à 48,7 milliards de dollars (2017 – 6,8 fois la valeur totale de 47,4 milliards de dollars des dépenses prévues pour 2018).

Divers tests ont été exécutés pour mesurer la sensibilité des projections à long terme de la situation financière du RPC en fonction des changements qui caractériseront l'évolution des contextes démographique et économique. Les meilleures estimations des hypothèses clés démographique et économique ont fait l'objet de variantes afin de mesurer les incidences possibles sur la situation financière du RPC.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

Les scénarios du coût bas et du coût élevé pour trois principales hypothèses sont présentés dans le tableau ci-dessous. Dans le cas de la mortalité, les hypothèses du coût bas et du coût élevé ont été élaborées en tenant compte des scénarios quant aux hypothèses de taux d'amélioration de la mortalité. Dans le cas de l'augmentation du salaire réel et du taux de rendement réel, ces hypothèses sont définies avec les limites supérieures et inférieures des intervalles de confiance de 80 %.

	Coût bas		Meilleure estimation		Coût élevé	
Mortalité :						
Espérance de vie des Canadiens à 65 ans en 2050	Hommes	20,9	Hommes	23,3	Hommes	25,8
avec améliorations futures .....	Femmes	23,2	Femmes	25,6	Femmes	27,9
Augmentation du salaire réel.....		1,8 %		1,1 %		0,4 %
Taux de rendement réel moyen (2016-2090).....		5,6 %		3,9 %		2,2 %

La mortalité est une hypothèse démographique très importante puisqu'elle a un impact sur la durée de la période de paiement des bénéficiaires. Si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait augmenter d'environ 2,5 ans d'ici 2050, le taux de cotisation minimal à compter de 2019 augmenterait à 10,10 % ce qui est supérieur au taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi. D'autre part, si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait être environ 2,5 ans de moins que prévu, le taux de cotisation minimal diminuerait à 9,46 %.

Les hypothèses économiques les plus sensibles sont celles relatives à l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements. La croissance du salaire réel a un impact direct sur le montant des cotisations futures du RPC. Si une augmentation de salaire réel de 1,8 % était envisagée à compter de 2025, le taux de cotisation minimal diminuerait pour se situer à 9,31 %. Cependant, si une augmentation de 0,4 % est envisagée à compter de 2017, le taux de cotisation minimal augmenterait pour s'établir à 10,32 %.

Les taux de rendement réels peuvent varier significativement d'une année à l'autre et peuvent avoir un impact significatif sur la taille de l'actif et sur le ratio des actifs sur les dépenses de l'année prochaine. Si un taux de rendement réel moyen de 5,6 % est présumé pour les 75 prochaines années (2016 à 2090), le taux de cotisation minimal diminue à 8,54 %. Cependant, si le taux de rendement réel moyen de 2,2 % est envisagé pour les 75 prochaines années, le taux minimum de cotisation augmente à 11,05 %.

Le tableau ci-dessous résume les résultats sensibles du taux de cotisation minimal et le ratio des actifs sur les dépenses de l'année prochaine selon le taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi pour l'évolution de la mortalité, l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements.

Hypothèse	Scénario	Taux de cotisation minimal <sup>1</sup> (%)	Ratio des actifs sur les dépenses sous un taux de cotisation de 9,9 %		
			2025	2050	2090
	Meilleure estimation	9,79	6,49	7,28	7,39
Taux de mortalité.....	Coût bas	9,46	6,50	7,97	13,12
	Coût élevé	10,10	6,47	6,67	3,20
Augmentation du salaire réel .....	Coût bas	9,31	6,54	8,70	12,61
	Coût élevé	10,32	6,37	5,50	– <sup>2</sup>
Rendement réel des placements .....	Coût bas	8,54	7,52	14,07	47,47
	Coût élevé	11,05	5,58	3,42	– <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Le taux de cotisation minimal figurant dans ce tableau correspond au taux applicable à compter de 2019.

<sup>2</sup> Actifs épuisés en 2086.

<sup>3</sup> Actifs épuisés en 2075.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

## 14. Obligations actuarielles au titre des prestations

Le 27<sup>e</sup> rapport actuariel du Régime de pensions du Canada évalue l'obligation actuarielle selon une approche de groupe avec nouveaux cotisants qui est conforme à la nature du financement partiel du RPC et fournit des informations sur l'approche de groupe sans nouveaux cotisants dans une note en bas du tableau. L'approche de groupe avec nouveaux cotisants se définit comme étant un groupe englobant tous les participants au RPC, qu'ils soient actuels ou futurs. Cela signifie que les cotisations futures des participants actuels et des nouveaux participants, de même que les prestations correspondantes, sont prises en compte afin de déterminer si l'actif actuel et les cotisations futures suffisent à couvrir l'ensemble des prestations futures. L'approche d'un groupe sans nouveaux cotisants ne comprend que les participants actuels au RPC, n'accepte aucun nouveau participant et ne permet aucune acquisition future de droits à une pension. Le choix de l'approche utilisée pour produire le bilan financier d'un système de sécurité sociale est principalement dicté par son approche de financement.

Le tableau ci-dessous, qui tient compte du taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi, fait état de l'excédent (du déficit) actuariel et du ratio de l'actif à l'obligation actuarielle pour l'approche avec nouveaux cotisants et l'approche sans nouveaux cotisants selon le rapport actuariel actuel et le précédent :

(en milliards de dollars)

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2012	
	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants
Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	2 547,4	285,4	2 245,8	175,1
Obligation actuarielle .....	2 546,1	1 171,1	2 254,7	1 004,9
Excédent (déficit) actuariel <sup>1</sup> .....	1,3	(885,7)	(8,9)	(829,8)
Ratio de l'actif à l'obligation actuarielle .....	100,1 %	24,4 %	99,6 %	17,4 %

<sup>1</sup> La détermination de l'excédent (déficit) actuariel est basée sur les revenus et les dépenses du RPC projetés sur la période de 150 ans.

Selon l'approche de financement de capitalisation partielle du RPC, au cours d'une année donnée, les cotisants permettent que leurs cotisations soient transformées en prestations qui seront versées aux bénéficiaires. Cet arrangement financier confère aux cotisants actifs et passés des droits sur les cotisations qu'effectueront les prochaines générations de cotisants. Ainsi, une évaluation adéquate de la viabilité financière d'un régime partiellement capitalisé au moyen de son bilan financier devrait tenir compte de ces droits.

L'approche reposant sur un groupe avec nouveaux cotisants tient compte spécifiquement de ces droits en faisant intervenir les cotisations et les prestations des participants actuels et à venir. Par comparaison, l'approche reposant sur un groupe sans nouveaux cotisants ne tient pas compte de ces droits puisque seuls les participants actuels sont considérés. Pour déterminer les obligations actuarielles du RPC selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, les revenus et des dépenses ont été projetées sur la période de 150 ans en utilisant les hypothèses du 27<sup>e</sup> rapport actuariel indiqué à la note 13. La période de projection de plus de 75 ans qui est utilisée pour calculer le taux de cotisation minimal est nécessaire pour s'assurer que les dépenses futures pour les cohortes qui entreront sur le marché du travail pendant cette période sont incluses dans les passifs.

Le RPC n'a jamais été destiné à être un régime entièrement financé et la viabilité financière du RPC n'est pas évaluée en fonction de son obligation actuarielle au titre des prestations. Selon le 27<sup>e</sup> rapport actuariel, le RPC a comme objectif d'être viable à long terme et de nature durable. Les responsables, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les paliers provinciaux, ont renforcé cet objectif en instaurant d'un commun accord un cadre de gouvernance et de responsabilisation rigoureux. Ainsi, si la viabilité financière du RPC devait être mesurée en fonction de l'excédent ou du déficit actuariel, les nouveaux cotisants devraient être considérés pour refléter le fait que le RPC est partiellement capitalisé, ou autrement dit, qu'il compte tant sur les cotisations futures que sur ses revenus d'investissement pour financer ses dépenses dans l'avenir. Selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, l'actuaire en chef confirme, sous la base des hypothèses sélectionnées, que le RPC est en mesure de répondre à ses obligations financières et qu'il demeurera viable à long terme.



**Régime de pensions du Canada – suite**

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

**15. Obligations contractuelles et engagements**

De par leur nature, les activités du RPC et de l'Office peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le RPC et l'Office sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses activités. Voici les principales obligations contractuelles et engagements pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en millions de dollars)

	Un an ou moins	Plus d'un an mais pas plus de cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Location et autres.....	36	115	26	177
Charges d'exploitation.....	625	–	–	625
	661	115	26	802

Les charges d'exploitation sont facturées au RPC conformément à divers protocoles d'entente (PE) entre le RPC et divers ministères du gouvernement du Canada (GC) pour la gestion des activités du RPC (se reporter à la note 17). Les PE peuvent être résiliés avec un avis écrit et requièrent un préavis écrit d'un an. Par conséquent, les charges d'exploitation divulguées sont une estimation des coûts qui seront imputés au compte du RPC au cours du prochain exercice. Des charges d'exploitation devraient continuer à être imputées au compte du RPC au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimés en ce moment.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire au placement visé par les modalités de chaque entente. Au 31 mars 2018, les engagements non financés totalisaient 41 767 millions de dollars (38 886 millions de dollars en 2017).

**16. Éventualités**

## a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2018, on dénombrait 4 480 appels (7 182 en 2017) concernant le paiement de pensions d'invalidité du RPC. Ces éventualités sont estimées de façon raisonnable, à partir des données historiques, à 26,5 millions de dollars (39,7 millions de dollars en 2017). Cette somme a été comptabilisée comme charge à payer dans ces états financiers consolidés.

## b) Autres réclamations et actions en justice

Dans le cours normal des affaires, le RPC est engagé dans diverses réclamations et actions en justice. Le montant des réclamations et leur dénouement ne peuvent être évalués pour le moment. Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement soit fait et qu'un estimé raisonnable puisse être fait. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers de 2017-2018 et 2016-2017 pour ces réclamations et actions en justice.

## c) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, s'est engagé auprès d'autres contreparties à garantir, au 31 mars 2018, une somme pouvant atteindre 2 842 millions de dollars (3 073 millions de dollars en 2017) dans le cas où certaines entités émettrices ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et autres ententes connexes.

## d) Indemnisations

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes significatives ni effectué de paiements significatifs d'indemnisation.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite****17. Opérations entre apparentés**

Le RPC effectue des opérations avec le gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont inscrites à la valeur d'échange. Les charges sont déterminées d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputées au RPC conformément à divers protocoles d'entente. Les détails de ces transactions sont fournis sous les charges d'exploitation du gouvernement du Canada (GC) à la note 12 et sous les obligations contractuelles à la note 15.

Le RPC reçoit gratuitement des services de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada. La valeur de ces services d'audit n'est pas significative aux fins des présents états financiers consolidés et n'a pas été comptabilisée.

**18. Bonification du Régime de pensions du Canada**

Le 15 décembre 2016, le projet de loi visant à mettre en œuvre la bonification du RPC a reçu la sanction royale, modifiant le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi sur l'Office* et la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Ces modifications législatives augmenteront le montant des cotisations au RPC et les pensions et prestations après retraite correspondantes qui seront versées sur les cotisations au RPC versées après 2018. Le *Régime de pensions du Canada* définit maintenant deux comptes distincts, le compte du RPC (RPC existant) et le compte supplémentaire du RPC (RPC bonifié), où les activités financières de chaque compte sont comptabilisées séparément. En raison de l'exigence prévue par la loi pour la capitalisation intégrale supplémentaire de toutes prestations nouvelles ou bonifiées (se reporter au deuxième paragraphe de la note 13), le compte supplémentaire du RPC est entièrement financé, contrairement au compte du RPC.

Les cotisations du compte supplémentaire du RPC commenceront le 1er janvier 2019. Pour se préparer à la mise en place du compte supplémentaire du RPC, le RPC et l'Office engagent des coûts. Tel que décrit dans le *Régime de pensions du Canada*, ainsi que dans la *Loi sur l'Office*, les coûts d'administration initiaux et les intérêts connexes engagés relativement à la bonification du RPC par l'entremise du compte supplémentaire du RPC sont financés temporairement par le compte du RPC. Les détails de ces coûts d'administration initiaux et les intérêts connexes sont fournis à la note 4.

Le compte supplémentaire du RPC reportera les coûts d'administration initiaux et les intérêts connexes engagés en 2018-2019 lorsque les cotisations seront reçues, à compter du 1er janvier 2019. Le compte supplémentaire du RPC commencera à rembourser ces coûts à une date déterminée par le ministre, qui peut être au plus tard le 31 décembre 2020 et doivent être entièrement remboursés au plus tard le 31 mars 2021.

**19. Information supplémentaire**

L'Office et différents ministères fédéraux assument conjointement la gestion des actifs et des activités du RPC. L'Office est responsable de l'investissement de la majorité des actifs du RPC, tandis que le gouvernement du Canada, par l'entremise de différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants et s'occupe de la perception des cotisations du RPC ainsi que de la gestion et du paiement des prestations du RPC. Afin de montrer la responsabilité de chaque partie, le tableau suivant présente de l'information sommaire sur les niveaux d'actifs et de passifs et sur les sources de revenus et les charges gérées par le gouvernement du Canada et l'Office.

(en millions de dollars)

	2018			2017 <sup>1</sup>		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Actifs financiers.....	5 388	431 544	436 932	4 731	381 017	385 748
Actifs non financiers.....	–	397	397	–	396	396
Passifs.....	525	75 807	76 332	513	64 736	65 249
Actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	4 863	356 134	360 997	4 218	316 677	320 895
Revenus						
Cotisations.....	48 435	–	48 435	46 966	–	46 966
Revenus de placement.....	3	37 792	37 795	1	34 362	34 363
	48 438	37 792	86 230	46 967	34 362	81 329
Charges						
Pensions et prestations.....	44 460	–	44 460	42 502	–	42 502
Charges d'exploitation.....	615	1 053	1 668	584	923	1 507
	45 075	1 053	46 128	43 086	923	44 009
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	3 363	36 739	40 102	3 881	33 439	37 320

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

**Régime de pensions du Canada – fin****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – fin**

Conformément au paragraphe 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord daté du 1er avril 2004, les sommes non nécessaires pour la satisfaction des obligations particulières du RPC sont transférées hebdomadairement à l'Office. Les fonds proviennent des cotisations des employeurs et des employés au RPC et des revenus d'intérêts générés par le dépôt auprès du receveur général.

Au besoin, l'Office transfère de la trésorerie au RPC, ce qui comprend la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires pour couvrir les obligations liées aux pensions, aux prestations et aux charges d'exploitation du RPC.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, un total de 36 425 millions de dollars (39 517 millions de dollars en 2017) a été transféré à l'Office et un total de 33 707 millions de dollars (35 220 millions de dollars en 2017) a été retourné au RPC aux fins de trésorerie.

**Transferts cumulatifs nets à l'Office**

(en millions de dollars)

	2018	2017
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada		
Transferts cumulatifs à l'Office.....	492 033	455 608
Transferts cumulatifs de l'Office .....	(351 513)	(317 806)
	140 520	137 802

**20. Information comparative**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

## Compte des rentes sur l'État

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et à son règlement.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte des rentes sur l'État, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

*La sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 28 août 2018

## Compte des rentes sur l'État – suite

### Rapport de l'actuaire

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État (le « compte ») au 31 mars 2018. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le passif actuariel et la situation financière du compte au 31 mars 2018.

Au 31 mars 2018, le passif actuariel présenté dans les Comptes publics du Canada et utilisé pour déterminer le montant débité du compte et crédité au Fonds consolidé du revenu, est basé sur les taux de mortalité et d'intérêt prescrits. De plus, le passif actuariel présenté dans l'état de la situation financière, dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite des états financiers du compte, est basé sur les hypothèses de rechange des taux de mortalité et d'intérêt.

L'évaluation du passif actuariel et de la situation financière du compte repose donc sur ce qui suit :

- les données sur les participants au 31 mars 2018 fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada;
- les données sur l'actif fournies par EDSC;
- pour les Comptes publics du Canada :
  - des taux de mortalité tels que prescrits par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, c'est-à-dire, des taux de mortalité de la table de rente pour 1983, pour les contrats individuels et collectifs, modifiée selon l'échelle de projection G publiée par la « Society of Actuaries »; et
  - un taux d'intérêt annuel de 7 % tel que prescrit par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*;
- pour les états financiers du compte :
  - la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience; et
  - un taux d'intérêt déterminé par l'approche d'une courbe de rendement. La courbe de rendement est déterminée par référence aux rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée.

L'actif du compte est théorique et sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada. Par conséquent, le passif actuariel correspond à la valeur actualisée des paiements futurs au taux d'intérêt prescrit ou de rechange. Puisque les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, l'évaluation ne tient compte d'aucune provision pour frais administratifs. Cette évaluation n'inclut aucune marge ajoutée pour écarts défavorables.

À notre avis, compte tenu du fait que l'évaluation est préparée en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées pour les Comptes publics du Canada respectent les exigences légales;
- les hypothèses de rechange des taux de mortalité et d'intérêt qui ont été utilisées pour les états financiers du compte sont raisonnables et pertinentes;
- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels; et
- l'évaluation est appropriée, conforme aux exigences législatives et ses résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En date du 28 août 2018, nous n'avons connaissance d'aucun événement subséquent qui aurait une incidence sur l'évaluation. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2019.

Annie St-Jacques  
Actuaire principale  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Bureau de l'actuaire en chef

Thierry Truong  
Actuaire adjoint principal  
Fellow de la Society of Actuaries  
Bureau de l'actuaire en chef

Alice Chiu  
Actuaire adjointe  
Associée de la Society of Actuaries  
Bureau de l'actuaire en chef

Bureau du surintendant des institutions financières Canada  
Ottawa, Canada  
Le 28 août 2018

## Compte des rentes sur l'État – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

#### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte des rentes sur l'État, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2018, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du Compte des rentes sur l'État dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et ses règlements.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Heather McManaman, CPA, CA  
Directrice principale

Le 28 août 2018  
Halifax, Canada

## Compte des rentes sur l'État – suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017	Au 1er avril 2016
		Redressé (note 3)	Redressé (note 3)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>			
Créances.....	47	44	59
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 4).....</b>	<b>134 646</b>	<b>154 138</b>	<b>174 712</b>
<b>Déficit à être financé par le gouvernement du Canada (note 5).....</b>	<b>134 599</b>	<b>154 094</b>	<b>174 653</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*La sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Mark Perlman, CPA, CMA*

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Payé par le gouvernement du Canada</b>		
Primes (note 5).....	(1)	(4)
Rentes versées (note 5).....	19 329	21 360
Remboursements de primes et autres (note 5).....	11	27
.....	19 339	21 383
Montant payé par le Trésor.....	(19 339)	(21 383)
<b>Dépenses administratives</b>		
Services reçus gratuitement (note 6).....	1 324	1 590
Services assumés par Emploi et Développement social Canada (note 6).....	(1 324)	(1 590)
<b>Variation des créances et augmentation (diminution) de l'actif net.....</b>	<b>3</b>	<b>(15)</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice.....	44	59
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice.....</b>	<b>47</b>	<b>44</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
		Redressé (note 3)
<b>Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice.....</b>	<b>154 138</b>	<b>174 712</b>
Intérêts et autres éléments.....	2 574	2 546
Prestations versées.....	( 19 337)	( 21 402)
Pertes actuarielles liées à l'expérience.....	48	760
Pertes dues au changement d'hypothèses de mortalité (note 5).....	–	923
Gains dus au changement d'hypothèse de taux d'escompte (note 5).....	( 2 777)	( 3 401)
<b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice (note 4).....</b>	<b>134 646</b>	<b>154 138</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte des rentes sur l'État – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

#### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

Le Compte des rentes sur l'État (le Compte) a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, telle que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et il fonctionne à même le Trésor.

#### 2. Principales conventions comptables

##### a) Méthode de présentation

Les états financiers du Compte sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600) selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés en dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Compte. Le chapitre 4600 fournit des normes comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. Pour les conventions comptables qui ne se rapportent ni aux placements ni aux obligations au titre des prestations de retraite, le Compte se conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) de la Partie 1 du Manuel de CPA Canada dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600, qui ont préséance.

Les états financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018, furent autorisés par les signataires le 28 août 2018.

##### b) Obligations au titre des prestations de retraite

La méthode qui a servi au calcul des obligations au titre des prestations de retraite inclut, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actuelle actualisée de ces rentes est déterminée sur une base actuarielle en utilisant la meilleure estimation selon les tables de mortalité ajustées pour l'expérience au 31 mars 2018. Les taux d'escompte utilisés pour mesurer la valeur actuelle sont basés sur le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui a été calculé à partir des rendements de la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent les flux de trésorerie futurs estimatifs.

##### c) Services reçus gratuitement

Les services administratifs rendus gratuitement par EDSC sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations selon leur valeur estimative. Un montant correspondant à ces frais est crédité à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

##### d) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, des obligations au titre des prestations de retraite et de l'intérêt présentés à la date des états financiers. Les obligations au titre des prestations de retraite dépendent de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle utilisant des hypothèses telles que les taux de mortalité et d'escompte. Des changements à ces hypothèses auront un impact sur le montant comptabilisé comme valeur actuelle actuarielle. Le montant comptabilisé comme valeur actuelle actuarielle à la fin des exercices financiers est présenté à la note 4. Les résultats réels peuvent être différents de façon importante des estimés et hypothèses. En conséquence, il est possible que les montants des obligations au titre des prestations de retraite et que le montant des comptes connexes puissent à court terme changer de façon significative. Une révision d'estimation comptable est comptabilisée dans la période de la révision si la révision n'affecte que cette période ou dans la période de révision et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également concernées par cette révision.



## Compte des rentes sur l'État – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

## 3. Changements à une politique comptable et redressement

Le Gouvernement du Canada a adopté une nouvelle méthodologie de taux d'escompte afin de déterminer la valeur actualisée des prestations attendues futures pour mesurer les pensions de retraite non capitalisées dans les *Comptes publics du Canada 2018*. Pour favoriser une plus grande comparabilité, cette méthode a été adoptée pour ces états financiers.

Selon le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, le Compte doit utiliser le taux d'intérêt prescrit de 7 %. Puisque ce taux prescrit ne reflète pas les taux d'escompte courants, une nouvelle méthodologie de taux d'escompte considérée comme reflétant les taux courants a été choisie afin de fournir une évaluation plus précise et en temps opportun de la valeur actuelle actualisée des prestations attendues futures, et donc de fournir une information plus fiable et plus pertinente aux utilisateurs des états financiers. Ce changement de politique adopté par le Compte vise à mesurer les obligations au titre des prestations de retraite au montant déterminé par le promoteur du régime (le gouvernement du Canada).

La nouvelle méthodologie du taux d'escompte est établie sur le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui a été calculé à partir des rendements de la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada, et elle affecte les obligations au titre de prestations de retraite reliées au Compte. Comme cette nouvelle méthodologie donne un taux d'escompte qui est moins élevé que le taux prescrit de 7 %, le résultat de la valeur actuarielle des prestations attendues futures est estimé plus élevé pour les exercices précédents et courant. Les obligations au titre des prestations de retraite sont à 134,6 millions de dollars (154,1 millions de dollars en 2017) comparées à 102,3 millions de dollars (114,3 millions de dollars en 2017) selon la méthodologie précédente du taux d'escompte.

Conséquemment, les tableaux ci-bas présentent l'impact de la politique comptable révisée sur l'état de la situation financière et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de l'exercice précédent estimée en utilisant les taux de mortalité ajustés pour l'expérience et le taux d'intérêt de 7 % dans la « Présentation antérieure ». Le « Redressé » est estimé selon les taux de mortalité ajustés pour l'expérience et selon la nouvelle méthodologie du taux d'escompte. L'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas affecté par ce changement de politique comptable.

État de la situation financière  
au 31 mars 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	Présentation antérieure	Ajustement	Redressé
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>			
Créances .....	44	–	44
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 4) .....</b>	<b>114 318</b>	<b>39 820</b>	<b>154 138</b>
<b>Déficit à être financé par le gouvernement du Canada (note 5) .....</b>	<b>114 274</b>	<b>39 820</b>	<b>154 094</b>

État de la situation financière d'ouverture  
au 1er avril 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	Présentation antérieure	Ajustement	Redressé
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>			
Créances .....	59	–	59
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 4) .....</b>	<b>126 484</b>	<b>48 228</b>	<b>174 712</b>
<b>Déficit à être financé par le gouvernement du Canada (note 5) .....</b>	<b>126 425</b>	<b>48 228</b>	<b>174 653</b>

## Compte des rentes sur l'État – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

## État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	Présentation antérieure	Ajustement	Redressé
<b>Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice .....</b>	<b>126 484</b>	<b>48 228</b>	<b>174 712</b>
Intérêts et autres éléments.....	8 194	(5 648)	2 546
Prestations versées.....	(21 402)	–	(21 402)
Pertes actuarielles liées à l'expérience .....	598	162	760
Pertes dues au changement d'hypothèses de mortalité (note 5) .....	444	479	923
Gains dus au changement d'hypothèse de taux d'escompte (note 5) .....	–	(3 401)	(3 401)
<b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice (note 4).....</b>	<b>114 318</b>	<b>39 820</b>	<b>154 138</b>

L'information comparative de la note 5 Déficit à être financé par le gouvernement du Canada a aussi été redressée résultant du changement de politique comptable. Pour plus d'information, se référer à la note 5.

## 4. Obligations au titre des prestations de retraite

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a effectué l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État au 31 mars.

Selon la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, les prestations attendues futures sont escomptées en utilisant un taux annuel de 7 %. Les prestations futures sont estimées en utilisant les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé *Transactions of the Society of Actuaries*, pour les rentes individuelles et collectives respectivement. Les obligations au titre des prestations de retraite ont été initialement comptabilisées dans le Compte des rentes sur l'État établi dans les Comptes publics du Canada. Selon cette loi et ce règlement, le solde du Compte des rentes sur l'État est de 107,8 millions de dollars (120,5 millions de dollars en 2017). Tout redressement requis selon les politiques comptables est alors comptabilisé dans un compte de provision pour redressement de pension.

Selon l'évaluation actuarielle pour fins comptables, les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars 2018 s'élevaient à 134,6 millions de dollars (154,1 millions de dollars en 2017).

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
		Redressé (note 3)
Obligations au titre des prestations de retraite :		
Rentes reportées <sup>1</sup> .....	5 068	7 740
Rentes échues <sup>1</sup> .....	129 578	146 398
	134 646	154 138

<sup>1</sup> Pour les éléments qui ont été affectés par le redressement :

(en milliers de dollars canadiens)

	Présentation antérieure	Ajustement	Redressé
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017			
Rentes reportées.....	3 989	3 751	7 740
Rentes échues .....	110 329	36 069	146 398

L'âge moyen des rentiers a été estimé à 84,3 ans et la durée de vie restante du compte a été estimée à 41 ans au 31 mars 2018.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 mars 2019.

## Compte des rentes sur l'État – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

## 5. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada

La *Loi relative aux rentes sur l'État* autorise le gouvernement du Canada à vendre des rentes au public canadien. Le gouvernement du Canada a conclu des contrats de rente avec une promesse de payer les rentes. Il est aussi tenu, en vertu de la Loi, de maintenir un compte, qui opère sous le Trésor, appelé le Compte des rentes sur l'État, afin d'enregistrer toutes les opérations liées à ces rentes. Ces opérations comprennent toutes les sommes reçues et payées, les actifs et les obligations relatifs à l'octroi d'une rente, les rentes non réclamées et réclamées ainsi que les obligations représentant la valeur actualisée des rentes futures contractées. Il comprend également le montant des intérêts courus sur les obligations au titre des prestations de retraite.

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
		Redressé (note 3)
<b>Obligations du gouvernement du Canada au début de l'exercice.....</b>	<b>154 094</b>	<b>174 653</b>
Intérêts <sup>1</sup> .....	2 570	2 397
Primes.....	1	4
Rentes réclamées.....	34	172
Rentes versées.....	(19 329)	(21 360)
Remboursement de primes et autres.....	(11)	(27)
Rentes non réclamées.....	(31)	(27)
(Gains) pertes actuariels liés à l'expérience <sup>1</sup> .....	48	760
Pertes dues au changement d'hypothèses de mortalité <sup>1</sup> .....	–	923
(Gains) (gains) dus au changement d'hypothèses de taux d'escompte <sup>1</sup> .....	(2 777)	(3 401)
	(19 495)	(20 559)
<b>Obligations du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice.....</b>	<b>134 599</b>	<b>154 094</b>

<sup>1</sup>Pour les éléments qui ont été affectés par le redressement :

(en milliers de dollars canadiens)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017	Présentation antérieure	Ajustement	Redressé
Intérêts.....	8 045	(5 648)	2 397
Pertes actuarielles liées à l'expérience.....	598	162	760
Pertes dues au changement d'hypothèses de mortalité (note 5).....	444	479	923
Gains dus au changement d'hypothèses de taux d'escompte (note 5).....	–	(3 401)	(3 401)

**Intérêts**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés sur les obligations au titre des prestations de retraite en utilisant le taux d'escompte selon le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui a été calculé à partir des rendements de la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada au 31 mars 2018. Le taux d'escompte était à 1,79 % au 31 mars 2017 (1,47 % au 31 mars 2016).

**Primes**

Les primes sont déposées au Trésor.

**Rentes réclamées**

Les rentes réclamées sont constituées de sommes non réclamées antérieurement qui avaient été versées au Trésor. Si les rentiers sont retracés, la valeur actuelle actuarielle de leur rente est payée.

**Compte des rentes sur l'État – fin****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – fin****Rentes non réclamées**

Les rentes non réclamées sont constituées des sommes à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pu être retracés.

**Pertes (gains) actuariels liés à l'expérience**

À la fin de tout exercice, la somme comptabilisée des obligations au titre des prestations de retraite peut être différente de celle attendue due aux changements résultant de l'analyse de l'expérience et les effets du changement aux hypothèses actuarielles.

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, les principales sources de gains et pertes sont la mortalité et les retraites des participants actuels. Les gains et les pertes liés à la mortalité comprennent les changements aux paiements attendus dans le futur suite au décès ou à la survie des retraités et la différence entre les prestations attendues et les prestations payées au cours de l'année.

La meilleure estimation de la gestion des obligations au titre des prestations de retraite est calculée selon les taux de mortalité de l'évaluation actuarielle du Régime de pensions du Canada et le taux d'escompte en utilisant les rendements de la courbe de rendement zéro coupon pour les obligations du gouvernement du Canada au 31 mars 2018. Les obligations au titre des prestations de retraite sont estimées selon les taux de mortalité utilisés dans le *27<sup>e</sup> rapport actuariel du Régime de pensions du Canada*. Le taux d'escompte était de 2,1 % au 31 mars 2018 (1,79 % au 31 mars 2017).

**6. Opérations entre apparentés**

Le Compte est lié aux ministères gouvernementaux, organismes et sociétés d'État sous un contrôle commun tenu par le gouvernement du Canada. Il n'y a pas de transactions importantes avec ses entités apparentées autres que celles décrites à la note 2 c), Services reçus gratuitement. Ces services administratifs inclus ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Salaires .....	942	1 109
Coûts d'opération .....	290	418
Services actuariels .....	92	63
<b>Services reçus gratuitement.....</b>	<b>1 324</b>	<b>1 590</b>

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)**

**Responsabilité de la direction relativement aux états financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'image fidèle des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) relève de la direction de la Gendarmerie royale du Canada.

Les états financiers de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils comprennent, lorsque nécessaire, les meilleurs jugements et estimations établis par la direction.

Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction a établi des livres, des registres, ainsi que des méthodes de gestion et de contrôle interne qu'elle maintient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

*La commissaire,*  
Brenda Lucki

*Le dirigeant principal des*  
*Finances et de l'Administration,*  
Dennis Watters, CPA, CA

Le 27 juillet 2018

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

#### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 2018, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et ses règlements.

Pour le vérificateur général du Canada,

Mélanie Cabana, CPA, CA  
Directrice principale

Le 27 juillet 2018  
Ottawa, Canada

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Passifs</b>		
Prestations à payer (note 3) .....	75 901	334 983
<b>Actif net disponible pour le service des prestations .....</b>	<b>(75 901)</b>	<b>(334 983)</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 4).....</b>	<b>12 726 596</b>	<b>14 390 621</b>
<b>Déficit qui sera financé par le gouvernement du Canada (note 5) .....</b>	<b>(12 802 497)</b>	<b>(14 725 604)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

La commissaire,  
Brenda LuckiLe dirigeant principal des  
Finances et de l'Administration,  
Dennis Watters, CPA, CA

Le 27 juillet 2018

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations  
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice .....</b>	<b>(334 983)</b>	<b>(334 446)</b>
Diminution (augmentation) des prestations à payer.....	259 082	(537)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(75 901)</b>	<b>(334 983)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite  
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Obligations au titre des prestations de retraite, au début de l'exercice .....</b>	<b>14 390 621</b>	<b>15 766 250</b>
Intérêts cumulés sur les prestations constituées, montant net .....	560 856	672 153
Cotisations des participants au titre des services passés .....	2 049	2 856
Modifications aux hypothèses actuarielles (note 6) .....	–	282 283
(Gains)/pertes actuariels.....	(126 902)	289 360
Versement des prestations aux survivants et transferts aux prestations à payer .....	(2 100 028)	(2 622 281)
<b>Obligations au titre des prestations de retraite, à la fin de l'exercice .....</b>	<b>12 726 596</b>	<b>14 390 621</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

#### 1. Description de la Caisse de pension

Une brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est fournie ci-dessous.

##### a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la Caisse de pension) a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (la *Loi*) (en vigueur depuis 1959), ainsi que son règlement connexe.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1er mars 1949, ont le droit d'acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) assure la gestion de la Caisse de pension et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) se charge de l'administration courante de la Caisse de pension. Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), une unité du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) procède périodiquement à des évaluations actuarielles de la Caisse de pension.

Toutes les opérations monétaires de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées dans le Fonds du revenu consolidé (FRC).

La Caisse de pension est présentée selon les normes applicables aux régimes de retraite à prestations déterminées tel que décrit à la note 2 a).

##### b) Politique de capitalisation

Tous les membres admissibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs cotisant à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant de versement des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du FRC, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

##### c) Versement des prestations aux survivants

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

##### i. Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 % du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

##### ii. Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, sont les plus admissibles à partager les prestations.

##### iii. Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de base de décès payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.



## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite

#### d) Dividendes sur le versement des prestations aux survivants

La *Loi* stipule que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront être versées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de base de décès, gagnées et futures.

#### e) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

## 2. Principales conventions comptables

#### a) Mode de présentation

Ces états financiers présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres de la Caisse de pension et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

Ces états financiers sont préparés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Caisse de pension, conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) de la partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 fournit des indications comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, la Caisse de pension se conforme à la partie I du Manuel de CPA Canada – Normes internationales d'information financière (IFRS). Lorsque les IFRS de la partie I ne sont pas en harmonie avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la préséance.

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 ont été autorisés par les signataires le 27 juillet 2018.

#### b) Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont comme suit :

##### i. Versement des prestations aux survivants

Les prestations sont constatées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à titre de réduction de l'obligation au titre des prestations de retraite et de l'actif net disponible pour le service des prestations au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension ou au décès de la veuve.

##### ii. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont établies à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation préparée par le BAC. L'évaluation est mise à jour annuellement à l'aide des données valides à la date des états financiers. Les obligations au titre des prestations de retraite sont égales à la valeur de toutes les prestations futures à verser, escomptées en fonction des hypothèses actuarielles, qui sont formulées à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

##### iii. Services fournis gratuitement et transactions entre apparentés

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement puisque la valeur de ces services n'est pas significative dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble. Ces services comprennent :

- Gestion financière et autres services de soutien fournis par la GRC;
- Évaluation actuarielle et autres services du BAC;
- Coûts d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – suite**

## c) Sources d'incertitude relative aux estimations

Aux fins d'établissement de ces états financiers, la haute direction utilise des estimations et des hypothèses qui touchent principalement les passifs déclarés ainsi que d'autres renseignements.

Dans l'établissement d'estimations et dans l'utilisation d'hypothèses, la haute direction se fie sur des renseignements externes et des conditions observables autant que possible. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur d'autres facteurs qui sont considérés être pertinents. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des estimations et des hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituent l'élément le plus important qui fait l'objet d'estimations et d'hypothèses. Ces obligations sont fonction d'un certain nombre de facteurs déterminés selon une méthode actuarielle à l'aide d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation (taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension), les taux de mortalité, la proportion de participants mariés et l'âge des nouvelles veuves. Chaque année, la Caisse de pension consulte les actuaires externes du BAC à propos de ces estimations et de ces hypothèses. Tout changement aura une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Des détails relatifs à ces estimations et à ces hypothèses ont été fournis à la note 4.

**3. Prestations à payer**

Les prestations à payer représentent les prestations sous forme de montant forfaitaire qui sont devenues payables lors du décès du participant ou de la veuve au cours de l'année, mais n'avaient pas encore été approuvées par le ministre. Au 31 mars 2018, les prestations à payer étaient de 75 901 \$ (334 983 \$ en 2017).

**4. Obligations au titre des prestations de retraite**

Les obligations au titre des prestations de retraite sont établies à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation. Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées au moins une fois tous les cinq ans. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation remonte au 31 mars 2016, et a été déposée au Parlement le 18 janvier 2017. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2019 sera déposée au Parlement en 2020.

L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation la plus récente indiquait un excédent actuariel de 1 348 000 \$. Un décret en date du 13 avril 2017 a approuvé qu'une portion de l'excédent soit distribuée par une augmentation annuelle de la pension de base de 1,9 % à compter du 1er avril 2018 et de 1,9 % à compter du 1er avril 2019, en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiements résiduels.

L'utilisation prévue du solde résiduel de l'excédent actuariel est de pourvoir au paiement des augmentations des prestations au cours de la durée résiduelle de la Caisse de pension. Au 31 mars 2018, l'âge moyen des membres était d'environ 92,4 ans et l'âge moyen des veuves était d'environ 90,0 ans. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 29 ans selon l'évaluation actuarielle exigée par la loi au 31 mars 2016.

Les hypothèses les plus probables de la direction qui servent à établir les obligations au titre des prestations de retraite sont à la fois de nature économique et non économique. Les hypothèses non économiques ont trait notamment au taux de mortalité, la proportion de membres mariés, et l'âge des nouvelles veuves. Les taux de mortalité pour les membres sont fondés sur les taux pour les membres réguliers de sexe masculin tirés du rapport actuariel sur le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2015. Les taux de mortalité pour les veuves sont fondés sur la table de mortalité 2014 des retraités canadiens (CPM2014). Les taux de mortalité sont réduits à l'avenir avec la même hypothèse d'amélioration de la longévité établie pour le *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* à la date de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les principales hypothèses économiques portent sur les taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension. Ce taux est dérivé du rendement d'un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans émises à des taux d'intérêt prescrits et conservées jusqu'à échéance en date de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. On refait régulièrement l'évaluation de la pertinence des hypothèses.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – fin****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 – fin**

L'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite est mise à jour annuellement en fonction des transactions réalisées en cours d'exercice, y compris des gains actuariels imputables aux fluctuations dans la population des membres et conjoints survivants du Régime. L'information contenue dans les présents états financiers reflète l'évaluation actuarielle pour la mise à jour annuelle des obligations au titre des prestations de retraite réalisée le 31 mars 2018. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite à cette date était de 12 726 596 \$ (14 390 621 \$ en 2017).

Le taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est 4,2 % par année (2017 – 4,4 % par année). On prévoit que le taux d'intérêt à long terme de la Caisse de pension diminuera à 3,1 % par année (2017 – 3,1 % par année) à compter de 2031 (2017 – à compter de 2031) et augmentera pour atteindre le taux ultime de 4,6 % (2017 – 4,6 % par année). Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Durant l'exercice, aucune modification n'a été apportée à la Caisse de pension (aucune en 2017).

**5. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada**

Toutes les transactions de la Caisse de pension sont effectuées par le biais d'un compte à fins déterminées dans le FRC et sont rapportées dans les Comptes publics du Canada. Ceci comprend les cotisations reçues, les revenus d'intérêts enregistrés dans la Caisse de pension et le versement des prestations aux survivants.

Le gouvernement a une obligation légale de verser les prestations relatives à la Caisse de pension. Cette obligation au titre des prestations de retraite est envers les survivants des participants qui ont contribué à la Caisse de pension au cours des années. Cependant, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour constituer une provision suffisante pour versements futurs, le gouverneur en conseil peut augmenter le montant des prestations pour déboursier le surplus aux survivants. De ce fait, le gouvernement a une obligation envers les bénéficiaires pour le solde de la Caisse de pension rapporté dans le compte à fins déterminées. Le tableau suivant présente ces obligations au 31 mars :

(en dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Solde d'ouverture, compte à fins déterminées.....</b>	<b>15 791 975</b>	<b>17 672 931</b>
Rentrées et autres crédits.....	622 707	741 324
Paiements et autres débits.....	(2 359 110)	(2 622 280)
<b>Solde de clôture, compte à fins déterminées.....</b>	<b>14 055 572</b>	<b>15 791 975</b>
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada.....	(12 802 497)	(14 725 604)
<b>Excédent dû aux bénéficiaires.....</b>	<b>1 253 075</b>	<b>1 066 371</b>

**6. Révision des hypothèses actuarielles**

Les révisions des hypothèses actuarielles comprennent des révisions de la mortalité des veuves, le rendement à long terme de la Caisse et les hypothèses de mortalité des participants. Au 31 mars 2018, les obligations au titre des prestations de retraite ont augmenté par néant (282 283 \$ en 2017) en conséquence des révisions des hypothèses actuarielles.

# Section **7**

*Comptes publics du Canada  
2017-2018*

## **Trésorerie et créances au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	252
Impôts à recevoir .....	253
Autres créances .....	254

## Trésorerie et créances

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique Trésorerie et créances.

**Tableau 7.1**  
**Trésorerie et créances**

(en dollars)

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie, tableau 7.2.....	34 642 001 326	36 499 851 457
Impôts à recevoir, tableau 7.3 .....	123 034 761 237	110 513 892 571
Autres créances, tableau 7.5.....	15 529 352 271	11 041 333 476
Total de la trésorerie et des créances .....	173 206 114 834	158 055 077 504

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds à la Banque du Canada comprennent les soldes opérationnels et les soldes détenus pour le Fonds de la liquidité prudentielle. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics avant le 1er avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de clôture de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme résultant d'adjudications administrés par la Banque du Canada et le ministère des Finances au nom du ministre des Finances. Les dépôts à terme, en devises canadiennes, sont faits à partir d'une partie du surplus quotidien du solde de trésorerie et n'excèdent normalement pas 31 jours calendrier.

**Tableau 7.2**  
**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(en dollars)

	2018	2017
<b>Fonds en banque</b>		
Monnaie canadienne <sup>1</sup> .....	21 832 047 816	22 506 060 234
Devises <sup>2</sup> .....	532 357 637	1 146 895 404
Dépôts spéciaux <sup>3</sup> .....	50 000 000	50 000 000
Total des fonds en banque.....	22 414 405 453	23 702 955 638
<b>Fonds en transit</b>		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit .....	9 378 842 987	9 651 966 363
Autre encaisse – Sociétés d'État et autres entités consolidées <sup>4</sup> .....	1 074 286 000	1 104 872 000
Total des fonds en transit .....	10 453 128 987	10 756 838 363
<b>Moins : Chèques et mandats en circulation</b>		
Chèques en circulation <sup>5</sup> .....	4 771 471 491	4 284 882 440
Chèques sur comptes d'avance fixe <sup>6</sup> .....	97 623	96 104
Total des chèques et des mandats en circulation .....	4 771 569 114	4 284 978 544
Total de la trésorerie .....	28 095 965 326	30 174 815 457
Équivalents de trésorerie .....	6 546 036 000	6 325 036 000
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	34 642 001 326	36 499 851 457

<sup>1</sup> Comprend 20 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2017) de monnaie canadienne ayant trait au Fonds de la liquidité prudentielle.

<sup>2</sup> Les soldes libellés en devises américaines incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, celles-ci ont été converties en dollars canadiens correspondants au 31 mars.

<sup>3</sup> Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le ministère du Revenu du Québec pour le gouvernement.

<sup>4</sup> Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada mais sont pour l'usage exclusif des sociétés d'État et autres entités consolidées.

<sup>5</sup> Les chèques du receveur général émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés dans ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux autres revenus. Au cours de l'exercice, une somme de 57 457 192 \$ (59 396 815 \$ en 2017) a été virée aux autres revenus. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

<sup>6</sup> Les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux impayés pour plus de 10 ans (qui ont été virés aux autres revenus) sont comptabilisés dans ce compte.

## Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été recouverts ainsi que des montants estimatifs des impôts qui n'ont pas fait l'objet d'une cotisation à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts, les primes et les cotisations percevables pour le compte d'autrui tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le gouvernement établit une provision pour créances douteuses afin de réduire la valeur comptable des impôts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les créances qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

**Tableau 7.3**  
**Impôts à recevoir au 31 mars**

(en dollars)

	2018			2017		
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets
Impôts à recevoir						
Impôt sur le revenu à recevoir						
Particuliers.....	67 171 698 839	7 241 492 017	59 930 206 822	59 810 970 827	7 061 549 731	52 749 421 095
Employeurs.....	21 449 069 560	1 100 857 198	20 348 212 362	21 592 364 767	1 181 565 295	20 410 799 472
Sociétés.....	20 175 441 045	3 066 207 663	17 109 233 382	18 915 799 715	2 813 624 506	16 102 175 209
Non-résidents.....	2 018 871 971	137 055 373	1 881 816 598	1 728 906 637	141 619 019	1 587 287 618
Taxe sur les produits et services à recevoir.	23 880 438 148	2 441 049 452	21 439 388 696	20 280 560 582	2 502 246 028	17 778 314 554
Droits de douane à l'importation à recevoir	636 363 253	59 197 704	577 165 549	603 622 255	38 085 461	565 536 794
Autres taxes et droits d'accise à recevoir.....	2 048 080 110	299 342 282	1 748 737 828	1 834 458 651	514 100 822	1 320 357 829
<b>Total .....</b>	<b>137 379 962 926</b>	<b>14 345 201 689</b>	<b>123 034 761 237</b>	<b>124 766 683 433</b>	<b>14 252 790 862</b>	<b>110 513 892 571</b>

**Tableau 7.4**  
**Classement chronologique des impôts à recevoir**

(en dollars)

	2018	2017
Impôts à recevoir		
Moins d'un an.....	90 654 668 405	80 193 932 239
1-2.....	7 678 941 399	8 215 769 761
2-3.....	6 797 321 768	5 731 393 837
3-4.....	5 079 581 151	4 938 363 937
4-5.....	4 937 795 246	4 789 695 152
Plus de 5 ans.....	22 231 654 957	20 897 528 507
<b>Total .....</b>	<b>137 379 962 926</b>	<b>124 766 683 433</b>

Les créances provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont comprises dans les créances à court terme.

## Autres créances

Les autres créances représentent des montants qui ont été facturés mais non recouvrés ou des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus, et des liquidités données en nantissement à des contreparties, au 31 mars 2018.

Les créances radiées ou renoncées sont incluses à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

**Tableau 7.5**  
**Autres créances au 31 mars**

(en dollars)

	2018			2017		
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes
Autres créances.....	8 132 888 514	1 294 842 805	6 838 045 709	6 544 841 070	2 366 534 119	4 178 306 951
Liquidités données en nantissement à des contreparties <sup>1</sup> .....	8 716 110 562	–	8 716 110 562	6 873 298 525	–	6 873 298 525
Moins : redressement de consolidation.....	24 804 000	–	24 804 000	10 272 000	–	10 272 000
Total.....	16 824 195 076	1 294 842 805	15 529 352 271	13 407 867 595	2 366 534 119	11 041 333 476

<sup>1</sup> Les liquidités données en nantissement à des contreparties représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords d'échange de devises étrangères à conclure.

**Tableau 7.6**  
**Classement chronologique des autres créances**

(en dollars)

	2018	2017
Pas en souffrance.....	5 350 476 336	2 801 023 064
Nombre de jours en souffrance.....		
1-30.....	281 659 594	241 522 210
31-60.....	89 668 743	71 681 132
61-90.....	50 243 376	55 101 933
91-365.....	324 730 892	310 071 228
Plus de 365.....	741 266 768	698 907 384
Total.....	6 838 045 709	4 178 306 951
Liquidités données en nantissement à des contreparties.....	8 716 110 562	6 873 298 525
Moins : redressement de consolidation.....	24 804 000	10 272 000
Total.....	15 529 352 271	11 041 333 476

# Section 8

*Comptes publics du Canada  
2017-2018*

## **Comptes d'opérations de change au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans	
le Compte du fonds des changes .....	257
Fonds monétaire international .....	258
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	258
État supplémentaire	
Compte du fonds des changes .....	259



## Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus nets des opérations de change à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 16 049 millions de dollars au 31 mars 2018 (17 609 millions de dollars au 31 mars 2017); le détail portant sur cette dette est présenté au tableau 6.1 de la section 6 ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

**Tableau 8.1**  
**Comptes d'opérations de change**

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2018
Réserves de liquidités internationales détenues dans le				
compte du fonds des changes, tableau 8.2 .....	106 667 576 264	28 344 804 453	29 582 535 430	105 429 845 287
Fonds monétaire international – Souscriptions .....	19 892 296 833	754 365 000	–	20 646 661 833
Fonds monétaire international – Prêts .....	1 125 087 045	27 159 859	376 866 304	775 380 600
	<i>127 684 960 142</i>	<i>29 126 329 312</i>	<i>29 959 401 734</i>	<i>126 851 887 720</i>
Moins :				
Fonds monétaire international – Effets à payer .....	18 082 200 000	1 021 487 288	1 638 502 288	18 699 215 000
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	10 805 311 441	–	409 764 000	11 215 075 441
	<i>28 887 511 441</i>	<i>1 021 487 288</i>	<i>2 048 266 288</i>	<i>29 914 290 441</i>
Total .....	98 797 448 701	30 147 816 600	32 007 668 022	96 937 597 279

## Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat d'or, de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Les états financiers au 31 mars 2018 se trouvent à la fin de cette section.

En 2018, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 25 373 millions de dollars, un redressement net dû à la réévaluation de 1 259 millions de dollars et un redressement de 1 713 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 29 583 millions de dollars.

### Tableau 8.2

#### Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

(en millions de dollars)

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollar américain .....	878	11 819
Dépôts à court terme en dollar américain .....	–	67
Titres négociables en dollar américain .....	61 336	53 723
Trésorerie et équivalents de trésorerie en euro .....	114	2 188
Titres négociables en euro .....	20 620	17 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie en livre sterling britannique .....	140	131
Titres négociables en livre sterling britannique .....	10 433	9 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie en yen japonais .....	143	8
Titres négociables en yen japonais .....	1 216	1 323
Droits de tirage spéciaux .....	10 550	10 178
<b>Total .....</b>	<b>105 430</b>	<b>106 668</b>
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollar américain .....	64 376	67 839
Euro .....	19 910	18 750
Livre sterling britannique .....	10 453	9 385
Yen japonais .....	1 322	1 305
Droits de tirage spéciaux (2018, 3 435 millions DTS; 2017, 3 435 millions DTS) .....	6 433	6 198
Dollar canadien .....	1 223	1 194
<b>Total des avances sur le Trésor .....</b>	<b>103 717</b>	<b>104 671</b>
Total des revenus nets de l'exercice .....	1 713	1 997
<b>Total .....</b>	<b>105 430</b>	<b>106 668</b>

## Fonds monétaire international

### Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de cinq grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2018, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 754 millions de dollars.

### Prêts

Ce compte inscrit la valeur des prêts portants intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéral du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires au FMI, qui s'emploie à promouvoir la croissance économique et à protéger la stabilité du système monétaire international.

Il existe trois ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE), les Accords généraux d'emprunt (AGE) multilatéraux ainsi que l'accord d'emprunt bilatéral temporaire.

D'une part, la participation actuelle du Canada aux NAE est régie par la décision liée aux NAE de novembre 2012 qui a incorporé des modifications techniques suite à la 14<sup>e</sup> révision des quotes-parts du FMI. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 3 874 millions de DTS. Au 31 mars 2018, 414 millions de DTS ou 775 millions de dollars (623,5 millions de DTS ou 1 125 millions de dollars en 2017) avaient été consentis au FMI au titre des NAE. Le Canada a récemment renouvelé sa participation au NAE pour une autre période de cinq ans conformément à la décision des NAE de novembre 2016 (entrée en vigueur en novembre 2017).

Le Canada participe aux AGE qui ont récemment été renouvelés en décembre 2013. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 893 millions de DTS. Au 31 mars 2018, aucun prêt n'avait été consenti au FMI au titre des AGE.

Au début de l'année 2017, dans le cadre d'un effort collectif avec 34 autres pays visant à favoriser la stabilité économique et financière au niveau mondial, le Canada a accordé au FMI une ligne de crédit bilatérale temporaire au montant de 8 200 millions de DTS pour une période maximale de quatre ans.

Au total, l'encours de prêts du FMI au titre de ces accords multilatéraux ne peut pas dépasser en tout temps 12 967 millions de DTS à un moment donné. Cette exigence reflète le montant maximal en vertu des NAE, des AGE et de l'accord d'emprunt bilatéral.

Au 31 mars 2018, l'encours des prêts s'élevait à un total de 414 millions de DTS ou 775 millions de dollars dans le cadre de ces accords. On considère les avances versées au titre de ces accords comme faisant partie des réserves officielles de change du Canada.

### Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (initialement égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2018, les effets à payer au FMI ont augmenté de 617 millions de dollars.

### Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participants à son département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participants au département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2018, les rentrées et autres crédits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 410 millions de dollars.

## État supplémentaire

### Compte du fonds des changes

#### État de la situation financière (non vérifié) au 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2, note 3).....	1 275	14 213
Placements (note 2, note 3)		
Titres négociables .....	93 605	82 277
Droits de tirage spéciaux.....	10 550	10 178
Total des placements .....	104 155	92 455
Total des actifs financiers.....	105 430	106 668
<b>Passif</b>		
Dû au Trésor (note 4) .....	105 430	106 668

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le sous-ministre,  
ministère des Finances,  
Paul Rochon

La dirigeante principale des finances,  
ministère des Finances,  
Adelle Laniel, CPA, CA

#### État des résultats (non vérifié) pour l'exercice clos le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Revenus nets de placements</b>		
Titres négociables		
Intérêts.....	1 107	1 098
Gains sur la vente de titres négociables.....	88	1 002
Coûts de transaction et autres.....	(2)	(2)
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie .....	94	37
Intérêts sur droits de tirage spéciaux.....	66	15
Total des revenus nets de placements.....	1 353	2 150
<b>Autres</b>		
Gains nets de change (pertes) .....	360	(153)
<b>Revenus nets de l'exercice (note 2).....</b>	<b>1 713</b>	<b>1 997</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (non vérifiées)

### 1. Mandat et objectifs

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est ouvert au nom du ministre des Finances et est administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La loi confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et fournir une source de liquidité au gouvernement, si nécessaire. Le ministre des Finances habilite le CFC à acquérir, emprunter, prêter ou à vendre les actifs jugés appropriés à cette fin, aux termes de l'*Énoncé de politique de placement* du CFC.

Les actifs détenus dans le CFC sont gérés en vue de fournir des liquidités en devises au gouvernement et de contribuer, s'il y a lieu, au maintien de conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, les revenus nets de l'exercice doivent être versés ou imputés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, et le ministre des Finances rend compte des activités du CFC au Parlement dans les 60 premiers jours de séance du Parlement suivant la fin de l'exercice. Ces états ont été préparés par le ministère des Finances.

### 2. Principales conventions comptables

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés en concordance avec les conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers.

#### a) Constatation des revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, les gains et pertes résultant de la vente de titres, et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux (DTS).

#### b) Constatation des charges

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque du Canada et le ministère des Finances. Ces coûts n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

En outre, le coût théorique du financement des actifs du CFC et les avances provenant du Trésor ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

#### c) Actifs financiers

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des dépôts à court terme. Les dépôts à court terme sont présentés au coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. Le revenu qui en découle est inclus dans l'intérêt sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

##### *Dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat*

Les dépôts aux termes d'engagements de rachat sont présentés au coût. Le revenu qui en découle est inclus dans le revenu de placements provenant de titres négociables. Au 31 mars 2018 et 31 mars 2017 le CFC ne détenait aucun dépôt aux termes d'engagements de rachat.

##### *Titres négociables*

Les achats et les ventes de titres sont reconnus à la date de règlement. Les titres négociables sont présentés au coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée jusqu'à l'échéance. La valeur comptable des titres négociables comprend les intérêts courus.

À la décomptabilisation d'un actif financier comptabilisé au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans le revenu net.

La valeur des dépôts à court terme, des dépôts aux termes d'engagements de rachat et des titres négociables est ramenée à la valeur recouvrable dans l'éventualité d'une baisse durable de la valeur. Les réductions de valeur liées à la baisse durable de la juste valeur des titres sont incluses dans la catégorie revenus nets de placements de l'état des résultats.

**Compte du fonds des changes – suite****Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (non vérifiées) – suite***Programme de prêt de titres*

Dans le cadre du programme de prêt de titres, le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès des contreparties approuvées. La durée de ces opérations varie entre 1 jour et 31 jours. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements. Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est inclus dans les intérêts à l'état des résultats.

*Droits de tirage spéciaux*

Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Les DTS sont comptabilisés originairement au coût et sont convertis par la suite à chaque date de clôture à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change.

*Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux*

Les actifs libellés en devises et en DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur au 31 mars, comme suit :

	2018	2017
Dollar américain .....	1,2884	1,3299
Euro .....	1,5853	1,4189
Yen japonais .....	0,0121	0,0120
Livre sterling britannique .....	1,8076	1,6662
DTS .....	1,8729	1,8045

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances provenant du Trésor libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont comptabilisés comme gains ou pertes nets de change et inclus dans l'état des résultats.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

## d) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date des états financiers. Les estimations importantes sont majoritairement effectuées dans le domaine des justes valeurs des instruments financiers, y compris toute baisse (note 3).

## Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (non vérifiées) – suite

## 3. Instruments financiers

## Juste valeur des actifs financiers au 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Dollar américain.....	878	878	11 819	11 819
Euro.....	114	114	2 188	2 188
Yen japonais.....	143	143	8	8
Livre sterling britannique.....	140	140	131	131
Dépôts à court terme.....	–	–	67	67
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	1 275	1 275	14 213	14 213
Placements				
Titres négociables				
Dollar américain.....	61 336	60 291	53 723	53 333
Euro.....	20 620	20 681	17 937	18 100
Yen japonais.....	1 216	1 219	1 323	1 328
Livre sterling britannique.....	10 433	10 646	9 294	9 751
Total des titres négociables.....	93 605	92 837	82 277	82 512
DTS.....	10 550	10 550	10 178	10 178
Total des placements.....	104 155	103 387	92 455	92 690
Total des actifs financiers.....	105 430	104 662	106 668	106 903

La juste valeur estimative de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond environ à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché et comprend les intérêts courus. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au moyen d'une courbe de rendement appropriée. Pendant l'exercice, et l'exercice précédent, aucun titre négociable n'a subi de réduction de valeur pour tenir compte des baisses durables de la juste valeur des titres.

Comme les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur à la date des états financiers, la valeur comptable avoisine la juste valeur à la date de clôture.

**Compte du fonds des changes – suite****Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (non vérifiées) – suite****Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier fasse subir une perte au CFC en ne s'acquittant pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, l'*Énoncé de politique de placement* prescrit par le ministre des Finances établit des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes gouvernementaux, institutions supranationales, sociétés ou institutions financières commerciales), l'émetteur ou la contrepartie, ainsi que le type d'instrument.

L'*Énoncé de politique de placement* définit également le traitement réservé aux avoirs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou ne respectent pas les limites fixées en raison de circonstances exceptionnelles telles des baisses de notation.

Aux termes de l'*Énoncé de politique de placement*, le CFC peut détenir des titres à revenu fixe émis par des États souverains, des banques centrales, des entités à financement public ainsi que par des organisations supranationales jouissant d'une notation de crédit élevée. Pour être admissible à des fins de placement, une entité doit avoir une notation de crédit acceptable, qui est fondée sur la cote attribuée par les organismes de notation externes et sur l'analyse du crédit interne. Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations, dans les limites des plafonds prescrits, auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une notation de crédit semblable.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut nommer des agents chargés de fournir des services relativement au CFC. Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des parties figurant sur une liste de contreparties admises. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec au moins un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et notations de crédit.

Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des opérations de prêt de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande. Le risque de marché comprend trois catégories de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les autres risques de prix sont reliés au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Le CFC n'est pas exposé de façon importante à l'autre risque de prix.

Les risques de taux d'intérêt et de change sont gérés, en prenant dûment en considération les risques pour le gouvernement du Canada, selon la politique de gestion actif-passif. Cette politique consiste à appairier la structure de durée des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises du gouvernement du Canada qui financent théoriquement les actifs du CFC. Les autres risques de prix sont atténués par la détention d'actifs liquides de qualité élevée.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est atténué en limitant la partie des passifs en devises du gouvernement du Canada qui doit être reconduite au cours d'une période de un an. De plus, ce risque est atténué par la détention de placements à court terme qui sont appariés aux passifs en devises du gouvernement du Canada qui viennent à échéance.

**Prêt de titres**

Au 31 mars 2018, les placements du CFC ne comprenaient pas de prêt de titres (néant au 31 mars 2017).



## Compte du fonds des changes – fin

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (non vérifiées) – fin

## 4. Dû au Trésor

Le CFC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'avances sans intérêts consenties par le Trésor. Le versement d'avances du Trésor au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci. Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*, l'encours de ces avances est limité à un plafond de 150 milliards de dollars américains aux termes d'un arrêté du ministre des Finances daté du 26 mars 2015.

Le Trésor avance au CFC le produit des emprunts en devises contractés par le gouvernement du Canada et des DTS attribués par le FMI. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises consenties par le Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Le produit en dollars canadiens des ventes de devises est versé au Trésor. Ces rentrées de fonds, combinées aux paiements en devises effectués au nom du gouvernement du Canada, ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens et peuvent se traduire par des dépôts nets en dollars canadiens du CFC auprès du Trésor.

Au 31 mars, les avances provenant du Trésor étaient constituées de sommes libellées dans les monnaies suivantes :

## Composition en monnaies des avances provenant du Trésor

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
Dollar américain .....	64 376	67 839
Euro .....	19 910	18 750
Livre sterling britannique .....	10 453	9 385
Yen japonais .....	1 322	1 305
DTS .....	6 433	6 198
Total partiel – Devises .....	102 494	103 477
Dollar canadien .....	1 223	1 194
Revenus nets .....	1 713	1 997
<b>Total .....</b>	<b>105 430</b>	<b>106 668</b>

# Section 9

## *Comptes publics du Canada 2017-2018*

### **Prêts, placements et avances au 31 mars**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	267
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	271
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	276
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	277
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	277
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	278
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	278
Placements de portefeuille .....	279
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	282
Organisations internationales .....	286
Administrations provinciales et territoriales .....	293
Autres prêts, placements et avances .....	294
Provision pour moins-value .....	304

## Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, les précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et comptabilisés au coût ajusté du résultat net annuel des sociétés et réduits de tout dividende versé au gouvernement par celles-ci. Selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas harmonisées pour être conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payables à ces sociétés et lorsque le gouvernement a avancé des fonds à des sociétés pour maintenir leurs activités de prêts directs, les montants sont enregistrés comme des prêts et avances par le gouvernement.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les soldes de prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera des précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 10 du volume III.

**Tableau 9.1**  
**Prêts, placements et avances**

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2018
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2 .....	99 426 676 474	49 244 321 593	47 895 499 567	100 775 498 500
Placements de portefeuille, tableau 9.10 .....	73 406 369	–	4 947 216	68 459 153
Gouvernements étrangers, y compris les pays en				
développement, tableau 9.11 .....	1 014 736 279	62 244 901	139 806 495	937 174 685
Organisations internationales, tableau 9.12 .....	21 864 612 428	1 239 857 575	353 106 163	22 751 363 840
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.13 .....	292 937 289	119 874 000	21 714 498	391 096 791
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.14 .....	29 565 331 272	6 078 044 643	6 837 491 595	28 805 884 320
	152 237 700 111	56 744 342 712	55 252 565 534	153 729 477 289
Moins : provision pour moins-value .....	28 231 696 539	1 456 691 694	2 330 503 142	27 357 885 091
Total .....	124 006 003 572	55 287 651 018	52 922 062 392	126 371 592 198

## Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés et des entreprises relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres, aux participations au capital-actions des sociétés, et des prêts et avances aux sociétés et aux entreprises en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à 100 % à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à 100 % à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques et sont définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et qui doivent le plus souvent rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme « autres entreprises publiques » et incluent les diverses administrations portuaires canadiennes.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- autorisation législative; ou
- proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État « mères » et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux*. Les états financiers vérifiés des sociétés d'État mères sont disponibles et publiés sur leur site web respectif.

## Tableau 9.2 Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2018
<b>Placements</b>				
Placements et résultat net accumulé, tableau 9.4.....	48 062 252	6 206 171	7 993 670	46 274 753
<b>Prêts et avances<sup>1</sup></b>				
Famille, Enfants et Développement social				
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants.....	48 164	–	10 326	37 838
Habitation.....	1 920 524	3 463	386 052	1 537 935
Immeubles.....	9 110	–	209	8 901
Programmes conjoints.....	442 702	–	34 067	408 635
Projets de traitement des eaux d'égout.....	16 451	–	2 650	13 801
	2 436 950	3 463	433 305	2 007 109
Finances				
Ministère des Finances				
Banque de développement du Canada.....	18 810 600	26 065 000	24 405 600	20 470 000
Financement agricole Canada.....	25 683 700	14 781 500	12 456 700	28 008 500
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	7 374 211	1 893 732	2 587 970	6 679 973
Société immobilière du Canada limitée.....	455 530	12 000	–	467 530
	52 324 041	42 752 232	39 450 270	55 626 003
Total – Prêts et avances.....	54 760 992	42 755 695	39 883 575	57 633 112
Moins :				
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	3 353 430	264 492	–	3 088 938
Escomptes et primes non amortis.....	43 137	17 963	18 254	43 429
	3 396 567	282 455	18 254	3 132 366
Total.....	99 426 676	49 244 322	47 895 500	100 775 499

<sup>1</sup> Ces prêts sont comptabilisés au coût.

## Avances aux programmes

### Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1er janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Société, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

#### *Ensembles d'habitation destinés à des étudiants*

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 5,13 % à 10,05 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final exigible le 1er avril 2030.

#### *Habitation*

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 5,25 % à 16,10 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 31 mars 2037.

#### *Immeubles*

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 10,07 % à 15 % par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2036.

#### *Programmes conjoints*

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 5,25 % à 17,96 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2038.

#### *Projets de traitement des eaux d'égout*

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 5 % à 7,45 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2023.

## Prêts directs aux sociétés d'État

### Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) a été créée en 1974 aux termes de la *Loi fédérale sur la Banque de développement du Canada* et a poursuivi ses activités avec la même dénomination en vertu d'une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La BDC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le rôle de la société d'État est de promouvoir et de faciliter l'instauration et la croissance des entreprises commerciales au Canada, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en leur fournissant un large éventail de services de prêts, d'investissements et de services de consultation en complémentarité de ceux des institutions financières et commerciales. La Société offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure lui permettant de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement adéquat du capital investi, qui sert en retour à étendre ses activités.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 1,05 % à 1,10 % par année.

## Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC), anciennement la Société du crédit agricole, a été créée en 1959 en vertu de la *Loi sur Financement agricole Canada* pour succéder à la Commission du prêt agricole canadien. FAC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour rôle de mettre en valeur le secteur rural canadien par le biais de solutions financières et commerciales proposées aux fermes familiales et aux entreprises agroalimentaires. La Société peut dispenser en outre des programmes précis pour le compte du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

Conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur Financement agricole Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut consentir des prêts à la Société selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,32 % à 3,84 % par année.

## Société canadienne d'hypothèques et de logement

Conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut, à même le Trésor, consentir des prêts à la Société aux conditions fixées par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,45 % à 3,94 % par année.

## Société immobilière du Canada limitée

La Société immobilière du Canada limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada CLC limitée (CLC) et le Parc Downsview Park (PDP), ses principales filiales en propriété exclusive. L'objectif premier de la CLC et PDP sont d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la CLC et le PDP peuvent gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La CLC et le PDP ont acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, une nouvelle note a été émise pour un montant de 12 millions de dollars. Un montant de 5,8 millions de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente le solde des billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

## Intérêt payé au gouvernement

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2018 et 2017 est le suivant :

(en millions de dollars)

	2018	2017
Banque de développement du Canada.....	147,6	81,7
Financement agricole Canada.....	221,3	140,9
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	402,9	511,0
Total.....	771,8	733,6

## États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non-mandataires de l'État. Dans certains cas, le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises « mères » et d'autres entreprises publiques, de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ».

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. Toutes les sociétés d'État entreprises préparent leurs états financiers selon les normes internationales d'information financière.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Le tableau 9.3 et le tableau 9.4 présentent un sommaire de l'information financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Les montants provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent ceux entre apparentés. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les revenus comprennent l'aide financière du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les redressements de l'avoir comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items inscrits par les sociétés. Les autres éléments du résultat global comprennent certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés lesquels sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global mais exclus du bénéfice net. Les autres éléments du résultat global sont aussi exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialisent, les montants correspondants sont comptabilisés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et sont, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Tous gains et pertes interorganisationnels non réalisés sont éliminés conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.



**Tableau 9.3**  
**Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**  
**Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2018**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques <sup>1</sup>	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	7 536	–	13 263	20 799
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	987	34	949	1 970
Administration de pilotage des Laurentides.....	22 852	437	16 311	39 600
Administration de pilotage du Pacifique.....	13 702	503	7 802	22 007
Administration portuaire de Halifax <sup>2</sup> .....	10 450	178	205 684	216 312
Administration portuaire de Hamilton <sup>2</sup> .....	18 716	–	126 126	144 842
Administration portuaire de Montréal <sup>2</sup> .....	59 051	6 997	363 908	429 956
Administration portuaire de Prince Rupert <sup>2</sup> .....	63 950	–	197 137	261 087
Administration portuaire de Québec <sup>2</sup> .....	14 851	136	143 321	158 308
Administration portuaire de Saint John <sup>2</sup> .....	29 937	–	75 450	105 387
Administration portuaire de Sept-Îles <sup>2</sup> .....	34 641	26	301 556	336 223
Administration portuaire de Toronto <sup>2</sup> .....	84 842	–	253 705	338 547
Administration portuaire Vancouver Fraser <sup>2</sup> .....	261 439	1 175	1 531 651	1 794 265
Banque de développement du Canada.....	27 709 680	–	99 486	27 809 166
Banque du Canada.....	8 480 797	99 934 823	637 229	109 052 849
Corporation de développement des investissements du Canada.....	301 769	124 266	195 509	621 544
Exportation et développement Canada.....	67 890 203	–	329 279	68 219 482
Financement agricole Canada.....	35 077 126	–	241 798	35 318 924
Monnaie royale canadienne.....	84 614	39 151	252 758	376 523
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	11 425	–	48 518	59 943
Ridley Terminals Inc.....	176 258	–	258 567	434 825
Société canadienne des postes.....	3 643 862	1 990 394	3 010 924	8 645 180
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	264 388 117	5 479 112	654 821	270 522 050
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	674 211	3 700 270	8 132	4 382 613
Société immobilière du Canada limitée.....	553 673	111 888	563 562	1 229 123
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>2, 3</sup> .....	102 523	9 712	261 728	373 963
Total.....	409 717 212	111 399 102	9 799 174	530 915 488
Redressements d'élimination.....	–	(145 706)	(318 795)	(464 501)
Total.....	409 717 212	111 253 396	9 480 379	530 450 987

<sup>1</sup> Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

<sup>2</sup> Les administrations portuaires, bien que n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées autres entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

<sup>3</sup> Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Nanaïmo, Oshawa, Port Alberni, Saguenay, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
6 073	4 267	–	10 340	10 459	–	–	10 459	20 799
–	3 948	178	4 126	(2 156)	–	–	(2 156)	1 970
–	11 512	–	11 512	28 088	–	–	28 088	39 600
2 102	11 424	–	13 526	8 481	–	–	8 481	22 007
19 307	15 735	740	35 782	129 673	50 857	–	180 530	216 312
–	10 166	–	10 166	116 310	18 366	–	134 676	144 842
16 000	60 812	1 371	78 183	117 409	234 364	–	351 773	429 956
–	47 677	–	47 677	177 197	36 213	–	213 410	261 087
–	11 648	42 918	54 566	46 480	57 262	–	103 742	158 308
–	7 676	–	7 676	36 052	61 659	–	97 711	105 387
50 223	197 508	–	247 731	76 785	11 707	–	88 492	336 223
37 796	80 298	–	118 094	220 453	–	–	220 453	338 547
103 183	102 114	2 848	208 145	1 435 861	150 259	–	1 586 120	1 794 265
138 773	471 760	20 482 161	21 092 694	4 210 794	27 778	2 477 900	6 716 472	27 809 166
–	86 412 011	22 125 720	108 537 731	485 118	25 000	5 000	515 118	109 052 849
–	158 164	–	158 164	(139 915)	603 294	1	463 380	621 544
55 470 314	2 973 526	2 353	58 446 193	8 440 089	–	1 333 200	9 773 289	68 219 482
833 343	358 449	28 067 363	29 259 155	5 512 044	547 725	–	6 059 769	35 318 924
19 508	218 514	3 417	241 439	95 084	–	40 000	135 084	376 523
28 453	31 490	–	59 943	–	–	–	–	59 943
11 430	27 165	67 714	106 309	128 474	64 000	136 042	328 516	434 825
996 962	7 883 072	103 258	8 983 292	(1 493 283)	1 155 171	–	(338 112)	8 645 180
233 981 237	9 338 086	10 308 436	253 627 759	16 869 281	25 010	–	16 894 291	270 522 050
–	2 059 333	939	2 060 272	2 322 341	–	–	2 322 341	4 382 613
41 500	158 869	435 305	635 674	412 279	181 170	–	593 449	1 229 123
49 058	40 789	5 746	95 593	135 300	143 070	–	278 370	373 963
291 805 262	110 696 013	81 650 467	484 151 742	39 378 698	3 392 905	3 992 143	46 763 746	530 915 488
		24 493	24 493	(488 994)			(488 994)	(464 501)
291 805 262	110 696 013	81 674 960	484 176 235	38 889 704	3 392 905	3 992 143	46 274 752	530 450 987

## Tableau 9.4

## Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques	Revenus			Charges		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités <sup>1</sup>	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Administration de pilotage de l'Atlantique .....	29 168	–	29 168	25 890	34	25 924
Administration de pilotage des Grands Lacs .....	30 464	26	30 490	27 516	1 849	29 365
Administration de pilotage des Laurentides .....	96 423	–	96 423	96 722	–	96 722
Administration de pilotage du Pacifique .....	86 258	–	86 258	86 799	190	86 989
Administration portuaire de Halifax .....	41 771	–	41 771	31 281	1 927	33 208
Administration portuaire de Hamilton .....	26 464	–	26 464	21 304	–	21 304
Administration portuaire de Montréal .....	114 329	625	114 954	89 630	4 710	94 340
Administration portuaire de Prince Rupert .....	50 858	13 763	64 621	36 048	3 140	39 188
Administration portuaire de Québec .....	35 942	3 064	39 006	31 169	1 661	32 830
Administration portuaire de Saint John .....	22 143	–	22 143	17 715	791	18 506
Administration portuaire de Sept-Îles .....	14 361	–	14 361	6 853	273	7 126
Administration portuaire de Toronto .....	151 190	–	151 190	55 694	–	55 694
Administration portuaire Vancouver Fraser .....	287 337	71	287 408	129 231	7 315	136 546
Banque de développement du Canada .....	1 537 471	–	1 537 471	617 085	145 382	762 467
Banque du Canada .....	80 493	1 650 375	1 730 868	533 693	224 580	758 273
Corporation de développement des investissements du Canada .....	188 291	847	189 138	106 379	14 023	120 402
Exportation et développement Canada .....	2 432 253	–	2 432 253	1 209 663	(3 463)	1 206 200
Financement agricole Canada .....	1 369 851	–	1 369 851	471 246	228 726	699 972
Monnaie royale canadienne .....	1 420 819	115 399	1 536 218	1 468 500	37 975	1 506 475
Office de commercialisation du poisson d'eau douce .....	74 638	–	74 638	71 016	–	71 016
Ridley Terminals Inc. ....	88 249	–	88 249	37 436	13 073	50 509
Société canadienne des postes .....	8 093 238	269 471	8 362 709	8 005 873	192 164	8 198 037
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	7 553 617	2 751 289	10 304 906	7 719 172	860 704	8 579 876
Société d'assurance-dépôts du Canada .....	542 038	39 492	581 530	490 098	5 085	495 183
Société immobilière du Canada limitée .....	284 090	520	284 610	239 402	7 453	246 855
Autres administrations portuaires canadiennes .....	48 663	317	48 980	40 565	473	41 038
Total .....	24 700 419	4 845 259	29 545 678	21 665 980	1 748 065	23 414 045
Redressements d'élimination .....						
Total des résultats nets .....	24 700 419	4 845 259	29 545 678	21 665 980	1 748 065	23 414 045
Moins les redressements de l'avoir .....						
Quote-part des bénéfices annuels .....						

Les notes complémentaires au tableau 9.3 font partie intégrante de ce tableau.

<sup>1</sup> Les revenus avec le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement, d'aide financière ainsi que des subventions versés aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. Des montants additionnels représentant des crédits reçus par les sociétés pour des investissements en capital sont inclus sous « Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir ».

Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
				Dividendes	Capital	
3 244	7 235	-	(20)	-	-	10 459
1 125	(3 281)	-	-	-	-	(2 156)
(299)	28 387	-	-	-	-	28 088
(731)	9 317	(76)	(29)	-	-	8 481
8 563	172 886	-	(919)	-	-	180 530
5 160	131 139	-	(1 623)	-	-	134 676
20 614	331 994	(835)	-	-	-	351 773
25 433	189 531	-	(1 554)	-	-	213 410
6 176	97 852	-	(286)	-	-	103 742
3 637	94 074	-	-	-	-	97 711
7 235	81 374	-	(117)	-	-	88 492
95 496	122 707	-	2 250	-	-	220 453
150 862	1 438 457	-	(3 199)	-	-	1 586 120
775 004	5 917 500	-	(40 532)	-	64 500	6 716 472
972 595	498 318	432	(5 557)	(950 670)	-	515 118
68 736	485 644	-	-	(91 000)	-	463 380
1 226 053	9 091 049	400 000	25 187	(969 000)	-	9 773 289
669 879	5 740 779	-	(42 589)	(308 300)	-	6 059 769
29 743	167 487	2 024	30	(64 200)	-	135 084
3 622	-	(3 622)	-	-	-	-
37 740	202 525	89 740	(1 489)	-	-	328 516
164 672	(600 227)	(15 703)	113 146	-	-	(338 112)
1 725 030	21 406 306	311 965	(874 010)	(5 675 000)	-	16 894 291
86 347	2 235 979	-	15	-	-	2 322 341
37 755	555 694	-	-	-	-	593 449
7 942	271 451	72	(1 095)	-	-	278 370
6 131 633	48 674 177	783 997	(832 391)	(8 058 170)	64 500	46 763 746
	(611 926)	43 471	79 461	-	-	(488 994)
6 131 633	48 062 251	827 468	(752 930)	(8 058 170)	64 500	46 274 752
827 468		(827 468)				-
6 959 101	48 062 251	-	(752 930)	(8 058 170)	64 500	46 274 752

## Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Tableau 9.5

### Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	1er avril 2017	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres charges	31 mars 2018
<b>Sociétés d'État entreprises mandataires</b>				
Banque de développement du Canada .....	162 910	(690)	23 447	138 773
Exportation et développement Canada .....	49 226 032	46 937 834	40 693 552	55 470 314
Financement agricole Canada .....	815 244	5 403 257	5 385 158	833 343
Monnaie royale canadienne .....	27 043	–	7 535	19 508
Office de commercialisation du poisson d'eau douce .....	25 115	28 453	25 115	28 453
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	225 306 336	39 671 412	30 996 511	233 981 237
Société canadienne des postes .....	996 776	186	–	996 962
<b>Total – Sociétés d'État entreprises mandataires .....</b>	<b>276 559 456</b>	<b>92 040 452</b>	<b>77 131 318</b>	<b>291 468 590</b>
<b>Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique .....	3 671	3 000	598	6 073
Administration de pilotage du Pacifique .....	2 478	–	376	2 102
Administration portuaire de Halifax <sup>1</sup> .....	35 724	1 767	18 184	19 307
Administration portuaire de Montréal <sup>1</sup> .....	–	16 000	–	16 000
Administration portuaire de Prince Rupert <sup>1</sup> .....	1 328	–	1 328	–
Administration portuaire de Québec <sup>1</sup> .....	5 199	–	5 199	–
Administration portuaire de Sept-Îles <sup>1</sup> .....	65 089	–	14 866	50 223
Administration portuaire de Toronto <sup>1</sup> .....	42 914	–	5 118	37 796
Administration portuaire Vancouver Fraser <sup>1</sup> .....	103 212	5 975	6 004	103 183
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>1</sup> .....	31 910	21 931	4 783	49 058
Ridley Terminals Inc. ....	18 774	–	7 344	11 430
Société immobilière du Canada limitée <sup>2</sup> .....	33 000	9 400	900	41 500
<b>Total – Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques .....</b>	<b>343 299</b>	<b>58 073</b>	<b>64 700</b>	<b>336 672</b>
<b>Total .....</b>	<b>276 902 755</b>	<b>92 098 525</b>	<b>77 196 018</b>	<b>291 805 262</b>
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	276 902 755	–	–	291 805 262
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état consolidé de la situation financière .....	–	–	–	–

<sup>1</sup> L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non-mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

<sup>2</sup> Les emprunts de la Société immobilière du Canada limitée sont ceux de sa filiale, la Société immobilière du Canada CLC limitée, qui n'est pas mandataire de Sa Majesté.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent parfois être garantis par le gouvernement.

## Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Tableau 9.6

### Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

Année d'échéance	Mandataires	Non-mandataires	Total
2018.....	60 233 124	87 441	60 320 565
2019.....	49 205 859	18 154	49 224 013
2020.....	38 858 330	130 625	38 988 955
2021.....	50 905 437	20 947	50 926 384
2022.....	44 291 024	10 113	44 301 137
Exercices ultérieurs.....	47 974 816	69 392	48 044 208
Total.....	291 468 590	336 672	291 805 282 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'équivalent en dollars canadiens des emprunts est composé de 43 152 834 USD, 5 541 386 GBP, 3 171 JPY, 4 157 661 AUD, 1 268 861 EUR, 821 707 NZD, 41 360 NOK, 236 430 983 CAD et 387 299 pour les autres devises.

## Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau ci-dessous présente les passifs éventuels divulgués des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui ne sont pas inclus dans les provisions pour passifs éventuels du Gouvernement du Canada.

Tableau 9.7

### Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	2018
Garanties de prêts.....	2 706 848
Lettres de crédit.....	167 509
Cautionnements d'exécution et capital sujet à appel.....	93 179
Réclamations et causes en instance et imminentes.....	15 138
Total.....	2 982 674

## Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.

**Tableau 9.8**

### Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation et autres	Total
Administration de pilotage des Grands Lacs .....	-	-	-	954	954
Administration de pilotage des Laurentides .....	-	-	1 125	10 651	11 776
Administration de pilotage du Pacifique .....	-	-	-	1 638	1 638
Administration portuaire de Halifax .....	-	-	1 879	-	1 879
Administration portuaire de Prince Rupert .....	-	-	37 879	-	37 879
Administration portuaire Vancouver Fraser .....	-	-	28 135	15 117	43 252
Banque de développement du Canada .....	-	3 977 022	-	314 937	4 291 959
Banque du Canada .....	-	-	-	150 612	150 612
Corporation de développement des investissements du Canada .....	-	-	27 148	51 540	78 688
Exportation et développement Canada .....	-	25 616 306	-	152 342	25 768 648
Financement agricole Canada .....	-	6 203 500	-	293 632	6 497 132
Monnaie royale canadienne .....	-	-	2 732	72 823	75 555
Ridley Terminals Inc .....	-	-	-	15 033 964	15 033 964
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	11 247 938	458 592	-	389 000	12 095 530
Société canadienne des postes .....	-	-	-	837 560	837 560
Société d'assurance-dépôts du Canada .....	-	-	-	16 350	16 350
Société immobilière du Canada limitée .....	-	-	42 600	7 845	50 445
Total .....	11 247 938	36 255 420	141 498	17 348 965	64 993 821

## Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 présente les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 9.4.

**Tableau 9.9**

### Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Aide financière
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	2 689 240
Société canadienne des postes .....	22 210
Total .....	2 711 450

## Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille représentent des placements dans des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

**Tableau 9.10**  
**Placements de portefeuille**

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits <sup>1</sup>	Rentrées et autres crédits	31 mars 2018
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique.....	46 684 173	–	124 025	46 560 148
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.....	100	–	–	100
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Projet de coopérative d'habitation .....	337 106	–	–	337 106
Finances				
Ministère des Finances				
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada .....	100	–	–	100
Innovation, Sciences et Développement économique				
Agence de promotion économique du Canada Atlantique				
Investissement en actions.....	11 351 983	–	4 540 288	6 811 695
Conseil national de recherches du Canada				
Participation financière.....	282 906	–	282 903	3
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
North Portage Development Corporation.....	1	–	–	1
	11 634 890	–	4 823 191	6 811 699
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Lower Churchill Development Corporation Limited.....	14 750 000	–	–	14 750 000
Total .....	73 406 369	–	4 947 216	68 459 153

<sup>1</sup> Les paiements et autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

## Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) est une initiative conjointe des secteurs public et privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA satisfait directement à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont de maximiser les investissements publics-privés au titre du Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers le Fonds consiste à dépenser une somme équivalente aux autres investisseurs et il est égal au moindre de : *i*) 100 millions de dollars ou *ii*) le total des engagements de tous les autres partenaires limités du partenariat. La période d'investissement dans le FICA s'est terminée le 1er janvier 2009. Cette initiative prend fin avec des obligations contractuelles et les transactions restantes devant être finalisées avant la fin de l'exercice 2018-2019. Depuis la mise en vigueur du Fonds, l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAEDC) a reçu des remboursements de capital du FICA de l'ordre de 60,3 millions de dollars et des revenus de placement de 8,2 millions de dollars.



### **Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public**

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Son mandat législatif est de gérer, dans l'intérêt primordial des cotisants et des bénéficiaires, les montants qui lui sont transférés depuis le 1er avril 2000 par le gouvernement du Canada. Ces montants sont égaux aux cotisations moins les prestations et les autres paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que depuis 2007, de la Force de réserve des Forces canadiennes, les montants n'excédant pas les limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques de pertes indus, compte tenu des exigences et des obligations financières de chaque régime de retraite.

Le gouvernement détient 100 % du capital-actions de l'OIRPSP, ce qui comprend 10 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 \$ aux termes de la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPSP sont inscrits en réduction de l'obligation accumulée depuis le 1er avril 2000 des régimes de retraite.

### **Projet de coopérative d'habitation**

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que trois autres partenaires, dans le but de fournir un logement pour les employés de l'Agence Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

### **Office d'investissement du Régime de pensions du Canada**

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'OIRPC a comme objectifs d'aider le Régime de pensions du Canada (RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires et de gérer les sommes qui lui sont transférées dans l'intérêt de ces derniers.

Le gouvernement détient 100 % du capital-actions de la société qui comprend 10 actions avec une juste valeur de 10 \$ chacune émises selon la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPC sont inclus dans les états financiers du RPC. Ils sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement puisque le RPC est exclus du périmètre comptable du gouvernement tel qu'expliqué à la note 1 aux états financiers consolidés du gouvernement.

### **Investissement en actions**

En vue de satisfaire son mandat visant la promotion du développement économique de la région du Cap Breton en Nouvelle-Écosse, la Société d'expansion du Cap Breton (SECB) a acquis des actions de nombreuses entreprises afin de les aider à prendre de l'expansion ou à innover.

Lors de la dissolution de la SECB le 19 juin 2014, tous les actifs et obligations de la SECB, sauf les biens immobiliers, ont été transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). L'APECA a reçu l'autorité de détenir, d'exercer ou de remettre, de vendre, de céder ou de disposer des options d'achat d'actions, des actions ou tout autres instruments financiers de même nature qu'elle a acquis de la SECB ou de l'une de ses filiales.

### **Participation financière**

En vue de satisfaire son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à de meilleures conditions que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans deux sociétés cotées en bourse et une société privée.

### **North Portage Development Corporation**

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations* du Manitoba, afin de favoriser le développement socio-économique de la région de Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 % des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada. Il y a trois actions ordinaires d'émission ayant une juste valeur de 1 \$ chacune.

### **Lower Churchill Development Corporation Limited**

La Lower Churchill Development Corporation (LCDC) a été incorporée en 1978 en vertu de la *Loi sur les sociétés* de Terre-Neuve, dans l'objectif de mettre en valeur, en totalité ou en partie, le potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill. La Newfoundland and Labrador Hydro, l'agent du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, détient 51 % de ses intérêts et le Canada, 49 %. La LCDC n'est pas une société active.

Le Canada possède 1 475 actions de classe A, qu'il a achetées au prix de 10 000 \$ par action au début de l'existence de la LCDC. Les fonds ont été utilisés pour financer des études de faisabilité de projets pour le bassin inférieur du fleuve Churchill. Le seul actif de la LCDC était une option d'achat des biens de la Gull Island Production Company et d'acquisition des droits de développement hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill, accordée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en échange de sa participation initiale, évaluée à 5 200 000 \$.

L'option a expiré le 24 novembre 2006 et n'a pas été prolongée par la province, ce qui a résulté en une dépréciation des placements pour la LCDC.

## Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

**Tableau 9.11**  
**Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement**

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres crédits	Rentrées et autres débits	31 mars 2018
<b>Affaires mondiales</b>				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide au développement international – Pays en développement .....	125 428 022	30 188 688	46 866 495	108 750 215
Exportation et développement Canada				
Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers.....	489 308 257	32 053 330	92 940 000	428 421 587
	614 736 279	62 242 018	139 806 495	537 171 802
<b>Défense nationale</b>				
Ministère de la Défense nationale				
Dommages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord .....	–	2 883	–	2 883
<b>Finances</b>				
Ministère des Finances				
Aide financière – Ukraine.....	400 000 000	–	–	400 000 000
<b>Total .....</b>	<b>1 014 736 279</b>	<b>62 244 901</b>	<b>139 806 495</b>	<b>937 174 685</b>

### Aide au développement international – Pays en développement

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, maintenant amalgamée avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), aux pays en développement aux fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses. Aucun nouveau prêt n'a été émis depuis le 1er avril 1986.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour les variations de devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances au Fonds pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

En 2006-2007, un accord a été signé entre le gouvernement du Canada, tel que représenté par l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAECD), et le gouvernement du Pakistan pour renoncer au solde du prêt de 447 507 534 \$ tel qu'autorisé par le crédit 32c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*. Afin d'annuler l'obligation reliée à sa dette, le gouvernement du Pakistan devra effectuer des investissements dans le secteur de l'éducation qui sont équivalents à la valeur actualisée de sa dette. Selon l'accord, sa dette doit être réduite de façon proportionnelle au fur et à mesure que les investissements sont effectués. Depuis 2009-2010, la dette du gouvernement du Pakistan a été réduite pour un montant de 389 423 486 \$.

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits <sup>1</sup>	31 mars 2018
a) durée de 35 ans, délai de grâce de 4 ans, portant intérêt au taux de 5,0 % par année, avec les remboursements d'intérêt semi-annuels sur le premier remboursement du capital en janvier 2017 et le remboursement final en juillet 2026 :				
Égypte .....	43 234 343	–	3 656 370	39 577 973
b) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie.....	2 742 589	–	234 070	2 508 519
Argentine.....	9 333	–	9 333	–
Bolivie.....	211 975	–	42 395	169 580
Colombie.....	39 462	–	26 308	13 154
Équateur.....	1 450 912	–	273 808	1 177 104
Guatemala.....	981 250	–	100 000	881 250
Indonésie.....	94 583 597	–	10 310 317	84 273 280
Malaisie.....	916 338	–	31 467	884 871
Malte.....	174 980	–	25 000	149 980
Maroc.....	2 839 251	–	192 460	2 646 791
Mexique.....	1 386	–	1 386	–
Pakistan.....	82 668 163	–	24 584 115	58 084 048
Pérou.....	5 593	–	3 729	1 864
Philippines.....	723 254	–	48 579	674 675
République dominicaine.....	1 617 437	–	236 045	1 381 392
Sri Lanka.....	45 314 648	–	4 146 082	41 168 566
Thaïlande.....	8 369 159	–	674 620	7 694 539
Tunisie.....	22 218 511	–	1 647 865	20 570 646
	264 867 838	–	42 587 579	222 280 259
c) durée de 50 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2023 :				
Algérie.....	7 470 548	–	622 546	6 848 002
Total partiel.....	315 572 729	–	46 866 495	268 706 234
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	190 144 707	–	30 188 688	159 956 019
Total.....	125 428 022	–	16 677 807	108 750 215

Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

<sup>1</sup> Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, redressements, etc.

## Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.7 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Comptes publics du Canada 2017-2018

(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2018
	1er avril 2017	Paiements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>	Réévaluation	
<b>Prêts non budgétaires<sup>3</sup></b>						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 3,0 % à 9,0 % par année, avec les remboursements finals en mai 2019 :						
Argentine .....	111 250 871	–	–	17 729 409	1 285 403	92 236 059
b) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de 6 mois, plus 0,50 % par année, assumé de la Commission canadienne du blé (CCB) avec les remboursements finals en janvier 2028 :						
Irak .....	124 941 180	–	–	10 894 102	4 008 582	110 038 496
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 % à 1,0 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2019 et juin 2020 :						
Kenya .....	735 689	–	47 197	153 133	–	629 753
d) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 % à 0,63 % par année, avec les remboursements finals entre octobre 2018 et juin 2021 :						
Indonésie .....	383 152	–	–	70 767	10 594	301 791
Vénézuéla .....	4 334 882	–	–	1 774 210	41 000	2 519 672
	4 718 034	–	–	1 844 977	51 594	2 821 463
e) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 9,0 % à 10,0 % par année, avec les remboursements finals en septembre 2000 :						
Soudan .....	5 136 084	6 829 294	–	–	–	11 965 378
f) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus 0,55 % par année, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan .....	6 174 756	–	380 781	472 328	–	6 083 209
g) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL de 6 mois, plus 0,55 % par année, assumé de la CCB, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan .....	15 704 173	–	–	1 175 808	443 395	14 084 970
<b>Total des prêts non budgétaires .....</b>	<b>268 660 787</b>	<b>6 829 294</b>	<b>427 978</b>	<b>32 269 757</b>	<b>5 788 974</b>	<b>237 859 328</b>

(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2017	Paiements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>	Réévaluation	31 mars 2018
<b>Prêts budgétaires<sup>3</sup></b>						
a) durée de 26 à 30 ans, portant intérêt au taux de 3,0 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2016 et avril 2018 :						
Algérie.....	48 929	–	608 071	438 000	–	219 000
b) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à des taux de 0 % à 10,29 % par année, avec les remboursements finals entre septembre 2029 et février 2045 :						
Chine .....	416 075 511	–	–	24 242 485	13 128 600	378 704 426
Égypte .....	7 287 486	–	–	226 815	197 199	6 863 472
Gabon.....	7 919 136	–	–	485 683	240 937	7 192 516
Inde .....	45 306 400	–	–	1 643 802	1 422 560	42 240 038
Jamaïque.....	5 231 883	–	–	232 557	166 456	4 832 870
Maroc.....	74 050 608	–	–	3 496 915	2 120 791	68 432 902
Turquie .....	92 497 866	–	–	3 387 752	3 012 851	86 097 263
	648 368 890	–	–	33 716 009	20 289 394	594 363 487
c) durée de 31 à 55 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 0 % à 2,21 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2018 et décembre 2033 :						
Kenya .....	4 612 239	–	–	278 471	159 395	4 174 373
Total des prêts budgétaires.....	653 030 058	–	608 071	34 432 480	20 448 789	598 756 860
Total partiel .....	921 690 845	6 829 294	1 036 049	66 702 237	26 237 763	836 616 188
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	432 382 588	–	–	24 187 987	–	408 194 601
Total .....	489 308 257	6 829 294	1 036 049	42 514 250	26 237 763	428 421 587

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

<sup>1</sup> Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

<sup>2</sup> Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, redressements, etc.

<sup>3</sup> Avant le 1er avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

## Dommages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

## Aide financière – Ukraine

Conformément à l'article 8.3 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances, par décret du gouverneur en conseil, peut octroyer diverses formes d'aide financière à un État étranger. L'octroi d'une telle aide est conditionnel à un arrangement entre l'État étranger et le Fonds monétaire international et à la participation indiquée d'autres pays avec le Canada à l'octroi de l'aide financière.

Le financement de ces opérations est effectué par le ministre des Finances à même le Trésor. L'aide financière maximale qui peut être accordée aux termes de la Loi est de 2,5 milliards de dollars américains pour tout État étranger en particulier et de 5 milliards de dollars américains pour tous les États étrangers.

Au 31 mars 2018, le solde impayé du prêt à l'Ukraine s'élevait à 400 millions de dollars. Il n'y avait aucun autre solde et aucune autre opération à signaler pour l'Ukraine ou tout autre État étranger pour l'année.

Les prêts sont assortis à un taux d'intérêt se situant entre 1,4 % et 2,1 %, et d'une période de remboursement de 5 ans.

## Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. La majorité des souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, aux fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel liés aux organisations internationales au tableau 11.7 de la section 11 de ce volume.

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions avantageuses significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur de 1 \$ USD/1,2884 \$ CAD à la fin de l'exercice.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.7 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 240 249 239 \$ (36 161 313 \$ en 2017) sont présentés au tableau 5.3 de la section 5 de ce volume.

## Tableau 9.12 Organisations internationales

(en dollars)

	Paielements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2018
	1er avril 2017	Participation ou autres débits	Réévaluation	Rembourse- ments ou autres crédits	Réévaluation	
<b>Souscriptions au capital<sup>1</sup></b>						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Banque africaine de développement .....	314 121 553	2 744 093	–	–	7 861 298	309 004 348
Banque asiatique de développement.....	383 996 908	–	–	–	5 302 227	378 694 681
Banque de développement des Caraïbes .....	51 886 041	–	–	–	1 424 360	50 461 681
Banque interaméricaine de développement .....	328 974 324	–	–	–	10 162 208	318 812 116
Corporation d'investissement interaméricaine .....	1 994 850	35 364 017	1 051 622	–	–	38 410 489
	<i>1 080 973 676</i>	<i>38 108 110</i>	<i>1 051 622</i>	–	<i>24 750 093</i>	<i>1 095 383 315</i>
Finances						
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements...	14 272 819	–	–	–	445 388	13 827 431
Association internationale de développement <sup>2</sup> .....	11 614 178 061	441 610 000	–	–	–	12 055 788 061
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures .....	–	257 200 158	–	–	–	257 200 158
Banque européenne pour la reconstruction et le développement.....	287 521 278	–	–	–	8 972 202	278 549 076
Banque internationale pour la reconstruction et le développement.....	572 003 540	–	–	–	17 337 680	554 665 860
Société financière internationale.....	108 176 726	–	–	–	3 375 693	104 801 033
	<i>12 596 152 424</i>	<i>698 810 158</i>	–	–	<i>30 130 963</i>	<i>13 264 831 619</i>
	<i>13 677 126 100</i>	<i>736 918 268</i>	<i>1 051 622</i>	–	<i>54 881 056</i>	<i>14 360 214 934</i>
<b>Prêts et avances</b>						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Associations et organismes internationaux <sup>1</sup>						
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce .....	48 806	–	–	–	–	48 806
Agence internationale de l'Énergie atomique .....	447 110	–	–	–	–	447 110
Conseil de coopération douanière .....	9 662	–	–	–	–	9 662
Organisation de l'aviation civile internationale .....	200 429	–	–	–	–	200 429
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture .....	872 987	–	–	–	–	872 987
Organisation maritime internationale.....	2 202	–	–	–	–	2 202
Organisation mondiale de la santé .....	181 122	–	–	–	–	181 122
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.....	1 051 200	–	–	–	–	1 051 200
Organisations des Nations Unies .....	3 632 480	–	–	–	–	3 632 480
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle .....	39 192	–	–	–	–	39 192
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle .....	100 989	–	–	–	–	100 989
	<i>6 586 179</i>	–	–	–	–	<i>6 586 179</i>



**Tableau 9.12**  
**Organisations internationales – fin**

(en dollars)

	Paielements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2018
	1er avril 2017	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
<b>Institutions financières internationales<sup>2</sup></b>						
Banque africaine de développement.....	468 895	–	–	125 000	–	343 895
Banque asiatique de développement – spécial.....	27 027 000	–	–	–	–	27 027 000
Banque centraméricaine d'intégration économique ..	38 280	–	–	38 280	–	–
Banque de développement des Caraïbes						
Fonds de développement agricole .....	2 000 000	–	–	–	–	2 000 000
Régionale des Caraïbes du Commonwealth.....	5 319 600	–	–	–	166 000	5 153 600
Spécial .....	355 485 620	17 585 000	–	–	520 825	372 549 795
Banque internationale pour la reconstruction et le développement .....						
.....	26 598 000	–	–	–	830 000	25 768 000
Caisse du Fonds pour l'environnement mondial.....	890 570 000	54 750 000	–	–	–	945 320 000
Fonds africain de développement.....	2 875 463 375	108 533 333	–	–	3 112 498	2 980 884 210
Fonds asiatique de développement.....	2 353 575 256	32 956 918	–	–	–	2 386 532 174
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement .....						
.....	401 655 097	631 869	–	–	7 498 144	394 788 822
Fonds international pour le développement agricole .....						
.....	441 883 396	12 500 000	–	–	–	454 383 396
Fonds monétaire international.....	14 588 248	–	–	–	455 231	14 133 017
Fonds multilatéral des investissements .....	49 308 294	–	–	–	–	49 308 294
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal .....	120 248 433	5 294 830	–	–	1 107 405	124 435 858
Société de développement des Andes .....	812 500	–	–	125 000	–	687 500
<b>Société financière internationale</b>						
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique.....						
.....	–	224 422 003	–	–	–	224 422 003
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire .....						
.....	–	35 621 732	–	–	–	35 621 732
	7 565 041 994	492 295 685	–	288 280	13 690 103	8 043 359 296
<b>Finances</b>						
<b>Ministère des Finances</b>						
Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance <sup>1</sup> .....						
.....	257 974 248	–	9 592 000	10 491 648	–	257 074 600
Fonds pour l'environnement mondial <sup>2</sup> .....	10 000 000	–	–	–	–	10 000 000
<b>Société financière internationale</b>						
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique.....						
.....	233 246 793	–	–	233 246 793	–	–
Fonds catalyseur .....	75 000 000	–	–	–	–	75 000 000
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.....						
.....	40 721 207	–	–	40 721 207	–	–
	616 942 248	–	9 592 000	284 459 648	–	342 074 600
	8 188 570 421	492 295 685	9 592 000	284 747 928	13 690 103	8 392 020 075
Total partiel .....	21 865 696 521	1 229 213 953	10 643 622	284 747 928	68 571 159	22 752 235 009
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....						
.....	1 084 093	–	–	212 924	–	871 169
Total .....	21 864 612 428	1 229 213 953	10 643 622	284 535 004	68 571 159	22 751 363 840

<sup>1</sup> Prêts et placements consentis avant le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.<sup>2</sup> Prêts et placements consentis depuis le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

### **Banque africaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 18 146 actions de capital émis et 232 814 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2018, la participation du Canada au capital émis est de 309 004 349 \$ CAD pour 18 146 actions, dont 13 618 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque africaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAD et de 2 557 186 890 \$ USD, pour une valeur totale de 4 282 154 422 \$ CAD.

### **Banque asiatique de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 27 768 actions de capital émis et 527 490 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2018, la participation du Canada au capital émis est de 378 694 680 \$ CAD pour 27 768 actions, dont 25 398 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque asiatique de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 363 375 615 \$ USD, pour une valeur totale de 8 204 936 518 \$ CAD.

### **Banque de développement des Caraïbes**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 5 710 actions de capital émis et 20 294 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2018, la participation du Canada au capital émis est de 50 461 681 \$ CAD pour 5 710 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque de développement des Caraïbes dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 122 408 132 \$ USD pour une valeur totale de 157 833 045 \$ CAD.

### **Banque interaméricaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 20 034 actions de capital émis et 547 005 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2018, la participation du Canada au capital émis est de 318 812 116 \$ CAD pour 20 034 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque interaméricaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 598 757 829 \$ USD pour une valeur totale de 8 508 438 345 \$ CAD.

### **Corporation d'investissement interaméricaine**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Corporation d'investissement interaméricaine, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 4 088 actions de capital émis. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2018, la participation du Canada au capital émis est de 38 410 489 \$ CAD pour 1 900 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

### **Agence multilatérale de garantie des investissements**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2018, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ USD, dont 10 732 250 \$ USD ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence multilatérale de garantie des investissements dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ USD.

### **Association internationale de développement**

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit 5 du ministère des Finances, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2017-2018*). Les contributions et souscriptions à l'AID, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans).

Au 31 mars 2018, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 12 055 788 061 \$ CAD.

### **Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures**

À compter du 19 mars 2018, le Canada est devenu membre de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) en vertu de la *Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures* et de diverses lois de crédits. La BAII a commencé à exercer ses activités en janvier 2016.

L'investissement du Canada, comme celui de tous les autres actionnaires de la banque, prend la forme de 20 % de capital libéré et de 80 % de capital sujet à appel. Au 31 mars 2018, le Canada a souscrit 9 954 actions (néant en 2017). La valeur totale de ces actions est de 995,4 millions de dollars américains (néant en 2017), dont 199,1 millions de dollars américains (néant en 2017) sont versés et le solde est exigible. Le capital versé sera payé en versements égaux sur cinq ans, avec un paiement initial de 39,8 millions de dollars américains en mars 2018.

### **Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 102 049 actions du capital autorisé de la BERD d'une valeur totalisant 1 020 490 000 euros.

Seulement 212 850 000 euros ou environ 21 % de l'ensemble des actions souscrites par le Canada sont réputées être « versées ». Le solde est exigible à vue, c'est-à-dire que l'institution peut exiger les ressources dans l'éventualité improbable où elle en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le paiement des souscriptions d'actions est autorisé par la Loi. Chaque paiement à la BERD se compose d'espèces et de billets à ordre.

Le passif éventuel du Canada, au titre de la partie exigible à vue de ses actions, était évalué à 807 640 000 euros.

Jusqu'au 31 mars 2018 inclusivement, les contributions en espèces du Canada au capital versé de la BERD, totalisent 216 197 668 \$ USD.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2018, le Canada avait souscrit à 58 354 actions. La valeur totale de ces actions est de 7 039 534 790 \$ USD, dont 417 775 385 \$ USD plus 16 404 055 \$ CAD ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque mondiale dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 6 606 millions \$ USD.

### **Société financière internationale**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2018, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ USD et ont été appelées en entier.

### **Associations et organismes internationaux**

Ces éléments représentent la valeur des paiements établie en 2006 effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou n'ont pas de calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

### **Institutions financières internationales**

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits 20c et L25c du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

Les prêts et avances sont effectués au moyen de paiements directs. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués au moyen de paiements directs et en des réévaluations pour les fluctuations de devises.

### **Société financière internationale – Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique**

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde à la Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique (MFCC) de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les MFCC soutiennent l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Conformément à l'article 178 (1) de la *Loi d'exécution du budget 2017, n° 2*, la responsabilité du programme des mécanismes financiers pour le changement climatique (MFCC) a été transférée au cours de l'exercice, par décret, au ministre des Affaires étrangères.

Au 31 mars 2018, les avances aux MFCC de la SFI s'établissaient au montant de 224 422 003 \$ CAD.

### **Société financière internationale – Programme mondial pour l’agriculture et la sécurité alimentaire**

Ce compte inscrit l’aide financière du Canada destinée à la Société financière internationale (SFI) pour participer à l’initiative du G8 en matière de sécurité alimentaire autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Conformément à l’article 178 (1) de la *Loi d’exécution du budget 2017, n° 2*, la responsabilité du programme a été transférée au cours de l’exercice, par décret, au ministre des Affaires étrangères.

Au 31 mars 2018, les avances au Programme mondial pour l’agriculture et la sécurité alimentaire de la SFI s’établissaient au montant de 35 621 732 \$ CAD.

### **Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance**

Ce compte inscrit le prêt consenti à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international (antérieurement la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu’autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L’autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté la limite à 1,2 milliard de DTS et dans l’année courante la limite a été augmentée à 1,7 milliard de DTS.

Au 31 mars 2018, le Canada a prêté une somme globale de 851 520 000 DTS à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 714 260 000 DTS ont été remboursés.

Le solde non réglé de 137 260 000 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l’exercice (1 DTS/1,8729 \$ CAD). Au cours de l’exercice, les opérations comprenaient des remboursements et une réévaluation de change.

Par ailleurs, le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d’intérêt se chiffrant à 215 157 946 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.12.

### **Fonds pour l’environnement mondial**

Ce compte inscrit le financement d’une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l’ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu’autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l’environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d’effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2018, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAD.

### **Société financière internationale – Fonds catalyseur**

Ce compte consigne l’aide financière que le Canada accorde dans le fonds catalyseur de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L12b de Finances, de la *Loi de crédit n° 4 pour 2010-2011* et le crédit L17c de la *Loi de crédit n° 5 pour 2012-2013*). Le fonds catalyseur soutient l’engagement du secteur privé envers les activités d’atténuation et d’adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Le solde au 31 mars 2017 de 308 246 790 \$ CAD de la Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique fut répartie de la façon suivante: 75 000 000 \$ CAD sous le fonds catalyseur et 233 246 793 \$ CAD sous Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique.

Au 31 mars 2018, les avances aux fonds catalyseur de la SFI s’établissaient à 75 000 000 \$ CAD.

## Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

**Tableau 9.13**  
**Administrations provinciales et territoriales**

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2018
Finances				
Ministère des Finances				
Terre-Neuve-et-Labrador				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	266 668 300	–	–	266 668 300
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	2 836 758	–	–	2 836 758
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	315 626	–	–	315 626
	269 820 684	–	–	269 820 684
Île-du-Prince-Édouard				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	544 440	–	108 912	435 528
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	63 079	–	–	63 079
	607 519	–	108 912	498 607
Québec				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	(119 874 000)	119 874 000	–	–
Ontario				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	75 182 480	–	15 036 504	60 145 976
Saskatchewan				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	119 600 816	–	13 288 992	106 311 824
Total partiel .....	345 337 499	119 874 000	28 434 408	436 777 091
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	52 400 210	–	6 719 910	45 680 300
Total .....	292 937 289	119 874 000	21 714 498	391 096 791

### Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent les trop-payés nets relatifs aux transferts aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs.

Les trop-payés ne portent pas intérêt et seront versés dans les exercices subséquents.

### Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 % à 9,5 % par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

### Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 % à 5,375 % par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

**Autres prêts, placements et avances****Tableau 9.14****Autres prêts, placements et avances**

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2018
<b>Contributions remboursables sans condition</b>				
Affaires mondiales				
Ministères des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement .....	673 500 000	255 500 000	–	929 000 000
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire .....	135 517 386	21 819 911	13 863 527	143 473 770
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie .....	1 691 393 378	166 076 774	314 195 299	1 543 274 853
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec .....	509 851 744	97 326 374	86 534 831	520 643 287
Agence de promotion économique du Canada atlantique .....	348 859 018	80 981 971	69 580 304	360 260 685
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario .....	266 832 552	62 817 480	31 121 348	298 528 684
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....	74 784 053	21 338 241	7 971 107	88 151 187
	<b>2 891 720 745</b>	<b>428 540 840</b>	<b>509 402 889</b>	<b>2 810 858 696</b>
Total partiel .....	3 700 738 131	705 860 751	523 266 416	3 883 332 466
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	302 552 338	103 217 318	38 475 763	367 293 893
Total des contributions remboursables sans condition .....	3 398 185 793	602 643 433	484 790 653	3 516 038 573
<b>Prêts et avances à justifier</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Employés affectés à l'étranger .....	27 140 190	15 922 832	14 961 237	28 101 785
Missions à l'étranger .....	45 075 591	140 269 038	138 428 667	46 915 962
	72 215 781	156 191 870	153 389 904	75 017 747
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Compte du capital d'exploitation .....	48 119 829	233 838 827	239 019 352	42 939 304
Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes .....	20 322 762	1 244 627	215 170	21 352 219
Diverses avances à justifier .....	43 781 401	29 665 115	17 462 238	55 984 278
	64 104 163	30 909 742	17 677 408	77 336 497
Total des prêts et avances à justifier .....	184 439 773	420 940 439	410 086 664	195 293 548

**Tableau 9.14**  
**Autres prêts, placements et avances – suite**

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2018
<b>Autres</b>				
Affaires autochtones et du Nord				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens .....	1 257 929	–	591 033	666 896
Fonds de prêts aux Inuits.....	71 457	–	–	71 457
Fonds du développement économique des Indiens .....	43 149	–	43 149	–
Prêt perpétuel de la bande Stoney.....	389 615	–	–	389 615
Premières Nations de la Colombie-Britannique.....	536 905 573	16 306 648	2 913 235	550 298 986
Revendicateurs autochtones .....	461 225 984	27 733 354	19 840 202	469 119 136
	999 893 707	44 040 002	23 387 619	1 020 546 090
Affaires mondiales				
Exportation et développement Canada				
Soutien et développement du commerce .....	2 533 415 063	4 604 045	1 799 122 426	738 896 682
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.....	35 593	–	–	35 593
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc .....	101 030 238	–	17 722 056	83 308 182
Programmes nationaux de commercialisation.....	205 824 571	47 671 078	47 361 924	206 133 725
	306 890 402	47 671 078	65 083 980	289 477 500
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants				
Avances .....	1 807	–	–	1 807
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth .....	49 986	4 242	–	54 228
	51 793	4 242	–	56 035
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale.....				
	501 370	2 613 299	2 471 824	642 845
Programme d'apprentissage mixte .....	95 030	2 184 732	2 138 445	141 317
	596 400	4 798 031	4 610 269	784 162
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Commissions provinciales des accidents du travail .....	15 257 001	87 000	–	15 344 001
Prêts canadiens aux apprentis.....	148 366 807	59 903 909	10 402 882	197 867 834
Programme canadien de prêts aux étudiants .....	18 835 129 467	3 781 490 077	2 657 080 659	19 959 538 885
	18 998 753 275	3 841 480 986	2 667 483 541	20 172 750 720
Finances				
Ministère des Finances				
Agence de la consommation en matière financière du Canada				
Avances .....	–	11 000 000	11 000 000	–
Banque Commerciale du Canada.....	42 202 293	–	–	42 202 293
Fonds d'investissement de PPP Canada Inc. ....	–	991 138 612	–	991 138 612
	42 202 293	1 002 138 612	11 000 000	1 033 340 905
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Prêts consentis aux immigrants .....	48 448 577	26 728 880	13 551 264	61 626 193
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Autres prêts aux entreprises.....	72 284 363	51 300 219	61 469 521	62 115 061
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec				
Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux entrepreneurs .....				
	465 617	1 800 630	1 824 098	442 149
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes.....	5 137 055	121 842	–	5 258 897
	77 887 035	53 222 691	63 293 619	67 816 107



**Tableau 9.14**  
**Autres prêts, placements et avances – fin**

(en dollars)

	1er avril 2017	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2018
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Pêcheurs d'aiglefin .....	1 343 337	–	–	1 343 337
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés.....	128 315	–	–	128 315
	1 471 652	–	–	1 471 652
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens <sup>1</sup> .....	345 601	–	116 395	229 206
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves <sup>1</sup> .....	9 527 223	783 900	9 069 364	1 241 759
	9 872 824	783 900	9 185 759	1 470 965
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Compte de fonds de roulement.....	(4 925 448)	28 219 538	31 871 916	(8 577 826)
Transports				
Ministère des Transports				
Administration portuaire du Grand Victoria .....	2 065 829	–	42 720	2 023 109
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	173 698	–	–	173 698
	2 239 527	–	42 720	2 196 807
Paiements de transition – Salaires en arriérés.....	647 342 245	198 299	24 326 378	623 214 166
Prêts divers, placements et avances .....	259 981	570 467	58 276	772 172
	647 602 226	768 766	24 384 654	623 986 338
Total partiel – Autres .....	23 664 399 326	5 054 460 771	4 713 017 767	24 005 842 330
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses et autres escomptes.....	52 278 620	–	1 777 489	50 501 131
	23 612 120 706	5 054 460 771	4 711 240 278	23 955 341 199
Plus : redressement de consolidation <sup>2</sup> .....	2 370 585 000	–	1 231 374 000	1 139 211 000
Total – Autres .....	25 982 705 706	5 054 460 771	5 942 614 278	25 094 552 199
Total .....	29 565 331 272	6 078 044 643	6 837 491 595	28 805 884 320

<sup>1</sup> Ce compte a été transféré du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.<sup>2</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont également fournies à la section 4 de ce volume.
**Contributions remboursables sans condition**

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement final pouvant normalement aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

**Employés affectés à l'étranger**

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances aux fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 38 200 000 \$, tel que modifié par le crédit L12c des Affaires étrangères et du Commerce international de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 21 692 960 \$ aux employés; des avances de 1 048 615 \$ pour frais médicaux; des avances de 15 867 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 2 794 338 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et des débetures scolaires et de clubs de 2 550 005 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 0,75 % à 1,25 % par année, et sont remboursables sur des périodes allant jusqu'à 4 ans, avec des versements finaux entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2021.

## Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

## Compte du capital d'exploitation

Un Compte du capital d'exploitation a été créé pour financer les avances temporaires des employés ministériels au Canada et à l'étranger pour : a) le salaire et les avantages sociaux; b) les avances permanentes; et c) les demandes de remboursement de frais de déplacement et les demandes de remboursement diverses. Le nom du compte a été modifié afin de refléter l'utilisation du compte par la Défense nationale.

Le montant autorisé est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b du ministère de la Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

## Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

## Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

## Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente de prêt ou billet à ordre, ou selon la première des deux dates atteinte.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à un taux de 6 % par année.

## Fonds de prêts aux Inuits

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$, tel que modifié par le crédit 37b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt au taux de 5,50 % par année.

## Fonds du développement économique des Indiens

Des prêts ont été consentis en vue de promouvoir le développement économique des Indiens aux Indiens ou bandes indiennes, ou à des particuliers, des associations ou des sociétés, dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce développement.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 48 550 835 \$ tel que modifié par le crédit 7b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997*.

Au 31 mars 2018, il n'y a aucun prêt en souffrance. Au cours de l'exercice 2017-2018, les soldes impayés des prêts en souffrance ont été radiés, car ils avaient été présumés irrécupérables au préalable.

### Prêt perpétuel de la bande Stoney

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta (Bande) pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt n'excédant pas 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la Bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3,00 % annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la Bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko et 300 000 \$ pour les additions à la réserve Morley.

### Premières Nations de la Colombie-Britannique

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L20 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2017-2018*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;
- b) les prêts datés avant le 1er avril 2004 portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue;
- c) les prêts datés entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2018 ne doivent pas porter intérêt à moins que ceux-ci ne deviennent exigibles et payables au cours de cette période, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et
- d) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payeront les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :
  - i. date de règlement d'un traité;
  - ii. douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;
  - iii. septième anniversaire après la signature d'une entente de principe; ou
  - iv. date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou toute autre entente de financement des Premières Nations.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 19 508 404 \$ et 530 790 582 \$ respectivement. Les taux varient entre 0,67 % et 4,64 % par année pour la portion intérêt.

### Revendicateurs autochtones

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L15 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2017-2018*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 45 450 262 \$ et de 423 668 874 \$ respectivement. Les taux varient entre 0,69 % et 11,89 % par année pour la portion portant intérêt.

## Soutien et développement du commerce

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

EDC a pour mandat de soutenir et de développer, directement ou indirectement, les exportations canadiennes et la capacité du Canada d'y participer et de profiter des débouchés qu'offrent les marchés internationaux. En 2014, un nouveau règlement est entré en vigueur; il clarifie les cas où EDC peut fournir un soutien au Canada. Au courant de l'exercice, aucune opération portée au Compte du Canada n'a été conclue pour le soutien et le développement du commerce intérieur. Ces transactions sont connues collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». La Loi prévoit qu'au total, les prêts et les engagements en cours avec des emprunteurs sur le Compte du Canada, y compris les ententes donnant lieu à des passifs éventuels au titre de contrats d'assurance et d'autres accords, ne peuvent dépasser 20 milliards de dollars.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés de la section 2 de ce volume.

(en dollars)

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2018	
	1er avril 2017	Paiements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>		Réévaluation
<b>Commerce d'exportation</b>						
a) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 8,28 % à 10,28 % par année, avec les remboursements finals entre février 2008 et avril 2011 :						
Antigua .....	39 897	–	–	39 897	–	–
b) durée de 11 à 15 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 2,44 % à 4,18 % par année, avec les remboursements finals entre mai 2021 et novembre 2022 :						
Suède .....	12 695 117	–	–	12 474 203	220 914	–
c) durée de 16 à 20 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 1,85 % à 5,89 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2017 et mars 2023 :						
États-Unis .....	717 088 179	–	4 604 045	180 515 932	–	541 176 292
d) Prêt à terme, portant intérêt fondé sur le plus élevé de 2,0 % ou le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), plus des taux variant entre 3,0 % à 8,0 % par année, avec les remboursements finals entre juin 2009 et juillet 2010 :						
États-Unis .....	1 803 314 572	–	–	41 568 496	1 564 025 686	197 720 390
Reclamations d'assurance payées au cours de l'exercice :						
États-Unis .....	277 298	–	–	–	277 298	–
Total partiel .....	2 533 415 063	–	4 604 045	234 598 528	1 564 523 898	738 896 682
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	–	–	–	–	–	–
Total – Commerce d'exportation .....	2 533 415 063	–	4 604 045	234 598 528	1 564 523 898	738 896 682

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

<sup>1</sup> Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

<sup>2</sup> Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

### **Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples**

Le prêt en circulation a été consenti pour financer la construction d'un bâtiment d'exposition à usages multiples.

### **Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc**

Les prêts accordés par les institutions financières dans le cadre du programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc sont partiellement garantis par la Couronne. Une fois que les producteurs ont fait défaut et que les prêteurs ont effectué toutes les activités régulières de collection, la Couronne devient subrogée dans les droits des prêteurs contre le producteur en défaut, dans la mesure d'un montant égal au retrait du fonds de réserve.

### **Programmes nationaux de commercialisation**

Les prêts accordés par les institutions financières sous la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

### **Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants**

#### *Avances*

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 millions de dollars.

#### *Provision pour prestations conditionnelles*

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

### **Commission des sépultures de guerre du Commonwealth**

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 livres sterling britannique. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice. Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

### **Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale**

L'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale (appelée Administration du RSSFP) a été constituée en société sans capital-actions, conformément au paragraphe 7.2(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* le 1er mai 2007. Le 31 mai 2007, les actifs et les passifs du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) ont été transférés au gouvernement du Canada et à l'Administration du RSSFP, en conformité avec les instructions du président du Conseil du Trésor du Canada et l'Accord de fiducie, qui a pris fin le 31 mai 2007.

L'Administration du RSSFP est responsable de l'administration du RSSFP. Elle doit veiller à ce que les prestations et les services destinés aux participants au régime et à leurs personnes à charge admissibles, selon les définitions contenues dans la documentation sur le RSSFP, soient fournis d'une manière qui garantit l'administration efficace du RSSFP. Des paiements sont effectués à l'intention de l'Administration du RSSFP au titre du crédit 20 et sont autorisés en vertu de l'entente de financement conclue entre le président du Conseil du Trésor et l'Administration du RSSFP. L'entente de financement permet le transfert de fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'Administration du RSSFP en quatre versements trimestriels, après l'approbation du budget de fonctionnement par la secrétaire du Conseil du Trésor du Canada. Ces versements trimestriels sont effectués à l'avance et les charges réelles sont enregistrées après l'approbation du *Rapport financier trimestriel de l'Administration du RSSFP*.

## Programme d'apprentissage mixte

Des avances ont été consenties à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM). Suite aux rondes de négociations d'octobre 2004, 2008, 2010 et subséquemment en 2014, un protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'AFPC a été intégré aux conventions collectives pour fournir du financement pour un PAM. Le PAM est un partenariat négocié entre l'AFPC et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). L'objectif du PAM est d'améliorer les relations de travail dans le secteur public. L'intention est d'offrir des occasions d'apprentissage syndical-patronal mixte dans des secteurs où les deux parties doivent assumer des rôles et responsabilités, et à l'égard desquels l'employeur n'est pas déjà légalement tenu d'offrir une formation.

Les paiements sont effectués à l'AFPC sous le crédit 20 et sont autorisés en vertu du mandat du programme. Le mandat inclut les coûts de programme, les conditions de financement, les conditions de paiements, les échéanciers, ainsi qu'un calendrier de paiements. Le calendrier de paiements prévoit une avance de 3 mois du Conseil du Trésor à l'AFPC pour couvrir les coûts de livraison du programme. Lorsque les dépenses réelles sont rapportées aux trois mois, l'avance est renversée et la charge est enregistrée.

## Commissions provinciales des accidents du travail

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) *b*) et *e*) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds dans le but de permettre aux commissions provinciales des accidents du travail d'administrer les réclamations pour le compte de l'État, et de fournir les indemnisations aux employés du gouvernement canadien blessés ou malades au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à chacune des commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont sujettes aux termes et conditions des ententes avec les commissions provinciales des accidents du travail et sont remboursables à l'expiration de ces ententes.

## Prêts canadiens aux apprentis

Les prêts canadiens aux apprentis sont administrés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les prêts aux apprentis* qui est entrée en vigueur le 2 janvier 2015. La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail est autorisée à conclure un accord de prêt directement avec tout apprenti admissible. Les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel plus 2,5 %) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 5,0 %). Les apprentis ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leur programme d'apprentis. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts aux apprentis en circulation émis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis* ne peut dépasser 1,5 milliard de dollars. Le montant total des prêts aux apprentis en circulation au 31 mars 2018 est de 197 867 834 \$ (148 366 807 \$ au 31 mars 2017). Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a été radié (aucun au 31 mars 2017).

## Programme canadien de prêts aux étudiants

Depuis le 1er août 2000, les prêts canadiens sont consentis sous le régime des prêts directs. Avant cette date, les prêts étaient consentis sous le régime des prêts garantis (1964-1995) ou sous le régime des prêts à risques partagés (1995-2000). En vertu de ces trois différents régimes, aucune garantie n'est reçue des étudiants et les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel plus 2,5 %) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 5,0 %). Les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt, pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ainsi que les prêts à risque partagé rachetés par le ministère de l'Emploi et du Développement social ne peut dépasser 24 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 200 039 294 \$ (174 802 163 \$ au 31 mars 2017) ont été radiés conformément au crédit 7c du ministère de l'Emploi et du Développement social, de la *Loi de crédit n° 5* de 2017-2018 et 17 796 477 \$ (31 111 553 \$ au 31 mars 2017) ont été radiés conformément à l'article 25(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. De plus, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 343 950 956 \$ (284 065 948 \$ au 31 mars 2017) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et 4 429 548 \$ (22 575 972 \$ au 31 mars 2017) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

### *Financement direct des prêts aux étudiants*

Les prêts émis le ou après le 1er août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail et avec le consentement du ministre des Finances. Le montant total des prêts directs en circulation au 31 mars 2018 est de 19 804 803 804 \$ (18 667 584 363 \$ au 31 mars 2017).

*Prêts à risque partagé*

Les prêts émis avant le 1er août 2000 et le ou après le 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2018 est de 57 144 147 \$ (58 850 195 \$ au 31 mars 2017) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 794 900 682 \$ (905 566 563 \$ au 31 mars 2017) pour les prêts appartenant présentement aux institutions financières.

*Prêts garantis*

Les prêts émis avant le 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2018 est de 97 590 960 \$ (108 694 909 \$ au 31 mars 2017) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 2 801 350 \$ (3 933 548 \$ au 31 mars 2017) pour les prêts appartenant présentement aux institutions financières.

**Agence de la consommation en matière financière du Canada – Avances**

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

**Banque Commerciale du Canada**

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

**Fonds d'investissement de PPP Canada Inc.**

Les placements détenus par PPP Canada Inc. ont été pris en charge par le gouvernement du Canada à la suite de la dissolution de PPP Canada Inc. en 2018, conformément au paragraphe 209.1(3) de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*.

Ces placements comprennent des acceptations bancaires, des certificats de placement garanti et des obligations des gouvernements provinciaux dont l'échéance varie de 1 à 2 ans.

Les placements ont généré des taux d'intérêt de 0,78 % à 2,15 % par année.

**Prêts consentis aux immigrants**

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la Loi.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 126 600 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, ayant porté intérêt à des taux de 0,76 % à 9,06 % par année, jusqu'au 21 février 2018, pour un montant total de 60 420 597 \$ dont 14 270 604 \$ est en souffrance;
- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, non productifs d'intérêts, pour un montant en souffrance total de 2 297 \$ ; et
- c) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 3 à 8 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, non productifs d'intérêts, pour un montant total de 1 203 299 \$.

**Autres prêts aux entreprises**

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*. Cette autorité pourvoit au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

**Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux entrepreneurs**

Des avances ont été consenties pour appuyer le fonds de roulement de centres d'aide aux entrepreneurs offrant des services aux entreprises en démarrage, aux futurs entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en postdoctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Pêcheurs d'aiglefin

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1er février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 % par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### Producteurs canadiens de poissons de fond congelés

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 % par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### Biens saisis – Compte de fonds de roulement

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

### Administration portuaire du Grand Victoria

Le prêt relativement au port de Victoria est relié à la vente d'une parcelle de terrain du port de Victoria. Un escompte de 183 843 \$ est enregistré pour refléter la nature des conditions avantageuses du prêt.

Le prêt porte intérêt au taux de 4,9 % par année, et est remboursable sur une période de 15 ans, avec le versement final le 9 mai 2020.

### Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent seront gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt portait intérêt au taux préférentiel plus 2,0 % par année. Le versement final des modalités existantes était anticipé pour mars 2013. Durant l'année 2014, une reclassification a été effectuée pour transférer les intérêts accumulés à la portion capital.

En date du 31 mars 2018, la balance restante du prêt est présumée irrécouvrable et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.



### **Paiements de transition – Salaires en arrérages**

Au cours de l'exercice 2014-2015, un paiement unique a été émis aux employés à la suite de la mise en œuvre des salaires en arrérages. Ce montant sera recouvré des employés au moment de leur départ de la fonction publique. Le montant à la fin de l'exercice représente le solde restant à recouvrer dans le futur.

### **Prêts divers, placements et avances**

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

### **Redressement de consolidation**

Le redressement de consolidation reflète le total des prêts, placements et avances détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

### **Provision pour moins-value**

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de recouvrement nette.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice. En 2018, la méthode de provisionnement utilisée dans le calcul des provisions du gouvernement a été mise à jour pour ses expositions souveraines. Le changement le plus significatif est l'introduction des taux de perte en cas de défaillance spécifiques aux débiteurs qui remplace le taux général applicable à tous les débiteurs compris dans le portefeuille. Le changement de méthodologie a été comptabilisé comme un changement d'estimation et n'a pas eu d'impact significatif sur la provision pour moins-value.

# Section 10

*Comptes publics du Canada  
2017-2018*

## **Actifs non financiers au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Actifs non financiers .....	307
Immobilisations corporelles .....	308
Véhicules .....	310
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition .....	310

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks aux fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance et autres sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service.

### Tableau 10.1 Actifs non financiers par catégorie

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2		
Terrains .....	1 814 426	1 717 517
Bâtiments .....	15 823 682	15 463 333
Travaux et infrastructures .....	8 252 299	7 499 890
Matériel et outillage.....	11 098 766	10 538 038
Véhicules, tableau 10.3.....	15 258 580	16 031 885
Améliorations locatives.....	1 126 801	1 128 202
Biens en construction .....	17 759 720	14 651 835
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition, tableau 10.4.....	2 700 728	2 645 014
	73 835 002	69 675 714
Stocks .....	6 679 188	6 841 999
Charges payées d'avance et autres.....	6 995 075	6 039 763
Total .....	87 509 265	82 557 475

## Immobilisations corporelles

Tableau 10.2

## Immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Travaux et infrastructures	Matériel et outillage
<b>Immobilisations au coût</b>				
Affaires mondiales .....	318 363	1 735 934	9 986	218 116
Défense nationale .....	87 352	11 686 029	2 710 804	20 581 843
Environnement et Changement climatique .....	208 406	1 106 164	3 791 091	944 629
Infrastructure et Collectivités .....	177 762	–	798 172	41 026
Innovation, Sciences et Développement économique .	11 293	1 048 082	56 960	2 580 524
Patrimoine canadien .....	389 094	2 144 090	799 468	1 701 493
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	22 132	750 628	2 766 063	529 139
Sécurité publique et Protection civile .....	88 145	4 800 666	906 226	2 089 066
Services publics et Approvisionnement .....	243 833	5 972 001	1 521 134	2 781 825
Transports .....	238 703	1 454 316	4 221 575	1 466 449
Autres portefeuilles ministériels .....	29 343	2 113 098	128 738	4 234 010
<b>Immobilisations brutes totales.....</b>	<b>1 814 426</b>	<b>32 811 008</b>	<b>17 710 217</b>	<b>37 168 120</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Affaires mondiales .....	–	1 042 782	1 331	150 593
Défense nationale .....	–	4 821 353	1 574 342	14 174 218
Environnement et Changement climatique .....	–	753 037	1 966 367	655 424
Infrastructure et Collectivités .....	–	–	240 537	36 272
Innovation, Sciences et Développement économique .	–	687 690	34 628	2 061 655
Patrimoine canadien .....	–	968 137	468 126	1 262 426
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	–	509 528	1 464 861	375 913
Sécurité publique et Protection civile .....	–	2 311 392	538 759	1 545 225
Services publics et Approvisionnement .....	–	3 683 201	677 438	1 848 369
Transports .....	–	853 795	2 430 859	963 337
Autres portefeuilles ministériels .....	–	1 356 411	60 670	2 995 922
<b>Amortissement cumulé total.....</b>	<b>–</b>	<b>16 987 326</b>	<b>9 457 918</b>	<b>26 069 354</b>
<b>Immobilisations nettes totales</b>				
Affaires mondiales .....	318 363	693 152	8 655	67 523
Défense nationale .....	87 352	6 864 676	1 136 462	6 407 625
Environnement et Changement climatique .....	208 406	353 127	1 824 724	289 205
Infrastructure et Collectivités .....	177 762	–	557 635	4 754
Innovation, Sciences et Développement économique .	11 293	360 392	22 332	518 869
Patrimoine canadien .....	389 094	1 175 953	331 342	439 067
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	22 132	241 100	1 301 202	153 226
Sécurité publique et Protection civile .....	88 145	2 489 274	367 467	543 841
Services publics et Approvisionnement .....	243 833	2 288 800	843 696	933 456
Transports .....	238 703	600 521	1 790 716	503 112
Autres portefeuilles ministériels .....	29 343	756 687	68 068	1 238 088
<b>Immobilisations nettes totales .....</b>	<b>1 814 426</b>	<b>15 823 682</b>	<b>8 252 299</b>	<b>11 098 766</b>

<sup>1</sup> On trouvera des précisions au tableau 10.3.<sup>2</sup> On trouvera des précisions au tableau 10.4.

Véhicules <sup>1</sup>	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition <sup>2</sup>	Total 2018	Total 2017
60 336	253 053	295 736	–	2 891 524	2 776 163
36 425 765	127 646	7 139 558	842 690	79 601 687	79 249 870
170 952	53 280	861 717	39 166	7 175 405	6 629 738
111	6 890	2 270 532	–	3 294 493	2 317 322
37 642	72 408	1 400 826	63 810	5 271 545	5 077 431
34 541	184 364	179 085	163 177	5 595 312	5 504 358
2 490 787	521 804	1 556 626	–	8 637 179	7 926 997
766 583	214 454	1 235 964	30 316	10 131 420	9 622 469
10 099	995 835	1 727 759	2 846 985	16 099 471	15 031 219
2 112 620	168 334	309 310	818 820	10 790 127	10 533 946
147 785	700 340	782 607	96 360	8 232 281	7 732 975
42 257 221	3 298 408	17 759 720	4 901 324	157 720 444	152 402 488
36 542	149 138	–	–	1 380 386	1 303 460
23 376 753	45 438	–	693 374	44 685 478	45 176 834
112 070	42 422	–	19 863	3 549 183	3 485 829
34	3 478	–	–	280 321	247 735
25 733	40 529	–	33 575	2 883 810	2 790 471
23 664	106 428	–	143 717	2 972 498	2 870 728
1 568 962	361 906	–	–	4 281 170	4 153 626
465 465	132 876	–	6 600	5 000 317	4 664 140
6 324	668 845	–	1 105 833	7 990 010	7 693 552
1 283 228	106 100	–	170 588	5 807 907	5 628 593
99 866	514 447	–	27 046	5 054 362	4 711 806
26 998 641	2 171 607	–	2 200 596	83 885 442	82 726 774
23 794	103 915	295 736	–	1 511 138	1 472 703
13 049 012	82 208	7 139 558	149 316	34 916 209	34 073 036
58 882	10 858	861 717	19 303	3 626 222	3 143 909
77	3 412	2 270 532	–	3 014 172	2 069 587
11 909	31 879	1 400 826	30 235	2 387 735	2 286 960
10 877	77 936	179 085	19 460	2 622 814	2 633 630
921 825	159 898	1 556 626	–	4 356 009	3 773 371
301 118	81 578	1 235 964	23 716	5 131 103	4 958 329
3 775	326 990	1 727 759	1 741 152	8 109 461	7 337 667
829 392	62 234	309 310	648 232	4 982 220	4 905 353
47 919	185 893	782 607	69 314	3 177 919	3 021 169
15 258 580	1 126 801	17 759 720	2 700 728	73 835 002	69 675 714

## Véhicules

**Tableau 10.3**  
**Véhicules par sous-catégorie**

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2018	2017
Navires et embarcations .....	16 445 598	10 958 466	5 487 132	5 881 126
Aéronefs .....	20 118 998	12 135 716	7 983 282	8 380 334
Véhicules automobiles (non-militaires).....	2 479 911	1 624 820	855 090	794 304
Véhicules militaires .....	1 654 802	1 375 916	278 886	315 931
Autres véhicules.....	1 557 913	903 723	654 190	660 190
<b>Total .....</b>	<b>42 257 221</b>	<b>26 998 641</b>	<b>15 258 580</b>	<b>16 031 885</b>

## Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

**Tableau 10.4**  
**Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition par catégories principales**

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2018	2017
Terrains.....	32 201	–	32 201	30 716
Bâtiments.....	2 917 643	1 280 864	1 636 779	1 762 069
Travaux et infrastructures .....	826 640	172 391	654 249	663 038
Matériel et outillage .....	433 555	147 566	285 989	64 145
Véhicules .....	691 285	599 775	91 510	125 046
<b>Total .....</b>	<b>4 901 324</b>	<b>2 200 596</b>	<b>2 700 728</b>	<b>2 645 014</b>

# Section **11**

*Comptes publics du Canada  
2017-2018*

## **Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles .....	312
Droits contractuels .....	354
Passif éventuel.....	355



## Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles, les droits contractuels et le passif éventuel.

### Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords pour l'acquisition des biens et services ou pour la prestation des paiements de transfert sont remplies. Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet ou par programme à la fin de l'exercice, sont rapportées pour les accords de paiements de transfert, les immobilisations, les achats et les contrats de location-exploitation. Dans le cas des organisations internationales, toutes les obligations contractuelles de plus d'un million de dollars à la fin de l'exercice sont rapportées.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec celles du gouvernement.

**Tableau 11.1**  
**Obligations contractuelles**

(en millions de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant des :					
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, tableau 11.3 .....	74 137	52 765	4 309	–	131 211
Obligations contractuelles internationales, tableau 11.4.....	–	–	–	6 710	6 710
Total .....	74 137	52 765	4 309	6 710	137 921

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2019 à 2023 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2024 et exercices ultérieurs.

**Tableau 11.2**  
**Cédule des paiements minimums**

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
2019.....	23 416	12 681	395	2 509	39 001
2020.....	15 981	8 231	434	1 669	26 315
2021.....	9 382	7 517	431	938	18 268
2022.....	7 458	7 597	383	295	15 733
2023.....	5 615	3 028	332	118	9 093
2024 et ultérieurs .....	12 285	13 711	2 334	1 181	29 511
Total .....	74 137	52 765	4 309	6 710	137 921

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile. Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services.

Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété. Certains baux contiennent des clauses d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

**Tableau 11.3**

### Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Accords de paiements de transfert</b>										
<b>Agriculture et Agroalimentaire</b>										
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</b>										
<i>Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture</i>										
Agrégat .....	25	25	8	17	7	5	5	–	–	–
<i>Entente de contribution relative aux programmes de Partenariat canadien pour l'agriculture</i>										
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	69	69	–	69	14	14	14	14	13	–
Gouvernement du Manitoba .....	106	106	–	106	21	21	22	21	21	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick .....	22	22	–	22	4	5	4	5	4	–
Gouvernement de l'Ontario .....	273	273	–	273	55	54	55	54	55	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	22	22	–	22	4	5	4	5	4	–
Gouvernement du Québec .....	176	176	–	176	35	35	35	35	36	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	233	233	–	233	47	46	47	46	47	–
<i>Programme d'investissement dans les fermes laitières</i>										
Agrégat .....	35	35	19	16	15	1	–	–	–	–
	<b>961</b>	<b>961</b>	<b>27</b>	<b>934</b>	<b>202</b>	<b>186</b>	<b>186</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>–</b>
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Ministère du Patrimoine canadien</b>										
<i>Programme des Autochtones – Plan d'action pour les langues autochtones</i>										
Agrégat .....	35	35	24	11	11	–	–	–	–	–
<i>Fonds du Canada pour la présentation des arts</i>										
Agrégat .....	64	64	10	54	22	18	9	4	1	–
<i>Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts</i>										
Agrégat .....	33	33	15	18	12	5	1	–	–	–
École nationale de ballet du Canada .....	17	17	6	11	5	6	–	–	–	–
École nationale de Théâtre du Canada .....	13	13	–	13	4	5	4	–	–	–
<i>Fonds du Canada pour les espaces Culturels</i>										
Agrégat .....	78	78	34	44	27	14	3	–	–	–
The Thunder Bay National Exhibition Centre and Centre for Indian Art .....	12	12	–	12	1	6	5	–	–	–
<i>Fonds de la musique du Canada</i>										
La Fondation Musicaction .....	22	22	10	12	6	6	–	–	–	–
The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings .....	43	43	26	17	9	8	–	–	–	–
<i>Programme Développement des communautés de langue officielle</i>										
Agrégat .....	112	112	39	73	39	21	7	5	1	–
Vie communautaire, agrégat .....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ..	23	23	12	11	6	5	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon .....	22	22	5	17	6	11	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Programme de Mise en valeur des langues officielles</b>										
Agrégat .....	19	19	7	12	9	3	–	–	–	–
<b>Programme Échanges Canada</b>										
Agrégat .....	44	44	27	17	15	1	1	–	–	–
Historica Canada .....	11	11	–	11	4	3	4	–	–	–
<b>Programme d'aide aux musées</b>										
Agrégat .....	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
<b>Programme de soutien au sport</b>										
Agrégat .....	30	30	–	30	15	15	–	–	–	–
Centre canadien pour l'éthique dans le sport ...	12	12	–	12	6	6	–	–	–	–
Comité paralympique canadien .....	12	12	–	12	6	6	–	–	–	–
Organismes nationaux de sport.....	38	38	–	38	38	–	–	–	–	–
Participation au sport bilatérale .....	22	22	–	22	5	5	6	6	–	–
<b>Conseil des Arts du Canada</b>										
Subventions .....	186	186	–	186	129	57	–	–	–	–
	876	876	218	658	391	204	43	18	2	–
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<b>Biodiversité – Espèces sauvages et habitat</b>										
Agrégat .....	114	114	78	36	24	8	3	1	–	–
<b>Changements climatiques et qualité de l'air</b>										
Agrégat .....	91	91	76	15	7	2	6	–	–	–
<b>Contributions à l'appui d'une économie à faibles émissions de carbone</b>										
Agrégat .....	162	162	7	155	18	37	38	62	–	–
<b>Conservation de la nature Canada</b>										
Administrer le Programme de conservation des zones naturelles à l'appui au Plan de conservation national .....	100	100	77	23	23	–	–	–	–	–
<b>Écosystèmes durables</b>										
Agrégat .....	68	68	39	29	22	5	2	–	–	–
	535	535	277	258	94	52	49	63	–	–
<b>Famille, Enfants et Développement social</b>										
<b>Ministère de l'Emploi et du Développement social</b>										
<b>Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones</b>										
Agrégat .....	1 788	1 788	1 565	223	221	1	–	1	–	–
Community Futures Treaty Seven .....	86	86	76	10	10	–	–	–	–	–
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.....										
First Peoples Development Inc.....	199	199	175	24	24	–	–	–	–	–
Gabriel Dumont Training and Employment Inc .....	181	181	160	21	21	–	–	–	–	–
Administration régionale Kativik .....	94	94	82	12	12	–	–	–	–	–
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.....	83	83	69	14	14	–	–	–	–	–
Manitoba Metis Federation Inc.....	156	156	138	18	18	–	–	–	–	–
Rupertsland Institute .....	109	109	95	14	14	–	–	–	–	–
Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc .....	122	122	107	15	15	–	–	–	–	–
	312	312	276	36	36	–	–	–	–	–
<b>Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes</b>										
Agrégat .....	65	65	26	39	18	12	8	1	–	–
<b>Fonds canadien pour l'emploi</b>										
Gouvernement du Québec .....	698	698	470	228	114	114	–	–	–	–
<b>Service Jeunesse Canada</b>										
Agrégat .....	27	27	4	23	12	11	–	–	–	–
<b>Apprentissage et la garde des jeunes enfants</b>										
Agrégat .....	32	32	11	21	11	10	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	137	137	46	91	46	45	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	153	153	51	102	51	51	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
Gouvernement du Manitoba .....	47	47	16	31	16	15	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	29	29	10	19	10	9	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	22	22	7	15	7	8	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	35	35	12	23	12	11	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	439	439	146	293	146	147	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	262	262	87	175	87	88	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	42	42	14	28	14	14	–	–	–	–
<b>Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers</b>										
Agrégat .....	27	27	15	12	9	3	–	–	–	–
<b>Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance</b>										
Agrégat .....	489	489	366	123	123	–	–	–	–	–
Ville de Toronto.....	100	100	78	22	22	–	–	–	–	–
District régional du Grand Vancouver .....	47	47	37	10	10	–	–	–	–	–
<b>Ententes de développement du marché du travail</b>										
Agrégat .....	24	24	11	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	308	308	141	167	167	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	637	637	317	320	320	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	108	108	52	56	56	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	210	210	103	107	107	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	277	277	135	142	142	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	189	189	93	96	96	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	1 373	1 373	672	701	701	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	57	57	28	29	29	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	1 330	1 330	642	688	688	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	93	93	45	48	48	–	–	–	–	–
<b>Initiative nationale sur les compétences essentielles</b>										
Agrégat .....	13	13	2	11	5	4	2	–	–	–
<b>Fonds d'intégration pour les personnes handicapées</b>										
Agrégat .....	89	89	69	20	20	–	–	–	–	–
<b>Programme d'appui aux initiatives sectorielles</b>										
Agrégat .....	29	29	12	17	8	6	3	–	–	–
<b>Fonds pour les compétences et les partenariats</b>										
Agrégat .....	195	195	43	152	60	55	37	–	–	–
<b>Programme de partenariats pour le développement social</b>										
Agrégat .....	33	33	16	17	12	3	2	–	–	–
<b>Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants</b>										
Agrégat .....	42	42	12	30	18	7	5	–	–	–
<b>Ententes sur le développement de la main-d'œuvre</b>										
Gouvernement de l'Alberta.....	520	520	7	513	91	101	107	107	107	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	590	590	9	581	105	115	120	120	121	–
Gouvernement du Manitoba .....	164	164	2	162	29	32	33	34	34	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	96	96	2	94	18	19	19	19	19	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	68	68	2	66	13	14	13	13	13	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	121	121	2	119	23	24	24	24	24	–
Gouvernement de l'Ontario.....	1 718	1 718	28	1 690	297	330	355	354	354	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	20	20	1	19	4	3	4	4	4	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	147	147	2	145	29	29	29	29	29	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ..	15	15	1	14	3	3	3	3	2	–
Gouvernement du Yukon .....	15	15	1	14	3	3	3	3	2	–
<b>Stratégie emploi jeunesse</b>										
Agrégat .....	365	365	113	252	143	109	–	–	–	–
Projet éducation forestière Canada .....	11	11	–	11	5	6	–	–	–	–
Compétences Canada .....	34	34	9	25	7	4	5	5	4	–
	14 672	14 672	6 711	7 961	4 353	1 406	772	717	713	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Affaires mondiales</b>										
<b>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</b>										
<b>Développement international</b>										
Agrégat .....	781	781	457	324	165	100	41	14	4	–
Agence de développement et de secours adventiste Canada .....	21	21	9	12	8	3	1	–	–	–
Fondation Aga Khan Canada .....	124	124	88	36	16	15	5	–	–	–
Agriteam Canada .....	123	123	70	53	27	16	9	1	–	–
Amref Health Africa in Canada .....	35	35	15	20	10	8	2	–	–	–
Artisanal Gold Council .....	16	16	5	11	3	3	2	–	3	–
Jeunesse Canada Monde .....	39	39	20	19	8	10	1	–	–	–
Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation .....	15	15	–	15	2	3	2	2	2	4
Bureau canadien de l'éducation internationale .....	48	48	26	22	14	8	–	–	–	–
Société de coopération pour le développement international .....	58	58	32	26	15	7	3	1	–	–
Service d'assistance canadienne aux organismes .....	39	39	16	23	8	7	4	4	–	–
Réseau canadien sur la santé des mères des nouveau-nés et des enfants .....	14	14	4	10	4	3	2	1	–	–
CARE Canada .....	82	82	37	45	16	17	8	3	1	–
CAUSE Canada .....	16	16	2	14	13	1	–	–	–	–
Centre de coopération .....	46	46	16	30	14	9	6	1	–	–
Christian Children's Fund of Canada .....	13	13	2	11	5	5	1	–	–	–
CODE .....	19	19	6	13	3	3	2	4	1	–
Collèges et instituts Canada .....	80	80	34	46	19	15	10	2	–	–
Consortium CCISD-CHUM Centre de coopération internationale en santé et développement .....	20	20	1	19	1	3	3	4	4	4
Consortium Cowater International Inc / CRC Sogema Inc. / Roche ltée Groupe-conseil .....	15	15	4	11	3	3	3	–	2	–
Consortium DID-FADQDI .....	51	51	38	13	8	5	–	–	–	–
Consortium de CARE Canada et Oxfam Canada .....	15	15	2	13	5	5	2	1	–	–
Consortium Entraide universitaire mondiale et Consultores HODI .....	15	15	2	13	2	3	3	5	–	–
Convergence Blended Finance Inc .....	19	19	8	11	5	3	3	–	–	–
CowaterSogema International Inc .....	127	127	29	98	27	35	21	11	2	2
CRC Sogema Inc .....	37	37	21	16	9	7	–	–	–	–
Cuso International .....	110	110	62	48	24	23	1	–	–	–
Développement international Desjardins .....	74	74	26	48	15	14	14	3	2	–
Fédération canadienne des municipalités .....	76	76	29	47	18	21	8	–	–	–
Grands Défis Canada .....	169	169	37	132	47	42	43	–	–	–
Meda Trade Company Inc .....	15	15	2	13	3	4	4	2	–	–
Mennonite Economic Development Associates .....	174	174	80	94	30	39	13	9	3	–
Nutrition International .....	200	200	123	77	57	20	–	–	–	–
Opportunity International Canada .....	20	20	5	15	5	5	5	–	–	–
Oxfam Canada .....	17	17	5	12	6	3	2	1	–	–
Oxfam-Québec .....	86	86	49	37	15	18	4	–	–	–
Plan International Canada Inc .....	164	164	67	97	39	31	19	7	1	–
Right To Play International .....	29	29	4	25	6	7	4	–	8	–
Aide à l'enfance Canada .....	71	71	32	39	13	15	8	2	1	–
Solidarité Union Coopération .....	23	23	12	11	4	4	2	1	–	–
Union des producteurs agricoles, développement international .....	23	23	12	11	3	5	2	1	–	–
Université de Montréal .....	15	15	4	11	4	3	4	–	–	–
Université Laval .....	22	22	11	11	6	5	–	–	–	–
University of British Columbia .....	35	35	18	17	9	4	4	–	–	–
University of Saskatchewan .....	17	17	5	12	3	3	3	3	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
Entraide universitaire mondiale du Canada .....	112	112	37	75	21	19	19	12	4	–
Entraide universitaire mondiale du Canada/ CISCO .....	67	67	41	26	13	13	–	–	–	–
Vision mondiale Canada .....	49	49	34	15	9	6	–	–	–	–
<b>Assistance humanitaire internationale</b>										
Agrégat .....	69	69	37	32	23	8	1	–	–	–
Fondation Aga Khan Canada.....	32	32	14	18	12	5	1	–	–	–
Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix.....	29	29	18	11	11	–	–	–	–	–
Association des coopératives du Canada .....	22	22	11	11	6	5	–	–	–	–
Canadian Foodgrains Bank.....	125	125	50	75	25	25	25	–	–	–
Croix-Rouge canadienne .....	93	93	58	35	26	5	4	–	–	–
CARE Canada .....	43	43	27	16	16	–	–	–	–	–
CowaterSogema International Inc .....	22	22	7	15	10	4	1	–	–	–
Médecins du Monde Canada .....	37	37	19	18	12	6	–	–	–	–
Oxfam-Québec .....	23	23	8	15	12	3	–	–	–	–
Vision mondiale Canada .....	60	60	21	39	31	5	3	–	–	–
<b>Sécurité internationale et développement démocratique</b>										
Agrégat .....	226	226	108	118	64	35	15	3	1	–
Avocats sans frontières Canada.....	42	42	7	35	10	9	7	6	3	–
Forum of Federations .....	21	21	3	18	4	4	4	4	2	–
	4 280	4 280	2 027	2 253	1 022	715	354	108	44	10
<b>Santé</b>										
<b>Ministère de la Santé</b>										
<b>Accord de financement entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur les services de soins à domicile et de soins communautaires et en santé mentale et en toxicomanie</b>										
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	97	97	–	97	18	22	26	31	–	–
<b>Accord de financement entre le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador sur les services de soins à domicile et de soins communautaires et en santé mentale et en toxicomanie</b>										
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	68	68	–	68	12	16	18	22	–	–
<b>Accord de financement entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard sur les services de soins à domicile et de soins communautaires et en santé mentale et en toxicomanie</b>										
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	19	19	–	19	4	4	5	6	–	–
<b>Accords de contributions</b>										
Fondation Neuro Canada.....	120	120	83	37	24	13	–	–	–	–
Inforoute Santé du Canada .....	300	300	18	282	50	75	77	80	–	–
Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé .....	124	124	–	124	20	23	26	29	26	–
Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances – Programme sur l'usage et les dépendances aux substances .....	28	28	–	28	9	10	9	–	–	–
Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé .....	53	53	36	17	17	–	–	–	–	–
Institut canadien d'information sur la santé.....	365	365	3	362	84	88	93	97	–	–
Partenariat canadien contre le cancer.....	238	238	40	198	43	51	51	53	–	–
Crawford and Company (Canada Inc) – pour établir un programme de contributions pour les survivants de la thalidomide.....	49	49	29	20	10	10	–	–	–	–
Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé.....	24	24	10	14	8	5	1	–	–	–
Commission de la santé mentale du Canada .....	28	28	14	14	14	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Subvention du Fonds d'investissement-santé pour les territoires</b>										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	28	28	7	21	7	7	7	–	–	–
Gouvernement du Nunavut	54	54	13	41	14	13	14	–	–	–
Gouvernement du Yukon	25	25	6	19	6	7	6	–	–	–
<b>Instituts de recherche en santé du Canada</b>										
<b>Chaires de recherche Canada 150</b>										
Agrégat	26	26	1	25	2	3	4	3	4	9
<b>Chaires d'excellence en recherche du Canada</b>										
Agrégat	30	30	13	17	4	4	3	2	2	2
<b>Fonds d'excellence en recherche Apogée</b>										
Agrégat	279	279	76	203	44	44	44	43	28	–
<b>Bourses d'études supérieures du Canada</b>										
Agrégat	19	19	8	11	6	5	–	–	–	–
<b>Centres d'excellence en commercialisation et en recherche</b>										
Agrégat	54	54	29	25	10	6	4	3	2	–
Institut de recherche en immunologie et en cancérologie	17	17	1	16	3	4	3	4	2	–
<b>Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel</b>										
Agrégat	898	898	427	471	150	116	93	59	33	20
BC Academic Health Science Network	40	40	24	16	8	8	–	–	–	–
Centre de toxicomanie et de santé mentale	39	39	18	21	9	6	3	2	1	–
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	55	55	25	30	11	9	6	3	1	–
Université Dalhousie	52	52	20	32	11	9	6	5	1	–
Centre de recherche de l'hôpital Douglas	50	50	23	27	10	6	5	4	2	–
Hôpital Sainte-Justine	40	40	15	25	8	6	5	3	2	1
Hospital for Sick Children	184	184	78	106	35	27	19	13	8	4
Institut de recherches cliniques de Montréal	48	48	22	26	9	6	4	3	2	2
Hôpital général juif	92	92	44	48	20	12	9	4	2	1
London Health Sciences Centre	19	19	8	11	4	3	2	1	1	–
Université McGill	212	212	100	112	39	28	20	15	8	2
McMaster University	245	245	116	129	44	36	27	12	8	2
Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa	100	100	42	58	18	13	10	9	6	2
Queen's University	52	52	24	28	10	7	5	3	2	1
Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill	114	114	49	65	22	18	12	8	4	1
Université Simon Fraser	38	38	17	21	8	6	3	3	1	–
Sinai Health System	98	98	47	51	16	15	9	6	3	2
Hôpital St Michael's	91	91	35	56	17	12	9	6	3	9
Sunnybrook Research Institute	69	69	24	45	15	12	9	5	3	1
Université de Montréal	100	100	50	50	20	12	9	6	3	–
Université de Sherbrooke	46	46	19	27	10	7	5	3	1	1
Université Laval	160	160	80	80	29	23	14	9	5	–
University Health Network	142	142	54	88	29	21	16	11	6	5
University of Alberta	129	129	57	72	27	18	13	8	5	1
University of British Columbia	416	416	180	236	82	60	44	28	16	6
University of Calgary	178	178	71	107	36	28	20	14	8	1
University of Manitoba	82	82	41	41	15	11	8	4	3	–
Université d'Ottawa	61	61	26	35	12	9	7	4	2	1
University of Saskatchewan	58	58	23	35	13	12	7	2	1	–
University of Toronto	264	264	111	153	54	37	28	16	11	7
Université de Waterloo	25	25	8	17	5	3	3	3	2	1
University of Western Ontario	102	102	50	52	20	13	9	6	3	1
<b>Subventions aux instituts</b>										
Agrégat	64	64	38	26	11	8	5	2	–	–
<b>Réseaux de centres d'excellence</b>										
Agrégat	88	88	67	21	17	4	–	–	–	–
Queen's University	12	12	2	10	2	4	2	2	–	–
<b>Agence de la santé publique du Canada</b>										
<b>Fonds stratégique du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones</b>										
Agrégat	107	107	44	63	32	31	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<i>Baycrest Centre for Geriatric Care</i>										
Maladies chroniques.....	42	42	20	22	12	10	–	–	–	–
<i>Programme canadien de nutrition prénatale</i>										
Agrégat.....	79	79	26	53	27	26	–	–	–	–
<i>Programme d'action communautaire pour les enfants</i>										
Agrégat.....	162	162	54	108	54	54	–	–	–	–
<i>Violence familiale</i>										
Agrégat.....	29	29	13	16	6	5	4	1	–	–
<i>Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida</i>										
Agrégat.....	89	89	19	70	20	18	16	16	–	–
Canadian AIDS Treatment Information Exchange.....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
<i>Hépatite C</i>										
Agrégat.....	17	17	2	15	4	3	4	4	–	–
<i>Stratégie intégrée en matière de modes de vies sains et de maladies chroniques</i>										
Agrégat.....	26	26	8	18	9	5	3	1	–	–
	7 079	7 079	2 612	4 467	1 423	1 191	868	681	221	83
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté</b>										
<b>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</b>										
<i>Programme Établissement et intégration des nouveaux arrivants</i>										
Agrégat.....	1 685	1 685	618	1 067	616	451	–	–	–	–
Bow Valley College.....	19	19	5	14	7	7	–	–	–	–
Catholic Social Services.....	16	16	5	11	6	5	–	–	–	–
Dixie Bloor Neighbourhood Centre.....	17	17	6	11	6	5	–	–	–	–
Edmonton Catholic Separate School District No 7.....	15	15	4	11	6	5	–	–	–	–
Immigrant Services Association of Nova Scotia.....	16	16	5	11	8	3	–	–	–	–
Multilingual Orientation Service Association for Immigrant Communities.....	17	17	6	11	6	5	–	–	–	–
New Canadians' Centre of Excellence Inc.....	19	19	8	11	7	4	–	–	–	–
Newcomer Centre of Peel.....	25	25	9	16	9	7	–	–	–	–
NorQuest College.....	22	22	6	16	9	7	–	–	–	–
Toronto District School Board.....	46	46	14	32	16	16	–	–	–	–
<i>Programme d'aide à la réinstallation</i>										
Agrégat.....	70	70	25	45	25	20	–	–	–	–
<i>Accord provincial en matière d'immigration et sur la sélection d'étrangers désirant s'installer au Canada</i>										
Gouvernement du Québec.....	3 432	3 432	491	2 941	490	490	490	490	490	491
	5 399	5 399	1 202	4 197	1 211	1 025	490	490	490	491
<b>Affaires autochtones et du Nord</b>										
<b>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</b>										
<i>Financement des bénéficiaires autochtones (Premières Nations et conseils tribaux)</i>										
Naskapi Nation of Kawawachikamach.....	60	60	24	36	12	12	12	–	–	–
<i>Financement des bénéficiaires autochtones (Autre)</i>										
Arctic Co-Operatives Ltd.....	38	38	14	24	12	12	–	–	–	–
Assembly of First Nations.....	141	141	58	83	21	21	21	20	–	–
Fédération des coopératives du Nouveau-Québec.....	30	30	–	30	10	10	10	–	–	–
First Nations Financial Management Board.....	26	26	8	18	5	4	5	4	–	–
Gwich'in Tribal Council.....	20	20	2	18	2	2	2	2	2	8
Inuit Tapiriit Kanatami.....	31	31	10	21	7	7	7	–	–	–
Inuvialuit Regional Corporation.....	45	45	20	25	12	13	–	–	–	–
Joint Secretariat.....	34	34	3	31	3	4	3	4	3	14
Kinooaadziwin Education Body Inc.....	268	268	–	268	54	53	54	53	54	–
Les Consultants de l'Arctique Inc.....	11	11	–	11	4	3	4	–	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board.....	36	36	4	32	3	4	3	4	3	15
Mackenzie Valley Land and Water Board.....	18	18	4	14	3	4	3	4	–	–
Makivik Corporation.....	266	266	129	137	69	68	–	–	–	–
Manitoba Metis Federation Inc.....	58	58	23	35	9	8	9	9	–	–
Metis Nation of Alberta Association.....	40	40	13	27	7	6	7	7	–	–
Metis Nation of Ontario.....	30	30	11	19	5	5	5	4	–	–
Metis Nation of Saskatchewan.....	25	25	5	20	5	5	5	5	–	–
Metis National Council.....	49	49	20	29	7	7	8	7	–	–
Metis Provincial Council of British Columbia. National Aboriginal Capital Corporations Association.....	25	25	11	14	4	3	4	3	–	–
Association.....	170	170	34	136	34	34	34	34	–	–
Nunavut Impact Review Board.....	63	63	49	14	5	4	5	–	–	–
Nunavut Planning Commission.....	55	55	39	16	5	6	5	–	–	–
Nunavut Water Board.....	49	49	36	13	4	5	4	–	–	–
Nunavut Wildlife Management Board.....	105	105	72	33	11	11	11	–	–	–
Sahtu Land and Water Board.....	14	14	2	12	1	2	1	2	1	5
Sahtu Secretariat Incorporated.....	17	17	2	15	2	1	2	1	2	7
The First Nations Information Governance Centre.....	24	24	9	15	5	5	5	–	–	–
Wek'Eezhii Land and Water Board.....	20	20	2	18	2	2	2	2	2	8
Yukon Environmental Socio-Economic Assessment Board.....	59	59	23	36	6	6	6	6	6	6
<b>Entente de financement pour un projet de développement communautaire</b>										
First Nations Land Management Resource Centre Inc.....	29	29	10	19	10	9	–	–	–	–
<b>Ententes de financement pour les gouvernements provinciaux et les territoires</b>										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest..	44	44	25	19	5	5	5	4	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	51	51	28	23	5	4	5	4	5	–
<b>Subventions</b>										
Cree Nation Government.....	1 700	1 700	528	1 172	117	117	117	117	117	587
Mi'kmaw Kina'matnewey.....	372	372	319	53	53	–	–	–	–	–
Nunatsiavut Government.....	318	318	269	49	49	–	–	–	–	–
Tlicho Government.....	62	62	27	35	9	9	8	9	–	–
<b>Autonomie gouvernementale des indiens</b>										
Carcross/Tagish First Nation.....	66	66	44	22	11	11	–	–	–	–
Champagne and Aishihik First Nations.....	93	93	81	12	12	–	–	–	–	–
First Nation of Nacho Nyak Dun.....	80	80	70	10	10	–	–	–	–	–
Huu-Ay-Aht First Nations.....	21	21	10	11	4	3	4	–	–	–
Ka:Yu:'K'T'H'/Che:K:Tles7Et'H' First Nations.....	27	27	13	14	4	5	5	–	–	–
Kluane First Nation.....	52	52	39	13	6	7	–	–	–	–
Kwanlin Dun First Nation.....	136	136	102	34	17	17	–	–	–	–
Little Salmon/Carmacks First Nation.....	86	86	75	11	11	–	–	–	–	–
Nisga'A Nation.....	609	609	539	70	70	–	–	–	–	–
Sechelt Indian Band.....	36	36	21	15	7	8	–	–	–	–
Selkirk First Nation.....	84	84	73	11	11	–	–	–	–	–
Sioux Valley Dakota Nation.....	104	104	54	50	17	17	16	–	–	–
Ta'An Kwach'An Council.....	48	48	36	12	6	6	–	–	–	–
Teslin Tlingit Council.....	86	86	75	11	11	–	–	–	–	–
Tla'Amin Nation.....	67	67	20	47	9	10	9	10	9	–
Tr'Ondek Hwëch'In.....	87	87	75	12	12	–	–	–	–	–
Ucluelet First Nation.....	26	26	12	14	4	5	5	–	–	–
Vuntut Gwitchin First Nation.....	90	90	78	12	12	–	–	–	–	–
Westbank First Nation.....	45	45	19	26	6	7	6	7	–	–
<b>Agrégat de divers accords de paiements de transfert inférieurs à 10 millions de \$</b>										
Agrégat.....	1 445	1 445	946	499	210	126	93	35	17	18
	7 691	7 691	4 215	3 476	1 027	693	510	357	221	668

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Services aux Autochtones</b>										
<b>Ministère des Services aux Autochtones Canada</b>										
<i>Financement des bénéficiaires autochtones</i>										
<i>(Premières Nations et conseils tribaux)</i>										
Agency Chiefs Tribal Council .....	44	44	21	23	8	8	7	–	–	–
Ahousht Indian Band .....	40	40	–	40	8	8	8	8	8	–
Ahtahkakoop Band .....	46	46	10	36	9	9	9	9	–	–
Albany .....	47	47	31	16	8	8	–	–	–	–
Alexis Nakota Sioux Nation .....	55	55	30	25	9	8	8	–	–	–
Anishinabe of Wauzhushk Onigum .....	16	16	4	12	3	3	3	3	–	–
Atikamekw Sipi - Conseil de la Nation										
Atikamekw .....	49	49	23	26	10	8	8	–	–	–
Attawapiskat First Nation .....	49	49	36	13	13	–	–	–	–	–
Bande des Innus de Pessamit .....	209	209	153	56	28	28	–	–	–	–
Bande Innue Essipit .....	32	32	22	10	3	4	3	–	–	–
Batchewana First Nation .....	44	44	19	25	8	9	8	–	–	–
Battlefords Agency Tribal Chiefs Inc .....	58	58	30	28	14	14	–	–	–	–
Beardy's & Okemasis Band .....	52	52	11	41	10	11	10	10	–	–
Bearskin Lake First Nation .....	23	23	6	17	4	5	4	4	–	–
Big River Band .....	67	67	34	33	11	11	11	–	–	–
Bigstone Cree Nation .....	52	52	–	52	17	18	17	–	–	–
Black Lake Band .....	59	59	49	10	10	–	–	–	–	–
Black River First Nation .....	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–
Blood Band .....	654	654	574	80	80	–	–	–	–	–
Bunibonabee Cree Nation .....	76	76	56	20	20	–	–	–	–	–
Canim Lake Indian Band .....	14	14	–	14	3	3	2	3	3	–
Canoe Lake Band .....	28	28	11	17	6	6	5	–	–	–
Carry The Kettle Band .....	30	30	16	14	7	7	–	–	–	–
Chemawawin Cree Nation .....	58	58	36	22	11	11	–	–	–	–
Chippewas of the Thames First Nation .....	22	22	10	12	4	4	4	–	–	–
Cold Lake First Nations Band .....	22	22	11	11	4	4	3	–	–	–
Communauté Anicinape de Kitcisakik .....	20	20	8	12	4	4	4	–	–	–
Conseil des Atikamekw de Wemotaci .....	84	84	65	19	10	9	–	–	–	–
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan .....	127	127	103	24	24	–	–	–	–	–
Cote First Nation 366 .....	19	19	6	13	6	7	–	–	–	–
Couchiching First Nation .....	40	40	18	22	7	8	7	–	–	–
Cowichan .....	129	129	104	25	25	–	–	–	–	–
Cross Lake First Nation .....	185	185	149	36	36	–	–	–	–	–
Curve Lake First Nation .....	25	25	6	19	5	5	5	4	–	–
Deer Lake First Nation .....	42	42	19	23	8	8	7	–	–	–
Dene Tha' Band .....	99	99	45	54	18	18	18	–	–	–
Driftpile Cree Nation .....	41	41	–	41	9	8	8	8	8	–
Ebb and Flow Band .....	46	46	–	46	9	9	9	9	10	–
Eel Ground Band Council .....	34	34	19	15	5	5	5	–	–	–
Elsipogtog First Nation .....	27	27	–	27	27	–	–	–	–	–
English River First Nation Band .....	23	23	12	11	4	4	3	–	–	–
Ermineskin Tribe .....	182	182	154	28	14	14	–	–	–	–
Esgenoopetitj First Nation .....	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
Eskasoni Band Council .....	123	123	90	33	16	17	–	–	–	–
File Hills Qu'appelle Tribal Council Inc .....	26	26	13	13	4	4	5	–	–	–
Fisher River Band .....	100	100	52	48	17	16	15	–	–	–
Fishing Lake First Nation Band .....	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Fort Alexander Band .....	68	68	32	36	18	18	–	–	–	–
Fort Nelson First Nation .....	19	19	8	11	4	4	3	–	–	–
Fort William First Nation .....	21	21	9	12	6	6	–	–	–	–
Garden Hill First Nation .....	21	21	–	21	21	–	–	–	–	–
Garden River First Nation .....	47	47	20	27	9	9	9	–	–	–
George Gordon First Nation .....	18	18	7	11	6	5	–	–	–	–
Gitksan Local Services Society .....	104	104	–	104	21	21	20	21	21	–
Gitxaala Nation .....	21	21	–	21	4	4	4	5	4	–
God's Lake First Nation .....	46	46	36	10	10	–	–	–	–	–
Haisla Nation .....	51	51	26	25	5	5	5	5	5	–
Hatchet Lake Band .....	53	53	–	53	11	10	11	10	11	–
Heiltsuk Indian Band .....	48	48	36	12	12	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam.....	150	150	–	150	30	30	30	30	30	–
Kahkewistahaw Band .....	44	44	23	21	7	7	7	–	–	–
Kasabonika Lake First Nation .....	47	47	23	24	8	8	8	–	–	–
Kashechewan First Nation.....	93	93	80	13	13	–	–	–	–	–
Kawacatoose Band .....	34	34	14	20	7	6	7	–	–	–
Kebaowek First Nation.....	17	17	–	17	3	4	3	4	3	–
Kee Tas Kee Now Tribal Council.....	179	179	154	25	25	–	–	–	–	–
Keeseekoose Band .....	23	23	13	10	5	5	–	–	–	–
Keewaytinook Okimakanak / Northern Chiefs Council .....	64	64	43	21	7	7	7	–	–	–
Kee-Way-Win First Nation .....	27	27	16	11	4	3	4	–	–	–
Kehewin Cree Nation .....	57	57	23	34	7	7	6	7	7	–
Kinistin Sauleaux Nation.....	17	17	–	17	3	4	3	4	3	–
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug.....	29	29	11	18	9	9	–	–	–	–
Kitigan Zibi Anishinabeg .....	140	140	99	41	14	13	14	–	–	–
Lac La Ronge Band.....	170	170	119	51	51	–	–	–	–	–
Lac Seul First Nation.....	36	36	–	36	7	7	7	7	8	–
Lake Babine Nation.....	54	54	44	10	10	–	–	–	–	–
Lake St Martin Band .....	23	23	–	23	5	5	4	5	4	–
Lax Kw'alaams Indian Band.....	36	36	25	11	11	–	–	–	–	–
Les Atikamekw de Manawan .....	101	101	85	16	16	–	–	–	–	–
Liard First Nation.....	11	11	–	11	5	6	–	–	–	–
Listuguj Mi'gmaq Government.....	49	49	19	30	16	14	–	–	–	–
Little Grand Rapids Band .....	22	22	10	12	6	6	–	–	–	–
Little Pine Band .....	30	30	–	30	6	6	6	6	6	–
Little Red River Cree Nation.....	82	82	–	82	41	41	–	–	–	–
Little Saskatchewan Band .....	19	19	–	19	4	4	3	4	4	–
Long Plain Band.....	107	107	95	12	12	–	–	–	–	–
Long Point First Nation.....	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Louis Bull Band .....	44	44	24	20	7	7	6	–	–	–
Lytton Indian Band .....	31	31	14	17	6	5	6	–	–	–
Makwa Sahgaiehan First Nation Band.....	45	45	34	11	11	–	–	–	–	–
Mathias Colomb Band.....	68	68	40	28	14	14	–	–	–	–
M'Chigeeng First Nation.....	37	37	23	14	7	7	–	–	–	–
Membertou Band Council .....	29	29	–	29	6	6	5	6	6	–
Metepenagiag Mi'Kmaq Nation.....	28	28	14	14	5	4	5	–	–	–
Mikisew Cree First Nation Band .....	35	35	18	17	9	8	–	–	–	–
Millbrook Band Council.....	39	39	–	39	8	8	8	8	7	–
Mississaugas of the New Credit First Nation...	28	28	–	28	6	6	5	5	6	–
Mistawasis Nēhiyawak.....	35	35	16	19	6	6	7	–	–	–
Mltc Program Services Inc .....	113	113	52	61	20	20	21	–	–	–
Mohawk Council of Akwesasne .....	170	170	112	58	29	29	–	–	–	–
Mohawks Of Kahnawá:ke Band .....	418	418	291	127	43	42	42	–	–	–
Mohawks of the Bay of Quinte.....	54	54	28	26	9	9	8	–	–	–
Montagnais de Unamen Shipu.....	19	19	8	11	6	5	–	–	–	–
Montreal Lake Band.....	68	68	33	35	12	11	12	–	–	–
Moose Cree First Nation .....	60	60	28	32	11	10	11	–	–	–
Moricetown Indian Band.....	28	28	18	10	5	5	–	–	–	–
Mosquito-Grizzly Bear's Head Band .....	25	25	–	25	5	5	5	5	5	–
Muscowpetung Band.....	16	16	–	16	3	3	4	3	3	–
Muskeg Lake Cree Nation #102.....	29	29	12	17	6	5	6	–	–	–
Muskoday First Nation Band.....	35	35	16	19	6	7	6	–	–	–
Muskowekwan Band .....	31	31	12	19	6	6	7	–	–	–
Musqueam Indian Band.....	20	20	9	11	4	3	4	–	–	–
Nak'azdli Whut'en .....	35	35	15	20	7	6	7	–	–	–
Namgis First Nation Band .....	22	22	10	12	4	4	4	–	–	–
Nation Anishnabe du Lac Simon.....	27	27	–	27	12	12	1	1	1	–
Nation Huronne Wendat.....	137	137	76	61	12	12	13	12	12	–
Nisichawayasihk Cree Nation .....	128	128	60	68	24	22	22	–	–	–
North Caribou Lake First Nation.....	43	43	26	17	6	6	5	–	–	–
North Peace Tribal Council .....	42	42	–	42	8	9	8	9	8	–
North Spirit Lake First Nation.....	22	22	12	10	3	4	3	–	–	–
Norway House Cree Nation.....	256	256	154	102	53	49	–	–	–	–
Nuu-Chah-Nulth Tribal Council.....	127	127	–	127	25	25	26	25	26	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018– suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
Nuxalk Nation Band.....	58	58	36	22	11	11	–	–	–	–
Ochapowace Band.....	38	38	28	10	10	–	–	–	–	–
O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation .....	16	16	–	16	3	3	4	3	3	–
Odanak.....	44	44	31	13	4	5	4	–	–	–
One Arrow First Nation.....	39	39	17	22	7	8	7	–	–	–
Onion Lake Cree Nation.....	221	221	194	27	27	–	–	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation.....	232	232	205	27	27	–	–	–	–	–
Padc Management Company Ltd.....	133	133	–	133	33	33	33	34	–	–
Pasqua First Nation #79 .....	31	31	15	16	5	6	5	–	–	–
Peguis Band .....	194	194	160	34	34	–	–	–	–	–
Penelakut Tribe .....	30	30	14	16	6	5	5	–	–	–
Penticton Indian Band .....	30	30	13	17	6	5	6	–	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation .....	151	151	108	43	43	–	–	–	–	–
Piapot Band.....	19	19	7	12	6	6	–	–	–	–
Pikangikum First Nation .....	89	89	20	69	17	17	17	18	–	–
Pine Creek Band.....	16	16	–	16	3	3	3	3	4	–
Poplar Hill First Nation .....	26	26	14	12	4	4	4	–	–	–
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.....	132	132	57	75	26	24	25	–	–	–
Red Sucker Lake Band .....	35	35	19	16	8	8	–	–	–	–
Regroupement Mamit Innuat Inc.....	45	45	21	24	8	8	8	–	–	–
Roseau River Anishinabe First Nation										
Government.....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Sachigo Lake First Nation.....	29	29	15	14	5	5	4	–	–	–
Saddle Lake Cree Nation.....	134	134	–	134	35	25	25	25	24	–
Saint Mary's Band Council.....	51	51	–	51	13	9	10	9	10	–
Samson Band .....	86	86	69	17	17	–	–	–	–	–
Sandy Bay Band.....	50	50	33	17	17	–	–	–	–	–
Sandy Lake First Nation.....	57	57	23	34	17	17	–	–	–	–
Sapotaweyak Cree Nation .....	24	24	12	12	6	6	–	–	–	–
Saskatoon Tribal Council .....	25	25	15	10	3	4	3	–	–	–
Saugeen First Nation .....	29	29	19	10	5	5	–	–	–	–
Saulteaux Band .....	17	17	–	17	3	3	4	3	4	–
Seabird Island Indian Band .....	42	42	19	23	8	7	8	–	–	–
Shamattawa First Nation .....	50	50	39	11	11	–	–	–	–	–
Shoal Lake Cree Nation .....	13	13	–	13	4	5	4	–	–	–
Siksika Nation Band.....	193	193	49	144	44	33	33	34	–	–
Simpw First Nation.....	13	13	2	11	3	3	2	3	–	–
Sipekne'Katik .....	40	40	18	22	7	8	7	–	–	–
Six Nations of the Grand River .....	99	99	46	53	18	18	17	–	–	–
Skidegate Indian Band.....	36	36	15	21	7	7	7	–	–	–
Snuneymuxw First Nation.....	45	45	32	13	7	6	–	–	–	–
Southeast Resource Development Council	26	26	10	16	8	8	–	–	–	–
Southern First Nations Secretariat .....	42	42	27	15	7	8	–	–	–	–
Squamish Indian Band.....	65	65	29	36	12	12	12	–	–	–
St Theresa Point Band.....	95	95	71	24	24	–	–	–	–	–
Standing Buffalo Band.....	29	29	–	29	6	6	5	6	6	–
Stoney Band .....	21	21	–	21	21	–	–	–	–	–
Stz'uminus First Nation .....	41	41	20	21	7	7	7	–	–	–
Sucker Creek Band.....	53	53	38	15	8	7	–	–	–	–
Tataskweyak Cree Nation.....	105	105	55	50	17	16	17	–	–	–
Timiskaming First Nation.....	39	39	26	13	7	6	–	–	–	–
Tk'Emlúps Te Secwépemc .....	25	25	11	14	5	5	4	–	–	–
Tl'azt'en Nation .....	28	28	–	28	6	5	6	5	6	–
Tsartlip Indian Band.....	43	43	33	10	10	–	–	–	–	–
Tsuut'Ina Nation.....	132	132	108	24	12	12	–	–	–	–
Wagmatcook Band Council.....	18	18	–	18	4	3	4	3	4	–
Wasagamack First Nation.....	54	54	30	24	12	12	–	–	–	–
Waterhen Lake Band .....	27	27	12	15	5	5	5	–	–	–
Waywayseecappo First Nation										
Treaty Four - 1874.....	47	47	33	14	14	–	–	–	–	–
Webequie .....	36	36	24	12	6	6	–	–	–	–
We'koqma'q First Nation.....	21	21	–	21	4	4	5	4	4	–
Western Cree Tribal Council.....	88	88	–	88	21	17	17	17	16	–
White Bear Band .....	36	36	20	16	5	5	6	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
Whitefish Lake # 128 .....	46	46	30	16	8	8	–	–	–	–
Wikwemikong Unceded Indian Reserve.....	122	122	104	18	18	–	–	–	–	–
Windigo First Nations Council.....	22	22	7	15	5	5	5	–	–	–
Witchehan Lake Band .....	16	16	–	16	4	4	4	4	–	–
Woodstock Band Council.....	10	10	–	10	4	3	3	–	–	–
Yellow Quill Band .....	34	34	15	19	7	6	6	–	–	–
<b>Financement des bénéficiaires autochtones</b>										
<i>(Autre)</i>										
Aecom Canada Ltd.....	31	31	10	21	7	7	7	–	–	–
Agency Chiefs Child & Family Services Corp	20	20	7	13	7	6	–	–	–	–
All Nations Development Corporation .....	43	43	18	25	8	8	9	–	–	–
Anishinaabe Child and Family Services .....	31	31	–	31	6	6	6	6	7	–
Assembly of First Nations .....	25	25	12	13	3	3	3	4	–	–
Awasis Agency of Northern Manitoba .....	101	101	–	101	20	20	21	20	20	–
Canadian Red Cross Society.....	95	95	67	28	28	–	–	–	–	–
Carrier Sekani Family Services .....	23	23	9	14	5	4	5	–	–	–
Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue .....	106	106	–	106	16	23	23	22	22	–
Conseil en Éducation des Premières Nations...	161	161	80	81	28	27	26	–	–	–
Cree Nation Child and Family Caring Agency	61	61	–	61	12	12	13	12	12	–
Dakota Ojibway Child and Family Services....	54	54	–	54	11	11	11	11	10	–
First Nations Confederacy of Cultural Education Centre .....	27	27	6	21	5	5	6	5	–	–
First Nations Education Steering Committee Society .....	128	128	107	21	10	11	–	–	–	–
Freehorse Family Wellness Society.....	18	18	7	11	4	3	4	–	–	–
Frontier School Division #48 .....	196	196	–	196	39	39	40	39	39	–
Grand Erie District School Board.....	36	36	15	21	7	7	7	–	–	–
Institut Tshakapesh.....	49	49	25	24	8	8	8	–	–	–
Intertribal Child and Family Services .....	17	17	–	17	3	4	4	3	3	–
Island Lake First Nations Family Services .....	65	65	–	65	13	13	13	13	13	–
Kasohkewew Child and Wellness Society (2012) .....	26	26	–	26	26	–	–	–	–	–
Kenjgewin Teg Educational Institute.....	26	26	11	15	5	5	5	–	–	–
Kinosao Sipi Minisowin Agency.....	43	43	–	43	9	8	9	8	9	–
Kwayaciiwin Education Resource Centre.....	17	17	6	11	6	5	–	–	–	–
Kwumut Lelum Child and Family Services Society.....	19	19	8	11	4	3	4	–	–	–
Mamu Tshishkutamashutau / Innu Education Inc.....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc .....	188	188	155	33	33	–	–	–	–	–
Mi'Kmaq Family & Children's Services of Nova Scotia.....	19	19	–	19	19	–	–	–	–	–
Nan Corporate Services .....	67	67	26	41	14	13	14	–	–	–
National Association Friendship Centres.....	127	127	25	102	25	26	25	26	–	–
Nikan Awasisak Agency .....	31	31	–	31	6	6	7	6	6	–
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services .....	42	42	–	42	8	8	9	8	9	–
Northern Nishnawbe Education Council .....	97	97	79	18	18	–	–	–	–	–
Northland School Division # 61 .....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres.....	27	27	5	22	5	6	5	6	–	–
Ontario First Nations Technical Services Corporation.....	35	35	14	21	7	7	7	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation Child and Family Services Agency .....	22	22	–	22	4	5	4	5	4	–
Peguis Child and Family Services .....	23	23	–	23	5	4	5	4	5	–
Sagkeeng Child and Family Services .....	24	24	–	24	5	5	5	5	4	–
Sandy Bay Child and Family Services.....	26	26	–	26	5	5	5	5	6	–
Secwepemc Child & Family Services Agency.	18	18	7	11	4	3	4	–	–	–
Seven Generations Education Institute .....	18	18	7	11	4	3	4	–	–	–
Southeast Child and Family Services .....	154	154	–	154	31	31	31	31	30	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
The Corporation of the town of Kapuskasing ..	45	45	27	18	9	9	–	–	–	–
Treaty Six Education Council Inc.....	48	48	24	24	8	8	8	–	–	–
West Region Child and Family Services .....	53	53	–	53	11	10	11	10	11	–
<b>Premières nations et Inuits</b>										
<b>Soins de santé primaires</b>										
Agrégat.....	2 066	2 066	1 268	798	406	233	108	42	8	1
Stoney Tribes.....	18	18	–	18	4	4	3	4	3	–
Weeneebayko Area Health Authority .....	60	60	30	30	12	12	6	–	–	–
<b>Soutien à l'infrastructure de santé</b>										
Agrégat.....	728	728	518	210	105	62	28	12	2	1
Régie de la santé des Premières nations .....	4 653	4 653	1 950	2 703	466	517	545	573	602	–
<b>Prestations supplémentaires en santé</b>										
Agrégat.....	376	376	239	137	69	41	19	6	2	–
<b>Soins de santé primaires et Soutien à l'infrastructure de santé</b>										
First Nations Technical Services										
Advisory Group Inc .....	19	19	–	19	4	4	4	4	3	–
Gouvernement du Nunavut .....	191	191	22	169	19	19	19	19	18	75
Mnaamodzawin Health Services Inc .....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
<b>Soins de santé primaires, Soutien à l'infrastructure de santé et Prestations supplémentaires en santé</b>										
Athabasca Health Authority Inc.....	45	45	29	16	8	8	–	–	–	–
Battle River Treaty 6 Health Centre Inc .....	49	49	31	18	9	9	–	–	–	–
Berens River First Nation .....	22	22	10	12	4	4	4	–	–	–
Bigstone Health Commission.....	197	197	97	100	20	20	20	20	20	–
Blood Tribe Department of Health Inc.....	121	121	36	85	14	13	13	13	11	21
Conseil de la Nation Anishnabe du										
Lac Simon.....	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–
Conseil de la Nation huronne-wendat .....	24	24	13	11	3	2	2	2	2	–
Conseil de la Nation Innu Matimekush,										
Lac John.....	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Conseil des innus de Pessamit.....	33	33	23	10	5	5	–	–	–	–
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean .....	19	19	8	11	4	4	3	–	–	–
Cross Lake Band of Indians .....	86	86	20	66	20	31	15	–	–	–
Dilico Anishinabek Family Care.....	31	31	7	24	6	6	6	6	–	–
Elsipogtog First Nation.....	16	16	4	12	3	3	3	3	–	–
Eskasoni Band Council.....	22	22	6	16	4	4	4	4	–	–
Innu Takuaiakan Uashat Mak										
Mani-Utenam .....	23	23	–	23	5	4	5	4	5	–
James Smith Cree Nation.....	13	13	–	13	3	2	3	2	3	–
Kahnawake Shakotiiia'takehnhas										
Community Services .....	83	83	52	31	9	9	7	6	–	–
Keewatin Tribal Council Inc .....	27	27	16	11	4	4	3	–	–	–
Listuguj Mi'gmaq Government .....	16	16	–	16	3	3	4	3	3	–
Little Red River Cree Nation .....	28	28	16	12	4	4	4	–	–	–
Maskwacis Health Services .....	47	47	11	36	9	9	9	9	–	–
Mathias Colomb Cree Nation .....	19	19	9	10	4	3	3	–	–	–
Meadow Lake Tribal Council .....	168	168	22	146	17	17	17	16	16	63
Mohawks of Akwesasne .....	140	140	75	65	17	16	16	16	–	–
Morning Sky Health and Wellness Society .....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
North Peace Tribal Council.....	28	28	18	10	5	5	–	–	–	–
Norway House Cree Nation .....	49	49	23	26	9	8	9	–	–	–
Nunee Health Board Society.....	29	29	2	27	6	5	5	5	6	–
Opaskwayak Cree Nation .....	32	32	15	17	6	6	5	–	–	–
Peguis First Nation .....	32	32	22	10	5	5	–	–	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation Health										
Services Inc.....	130	130	59	71	13	12	12	12	11	11
Saddle Lake Cree Nation .....	34	34	22	12	7	5	–	–	–	–
Sandy Bay Ojibway First Nation .....	22	22	10	12	4	4	4	–	–	–
Six Nations of the Grand River .....	51	51	23	28	10	9	9	–	–	–
Tsuut'ina Nation.....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Entente de financement pour des projets</b>										
Martin Family Initiative .....	35	35	8	27	5	4	5	4	5	4
Shawano Consulting Services Ltd .....	81	81	52	29	29	–	–	–	–	–
Wataynikaneyap Power GP Inc .....	60	60	30	30	30	–	–	–	–	–
<b>Entente de financement pour gouvernements provinciaux et des territoires</b>										
Gouvernement du Yukon .....	82	82	22	60	15	15	15	15	–	–
Minister of Finance, Alberta .....	549	549	110	439	86	85	86	85	86	11
Ministry of Child and Family Development, Colombie-Britannique .....	291	291	58	233	29	29	29	29	29	88
Ministère des Services sociaux et communautaires, Ontario .....	1 316	1 316	1 046	270	270	–	–	–	–	–
Ministry of Education, Colombie-Britannique .....	341	341	65	276	34	35	34	35	34	104
Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations, Colombie-Britannique .....	20	20	4	16	2	2	2	2	2	6
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, Ontario .....	22	22	8	14	5	4	5	–	–	–
Ministry of Transportation and Infrastructure, Colombie-Britannique .....	140	140	17	123	15	16	15	16	15	46
<b>Subvention</b>										
Miawpukek Band .....	108	108	53	55	11	11	11	11	11	–
<b>Agrégat de divers accords de paiements de transfert inférieurs à 10 millions de \$</b>										
Agrégat .....	6 291	6 291	4 334	1 957	1 198	435	237	63	23	1
	33 402	33 402	17 622	15 780	5 831	3 637	2 716	1 725	1 439	432
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Bureau de l'infrastructure du Canada</b>										
<b>Fonds de gestion des actifs</b>										
Fédération canadienne des municipalités .....	50	50	7	43	16	16	11	–	–	–
<b>Fonds sur l'infrastructure frontalière</b>										
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Autoroutes 35, 55, 73 et 173, Phases I et II .....	147	147	130	17	–	17	–	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Collectivités</b>										
Gouvernement du Québec .....	201	201	146	55	29	26	–	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Grandes villes</b>										
Gouvernement du Québec .....	200	200	75	125	76	49	–	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Grandes infrastructures</b>										
Agrégat .....	1 248	1 248	1 103	145	107	34	4	–	–	–
<b>Ville d'Ottawa</b>										
Projet du train léger sur rail d'Ottawa .....	600	600	520	80	80	–	–	–	–	–
<b>Ville de Port Coquitlam</b>										
Projet du complexe récréatif de Port Coquitlam .....	12	12	–	12	6	1	5	–	–	–
<b>Ville de Toronto</b>										
Revitalisation de la gare Union .....	133	133	109	24	24	–	–	–	–	–
<b>District régional principal</b>										
Traitement des eaux usées McLoughlin .....	120	120	18	102	39	37	26	–	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
<b>Ministère de la Culture et des Communications</b>										
Musée contemporain de Montréal .....	19	19	–	19	2	12	5	–	–	–
<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>										
Projet de traitement d'eau potable de Baie-Comeau .....	20	20	–	20	8	12	–	–	–	–
Centre de glaces de la ville de Québec .....	23	23	–	23	11	6	4	2	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
Amélioration de la station de traitement des eaux usées Jean R. Marcotte.....	64	64	2	62	3	15	16	15	13	–
Projet de contrôle des débordements des eaux usées en temps de pluie de Montréal.....	49	49	–	49	2	12	13	12	10	–
Projet de revitalisation de la Gare de triage ferroviaire d'Outremont....	30	30	6	24	8	3	3	2	2	6
Quartier des Spectacles de Montréal....	40	40	29	11	4	7	–	–	–	–
Réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal.....	22	22	–	22	6	4	4	4	4	–
Améliorations du système de traitement d'eau potable de Shawinigan.....	24	24	–	24	8	16	–	–	–	–
<b>Metrolinx</b>										
Programme d'amélioration du transport en commun.....	250	250	224	26	–	26	–	–	–	–
<b>Municipalité régionale de Waterloo</b>										
Transport en commun rapide de Waterloo.	265	265	233	32	32	–	–	–	–	–
<b>Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique</b>										
Agrégat.....	498	498	475	23	13	10	–	–	–	–
<b>Ville de Winnipeg</b>										
Traitement des eaux usées de Winnipeg.....	42	42	31	11	5	6	–	–	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Autoroutes 35 et 50, route 185, échangeur Dorval, phase II.....	389	389	378	11	–	11	–	–	–	–
<b>La régie des transports en commun du Grand Toronto</b>										
Améliorations de l'infrastructure ferroviaire du Réseau GO.....	385	385	351	34	8	26	–	–	–	–
<b>Renforcement de la capacité pour les défis liés aux changements climatiques</b>										
Fédération canadienne des municipalités.....	75	75	10	65	24	26	15	–	–	–
<b>Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées</b>										
Gouvernement de l'Alberta.....	197	197	46	151	98	53	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique....	225	225	39	186	140	46	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	95	95	22	73	31	42	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	80	80	29	51	37	14	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	71	71	39	32	18	14	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.	52	52	9	43	19	16	8	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.....	87	87	49	38	–	38	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	51	51	1	50	31	19	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	570	570	126	444	212	232	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.....	56	56	15	41	14	27	–	–	–	–
Gouvernement du Québec.....	364	364	8	356	151	205	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	89	89	42	47	22	25	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon.....	51	51	3	48	23	20	5	–	–	–
<b>Fonds pour l'infrastructure verte</b>										
Agrégat.....	83	83	72	11	8	3	–	–	–	–
<b>District régional principal</b>										
Traitement des eaux usées, Victoria.....	50	50	–	50	35	11	4	–	–	–
<b>Ville de Hamilton</b>										
Usine de traitement des eaux usées de l'avenue Woodward.....	100	100	–	100	24	30	31	15	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Biométhanisation à Couronne sud.....	27	27	5	22	7	2	1	3	9	–
Biométhanisation à Longueuil.....	22	22	–	22	–	–	7	–	15	–
Biométhanisation à Québec.....	17	17	–	17	–	5	–	8	4	–
Biométhanisation à Saint-Hyacinthe.....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Prince Edward Island Energy Corporation</b>										
Entente-cadre sur le réseau de transport sous-marin du détroit de Northumberland .....	69	69	48	21	21	–	–	–	–	–
<b>Programme d'infrastructure investir dans le Canada</b>										
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	3 917	3 917	–	3 917	28	193	545	850	617	1 684
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	673	673	–	673	67	67	68	67	67	337
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest..	571	571	–	571	19	35	52	82	92	291
Gouvernement de l'Ontario.....	10 371	10 371	–	10 371	238	321	472	598	765	7 977
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales</b>										
<b>Autorité aéroportuaire de Fort McMurray</b>										
Agrandissement de l'Aéroport de Fort McMurray.....	25	25	1	24	–	2	5	8	6	3
<b>Gouvernement de la Colombie-Britannique</b>										
Projet du canyon Kicking Horse, phase 4....	215	215	–	215	3	44	55	59	43	11
<b>L'administration portuaire de Montréal</b>										
Optimisation de la capacité portuaire.....	44	44	20	24	3	5	3	13	–	–
<b>Administration portuaire de Saint John</b>										
Projet visant à moderniser les terminaux du côté ouest du Port de Saint John.....	68	68	1	67	20	15	14	11	7	–
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada-Projets nationaux et régionaux – Volet Infrastructures provinciales-territoriales</b>										
Agrégat .....	227	227	73	154	117	32	4	1	–	–
<b>Assiniboine Park Conservancy</b>										
Les Jardins de la diversité du Canada.....	35	35	6	29	18	8	3	–	–	–
<b>British Columbia Ferry Services Inc</b>										
Entente-cadre pour les traversiers de la Colombie-Britannique.....	60	60	9	51	24	20	6	1	–	–
<b>Ville de Calgary</b>										
Projets d'atténuation des inondations .....	10	10	–	10	1	4	5	–	–	–
<b>Ville d'Edmonton</b>										
Ligne Valley sud-est (phase 1) du réseau de train léger d'Edmonton .....	150	150	39	111	81	15	15	–	–	–
<b>Ville de Grand Sudbury</b>										
Prolongement de la promenade Maley, phase 1 .....	27	27	5	22	13	5	4	–	–	–
<b>Ville de Moncton</b>										
Entente-cadre pour la ville de Moncton ....	12	12	2	10	4	6	–	–	–	–
<b>Ville d'Ottawa</b>										
Tunnel du système de captage des eaux usées mixtes.....	62	62	15	47	30	11	6	–	–	–
<b>Ville de Selkirk</b>										
Station de traitement des eaux usées .....	12	12	–	12	4	6	2	–	–	–
<b>Ville de St. John's</b>										
Entente-cadre de la ville de Saint-Jean.....	14	14	–	14	10	2	1	1	–	–
<b>Ville de Winnipeg</b>										
Passage inférieur, rue Waverley et la ligne principale du CN .....	46	46	8	38	27	11	–	–	–	–
<b>Gouvernement de la Colombie-Britannique</b>										
Entente-cadre pour les autoroutes de la Colombie-Britannique.....	442	442	71	371	163	109	56	29	13	1
<b>Gouvernement du Manitoba</b>										
Entente-cadre pour les projets du Manitoba.....	46	46	11	35	20	12	2	1	–	–
<b>Gouvernement du Nouveau-Brunswick</b>										
Entente-cadre pour les projets nationaux et régionaux du Nouveau-Brunswick .....	284	284	43	241	40	55	63	70	8	5

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador</b>										
Entente-cadre de Terre-Neuve-et-Labrador .....	47	47	25	22	7	15	–	–	–	–
<b>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</b>										
Entente-cadre pour la réhabilitation d'autoroutes aux Territoires du Nord-Ouest .....	72	72	54	18	17	1	–	–	–	–
<b>Gouvernement de la Nouvelle-Écosse</b>										
Entente-cadre pour les projets Nationaux et régionaux en Nouvelle-Écosse .....	52	52	9	43	15	13	10	5	–	–
<b>Gouvernement du Nunavut</b>										
Entente-cadre pour l'infrastructure marine au Nunavut .....	94	94	4	90	52	37	1	–	–	–
<b>Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard</b>										
Entente-cadre de l'Île-du-Prince-Édouard .....	44	44	10	34	16	9	9	–	–	–
<b>Gouvernement de la Saskatchewan</b>										
Entente-cadre pour les projets d'autoroutes nationales et régionales de la Saskatchewan .....	113	113	43	70	52	17	1	–	–	–
<b>Commission des eaux usées du Grand Moncton</b>										
Projet d'amélioration et de modernisation de l'installation de traitement des eaux usées .....	23	23	3	20	6	8	5	1	–	–
<b>Greater Vancouver Sewage and Drainage District</b>										
Usine de traitement secondaire des eaux usées de Lions Gate .....	212	212	1	211	1	46	74	57	12	21
<b>Université Memorial de Terre-Neuve</b>										
Installation de recherche scientifique .....	100	100	14	86	37	36	6	7	–	–
<b>Université St. Francis Xavier</b>										
Le projet d'espace commun à l'Université St. Francis Xavier .....	30	30	–	30	9	4	4	13	–	–
<b>Ville de Canmore</b>										
Atténuation des inondations à long terme de Cougar Creek .....	14	14	–	14	7	5	1	1	–	–
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada – Fonds des petites communautés – Volet Infrastructures provinciales-territoriales</b>										
Gouvernement de l'Alberta .....	94	94	38	56	22	34	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	109	109	42	67	21	19	10	10	7	–
Gouvernement du Manitoba .....	47	47	25	22	7	4	2	2	7	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick .....	39	39	19	20	15	2	3	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador .....	35	35	7	28	11	10	7	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	186	186	24	162	29	38	27	25	15	28
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	42	42	6	36	13	12	5	1	2	3
Gouvernement du Nunavut .....	226	226	5	221	35	42	64	52	20	8
Gouvernement de l'Ontario .....	272	272	65	207	56	75	44	21	7	4
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	28	28	3	25	–	5	5	5	5	5
Gouvernement du Québec .....	177	177	1	176	30	58	45	35	8	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	44	44	14	30	3	8	7	6	4	2
Gouvernement du Yukon .....	257	257	24	233	50	50	40	35	30	28
<b>Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires</b>										
Gouvernement de l'Alberta .....	175	175	162	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	175	175	165	10	10	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	175	175	160	15	15	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	175	175	157	18	18	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	175	175	150	25	25	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Fonds pour les infrastructures du transport en commun</b>										
Gouvernement de l'Alberta.....	347	347	26	321	189	132	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	461	461	80	381	214	167	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	83	83	1	82	54	28	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	32	32	17	15	6	9	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	1 487	1 487	149	1 338	441	897	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	924	924	–	924	178	746	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	29	29	–	29	2	27	–	–	–	–
	31 179	31 179	6 207	24 972	4 019	4 706	1 913	2 128	1 792	10 414
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>										
<b>Ministère de l'Industrie</b>										
<b>Programme d'accès abordable</b>										
Ordinateurs pour l'excellence Canada Inc.....	12	12	1	11	2	4	3	2	–	–
<b>Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile</b>										
Ford Motor Company of Canada Limited.....	102	102	19	83	29	21	33	–	–	–
Honda of Canada Manufacturing.....	42	42	11	31	15	16	–	–	–	–
<b>Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile</b>										
Agrégat .....	25	25	9	16	14	2	–	–	–	–
<b>Bombardier Inc</b>										
Recherche et développement pour la gamme C Series.....	470	470	435	35	16	19	–	–	–	–
<b>Institut canadien de recherches avancées</b>										
Soutien pour les activités de base .....	35	35	7	28	7	7	7	7	–	–
<b>CANARIE Inc</b>										
Fonctionnement du réseau de recherche et d'enseignement ultra-haute vitesse .....	105	105	57	48	22	26	–	–	–	–
<b>Programme CodeCan</b>										
Agrégat .....	47	47	18	29	29	–	–	–	–	–
<b>Centre pour la recherche et le développement des médicaments</b>										
Soutien la recherche et le développement en technologie pharmaceutique.....	32	32	16	16	16	–	–	–	–	–
<b>Programme Brancher pour innover</b>										
Northwest Inc .....	50	50	7	43	27	8	8	–	–	–
<b>Programme Un Canada branché</b>										
Agrégat .....	53	53	35	18	18	–	–	–	–	–
<b>Génome Canada</b>										
Soutien la recherche pour la science et la technologie génomique .....	237	237	35	202	48	61	38	30	20	5
<b>Miltacs Inc</b>										
Livraison des stages de recherche et développement industriel.....	356	356	59	297	65	74	78	80	–	–
<b>Programme de développement du Nord de l'Ontario</b>										
Agrégat .....	106	106	52	54	35	18	1	–	–	–
<b>Institut Perimeter pour la physique théorique</b>										
Recherche, formation et éducation en physique théorique.....	50	50	10	40	10	10	10	10	–	–
<b>Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires</b>										
Agrégat .....	145	145	114	31	31	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	227	227	199	28	28	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	256	256	189	67	67	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	79	79	40	39	39	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	34	34	19	15	15	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	787	787	618	169	169	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	390	390	244	146	146	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	66	66	51	15	15	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Initiative stratégique de l'aérospatiale et de la défense</b>										
Agrégat .....	107	107	72	35	17	12	4	2	–	–
Bombardier Inc .....	253	253	216	37	37	–	–	–	–	–
CAE Inc .....	250	250	227	23	23	–	–	–	–	–
Héroux-Devtek Inc .....	49	49	30	19	11	8	–	–	–	–
Wescam Inc .....	75	75	36	39	18	21	–	–	–	–
<b>Fonds stratégique pour l'innovation</b>										
Agrégat .....	76	76	32	44	30	13	1	–	–	–
Advantech Wireless Inc .....	11	11	–	11	5	4	2	–	–	–
Innovation ENCQR .....	67	67	1	66	16	14	16	20	–	–
Linamar Corporation .....	49	49	–	49	29	9	8	3	–	–
STEMCELL Technologies Canada Inc .....	23	23	2	21	9	5	3	4	–	–
<b>Programme de démonstration des technologies</b>										
Bombardier Inc .....	54	54	18	36	14	11	11	–	–	–
MDA Systems Ltd. ....	54	54	30	24	14	7	3	–	–	–
<b>Fondation canadienne pour l'innovation</b>										
Subventions .....	7 784	7 229	6 576	653	189	150	111	98	105	–
<b>Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</b>										
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
57 Sociétés d'aide au développement des collectivités et 10 Centres d'aide aux entreprises .....	86	86	57	29	29	–	–	–	–	–
<b>Programme de développement économique du Québec</b>										
Institut national d'optique .....	50	50	20	30	10	10	10	–	–	–
Montréal International .....	69	69	34	35	4	3	4	2	2	20
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif .....	382	382	174	208	139	53	13	3	–	–
Société du Parc Jean-Drapeau .....	97	97	16	81	6	6	6	6	7	50
<b>Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario</b>										
<b>Fonds de fabrication de pointe</b>										
Agrégat .....	81	81	68	13	13	–	–	–	–	–
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
Agrégat .....	47	47	36	11	11	–	–	–	–	–
<b>Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario</b>										
Agrégat .....	292	292	198	94	94	–	–	–	–	–
<b>Conseil national de recherches du Canada</b>										
<b>Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs</b>										
Agrégat .....	17	17	–	17	17	–	–	–	–	–
<b>Programme d'aide à la recherche industrielle</b>										
Agrégat .....	100	100	–	100	87	12	1	–	–	–
<b>Triumph</b>										
Installation TRIUMF située en Colombie-Britannique gérée conjointement par un consortium d'universités .....	269	269	159	110	55	55	–	–	–	–
<b>Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</b>										
<b>Financement de la recherche et de la formation en sciences naturelles et en génie</b>										
Agrégat .....	4 472	4 472	1 958	2 514	953	657	448	268	136	52
<b>Fonds d'excellence en recherche Apogée du Canada</b>										
Université Dalhousie .....	75	75	16	59	12	12	11	11	13	–
École Polytechnique de Montréal .....	23	23	5	18	4	3	4	3	4	–
Université Laurentian .....	49	49	11	38	8	7	8	7	8	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars						2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023		
Université McGill .....	17	17	4	13	3	2	3	2	3	–	
Université Queen's .....	64	64	14	50	10	10	10	9	11	–	
Université de Montréal .....	56	56	12	44	9	9	9	8	9	–	
Université de Sherbrooke.....	34	34	12	22	5	4	7	6	–	–	
Université Laval .....	59	59	16	43	9	11	11	12	–	–	
Université de l'Alberta .....	70	70	12	58	12	12	11	11	12	–	
Université de la Colombie-Britannique.....	67	67	21	46	10	10	13	13	–	–	
Université de Calgary .....	56	56	10	46	9	9	9	9	10	–	
Université Guelph.....	61	61	10	51	10	10	10	10	11	–	
Université de la Saskatchewan.....	76	76	20	56	13	13	11	12	7	–	
Université Toronto.....	28	28	10	18	5	5	4	4	–	–	
Université de Waterloo .....	76	76	16	60	12	12	12	11	13	–	
Université Western .....	22	22	4	18	4	5	3	3	3	–	
Université York .....	22	22	5	17	3	3	4	3	4	–	
<b>Conseil de recherches en sciences humaines</b>											
<b>Financement de la recherche et de la formation en sciences humaines</b>											
Agrégat.....	1 408	1 408	654	754	266	204	131	81	45	27	
<b>Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada</b>											
Université Dalhousie .....	19	19	4	15	3	3	3	3	3	–	
Université McGill .....	17	17	3	14	3	3	3	3	2	–	
Université de Calgary .....	15	15	3	12	2	3	2	2	3	–	
Université de la Saskatchewan.....	27	27	5	22	4	4	5	5	4	–	
<b>Diversification de l'économie de l'Ouest canadien</b>											
<b>Programme de développement des collectivités</b>											
Agrégat .....	82	82	–	82	28	27	27	–	–	–	
<b>Programme de diversification de l'Ouest</b>											
Agrégat .....	88	88	–	88	59	21	6	2	–	–	
<b>Initiative pour les femmes entrepreneurs</b>											
Agrégat .....	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–	
	21 043	20 488	13 072	7 416	3 200	1 722	1 140	765	435	154	
<b>Justice</b>											
<b>Ministère de la Justice</b>											
<b>Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires</b>											
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ..	13	13	2	11	2	3	3	3	–	–	
Gouvernement du Nunavut.....	14	14	2	12	3	3	3	3	–	–	
<b>Système canadien de justice familiale</b>											
Agrégat .....	77	77	16	61	16	15	15	15	–	–	
<b>Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones</b>											
Agrégat .....	18	18	8	10	2	2	2	2	2	–	
<b>Programme de la justice applicable aux Autochtones</b>											
Agrégat .....	41	41	13	28	10	10	4	4	–	–	
<b>Services d'aide juridique</b>											
Agrégat .....	14	14	2	12	3	3	3	3	–	–	
Gouvernement de l'Alberta.....	71	71	12	59	13	14	16	16	–	–	
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	83	83	15	68	16	16	18	18	–	–	
Gouvernement du Manitoba .....	34	34	6	28	6	7	8	7	–	–	
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	13	13	2	11	2	3	3	3	–	–	
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–	
Gouvernement de l'Ontario.....	247	247	47	200	47	49	52	52	–	–	
Gouvernement du Québec .....	131	131	25	106	25	26	28	27	–	–	
Gouvernement de la Saskatchewan .....	31	31	5	26	6	6	7	7	–	–	
<b>Fonds d'aide aux victimes</b>											
Agrégat .....	78	78	27	51	26	14	10	1	–	–	
	885	885	186	699	181	175	176	165	2	–	

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Ressources naturelles</b>										
<b>Ministère des Ressources naturelles</b>										
<i>ÉcoÉNERGIE l'électricité renouvelable – Augmenter l'électricité de sources renouvelables</i>										
Agrégat .....	876	876	669	207	91	78	38	–	–	–
Dokie General Partnership .....	33	33	21	12	4	3	5	–	–	–
Kruger Energy Chatham LP .....	31	31	21	10	3	3	4	–	–	–
St Joseph WindFarm Inc .....	42	42	30	12	4	4	4	–	–	–
Talbot Windfarm LP .....	30	30	17	13	3	3	7	–	–	–
Toba Montrose General Partnership .....	73	73	51	22	7	7	8	–	–	–
<i>Programme d'innovation énergétique</i>										
Agrégat .....	23	23	9	14	13	1	–	–	–	–
<i>Programme de développement des marchés</i>										
Agrégat .....	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
<i>Programme Innovation Forêt – Investissement dans le secteur forestier</i>										
FPInnovations .....	21	21	–	21	21	–	–	–	–	–
<i>Gouvernement de la Saskatchewan</i>										
Phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar.....	12	12	1	11	9	–	1	–	1	–
	<i>1 154</i>	<i>1 154</i>	<i>819</i>	<i>335</i>	<i>168</i>	<i>99</i>	<i>67</i>	<i>–</i>	<i>1</i>	<i>–</i>
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile</b>										
<i>Programme de services de police des Premières Nations</i>										
Agrégat .....	109	109	85	24	19	1	1	1	2	–
Nishnawbe-Aski Police Service Board .....	48	48	–	48	16	16	16	–	–	–
Six Nations of the Grand River .....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Treaty Three Police Service Board .....	42	42	–	42	8	8	8	9	9	–
Wikwemikong Police Service Board .....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
<i>Cadre sur les coûts de sécurité des événements internationaux majeurs</i>										
Gouvernement du Québec .....	72	72	8	64	64	–	–	–	–	–
<i>Programme national d'atténuation des catastrophes</i>										
Agrégat .....	33	33	15	18	16	2	–	–	–	–
<i>Initiative pour des communautés plus sûres</i>										
Agrégat .....	142	142	41	101	33	30	21	14	3	–
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
<i>Programme canadien des armes à feu</i>										
Agrégat .....	89	89	58	31	14	8	9	–	–	–
	<i>560</i>	<i>560</i>	<i>207</i>	<i>353</i>	<i>175</i>	<i>70</i>	<i>60</i>	<i>29</i>	<i>19</i>	<i>–</i>
<b>Transports</b>										
<b>Ministère des Transports</b>										
<i>Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires</i>										
Agrégat .....	26	26	9	17	17	–	–	–	–	–
<i>Programme de contribution pour les services de traversier</i>										
C.T.M.A. Traversier Ltée .....	33	33	–	33	17	16	–	–	–	–
Northumberland Ferries Limited .....	29	29	–	29	14	15	–	–	–	–
Bay Ferries Limited.....	20	20	–	20	10	10	–	–	–	–
<i>Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers</i>										
Agrégat .....	188	187	163	24	14	9	1	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	764	764	742	22	9	12	1	–	–	–
<i>Nunavut Fisheries and Maritime Training Consortium</i>										
Expansion de programmes d'éducation maritime pour les groupes sous-représentés.....	12	12	1	11	6	5	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<i>Développement des routes de l'Outaouais</i>										
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Québec .....	183	183	144	39	2	2	6	1	26	2
<i>Pour la prestation des services de traversier, de cabotage pour la marchandise et des passagers en Colombie-Britannique</i>										
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique .....	700	700	517	183	30	31	30	31	30	31
	1 955	1 954	1 576	378	119	100	38	32	56	33
<b>Total des accords de paiements de transfert.....</b>	<b>131 671</b>	<b>131 115</b>	<b>56 978</b>	<b>74 137</b>	<b>23 416</b>	<b>15 981</b>	<b>9 382</b>	<b>7 458</b>	<b>5 615</b>	<b>12 285</b>
<b>Immobilisations et achats</b>										
<b>Immobilisations</b>										
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Société Radio-Canada</b>										
La Nouvelle Maison LP .....	76	76	–	76	63	13	–	–	–	–
<b>Conseil des Arts du Canada</b>										
Renouvellement de la production .....	115	111	30	81	81	–	–	–	–	–
<b>Musée national des sciences et de la technologie</b>										
<i>Pomerleau</i>										
Installation d'entreposage de collection .....	150	120	42	78	58	20	–	–	–	–
	341	307	72	235	202	33	–	–	–	–
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<i>Selex ES GmbH</i>										
Remplacement de radars sur plusieurs sites canadiens .....	72	72	10	62	15	18	21	3	5	–
<b>Agence Parcs Canada</b>										
<i>Travaux d'atténuation des impacts d'avalanches sur la route Transcanadienne, Alberta</i>										
Agrégat .....	93	64	48	16	16	–	–	–	–	–
	165	136	58	78	31	18	21	3	5	–
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>										
<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>										
<i>Acquisition d'hélicoptères pour la Garde côtière canadienne</i>										
<i>Bell Helicopter Textron Canada Limited</i>										
Hélicoptères de transport moyen .....	138	138	124	14	14	–	–	–	–	–
<i>CAE Inc</i>										
Simulateur de vol complet .....	22	22	7	15	7	8	–	–	–	–
<i>Acquisition de Navires hauturiers de sciences halieutique</i>										
Vancouver Shipyards Co. Ltd .....	494	494	445	49	25	18	6	–	–	–
<i>Acquisition de Navire hauturier de sciences océanographiques</i>										
Vancouver Shipyards Co. Ltd .....	68	68	31	37	37	–	–	–	–	–
<i>Approvisionnement de quinze bateaux de recherche et sauvetage pour la Garde côtière canadienne</i>										
Chantier Naval Forillon Inc .....	40	40	16	24	8	14	2	–	–	–
Hike Metal Products Ltd .....	38	38	17	21	7	13	1	–	–	–
	800	800	640	160	98	53	9	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Bureau de l'infrastructure du Canada</b>										
<i>Groupe Signature sur le Saint-Laurent</i>										
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent <sup>1</sup> .....	2 714	2 714	1 971	743	743	–	–	–	–	–
<b>Autorité du pont Windsor-Détroit</b>										
Contrats à l'appui de la construction du pont .....	162	162	–	162	100	15	14	14	13	6
Michigan Department of Transportation .....	125	125	–	125	87	29	8	1	–	–
	<b>3 001</b>	<b>3 001</b>	<b>1 971</b>	<b>1 030</b>	<b>930</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>6</b>
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>										
<b>Agence spatiale canadienne</b>										
<i>Mission Constellation RADARSAT</i>										
Agrégat .....	6	6	5	1	1	–	–	–	–	–
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd .....	985	985	910	75	71	4	–	–	–	–
	<b>991</b>	<b>991</b>	<b>915</b>	<b>76</b>	<b>72</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Défense nationale</b>										
<b>Ministère de la Défense nationale</b>										
<i>Airbus Defence and Space SA, Madrid, Espagne</i>										
Achat de 16 avions de recherche et de sauvetage .....	2 390	2 390	178	2 212	199	485	362	252	246	668
<i>Boeing, Ridley Park, Pennsylvanie</i>										
15 hélicoptères de transport moyens à lourds .....	1 295	1 277	1 265	12	12	–	–	–	–	–
<i>Bondfield Construction Company Limited</i>										
Construire un centre de services de santé, Petawawa, Ontario .....	32	32	21	11	9	2	–	–	–	–
<i>Cegerco Inc</i>										
Rationalisation de l'infrastructure, du transport et du génie électrique et mécanique, Chicoutimi, Québec .....	51	51	14	37	18	19	–	–	–	–
<i>Decarel Inc</i>										
Construire des installations de formation Westmount, Québec .....	34	34	4	30	24	6	–	–	–	–
<i>Dexter Construction Company Limited</i>										
Remplacer la jetée et le chantier naval, Halifax, Nouvelle-Écosse .....	93	85	73	12	12	–	–	–	–	–
<i>Flensburger Fahrzeugbau Gesellschaft mbH, Flensburg, Allemagne</i>										
Véhicules blindés du génie .....	187	187	168	19	19	–	–	–	–	–
<i>General Dynamics Canada Ltd</i>										
Système de gestion de données de l'aéronef CP-140 Aurora .....	746	741	572	169	87	54	16	7	5	–
Conception et construction des stations d'ancrage Mercury Global .....	53	53	34	19	12	7	–	–	–	–
Contrat de soutien d'ingénierie et d'intégration à long terme pour le Système d'aide au commandement terrestre .....	770	750	717	33	33	–	–	–	–	–
Contrat de mise en œuvre de la modernisation des véhicules blindés légers III .....	1 639	1 621	1 209	412	247	163	2	–	–	–
Véhicule blindé léger de reconnaissance : système de surveillance .....	323	323	50	273	32	114	118	9	–	–
<i>General Dynamics Canada Mission Systems Canada Ltd</i>										
Acquisition de 67 terminaux déployables stratégiques et leur soutien en service .....	28	28	–	28	11	11	3	1	1	1
<i>Integrated Distribution Systems Limited</i>										
Remplacement du générateur, St-Germain-de-Grantham, Ontario .....	14	14	–	14	4	3	3	4	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</b>										
Contrat de construction pour le navire de patrouille extracôtier de l'Arctique .....	2 743	2 267	1 156	1 111	369	366	130	125	100	21
Soutien auxiliaire de navire de combat de surface canadien .....	124	100	72	28	28	–	–	–	–	–
<b>Israel Ministry of Defence</b>										
Système de détection à distance de sécurité.....	49	42	32	10	10	–	–	–	–	–
<b>Lockheed Martin Canada</b>										
Intégration des systèmes de combat.....	1 639	1 602	1 584	18	18	–	–	–	–	–
<b>MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd</b>										
Acquisition de radars imageurs pour l'aéronef CP-140 Aurora .....	344	344	323	21	15	6	–	–	–	–
<b>Mack Defense LLC, Pennsylvania</b>										
Véhicule modèle militaire modernisé .....	707	707	14	693	260	350	83	–	–	–
<b>MDA Systems Limited</b>										
Livraison de composantes de la capacité de la mission Constellation Satellite Radar.....	58	58	22	36	12	6	10	8	–	–
<b>Milestone Environmental Contracting West</b>										
Déconstruction de la jetée C, dragage, installations terrestres et construction de chantier, Surrey, Colombie-Britannique.....	33	33	–	33	33	–	–	–	–	–
<b>Pomerleau Inc</b>										
Construire un bâtiment, Sainte-Foy, Québec ...	42	42	7	35	21	9	5	–	–	–
Déconstruction de la jetée B, dragage, installations terrestres et construction de chantier, Surrey, Colombie-Britannique.....	60	60	18	42	42	–	–	–	–	–
<b>Rheinmetall Canada</b>										
Télécommunications par satellite en mouvement .....	21	21	7	14	14	–	–	–	–	–
<b>Sikorsky International Operations Inc</b>										
<b>Stratford, Connecticut</b>										
Achat de 28 hélicoptères maritimes.....	1 936	1 703	1 181	522	174	132	149	67	–	–
<b>Site Energy Services Inc</b>										
Amélioration des services et des routes, Cold Lake, Alberta .....	34	34	21	13	11	2	–	–	–	–
<b>Textron Systems Canada Inc</b>										
Contrat d'acquisition des véhicules blindés tactiques de patrouille .....	740	740	658	82	82	–	–	–	–	–
<b>Thales Canada Inc</b>										
Contrat de soutien à long terme pour le logiciel du Système d'aide au commandement terrestre .....	362	362	330	32	28	4	–	–	–	–
<b>United States Department of the Air Force</b>										
Contre-mesures à infrarouge dirigé .....	90	90	58	32	19	13	–	–	–	–
<b>United States Department of the Navy</b>										
Acquisition des dispositifs de modernisation cryptographique VINSON/Terminal vocal numérique à bande étroite avancée...	41	41	1	40	2	23	15	–	–	–
Communications protégées par satellite militaire .....	109	109	80	29	3	4	4	4	3	11
<b>Vancouver Shipyards Co. Ltd</b>										
Navire de soutien intégré, contrat d'ingénierie et de production de modèle .....	137	137	86	51	51	–	–	–	–	–
	16 924	16 078	9 955	6 123	1 911	1 779	900	477	355	701

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<i>Programme de l'édifice du Centre, Ottawa, Ontario</i>										
Agrégat .....	488	51	20	31	22	3	5	1	–	–
Colliers Project Leaders Inc .....	13	13	1	12	3	2	5	2	–	–
PCL Constructors Canada Inc .....	44	44	15	29	29	–	–	–	–	–
WSP Canada Inc .....	110	110	14	96	16	15	35	30	–	–
<i>Programme de l'édifice de l'Est, Ottawa, Ontario</i>										
Agrégat .....	47	31	28	3	3	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc .....	33	33	2	31	31	–	–	–	–	–
<i>Centre de conférences du gouvernement, Ottawa, Ontario</i>										
Agrégat .....	123	68	50	18	17	1	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc .....	146	146	119	27	26	1	–	–	–	–
<i>Green Timbers Limited Partnership (payé par l'intermédiaire de Computershare Investor Services Inc)</i>										
Construction du laboratoire judiciaire de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique .....	59	59	28	31	30	1	–	–	–	–
<i>Réhabilitation de l'enveloppe de la Succursale postale B, Ottawa, Ontario</i>										
Agrégat .....	27	14	13	1	1	–	–	–	–	–
EllisDon Corporation .....	40	40	24	16	16	–	–	–	–	–
<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i>										
Bail de l'Office National du film du Canada Quartier des spectacles, Montréal, Québec <sup>2</sup> .....	65	65	–	65	–	3	3	3	3	53
<i>Centre d'accueil des visiteurs, Ottawa Ontario</i>										
Agrégat .....	34	29	25	4	1	3	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc .....	95	95	77	18	18	–	–	–	–	–
<i>Programme de l'édifice de l'Ouest, Ottawa, Ontario</i>										
Agrégat .....	562	490	455	35	28	7	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc .....	609	609	562	47	34	13	–	–	–	–
<b>Services partagés Canada</b>										
<i>IBM Canada Ltd</i>										
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec .....	64	64	38	26	–	13	–	–	13	–
	2 559	1 961	1 471	490	275	62	48	36	16	53
<b>Transports</b>										
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien</b>										
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto .....	94	94	69	25	17	5	3	–	–	–
Smiths Detection LLC / Morpho Detection Inc .....	16	16	–	16	16	–	–	–	–	–
Vancouver International Airport Authority .....	113	113	54	59	28	29	2	–	–	–
	223	223	123	100	61	34	5	–	–	–
Total des immobilisations .....	25 004	23 497	15 205	8 292	3 580	2 027	1 005	531	389	760

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Achats</b>										
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Société Radio-Canada</b>										
<i>Droits de diffusion</i>										
CARAS .....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
ITV Global Entertainment .....	33	33	–	33	10	10	10	3	–	–
Comité international olympique .....	112	112	–	112	11	11	36	24	11	19
Brookfield Global Integrated Solutions .....	169	169	100	69	34	35	–	–	–	–
Hunter Communications .....	13	13	–	13	3	2	3	3	2	–
Rogers – Transmission et distribution .....	35	35	17	18	7	6	5	–	–	–
SAP Canada .....	14	14	1	13	1	2	1	1	2	6
	391	391	118	273	69	69	58	34	18	25
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<i>Projet d'assainissement des sédiments contaminés du récif Randle</i>										
Agrégat .....	132	93	60	33	19	7	5	–	–	2
<b>Famille, Enfants et Développement social</b>										
<b>Ministère de l'Emploi et du Développement social</b>										
<i>Davis + Henderson Limited Partnership</i>										
Service de gestion des prêts aux étudiants .....	774	774	748	26	26	–	–	–	–	–
<i>Quantum Management Services Ltd</i>										
Fournir et gérer une équipe de spécialistes de centre d'information et appuyer la prestation des services de renseignements généraux du gouvernement du Canada .....	100	100	72	28	18	10	–	–	–	–
	874	874	820	54	44	10	–	–	–	–
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>										
<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>										
<i>Provincial Airlines Ltd</i>										
Services de surveillance aérienne .....	159	159	131	28	17	11	–	–	–	–
<b>Affaires mondiales</b>										
<b>Corporation commerciale canadienne</b>										
Contrats avec des exportateurs canadiens .....	15 892	15 892	6 517	9 375	1 150	629	1 757	3 022	1 427	1 390
<b>Santé</b>										
<b>Agence de la santé publique du Canada</b>										
<i>GlaxoSmithKline Inc</i>										
Consultants en science de la santé .....	94	94	65	29	10	10	9	–	–	–
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté</b>										
<b>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</b>										
<i>Compagnie canadienne de billets de banque liée</i>										
Achat de matériel de passeports .....	237	237	208	29	29	–	–	–	–	–
<i>VF Worldwide Holdings Limited, Maurice</i>										
Réseau mondial de centres de réception de demandes Visa, incluant les fonctions liées à la collecte de la biométrie .....	67	67	55	12	12	–	–	–	–	–
	304	304	263	41	41	–	–	–	–	–
<b>Services aux Autochtones</b>										
<b>Ministère des Services aux Autochtones Canada</b>										
<i>Express Scripts Inc</i>										
Gestion et administration du Système d'information sur la santé et de traitement des demandes de paiement .....	236	236	172	64	32	32	–	–	–	–
<i>Venture Health Care Inc</i>										
Soins infirmiers .....	52	52	11	41	20	21	–	–	–	–
	288	288	183	105	52	53	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Bureau de l'Infrastructure du Canada</b>										
<i>Groupe Signature sur le Saint-Laurent</i>										
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent .....	1 435	1 435	5	1 430	4	20	35	37	38	1 296
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>										
<b>Ministère de l'Industrie</b>										
<i>LS Telecom Ltd</i>										
Soutien d'entretien pour logiciel .....	20	20	1	19	4	4	4	4	3	–
<b>Agence spatiale canadienne</b>										
<i>MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd</i>										
Ingénierie de soutien et logistique pour le système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale .....	237	237	200	37	35	2	–	–	–	–
<b>Conseil national de recherches du Canada</b>										
<i>ATCO Structures &amp; Logistics Ltd</i>										
Entretien des immeubles .....	34	34	–	34	7	7	7	7	6	–
	291	291	201	90	46	13	11	11	9	–
<b>Défense nationale</b>										
<b>Ministère de la Défense nationale</b>										
<i>ABS Americas, Houston, Texas</i>										
Services d'une société de classification de navires non-combattante .....	60	11	–	11	1	1	2	7	–	–
<i>ADGA Group Consultants Inc</i>										
Gestion pour le système d'aide au commandement terrestre pour les systèmes d'armes .....	251	176	162	14	14	–	–	–	–	–
<i>Allied Wings Limited Partnership</i>										
Formation primaire voilure tournante et multimoteur pour les pilotes, Portage la Prairie, Manitoba.....	1 828	1 764	936	828	86	85	85	85	87	400
<i>AMEC Foster Wheeler (Dartmouth), Nordlys Environmental Limited Partnership et autres</i>										
Projet d'assainissement à Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador.....	105	105	84	21	15	6	–	–	–	–
<i>ATCO Group</i>										
Entretien des installations, Calgary, Alberta....	157	157	75	82	31	17	17	17	–	–
<i>Babcock Canada Inc</i>										
NCSM Cornerbrook, période en cale sèche prolongée .....	455	281	248	33	33	–	–	–	–	–
Contrat de soutien en service pour la classe Victoria .....	1 400	902	868	34	34	–	–	–	–	–
<i>Bell Helicopter Textron Canada Limited</i>										
Soutien optimisé des systèmes d'armes, CH-146 Griffon .....	610	610	517	93	65	28	–	–	–	–
<i>BMT Fleet Technology Limited</i>										
Soutien en ingénierie, logistique et gestion des services de conception de navires .....	72	72	54	18	15	3	–	–	–	–
<i>Boeing, Ridley Park, Pennsylvanie</i>										
Soutien en service pour les CH147F Chinooks	2 027	2 027	1 485	542	542	–	–	–	–	–
<i>CAE Inc</i>										
Formation opérationnelle de soutien en service des aéronefs CC-130J Hercules et CH-147F Chinook pour les équipages .....	608	608	352	256	21	15	17	13	15	175
<i>CAE Military Aviation Training Inc</i>										
Entraînement en vol de l'OTAN au Canada, Moose Jaw et Cold Lake .....	2 583	2 226	1 622	604	124	120	123	126	111	–
<i>Calian Ltd</i>										
Gestion et recrutement de fournisseurs de soins de santé .....	275	275	–	275	68	69	69	69	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Opérateurs de la base canadienne Meaford</b>										
Services logistiques et pour la base, Collingwood, Ontario .....	199	199	141	58	14	14	15	15	–	–
<b>Carillion Canada Inc</b>										
Contrat de services d'entretien, Agence de logement des Forces canadiennes Gagetown .....	20	20	–	20	7	6	7	–	–	–
<b>Cascade Aerospace Inc</b>										
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour l'avionique des CC-130 Hercules .....	44	44	19	25	11	10	2	2	–	–
Gestion primaire optimisée des systèmes d'armes des véhicules aériens CC130 Hercules.....	755	755	719	36	36	–	–	–	–	–
<b>Corporation Fort Saint-Jean</b>										
Soutien au collège militaire royal St-Jean.....	370	370	178	192	24	24	25	25	26	68
<b>Discovery Air Defence Services Inc</b>										
Services de soutien au combat requis pour répondre aux exigences de préparation et de formation opérationnelle .....	418	418	–	418	–	19	47	47	48	257
<b>DRS Sustainment Systems, Missouri</b>										
Radar d'acquisition de cible de surveillance portable de l'homme.....	22	22	8	14	8	3	3	–	–	–
<b>Elbit Systems EW and SIGINT-Elisra Ltd, SIGINT-Elisra Ltd, Holom, Israël</b>										
Rechanges de mesures de surveillance électronique .....	37	37	17	20	11	9	–	–	–	–
<b>Emergent Biosolutions Canada Inc</b>										
Achat de doses thérapeutiques d'Anthraxil.....	10	10	–	10	9	–	–	–	–	1
<b>Federal Fleet Services Inc</b>										
Fourniture de services .....	540	540	60	480	99	111	110	110	50	–
<b>Fleetway Inc</b>										
Soutien en service des navires des classes Halifax et Iroquois .....	191	191	149	42	21	21	–	–	–	–
<b>General Dynamics Canada Ltd</b>										
Postes radio tactiques / amélioration d'amplificateur .....	147	147	118	29	29	–	–	–	–	–
Soutien optimisé de systèmes d'armes pour les véhicules blindés légers à roues, phase 2.....	944	819	764	55	20	14	11	10	–	–
<b>General Dynamics Land Systems Canada Corporation</b>										
Réparation et révision du Cougar et Buffalo....	34	12	–	12	3	3	3	3	–	–
<b>General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques Canada</b>										
Munitions .....	259	259	133	126	111	8	7	–	–	–
<b>General Electric Canada Inc</b>										
Soutien en service des turbines à gas LM2500	101	101	79	22	7	15	–	–	–	–
<b>IMP Group Ltd, Aerospace Division</b>										
Contrat de soutien troisième ligne pour les hélicoptères CH-124 Sea King .....	432	432	400	32	1	31	–	–	–	–
Contrat de soutien en service des hélicoptères CH-149 Cormorant .....	1 726	1 607	1 348	259	102	85	72	–	–	–
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour l'Aéronef CP-140 Aurora.....	1 262	763	689	74	55	19	–	–	–	–
<b>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</b>										
Modernisation de la classe Halifax .....	1 126	833	721	112	89	23	–	–	–	–
<b>Kelowna Flightcraft</b>										
Réparation et révision, véhicule aérien principal.....	38	38	8	30	12	9	2	7	–	–
<b>Kongsberg Digital Simulation Ltd</b>										
Soutien en service des simulateurs navals .....	15	15	2	13	1	1	1	2	2	6

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs	
					2019	2020	2021	2022	2023		
<b><i>Krauss-Maffei Wegmann GmbH &amp; Co KG, Munich, Allemagne</i></b>											
Services d'ingénierie Leopard 2.....	37	37	6	31	6	6	6	6	7	–	
<b><i>L-3 Communications Electronic Systems</i></b>											
Gestion optimisée pour le soutien des systèmes d'armes pour l'avionique de l'Aéronef CP-140 Aurora.....	399	399	387	12	12	–	–	–	–	–	
<b><i>L-3 Communications MAS Canada Inc</i></b>											
Soutien d'ingénierie pour les systèmes des aéronefs CF-18 Hornet.....	1 393	1 264	1 194	70	70	–	–	–	–	–	
<b><i>Lloyd's Register Canada Limited</i></b>											
Service d'une société de classification pour les navires de combat.....	88	17	4	13	3	3	7	–	–	–	
<b><i>Lockheed Martin Canada</i></b>											
Intégration des systèmes de combat.....	548	446	166	280	80	80	80	40	–	–	
Réparation et révision des systèmes reprogrammable et de contre-mesures électroniques multimode avancé pour navire.....	83	64	–	64	15	15	15	2	1	16	
<b><i>Lockheed Martin Corporation, Georgie</i></b>											
Soutien en service pour la flotte de CC130J Hercules.....	3 965	3 965	3 334	631	136	155	172	168	–	–	
<b><i>Lockheed Martin Overseas Services Manassas, Virginie</i></b>											
Systèmes de conduite de tir de sous-marin CCS876 de la classe Victoria.....	27	25	3	22	22	–	–	–	–	–	
<b><i>Logistik Unicorn Inc</i></b>											
Contrat d'habillement consolidé.....	607	607	550	57	57	–	–	–	–	–	
<b><i>Mack Defense LLC, Allentown, Pennsylvanie</i></b>											
Soutien en service des véhicules de modèle militaire normalisé.....	43	43	1	42	36	3	3	–	–	–	
<b><i>Meggitt Training Systems Inc</i></b>											
Soutien en service des simulateurs d'armes légères et simulateur de tir indirect.....	35	35	22	13	13	–	–	–	–	–	
<b><i>Santé Montfort Services</i></b>											
Fournir des installations et des services professionnels médicaux et dentaires.....	112	112	80	32	9	10	9	4	–	–	
<b><i>NATO Seasparrow</i></b>											
Contrat pour le soutien en service des missiles Seasparrow évolué, bloc 1.....	167	167	111	56	56	–	–	–	–	–	
<b><i>Orenda Aerospace Corporation</i></b>											
Soutien intérimaire pour le groupe de propulsion F404.....	47	47	17	30	10	10	10	–	–	–	
<b><i>Peraton Canada Corp</i></b>											
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique des CF-18 Hornet	261	223	188	35	35	–	–	–	–	–	
<b><i>Pomerleau Inc</i></b>											
Assainissement des sites contaminés, Surrey, Colombie-Britannique.....	23	23	12	11	11	–	–	–	–	–	
<b><i>Raytheon Canada Limited</i></b>											
Centre de soutien du système d'alerte du Nord.....	231	231	149	82	56	26	–	–	–	–	
Réparation et révision du système d'arme rapproché Phalanx.....	671	330	7	323	23	59	66	31	27	117	
<b><i>Rheinmetal Canada Ltd</i></b>											
Acquisition de radar à moyenne portée.....	139	139	68	71	59	10	2	–	–	–	
Réparation et révision des pièces de tourelle électro-optique Leopard 2.....	30	30	16	14	14	–	–	–	–	–	
<b><i>Serco Facilities Management Inc</i></b>											
Prestations de services à Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador.....	211	100	45	55	55	–	–	–	–	–	

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>SigmaPoint Technologies Inc</b>										
Production des panneaux d'interface de véhicule Mark 25 .....	11	11	–	11	9	2	–	–	–	–
<b>Sikorsky International Operations Inc, Stratford, Connecticut</b>										
Soutien en service pour les hélicoptères maritimes .....	5 778	5 747	744	5 003	208	183	109	114	172	4 217
<b>SNC Lavalin Defence Programs Inc</b>										
Contrat de soutien en service pour les navires maritimes de défense côtière.....	451	451	407	44	44	–	–	–	–	–
<b>Southwest Research Institute, Texas</b>										
Réparation et révision des ensembles radiogoniomètres .....	31	31	–	31	6	6	6	6	7	–
<b>Standard Aero Limited</b>										
Réparation et révision des moteurs T56 du CC-130 Hercules et CP-140 Aurora.....	45	35	25	10	10	–	–	–	–	–
<b>Textron Systems Canada Inc</b>										
Soutien pour les véhicules blindés tactiques de patrouille .....	106	106	67	39	18	5	5	5	6	–
<b>Thales Canada Inc</b>										
Soutien en service du navire de patrouille extracôtier et de l'arctique et du navire de soutien interarmées .....	800	800	1	799	26	45	75	92	112	449
<b>Toromont Cat Limited</b>										
Remplacement du groupe électrogène diesel et soutien en service.....	93	59	33	26	7	3	2	2	2	10
<b>United States Department of Defense</b>										
Logiciel automatisé de traitement de données .	13	13	2	11	3	3	3	2	–	–
Équipements sécurisés de télécommunications et services d'Iridium.....	39	39	11	28	7	7	7	7	–	–
Opérations et soutien des systèmes de télécommunications militaires par satellite canadien dans la bande des fréquences extrêmement hautes .....	88	83	41	42	6	6	7	7	8	8
<b>United States Department of the Air Force</b>										
Maintien et soutien des moteurs F117 .....	64	64	1	63	3	14	15	15	16	–
Soutien en service pour la flotte du CC-177 Globemaster III .....	1 002	1 002	724	278	107	57	58	56	–	–
Le groupe d'utilisateurs interarmées international C-130J, mises à niveau de capacité .....	13	13	3	10	2	5	2	1	–	–
Système mondial de communications par satellites à large bande .....	393	340	317	23	–	1	1	1	2	18
<b>United States Department of the Navy</b>										
Composantes et logiciel de simulateur aéronef	19	19	1	18	6	8	4	–	–	–
Composantes structurelles, aéronefs.....	55	55	20	35	11	9	8	5	2	–
Modernisation des torpilles lourdes .....	220	220	82	138	34	36	27	26	15	–
Torpilles poids-léger .....	24	19	–	19	17	2	–	–	–	–
Système d'avertissement radar avec option réparable pour le soutien CF-18.....	13	13	–	13	3	2	3	2	3	–
Réparation et révision des torpilles MK-48 .....	106	106	71	35	6	7	6	7	6	3
Réparation et révision des systèmes de sonar ..	71	71	2	69	7	18	21	16	5	2
<b>Victoria Shipbuilding Limited</b>										
Modernisation de la classe Halifax .....	755	581	498	83	83	–	–	–	–	–
<b>Weatherhaven Global Resources Inc</b>										
Systèmes de protection des quartiers généraux	134	134	2	132	6	61	65	–	–	–
Soutien en service des systèmes de protection des quartiers généraux .....	12	12	–	12	–	3	9	–	–	–
<b>Weir Canada Inc</b>										
Systèmes et ingénierie maritime .....	600	490	271	219	54	55	55	55	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Centre de la sécurité des télécommunications</b>										
<i>Plenary Properties</i>										
Partenariat public-privé de type conception, construction, financement et installation (35 ans), Ottawa, Ontario.....	3 110	3 110	434	2 676	121	110	102	108	106	2 129
	42 284	38 774	22 073	16 701	3 301	1 794	1 578	1 316	836	7 876
<b>Ressources naturelles</b>										
<b>Énergie atomique du Canada limitée</b>										
Bons de commande.....	841	841	526	315	315	–	–	–	–	–
<b>Conseil privé</b>										
<b>Bureau du directeur général des élections</b>										
<i>Compugen Inc</i>										
Modernisation des services de vote .....	69	69	2	67	7	55	3	2	–	–
<i>IBM Canada Limited</i>										
Services d'hébergement et d'opérations corporatives .....	79	79	1	78	17	12	13	13	13	10
Consultants en technologie de l'information et télécommunications .....	46	46	20	26	9	8	9	–	–	–
	194	194	23	171	33	75	25	15	13	10
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Agence des services frontaliers du Canada</b>										
<i>Corbel Management Corporation</i>										
Services de gestion des centres de détention....	86	86	–	86	5	6	6	7	6	56
<i>Securiguard Services Limited</i>										
Services de garde de sécurité.....	14	14	–	14	7	7	–	–	–	–
<b>Service correctionnel du Canada</b>										
<i>ADGA Group Consultants Incorporated</i>										
Services de maintenance pour les systèmes de sécurité.....	60	60	46	14	8	6	–	–	–	–
<i>Centres résidentiels communautaires</i>										
Agrégat .....	264	264	105	159	129	13	10	7	–	–
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
<i>Airbus Helicopters Canada</i>										
Hélicoptère léger bimoteur .....	14	14	2	12	12	–	–	–	–	–
<i>Motorola Solutions Canada Inc</i>										
Système de radiocommunication .....	24	24	9	15	15	–	–	–	–	–
<i>GRC parc de véhicules</i>										
Agrégat .....	88	88	47	41	41	–	–	–	–	–
<i>Services de gardes et de matrones</i>										
Agrégat .....	25	25	–	25	25	–	–	–	–	–
	575	575	209	366	242	32	16	14	6	56
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<i>BIRD Construction Group</i>										
Rénovation de l'aérogare de Wabush, Terre-Neuve-et-Labrador.....	12	12	1	11	9	2	–	–	–	–
<i>Programme d'innovation Construire au Canada</i>										
Agrégat .....	92	92	76	16	16	–	–	–	–	–
<i>Brookfield Global Integrated Solutions Canada LP</i>										
Services d'entretien d'immeubles.....	9 950	9 950	2 240	7 710	1 992	1 992	1 992	1 734	–	–
<i>Services d'acceptation des cartes de paiement</i>										
Banque Amex du Canada .....	22	22	7	15	6	9	–	–	–	–
Moneris Solutions Corporation.....	185	185	65	120	40	80	–	–	–	–
<i>Chandos Construction LP</i>										
Services de gestion de la construction, Abattoir à Lacombe, Alberta.....	12	12	–	12	6	6	–	–	–	–
<i>Dragage Océan DS Inc</i>										
Dragage d'entretien - voie navigable du Saint-Laurent .....	31	31	–	31	–	5	5	5	5	11



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>EllisDon Civil Ltd, Chant Limited</b>										
Remise en état des barrages de terre (digues) digues de la rivière Talbot et des écluses 39, 40 et 41, Ontario .....	33	33	16	17	10	7	–	–	–	–
<b>Restauration de la mine Giant</b>										
Nahanni Construction Ltd .....	17	17	–	17	17	–	–	–	–	–
Parsons Canada Ltd .....	31	31	1	30	5	25	–	–	–	–
<b>Green Timbers Limited Partnership</b>										
Accord de projet de partenariat public-privé, déménagement de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique .....	740	740	158	582	30	31	31	31	13	446
<b>Hewlett-Packard (Canada) Company</b>										
Modernisation de la pension .....	351	341	326	15	15	–	–	–	–	–
<b>IBM Canada Ltd</b>										
Conception, développement, implantation et support du système de paye du gouvernement du Canada .....	76	74	45	29	29	–	–	–	–	–
<b>J.W. Lindsay Enterprises Limited</b>										
Administration régionale de l'Atlantique de la Garde côtière canadienne, reconstruction de la base de Southside, phase 3 .....	23	23	12	11	11	–	–	–	–	–
<b>LEC Engineering Contracting Ltd</b>										
Construction d'un nouveau Centre de surveillance de l'immigration pour l'ASFC .....	24	24	8	16	16	–	–	–	–	–
<b>Maple Reinders Constructors Ltd</b>										
Construction et remise en état des barrages de Port Severn et des barrages du secteur nord .....	26	26	1	25	18	7	–	–	–	–
<b>Maple Reinders Constructors Ltd, Construction Demathieu et Bard Inc (coentreprise)</b>										
Remise en état des barrages, barrages de terre et des écluses de l'Infrastructure de la voie navigable Trent-Severn, Ontario .....	267	267	18	249	89	160	–	–	–	–
<b>Milestone Environmental Contracting Inc</b>										
Projet d'assainissement des sédiments du récif Randle phase 2 – Dragage .....	33	33	8	25	18	7	–	–	–	–
<b>Moriyama &amp; Teshima Architects, Kasian Architecture Design &amp; Planning Ltd, en coentreprise</b>										
Projet de réhabilitation de l'Édifice commémoratif de l'Ouest, Ottawa, Ontario .....	12	12	–	12	5	7	–	–	–	–
<b>Route de l'Alaska Nord, services d'entretien et de réparation, Colombie-Britannique</b>										
Agrégat .....	208	208	126	82	82	–	–	–	–	–
<b>Nuna East Ltd</b>										
Remettre en état une piste et le tarmac et construire un nouveau tarmac, Eureka, Nunavut .....	28	28	13	15	15	–	–	–	–	–
<b>PCL Constructors Canada Inc</b>										
Services de gestion de la construction, projet de conservation de Province House .....	26	26	1	25	11	10	4	–	–	–
<b>Pomerleau Inc</b>										
Centre canadien de fabrication de matériaux de pointe .....	17	17	4	13	13	–	–	–	–	–
Modernisation des laboratoires du Centre canadien des eaux intérieures .....	20	20	1	19	7	7	4	1	–	–
Services de gérance de construction, Institut Maurice Lamontagne et Base de Québec .....	20	20	5	15	12	3	–	–	–	–
<b>Sani-Sable L B Inc</b>										
Enrochement du quai de Saint-Maxime-du-Mont-Louis .....	12	12	1	11	6	5	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Scansa Construction Ltd</b>										
Remplacement de la sous-station principale, Victoria, Colombie-Britannique.....	16	16	3	13	13	–	–	–	–	–
<b>Portion des baux touchant l'impôt foncier et les frais de fonctionnement et d'entretien</b>										
<b>131 Queen Street Limited and Morguard Corporation</b>										
Édifice Trusco, 131, rue Queen, Ottawa, Ontario.....	141	141	67	74	8	8	8	9	9	32
<b>2237800 Ontario Ltd</b>										
395, avenue Terminal, Ottawa, Ontario .....	65	65	17	48	4	4	5	5	5	25
<b>4345177 Canada Inc</b>										
Édifice Fontaine, 200, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec .....	46	46	29	17	3	3	4	4	3	–
<b>6149625 Canada Inc</b>										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec .....	23	23	4	19	1	1	1	1	1	14
<b>6149626 Canada Inc</b>										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec .....	108	108	23	85	4	4	4	4	4	65
<b>8424934 Canada Inc</b>										
2, rue Victoria, Miramichi, Nouveau-Brunswick.....	39	39	–	39	2	2	1	2	2	30
<b>Broccolini Construction</b>										
455, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec.....	215	215	31	184	8	8	8	8	8	144
<b>Société de fiducie Computershare Canada</b>										
Édifice Place Canada, 9700, avenue Jasper, Edmonton, Alberta .....	386	386	125	261	12	12	13	13	13	198
Édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue, Calgary, Alberta .....	203	203	76	127	8	8	8	8	8	87
Édifice Joseph Shepard, 4900, rue Yonge, Toronto, Ontario .....	281	281	103	178	11	11	11	11	12	122
Édifice de la GRC, 4225, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, Québec .....	103	103	37	66	4	4	4	4	4	46
Édifice Revenu Canada, 305, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec.....	129	129	40	89	5	5	6	6	6	61
Complexe Skyline, 1400, chemin Merivale, Ottawa, Ontario.....	469	469	151	318	19	20	20	20	21	218
Édifice Thomas D'Arcy McGee, 90, rue Sparks, Ottawa, Ontario .....	268	268	90	178	11	11	11	11	12	122
<b>Consortium GM Développement, OGESCO Construction, Pierre Martin &amp; Associés, Design &amp; Architecture</b>										
1550, avenue d'Estimaerville, Québec, Québec .....	66	66	19	47	3	3	3	3	3	32
<b>M P N Holdings Ltd</b>										
111, avenue Lombard, Winnipeg, Manitoba.....	13	13	2	11	1	–	1	–	1	8
<b>Minto Commercial Properties Inc</b>										
Centre Mercury, 3000, chemin Merivale, Ottawa, Ontario.....	372	372	89	283	14	14	15	16	17	207
<b>Morguard Corporation and 3683249 Canada Inc</b>										
181, rue Queen, Ottawa, Ontario.....	66	66	43	23	4	4	4	4	4	3
<b>Pomerleau, Kevlar et Québec Inc</b>										
2575, boulevard Ste-Anne, Québec, Québec .....	41	41	6	35	2	2	2	2	2	25

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Société d'habitation et de développement de Montréal</b>										
Bail de l'Office National du film du Canada, Quartier des spectacles, Montréal, Québec <sup>3</sup> .....	54	54	–	54	–	2	2	3	2	45
<b>Société en commandite Montcalm</b>										
Place Montcalm, Phase II, 200, rue Montcalm, Gatineau, Québec .....	23	23	8	15	2	1	2	1	2	7
<b>La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie</b>										
Complexe judiciaire, 180 rue Queen Ouest, Toronto, Ontario .....	93	93	50	43	5	5	5	5	6	17
<b>La Great-West, compagnie d'assurance-vie</b>										
Édifice James Michael Flaherty, 90, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	308	308	42	266	12	12	12	12	12	206
<b>La Great-West, compagnie d'assurance-vie et la London Life, compagnie d'assurance-vie</b>										
269, rue Laurier, Ottawa, Ontario .....	80	80	65	15	6	6	3	–	–	–
<b>Services partagés Canada</b>										
<b>Bell Canada</b>										
Services de colocalisation de centres de données .....	81	65	22	43	7	7	6	7	7	9
Services de câblage pour le gouvernement .....	150	150	62	88	30	30	28	–	–	–
Services de réseaux internationaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 3 .....	120	120	–	120	12	18	18	18	18	36
Service d'accès local .....	674	674	544	130	65	65	–	–	–	–
Réseau étendu du réseau SNP .....	172	172	137	35	28	7	–	–	–	–
Services de réseaux étendus / Équipement et services de réseautage .....	120	120	92	28	19	9	–	–	–	–
<b>Bell Mobility</b>										
Services cellulaires gouvernementaux .....	322	322	11	311	44	51	56	60	61	39
<b>BMC Software Canada</b>										
Maintenance et support des applications .....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
<b>Computer Associates Canada Company</b>										
Licences logiciels, maintenance et support .....	71	71	7	64	40	24	–	–	–	–
<b>IBM Canada Ltd</b>										
Évaluation des installations du centre de données pour identifier les zones de vulnérabilité et les possibilités d'améliorer la sécurité de l'installation .....	26	26	4	22	3	3	4	3	4	5
Unité centrale IBM .....	315	315	41	274	88	85	66	35	–	–
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec .....	105	105	9	96	12	14	20	20	13	17
<b>Inmarsat Solutions Canada Inc</b>										
Services de satellites de Inmarsat .....	50	50	34	16	16	–	–	–	–	–
<b>Microsoft Corporation, Washington</b>										
Implantation, transformation et migration de courriel .....	10	10	–	10	10	–	–	–	–	–
Accord d'entreprise Microsoft .....	321	321	246	75	75	–	–	–	–	–
<b>Oracle Canada ULC</b>										
Mise à jour et support des applications .....	36	36	25	11	11	–	–	–	–	–
<b>Rogers Communications Canada Inc</b>										
Services de réseau sans frais .....	47	47	1	46	5	6	5	6	5	19
<b>Société Telus Communications</b>										
Projet de migration GC Net et WCS .....	349	349	275	74	25	24	20	5	–	–
Services de réseau d'entreprise du gouvernement .....	129	129	98	31	22	9	–	–	–	–
Services de réseaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 1 .....	213	58	9	49	17	16	16	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>Unisys Canada Inc</b>										
Services de maintenance et de soutien pour l'unité centrale de Unisys .....	21	21	5	16	4	4	4	4	–	–
<b>VMWare Inc, California</b>										
Renouvellement de la maintenance et du support du logiciel VMWare.....	14	14	4	10	10	–	–	–	–	–
<b>Zayo Canada Inc</b>										
Services de réseaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 2.....	213	20	2	18	5	7	6	–	–	–
	19 446	19 070	5 881	13 189	3 199	2 892	2 438	2 081	283	2 296
<b>Transports</b>										
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien</b>										
Garda Security Screening Inc – Central .....	1 504	1 504	834	670	159	170	171	170	–	–
Garda Security Screening Inc – Prairies.....	1 049	1 049	587	462	109	118	117	118	–	–
G4S Secure Solutions (Canada) Ltd.....	943	943	541	402	95	102	102	103	–	–
L3 Communications.....	62	62	44	18	5	4	5	4	–	–
NAV Canada .....	98	98	70	28	9	10	9	–	–	–
Securitas Transport Aviation Security Ltd.....	1 129	1 129	619	510	121	130	129	130	–	–
Smiths Detection LLC / Morpho Detection Inc....	187	187	133	54	11	11	12	11	9	–
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie...	31	31	17	14	14	–	–	–	–	–
	5 003	5 003	2 845	2 158	523	545	545	536	9	–
<b>Conseil du Trésor</b>										
<b>Secrétariat du Conseil du Trésor</b>										
<b>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie</b>										
Régime de soins de santé de la fonction publique (services administratifs) .....	328	328	213	115	36	44	35	–	–	–
Total des achats.....	88 531	84 606	40 133	44 473	9 101	6 204	6 512	7 066	2 639	12 951
<b>Total des immobilisations et des achats.....</b>	<b>113 535</b>	<b>108 103</b>	<b>55 338</b>	<b>52 765</b>	<b>12 681</b>	<b>8 231</b>	<b>7 517</b>	<b>7 597</b>	<b>3 028</b>	<b>13 711</b>

**Contrats de location-exploitation****Patrimoine canadien**

<b>Conseil des Arts du Canada</b>										
Locaux à bureaux, 150, rue Elgin, Ottawa, Ontario.....	75	72	3	69	4	4	4	4	4	49
<b>Société Radio-Canada</b>										
Cominar REIT .....	18	18	3	15	1	1	1	1	1	10
Eurofax Properties .....	17	17	3	14	1	1	2	1	1	8
Morguard .....	144	144	101	43	7	7	7	7	8	7
Société en commandite La Nouvelle Maison .....	669	669	–	669	–	15	22	22	22	588
<b>Musée canadien de l'immigration du Quai 21</b>										
1055, rue Marginal, Halifax, Nouvelle-Écosse.....	69	69	9	60	2	1	2	1	2	52
<b>Commission de la capitale nationale</b>										
Édifice Chambers, Ottawa, Ontario .....	144	144	18	126	7	6	5	5	5	98
	1 136	1 133	137	996	22	35	43	41	43	812
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<b>Réserve indienne N° 5 de Capilano, Première Nation des Squamish, Vancouver, Colombie-Britannique</b>										
Location de terrain – Centre de l'environnement du Pacifique.....	562	562	215	347	13	13	13	13	13	282

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Affaires mondiales</b>										
<b>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</b>										
<i>237 Park Owner LLC.</i>										
Chancellerie, New York, États-Unis.....	170	170	3	167	8	7	8	8	8	128
<i>AG Insurance S.A.</i>										
Chancellerie, Bruxelles, Belgique .....	16	16	2	14	1	1	1	1	1	9
<i>BTG Pactual Servicios Financeiros D</i>										
Chancellerie, Sao Paulo, Brésil .....	16	16	2	14	2	2	2	2	2	4
<i>Fifteen-O-One Fourth Ave Ltd</i>										
Chancellerie, Seattle, États-Unis .....	13	13	1	12	1	1	1	1	2	6
<i>L'administration des affaires principales pour les services au Corps diplomatique (GlavUpDK)</i>										
Chancellerie, Moscou, Russie .....	66	66	30	36	2	3	3	3	3	22
<i>Shanghai JinAn Century Property Development Co Ltd</i>										
Chancellerie, Shanghai, Chine.....	17	17	3	14	3	3	3	5	–	–
<i>La tour de l'espace espagnole, S.A.U. (Torre Espacio Castellana, S.A.U.)</i>										
Chancellerie, Madrid, Espagne.....	40	40	17	23	1	2	1	2	2	15
<b>Corporation commerciale canadienne</b>										
Espace de bureau .....	38	38	16	22	1	2	1	2	1	15
<b>Centre de recherches pour le développement international</b>										
Siège, 150, rue Kent, Ottawa, Ontario.....	32	32	6	26	5	6	6	6	3	–
	408	408	80	328	24	27	26	30	22	199
<b>Affaires autochtones et du Nord</b>										
<b>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</b>										
<i>Baux de logement résidentiel</i>										
Agrégat .....	17	17	1	16	1	1	–	1	1	12
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
<i>Gouvernement de l'Alberta</i>										
Systeme de radiocommunications pour les premiers intervenants de l'Alberta.....	385	385	48	337	24	24	24	24	24	217
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<i>0957333 BC Ltd</i>										
3991 avenue Gladys, Abbotsford, Colombie-Britannique .....	24	24	9	15	2	1	2	1	2	7
<i>1252065 Ontario Inc</i>										
2265, boulevard St-Laurent, Ottawa, Ontario..	14	14	4	10	1	1	2	1	1	4
<i>1823175 Ontario Inc</i>										
Pinecrest Office Park, 2745, rue Iris, Ottawa, Ontario .....	26	26	7	19	2	2	2	2	3	8
<i>389288 BC Limited</i>										
1188, rue West Georgia, Vancouver, Colombie-Britannique .....	20	20	2	18	2	2	2	2	2	8
<i>3934381 Canada Inc</i>										
1138, rue Melville, Vancouver, Colombie-Britannique .....	108	73	54	19	7	7	5	–	–	–
<i>927094 Alberta Ltd</i>										
9240, 49e rue, Edmonton, Alberta.....	105	49	15	34	3	3	4	3	3	18
<i>Aspen Properties GP Inc</i>										
Tour Bell, 10104, 103e avenue Nord-Ouest, Edmonton, Alberta.....	22	15	–	15	–	–	2	1	2	10
<i>BANC Properties Limited</i>										
263, croissant Susie Lake, Halifax, Nouvelle-Écosse .....	11	11	–	11	–	1	1	1	1	7

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs
<b>bcIMC Realty Corporation</b>										
105, rue Hôtel-de-Ville, Gatineau, Québec.....	33	33	3	30	5	5	5	5	5	5
130, chemin Colonnade, Ottawa, Ontario.....	26	26	16	10	3	2	3	2	–	–
<b>Beatty Street General Partnership</b>										
Édifice Pivotal, 877, boulevard Expo, Vancouver, Colombie-Britannique .....	21	21	10	11	2	2	2	2	2	1
<b>Bona Building &amp; Management Company Ltd</b>										
333 et 335, chemin River Nord, Ottawa, Ontario .....	98	72	45	27	12	12	3	–	–	–
<b>BPO (Ontario Core) Ltd, Ontari Holdings Ltd et CREHOY Inc</b>										
Édifice Jean Edmonds, Tour Nord, 300, rue Slater, Ottawa, Ontario.....	100	100	22	78	10	10	10	10	10	28
Édifice Jean Edmonds, Tour Sud, 365, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	95	65	20	45	9	9	10	10	7	–
Place de Ville - Tours A, B et C, 320, rue Queen, Ottawa, Ontario .....	482	413	172	241	41	39	35	15	16	95
Stationnement Place de Ville - Tour A, 320, rue Queen, Ottawa, Ontario .....	14	14	1	13	1	1	1	1	2	7
<b>Capital City Shopping Centre Limited</b>										
Tour à bureaux Billings Bridge, 2323, promenade Riverside, Ottawa, Ontario .....	25	25	3	22	2	3	2	3	2	10
<b>City Centre Equities Inc, a/s de Harvard Developments Inc</b>										
1870, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan .....	26	26	13	13	3	3	3	2	2	–
<b>Fonds de placement immobilier Cominar</b>										
3400, avenue Jean-Béraud, Laval, Québec .....	40	40	18	22	4	4	4	4	4	2
Place de la Cité, 550, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec .....	21	21	–	21	2	7	7	5	–	–
<b>Développements Hautes-Plaines S.E.N.C.</b>										
200, boulevard de la Technologie, Gatineau, Québec .....	12	12	1	11	2	2	1	1	1	4
<b>Dream Office LP</b>										
74, rue Victoria, Toronto, Ontario .....	30	30	–	30	3	8	7	8	4	–
<b>Dream Office Management Corp</b>										
Tours T & T, 340, 3e avenue Nord, Saskatoon, Saskatchewan .....	14	10	–	10	–	–	1	2	2	5
<b>Exportation et développement Canada</b>										
Édifice Exportation et développement Canada, 150, rue Slater, Ottawa, Ontario.....	18	18	1	17	1	2	1	2	1	10
<b>H&amp;R Real Estate Investment Trust</b>										
Place Bell, 160, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	26	26	3	23	4	3	4	3	4	5
<b>Holdings 1506 Enterprises Ltd</b>										
4321, promenade Still Creek, Burnaby, Colombie-Britannique .....	16	16	2	14	2	1	2	1	2	6
<b>Société de gestion d'investissement, I G Ltée</b>										
1980, boulevard Matheson Est, Mississauga, Ontario .....	17	17	1	16	3	3	3	3	3	1
<b>KS 400 Cumberland Street Inc</b>										
Édifice Cumberland, 400, rue Cumberland, Ottawa, Ontario .....	21	21	–	21	4	4	5	4	4	–
<b>Larco Investments Limited</b>										
1, rue Front, Toronto, Ontario .....	101	71	17	54	14	14	15	11	–	–
<b>Lord Realty (Quebec) Limited Partnership</b>										
Développement Économique Canada, 800, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec .....	18	18	–	18	2	2	1	2	2	9

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs	
					2019	2020	2021	2022	2023		
<b>Lord Realty Holdings Limited et Privest Properties Ltd</b>											
555, rue West Hastings, Vancouver, Colombie-Britannique .....	29	29	7	22	3	3	3	3	3		7
<b>La propriété Manuvie 3250 Lapinière Inc</b>											
Bureau des services fiscaux du Centre et Sud du Québec, 3250, boulevard Lapinière, Brossard, Québec .....	15	15	4	11	1	2	1	2	1		4
<b>Manulife Ontario Property Portfolio Inc</b>											
5343, rue Dundas Ouest, Toronto, Ontario .....	28	18	1	17	2	2	2	3	2		6
<b>Minto Commercial Properties Inc</b>											
Édifice Canada, 344, rue Slater et Édifice Entreprise, 427, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	160	120	57	63	12	12	13	13	13		–
<b>Morguard Investments Limited en fiducie</b>											
Centre Standard Life, 280, rue Slater, Ottawa, Ontario .....	63	63	28	35	6	6	7	7	7		2
<b>Morguard Investments Limited en fiducie pour Cordova Equities Inc</b>											
Centre Standard Life II, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	27	27	7	20	5	6	5	4	–		–
<b>Morguard Investments Ltd</b>											
10044, 108e rue, Edmonton, Alberta .....	16	11	–	11	–	1	1	2	2		5
Édifice Place Héritage, 155, rue Queen, Ottawa, Ontario .....	25	25	1	24	1	2	2	2	2		15
<b>Morguard Real Estate Investment Trust</b>											
7575, 8e rue Nord-Est, Calgary, Alberta .....	30	30	12	18	3	3	3	3	3		3
<b>MTCC GP Inc</b>											
277, rue Front Ouest, Toronto, Ontario .....	22	22	6	16	4	4	5	3	–		–
<b>Nadfam Holdings Inc</b>											
360, avenue Lisgar, Ottawa, Ontario .....	20	20	1	19	1	2	1	2	2		11
<b>Omers Realty Corporation et CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc</b>											
Constitution Square, 350-360, rue Albert, Ottawa, Ontario .....	93	93	57	36	10	10	10	6	–		–
<b>OMNI Property Management Inc</b>											
1611, rue Main, Vancouver, Colombie-Britannique .....	93	68	17	51	4	5	4	5	4		29
<b>OPB (Centre 10) Inc</b>											
517, 10e avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta .....	174	70	32	38	7	7	7	7	7		3
<b>Orlando Corporation</b>											
5800, rue Hurontario, Mississauga, Ontario ....	63	63	45	18	7	7	4	–	–		–
<b>Outcore Equities Inc et Slate Asset Management GP Inc</b>											
Édifice Sir Richard Scott, 191, avenue Laurier, Ottawa, Ontario .....	54	54	8	46	5	6	5	6	6		18
<b>Oxford Properties Group Inc et 231867 Ontario Limited</b>											
800, rue Burrard, Vancouver, Colombie-Britannique .....	80	66	–	66	8	11	11	11	11		14
<b>Oxford Properties Group Inc et OREC (RAC) Holdings Inc</b>											
120, rue Adelaide Ouest et 101, rue Richmond Ouest, Toronto, Ontario .....	167	81	–	81	6	8	8	8	8		43
<b>Pensionfund Realty Limited</b>											
59, promenade Camelot, Ottawa, Ontario .....	29	29	6	23	3	3	2	3	3		9
99, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario .....	38	38	26	12	4	4	3	1	–		–
250, rue Albert, Ottawa, Ontario .....	19	19	–	19	2	4	4	4	4		1

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2018 – fin

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2024 et ultérieurs
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Gestion Immeuble Place Bonaventure Inc</b>										
Place Bonaventure, 800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec .....	20	20	–	20	2	2	2	2	2	10
<b>RIZE Alliance (Terminal Building) Inc</b>										
Bureau des services fiscaux de l'Agence du revenu du Canada, 468, avenue Terminal, Vancouver, Colombie-Britannique .....	78	78	5	73	5	5	5	5	5	48
<b>Slate Office II</b>										
365, rue Hargrave, Winnipeg, Manitoba.....	15	15	4	11	2	1	2	1	2	3
<b>Station Lands Ltd</b>										
Tour Epcor, 10423, 101e rue, Edmonton, Alberta.....	139	75	48	27	8	7	8	4	–	–
<b>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Ontari Holdings Limited</b>										
Centre financier de la Sun Life, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario .....	42	42	1	41	4	4	4	4	4	21
Centre financier de la Sun Life, Tour Est, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario .....	71	53	10	43	5	5	5	5	6	17
<b>Surrey CC Properties Inc</b>										
13450, 102e avenue, Surrey, Colombie-Britannique .....	31	31	7	24	3	2	3	3	3	10
<b>TNC 340 Laurier Ltd</b>										
Édifice Sir Wilfrid Laurier, 304, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario.....	17	17	1	16	5	6	5	–	–	–
<b>The Chambers Equities Limited</b>										
Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	15	13	1	12	1	1	1	1	1	7
<b>La Great-West, compagnie d'assurance-vie</b>										
255, rue Albert, Ottawa, Ontario .....	14	14	1	13	3	3	3	3	1	–
1600, chemin Star Top, Ottawa, Ontario .....	29	17	–	17	–	4	6	6	1	–
Tours Centennial, 200, rue Kent, Ottawa, Ontario .....	235	183	62	121	15	15	15	16	16	44
<b>The Typhon Group (Richmond Hill) Ltd</b>										
5, promenade Via Renzo, Richmond Hill, Ontario .....	18	14	–	14	1	1	1	1	2	8
<b>West Corr Holdings Ltd</b>										
3427, avenue Faithfull, Saskatoon, Saskatchewan .....	24	24	5	19	2	1	2	1	2	11
<b>Whiterock 219 Laurier Avenue West Inc</b>										
219, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario....	61	61	2	59	4	4	4	4	4	39
<b>Winnipeg Square Leaseco Inc</b>										
Bourse des marchandises et Winnipeg Square, 360, rue Main, Winnipeg, Manitoba .....	41	41	–	41	–	–	1	4	4	32
	3 679	2 986	901	2 085	300	322	313	262	218	670
<b>Transports</b>										
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien</b>										
Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie..	50	50	29	21	4	5	4	5	3	–
<b>VIA Rail Canada Inc.</b>										
<b>Ville de Toronto</b>										
Gare Union.....	211	211	49	162	4	4	4	4	4	142
<b>SITQ</b>										
Place Ville Marie, Montréal .....	32	32	15	17	3	3	4	3	4	–
	293	293	93	200	11	12	12	12	11	142
<b>Total des contrats de location-exploitation .....</b>										
	6 480	5 784	1 475	4 309	395	434	431	383	332	2 334
<b>Total global .....</b>	<b>251 686</b>	<b>245 002</b>	<b>113 791</b>	<b>131 211</b>	<b>36 492</b>	<b>24 646</b>	<b>17 330</b>	<b>15 438</b>	<b>8 975</b>	<b>28 330</b>

<sup>1</sup> Le montant versé se rapporte à une réduction des obligations contractuelles de biens en construction en vertu d'une entente de partenariat public-privé.<sup>2</sup> Les montants présentés se rapportent à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.<sup>3</sup> Les montants présentés se rapportent aux intérêts et aux frais accessoires liés à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.



## Obligations contractuelles internationales

Les obligations contractuelles internationales présentées dans ce tableau incluent les paiements de transfert et prêts et avances aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaires dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2018.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 18 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.4**  
**Obligations contractuelles internationales**

(en millions de dollars)<sup>1</sup>

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
<b>Prêts et capital-actions non budgétaires</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Société interaméricaine d'investissement.....	–	–	46	46
<b>Paiements de transfert, prêts et avances budgétaires</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Assistance humanitaire internationale .....	468	–	–	468
Développement international.....	2 826	–	–	2 826
Sécurité internationale et développement démocratique .....	173	–	–	173
Banque africaine de développement .....	–	217	–	217
Banque de développement des Caraïbes – Fonds spécial de développement .....	–	53	–	53
Fonds asiatique de développement .....	–	99	–	99
Fonds international pour le développement agricole.....	–	75	–	75
Fonds pour l'environnement mondial.....	–	25	–	25
Centre de recherches pour le développement international				
Institut africain des sciences mathématiques .....	18	–	–	18
	3 485	469	–	3 954
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Contributions à l'appui des Changements climatiques et qualité de l'air				
Agrégat .....	17	–	–	17
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone				
Programme des Nations Unies pour l'environnement.....	11	–	–	11
	28	–	–	28
Finances				
Ministère des Finances				
Association internationale de développement				
Initiative multilatérale de réduction de la dette.....	1 003	–	–	1 003
Souscriptions et contributions .....	883	–	–	883
Fonds africain de développement – Initiative multilatérale de réduction de la dette .....	402	–	–	402
	2 288	–	–	2 288
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Union internationale des télécommunications .....	29	–	–	29
Agence spatiale canadienne				
Agence spatiale européenne .....	106	–	–	106

**Tableau 11.4**  
**Obligations contractuelles internationales – fin**

(en millions de dollars)<sup>1</sup>

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
Conseil national de recherches du Canada				
La Société du télescope Canada-France-Hawaii .....	27	–	–	27
The National Science Foundation				
Grand réseau millimétrique/submillimétrique de l'Atacama .....	7	–	–	7
Le projet des télescopes Gemini .....	27	–	–	27
TMT International Observatory LLC .....	186	–	–	186
	382	–	–	382
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
The Alliance for Sustainable Energy, LLC .....	1	–	–	1
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel .....	11	–	–	11
	6 195	469	–	6 664
Total .....	6 195	469	46	6 710

<sup>1</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2018 (1 \$ USD = 1,2884 \$ CAD; 1 DTS = 1,8729 \$ CAD; 1 EUR = 1,5853 \$ CAD).

## Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'ententes qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Les droits contractuels peuvent être classés en quatre catégories : les ventes de biens et de services, les locations de biens, les redevances/ententes de partage des revenus et des bénéfices et autres.

Tous les droits contractuels en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par contrat à la fin de l'exercice, sont rapportés. Dans certains cas, des portefeuilles de droits contractuels de 10 millions de dollars ou plus ont été signalés.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les droits contractuels des sociétés d'État consolidées sont inclus avec celles du gouvernement.

**Tableau 11.5**

### Ventes de biens et de services, location de biens et autres droits contractuels au 31 mars 2018

(en millions de dollars)

	Revenu non gagné à être reçu avant le 31 mars						2024 et ultérieurs
	Revenu non gagné <sup>1</sup>	2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Ventes de biens et de services</b>							
Affaires mondiales							
Corporation commerciale canadienne .....	9 441	1 156	633	1 769	3 045	1 437	1 401
Environnement et Changement climatique							
Ministère de l'Environnement .....	52	15	14	14	9	–	–
Sécurité publique et Protection civile							
Gendarmerie royale du Canada .....	41 668	2 491	2 518	2 593	2 671	2 750	28 645
<b>Total ventes de biens et de services.....</b>	<b>51 161</b>	<b>3 662</b>	<b>3 165</b>	<b>4 376</b>	<b>5 725</b>	<b>4 187</b>	<b>30 046</b>
<b>Locations de biens</b>							
Affaires mondiales							
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.....	15	3	4	4	4	–	–
Environnement et Changement climatique							
Agence Parcs Canada <sup>2</sup> .....	62	1	1	2	1	2	55
Patrimoine canadien							
Commission de la capitale nationale .....	68	1	2	1	2	1	61
Société Radio-Canada.....	439	9	9	10	10	10	391
Services publics et Approvisionnement							
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux .....	11	1	–	1	–	1	8
Transports							
Ministère des Transports <sup>2</sup> .....	2 010	378	389	401	417	425	–
<b>Total location de biens .....</b>	<b>2 605</b>	<b>393</b>	<b>405</b>	<b>419</b>	<b>434</b>	<b>439</b>	<b>515</b>
<b>Autre</b>							
Défense nationale							
Ministère de la Défense nationale .....	31	–	–	–	–	–	31
Environnement et Changement climatique							
Agence Parcs Canada <sup>3</sup> .....	6	1	1	1	1	2	–
Famille, Enfants et Développement social							
Ministère de l'Emploi et du Développement social .....	336	336	–	–	–	–	–
Innovation, Sciences et Développement économique							
Ministère de l'Industrie .....	167	13	15	15	15	14	95
Ressources naturelles							
Ministère des Ressources naturelles.....	340	15	14	15	14	14	268
<b>Total autre.....</b>	<b>880</b>	<b>365</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>394</b>
<b>Total .....</b>	<b>54 646</b>	<b>4 420</b>	<b>3 600</b>	<b>4 826</b>	<b>6 189</b>	<b>4 656</b>	<b>30 955</b>

<sup>1</sup> Les montants reflétés dans le Revenu non gagné sont incomplets en raison du degré d'incertitude entourant un certain nombre de contrats. Des estimations des revenus futurs ont été fournies lorsque le degré de certitude permet de faire des estimations raisonnables.

<sup>2</sup> Il existe des ententes selon lesquelles le ministère ou la société d'État a droit à des revenus futurs fondés sur un pourcentage du revenu ou des bénéfices de l'autre partie à l'entente ou sur la réception d'un montant pour chaque unité vendue. Des estimations des revenus futurs ont été fournies lorsque le degré de certitude permet de faire des estimations raisonnables.

<sup>3</sup> Il existe des accords qui sont de nature perpétuelle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de date de fin. Les revenus futurs de cinq ans ont été estimés; les revenus au-delà n'ont pas été estimés en raison de l'incertitude.

En plus des droits contractuels présentés au tableau 11.5, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Ressources naturelles et l'Agence Parcs Canada ont des ententes qui leur donnent droit à des revenus futurs basés sur un pourcentage des revenus ou des profits de l'autre partie, ou basé sur la réception d'un montant pour chaque unité de biens vendus. Les revenus n'ont pas été estimés en raison de l'incertitude.

## Passif éventuel

Le passif éventuel du gouvernement est classé selon : garanties, organisations internationales, réclamations et causes en instance et imminentes et programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Des précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées sont fournies au tableau 4.4 de la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.7 de la section 9 de ce volume.

## Garanties

Les pertes provenant des garanties sont comptabilisées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.6 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 6 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume. Les limites autorisées indiquées au tableau 11.6 représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment.

**Tableau 11.6**  
**Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2018**

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Montant du capital non remboursé
Garanties sur emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Sociétés d'État mandataires de Sa Majesté.....		291 469 <sup>1</sup>
Autres garanties accordées par le gouvernement		
Garanties sur prêts		
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i> et la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i> ....	3 000	101
Programme de paiements anticipés – <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> .....	5 000	1 270
Famille, Enfants et Développement		
Ministère de l'Emploi et du Développement social		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> .....	10 782	3
Finances		
Ministère des Finances		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement .....	152	152
Innovation, Sciences et Développement économique		
Ministère de l'Industrie		
Facilité de crédit pour les avions régionaux.....	1 500	30
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> .....	2 464	869
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles		
Projets hydroélectriques du Bas-Churchill.....	9 200	7 801
Services aux Autochtones		
Ministère des Services aux Autochtones Canada		
Programme de garantie pour le logement sur les réserves .....	2 200	
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....		1 454
Autres prêteurs agréés .....		296
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens .....	60	<sup>2</sup>
Total – Garanties sur prêts .....	34 358	11 976

**Tableau 11.6**  
**Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2018 – fin**

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Montant du capital non remboursé
Programmes d'assurance gérés par le gouvernement		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement .....	20 000	108
Finances		
Ministère des Finances		
Protection de l'assurance hypothécaire .....	350 000	249 580
Patrimoine canadien		
Ministère du Patrimoine canadien		
Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes .....	3 000	–
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles		
Compte de la responsabilité en matière nucléaire .....		–
Total – Programmes d'assurance gérés par le gouvernement .....	373 000	249 688
Autres garanties explicites		
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Programme de mise en commun des prix – Loi sur les programmes de commercialisation agricole...		–
Programme national sur l'éthanol de la biomasse .....	140	–
Total – Autres garanties explicites .....	140	–
Total – Garanties brutes .....	407 498	553 133
Moins : provision pour garanties .....		278
Risque net en vertu des garanties .....		552 855

Ce tableau exclut les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. Des renseignements sur ces programmes sont présentés à la note 6 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume et des renseignements supplémentaires sont fournis au tableau 11.8 de cette section.

<sup>1</sup> On trouvera des précisions au tableau 9.5 de la section 9 de ce volume.

<sup>2</sup> Moins de 500 000\$.

### ***Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et Loi canadienne sur les prêts agricoles***

Le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) est un programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès des producteurs agricoles au crédit. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles.

Le Programme de la LCPA vient remplacer l'ancien Programme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*, qui a contribué à l'expansion des exploitations agricoles en garantissant les prêts émis par les institutions financières depuis 1988.

Par le truchement de la LCPA, le gouvernement du Canada appuie le renouvellement du secteur agricole et permet aux coopératives de tirer davantage parti des débouchés. Ce programme garantit 95 % de la valeur des prêts attribués pour les exploitations agricoles et les coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la LCPA, est de 0,5 million de dollars. La plupart des prêts sont remboursables dans un délai de 10 ans. Pour les prêts sur l'acquisition d'un terrain, le délai de remboursement est de 15 ans.

### ***Programme de paiements anticipés – Loi sur les programmes de commercialisation agricole***

Le Programme de paiements anticipés (PPA) accorde aux producteurs une avance de fonds sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période précise. Le PPA aide les producteurs de cultures et de bétail à respecter leurs obligations financières et à bénéficier des meilleures conditions du marché en améliorant leurs liquidités tout au long de l'année.

En vertu du PPA, le gouvernement fédéral garantit le remboursement des paiements anticipés consentis aux agriculteurs par l'association de producteurs agricoles. Ces garanties aident l'association de producteurs à emprunter auprès des institutions financières à des taux d'intérêt plus faibles et permet de verser aux producteurs une avance liquide sur la valeur prévue de leur produit agricole en cours de production ou entreposé. L'avance liquide maximale du programme est de 0,4 million de dollars et les prêts ont généralement une période de remboursement de 18-24 mois.

### ***Loi fédérale sur les prêts aux étudiants***

Les prêts consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* sont garantis aux prêteurs par le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC). EDSC rembourse aux prêteurs le principal impayé, les intérêts courus et les frais en cas de défaillance, d'invalidité permanente ou de décès de l'emprunteur. EDSC assume tous les risques liés aux prêts garantis.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

En vertu de l'article 8.3(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances Canada a autorisé, par décret du gouverneur en conseil, une garantie partielle de prêt au montant de 118 millions de dollars américains à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Elle fait partie d'une convention de prêt de 1 443,82 millions de dollars américains conclue entre la BIRD et la République d'Iraq.

Aux termes de cette garantie, le ministre ferait un paiement à la BIRD dans le cas où la République d'Iraq accusait un retard de plus de six mois pour respecter les échéances de paiements du principal et des intérêts à la BIRD. Le ministre serait tenu de payer seulement une quote part du remboursement du prêt échu, jusqu'au montant total fixe de 118 millions de dollars américains. Si une partie de la garantie est demandée, le Canada recevrait une réclamation de la BIRD contre la République d'Iraq, et il aurait l'option de poursuivre le recouvrement. Jusqu'à ce jour, aucune perte n'est envisagée relativement à cette garantie, et aucune disposition n'a été prise.

### **Facilité de crédit pour les avions régionaux**

Le Programme de la facilité de crédit pour les avions régionaux a été établi en 2004 en vue d'apporter une aide financière aux ventes sous forme de garanties de prêt pour permettre aux entreprises de transport aérien intérieures d'acquiescer des jets commerciaux à voilure fixe construits au Canada.

Les garanties sont accordées selon des termes commerciaux et sont sécurisées par les avions financés par des prêteurs privés. Les garanties couvrent une période de 15 ans. Ce programme a expiré le 31 mars 2008.

### ***Loi sur le financement des petites entreprises du Canada***

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* inclut des prêts enregistrés depuis le 1er avril 1999. En collaboration avec les institutions financières, les programmes offerts sous cette loi a été conçu pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à avoir accès à du financement qui ne serait autrement pas accessible, ou qui serait uniquement accessible sous des conditions moins favorables. En cas de défaut de paiement dans le cadre d'un prêt enregistré, le gouvernement couvre 85 % des pertes nettes admissibles. Pour être admissibles, les PME doivent être des entreprises à but lucratif dont les revenus ne dépassent pas 10 millions de dollars par année.

### **Projets hydroélectriques du Bas-Churchill**

Le gouvernement du Canada a fourni un soutien de garantie de prêt pour la construction des projets hydroélectriques du fleuve du Bas-Churchill, qui comprennent deux projets parrainés par Nalcor Energy ((a) la centrale hydroélectrique de Muskrat falls et les actifs de transport de Labrador et (b) la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre Neuve) et un projet parrainé par Emera Inc. (la liaison maritime). En décembre 2013, le financement a été réalisé pour les projets dirigés par Nalcor, obtenant 5 milliards de dollars de la dette garantie sous forme d'obligations. Ces obligations ont une durée variant de 15 à 40 ans. En avril 2014, le financement des obligations pour la liaison maritime a été réalisé, obtenant 1,3 milliard de dollars de la dette garantie pour une durée de vie d'environ 39 ans. À la suite d'une annonce faite par le ministre des Ressources naturelles en novembre 2016, en mai 2017, le ministre des Ressources naturelles a signé deux accords de garantie supplémentaire afin de fournir des garanties de prêt au soutien des projets parrainés par Nalcor. Le 25 mai 2017, le financement a été réalisé, obtenant 2,9 milliards de dollars de la dette garantie sous la forme d'obligation. Ces obligations ont des modalités variant de trois ans et demi à 40 ans. Selon les modalités des obligations qui ont été émises en vertu des garanties originales et des garanties supplémentaires, initialement, seuls les paiements d'intérêt se font sur la dette garantie. Le début du remboursement du capital sur la dette garantie a été prévu de commencer peu après la mise en service des projets, le calendrier de ces paiements étant en fonction des modalités spécifiques de chacune des obligations garanties. Parmi les nombreuses mesures de protection mises en place pour protéger les intérêts du Canada, toutes les actions, les actifs et les accords des entités du projet ont été donnés en garantie au Canada. Le projet de liaison maritime a terminé avec succès toutes les activités de construction et a été mis en service le 9 février 2018. Selon les modalités des accords de garantie de prêt, le remboursement du principal commencera le 1er décembre 2020. Ces paiements du principal et des intérêts seront effectués sur une base semestrielle jusqu'à la date d'échéance du 1er décembre, 2052. En date du 31 mars 2018, le montant de 7 800 749 792 \$ de la dette garantie a été avancé aux entités du projet.

### **Programme de garantie pour le logement sur les réserves**

Ce programme autorise le ministère des Services aux Autochtones Canada à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Les prêts sous ce programme sont consentis par les institutions financières enregistrées et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période de vingt-cinq ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offerts par les principales banques.

### **Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens**

Ce programme autorise le ministère des Services aux Autochtones Canada à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Indiens et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières.

Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de quinze ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, lesquels sont habituellement fixés d'après une marge établie à partir du taux préférentiel. Un titre donné en gage pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans une approbation préalable du ministre des Services aux Autochtones Canada.

### **Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement**

Le gouvernement du Canada a autorisé un soutien pour les programmes d'assurance et de garantie, lesquels étaient jugés comme étant d'intérêt national, mais qui ne pouvaient être soutenus par l'entremise du Compte de la Société sur la base des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (EDC). Les opérations portées au Compte du Canada regroupent les d'activités entreprises par EDC conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*.

### **Protection de l'assurance hypothécaire**

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) a reçu la sanction royale le 26 juin 2011 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

La LPAHR autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de *a) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et b) une franchise de 10 % du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.*

Au 31 mars 2018, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 281,9 milliards de dollars (291,2 milliards de dollars en 2017). Tout paiement par le ministre est assujéti à une franchise équivalant à 10 % du montant initial du principal de ces prêts, ou 32,3 milliards de dollars (32,9 milliards de dollars en 2017). Le montant du principal impayé présenté au tableau 11.6 ne se rapporte pas aux pertes ou paiements anticipés à l'égard de la garantie. Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie. En date du 31 mars 2018, il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

### ***Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes***

Conformément à l'article 3(1) de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes* (la Loi), le ministre de Patrimoine canadien est autorisé à conclure des accords d'indemnisation avec les propriétaires d'objets ou d'accessoires prêtés aux expositions itinérantes au Canada. En vertu de la Loi, les niveaux de responsabilité sont établis et ne peuvent excéder 600 millions de dollars au titre de chaque exposition et, à aucun moment à plus de 3 milliards de dollars à l'égard de toutes les expositions itinérantes. Les Règlements sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes énoncent les exigences spécifiques à respecter lorsque les propriétaires concluent des accords d'indemnisation avec le ministre. Les règlements établissent également des limites sur l'étendue de la couverture de l'indemnisation, déterminent la franchise applicable, définissent la couverture maximale et la durée de la couverture, établissent les exigences en matière de constat d'état, décrit une procédure de réclamation et de résolution de différend, entre autres. Les candidats peuvent inclure les institutions organisant ou participant à des expositions itinérantes qui appliquent au nom des propriétaires. Sur approbation du ministre de la demande présentée, le propriétaire d'un objet ou d'un accessoire inclus dans l'exposition itinérante particulière peut conclure un accord d'indemnisation avec le ministre.

### **Compte de la responsabilité en matière nucléaire**

En vertu de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* (LRIMN), entrée en vigueur le 1er janvier 2017 et qui remplace la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), les exploitants d'établissements nucléaires désignés doivent maintenir une garantie financière pour assumer les responsabilités que la LRIMN leur impose.

Selon la LRIMN, la responsabilité d'un exploitant pour les dommages causés par un accident nucléaire se limite à 1 milliard de dollars, échelonnés sur quatre ans, soit 650 millions de dollars applicables en 2017, 750 millions de dollars en 2018, 850 millions de dollars en 2019 et 1 milliard de dollars en 2020. Ce montant s'applique aux établissements de la catégorie « réacteur de puissance », décrite dans le Règlement sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire (RRIMN). Des montants inférieurs de responsabilité applicables à des établissements présentant des risques plus faibles, selon leurs risques proportionnels, sont prévus dans le RRIMN. Le ministre des Ressources naturelles doit passer en revue la limite de responsabilité des exploitants au moins une fois tous les cinq ans, et le gouvernement peut augmenter la limite au moyen d'un règlement.

La garantie financière couvre toutes les catégories de dommages indemnifiables en vertu de la LRIMN, à l'exception des dommages causés par des émissions normales et des dommages corporels survenus 10 à 30 ans après un accident nucléaire. Aux termes de l'accord d'indemnisation, conclu avec 16 exploitants, le gouvernement fédéral couvre la responsabilité associée aux deux exceptions. Il couvre également la différence entre le montant inférieur de responsabilité prévu dans le RRIMN pour les établissements présentant des risques plus faibles et le montant de 750 millions de dollars prévu dans la LRIMN. Le gouvernement fédéral réclame des droits annuels auprès de chaque exploitant en échange de cette couverture.

Le ministère des Ressources naturelles administre le Compte de la responsabilité en matière nucléaire (Compte) au nom du gouvernement fédéral, au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé. Ce Compte est une suite du Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne LRN. Les droits payés par les exploitants d'établissements nucléaires sont versés dans ce Compte. Le solde du Compte en date du 31 mars 2018 était de 4 298 981 \$. Toute réclamation découlant d'un accord d'indemnisation peut correspondre au montant maximal de 750 millions de dollars prévu dans la LRIMN. Toutefois, il n'y a aucune limite au nombre d'accidents applicable à l'indemnisation. Il n'y a eu aucune réclamation ni paiement sur le Compte depuis sa création aux termes de la LRN.

### **Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole***

Le Programme de mise en commun des prix offre une garantie de prix qui protège les organismes de commercialisation et les producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits. Les participants au programme utilisent la garantie de prix à titre de garantie pour obtenir un crédit auprès d'institutions de crédit. Ce financement permet à l'agence de commercialisation d'améliorer la liquidité des producteurs grâce à un paiement initial pour les produits agricoles livrés, et assure des recettes égales au producteur pour des produits de même catégorie, de même variété et de même type. Ce programme est conçu pour aider et encourager la commercialisation selon la formule coopérative des produits agricoles admissibles, y compris les produits de transformation.

### **Programme national sur l'éthanol de la biomasse**

Selon une entente datée du 30 mars 2001, et modifiée le 1er septembre 2003, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée ici par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et Financement Agricole Canada (FAC) participent au Programme national sur l'éthanol de la biomasse. L'objectif du programme consiste à encourager la production du nouveau biocarburant à l'éthanol au Canada. Des garanties sont fournies en lien avec l'entente de ligne de crédit établie par FAC.



## Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.7 présente les détails concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 6 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.7**  
**Organisations internationales – Passif éventuel**

(en millions de dollars)<sup>1</sup>

	2018	2017
<b>Actions en capital et prêts non-budgétaires</b>		
Capital sujet à appel		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Banque africaine de développement.....	4 282	4 386
Banque asiatique de développement .....	8 205	8 462
Banque de développement des Caraïbes .....	158	163
Banque interaméricaine de développement .....	8 508	8 776
	<i>21 153</i>	<i>21 787</i>
Finances		
Ministère des Finances		
Agence multilatérale de garantie des investissements .....	59	61
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures .....	1 026	–
Banque européenne pour la reconstruction et le développement .....	1 280	1 146
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	8 512	8 786
	<i>10 877</i>	<i>9 993</i>
<b>Total .....</b>	<b>32 030</b>	<b>31 780</b>

<sup>1</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2018 (1 \$ USD = 1,2854 \$ CAD; 1 DTS = 1,8729 \$ CAD; 1 EUR = 1,5853 \$ CAD).

## Réclamations et causes en instance et imminentes

Veillez-vous référer à la note 6 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume, pour des renseignements sur les cas de réclamations et de causes en instance et imminentes.

## Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. La Société d'assurance-dépôts du Canada, La société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les quatre sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

**Tableau 11.8**  
**Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires**  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2018**

(en millions de dollars)

	Société d'assurance dépôts du Canada <sup>1</sup>		Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>2</sup>				Exportation et développement Canada <sup>3</sup>		Financement agricole Canada <sup>4</sup>	
			Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires					
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Assurance en vigueur à la date de déclaration .....	773 568	741 328	472 000	502 000	481 000	457 000	21 937	22 112	5 952	5 872
Solde d'ouverture du Fonds .....	2 236	2 116	18 316	17 070	2 136	1 898	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	18	14
Revenus pour la période										
Primes et honoraires .....	535	421	1 533	1 515	410	300	201	194	26	26
Revenus de placement .....	46	40	657	668	49	45	–	–	1	–
Autres revenus .....	–	–	2	(1)	6	6	–	–	–	–
Revenus totaux .....	581	461	2 192	2 182	465	351	201	194	27	26
Charges pour la période										
Pertes sur/provision pour indemnités .....	450	300	135	310	–	–	–	–	5	6
Charges d'administration .....	45	41	316	270	45	38	–	–	7	7
Autres charges (impôts inclus) .....	–	–	423	393	105	78	146	57	3	9
Charges totales .....	495	341	874	973	150	116	146	57	15	22
Bénéfice net ou (perte nette) pour la période .....	86	120	1 318	1 209	315	235	55	137	12	4
Ajustements .....	–	–	(5 339)	37	(57)	3	–	–	–	–
Solde de clôture du Fonds .....	2 322	2 236	14 295	18 316	2 394	2 136	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	30	18
Montants nets des indemnités pour la période <sup>5</sup> .....			320	352			153	82	5	6
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices .....			364	409			98	134	7	8

<sup>1</sup> La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

<sup>2</sup> La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible aux Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada. Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que

1 000 \$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 233 981 millions de dollars (225 306 millions de dollars en 2017), incluant les intérêts courus, émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada. Le paiement ponctuel de l'intérêt semestriel et du principal à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

<sup>3</sup> Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 540 millions de dollars (530 millions de dollars en 2017).

<sup>4</sup> Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance.

<sup>5</sup> Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux*. Ces renseignements sont également résumés à la note 6 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section **12**

*Comptes publics du Canada  
2017-2018*

**Index**

## Index

	Page	
	Français	Anglais
<b>A</b>		
Actif éventuels .....	57	57
<b>Actifs non financiers, section 10</b>		
Actifs non financiers .....	55, 307	55, 305
Administrations provinciales et territoriales .....	293	290
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	258	256
<b>Analyse des états financiers, section 1</b>		
Analyse des états financiers .....	8	8
Aperçu financier de 2018 .....	8	8
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	185	182
Autres comptes à fins déterminées .....	197	194
Autres comptes à fins déterminées consolidés .....	122	120
Autres créances .....	254	252
Autres créditeurs et charges à payer .....	140	138
Autres passifs .....	80, 184	77, 187
Autres prêts, placements et avances .....	85, 294	82, 291
Autres revenus .....	98	96
<b>B</b>		
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition .....	310	308
Billets à moyen terme .....	157	155
Bons du Canada .....	157	155
Bons du Trésor .....	155	153
<b>C</b>		
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), états financiers .....	244	241
Charges .....	15, 54, 62, 100	15, 54, 62, 98
par article .....	105	103
par secteur .....	102	100
Comparaison des résultats réels aux projections du budget .....	17	17
Comparaison sur dix exercices d'information financière .....	36	36
Comptabilisation des charges .....	100	98
Compte de dépôt en fiducie .....	189	186
Compte des opérations de l'assurance-emploi, états financiers .....	124	122
Compte des rentes sur l'État .....	188	185
États financiers .....	235	232
Compte du fonds des changes		
États financiers .....	259	257
Réserve de liquidités internationales détenues dans le .....	257	255
Comptes à fins déterminées consolidés .....	118	116
<b>Comptes consolidés, section 4</b>		
Comptes d'assurance .....	120	118
<b>Comptes d'opérations de change, section 8</b>		
Comptes d'opérations de change .....	55, 82	54, 79
Cotisations d'assurance-emploi .....	97	95
Coûts des opérations du gouvernement .....	102	100
<b>Créditeurs et charges à payer, section 5</b>		
Créditeurs fiscaux .....	147	145
<b>D</b>		
Déficit accumulé .....	19, 64	19, 64
Dette du gouvernement, Échéance de la .....	159	157
<b>Dette portant intérêt, section 6</b>		
Droits contractuels .....	89, 354	86, 352
Dépenses en vertu d'autorisations législatives .....	106	104
Dette non échue .....	56, 70, 151	56, 69, 153
Dotations .....	123	121

## Index – suite

	Page	
	Français	Anglais
<b>E</b>		
Énoncé de responsabilité .....	47	47
Escomptes et primes non amortis sur de la dette contractée sur les marchés .....	158	156
État consolidé de la situation financière.....	50	50
Détaillé .....	37	37
État consolidé de la variation de la dette nette .....	51	51
Détaillé .....	38	38
État consolidé des flux de trésorerie .....	52	52
Détaillé .....	39	39
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé ..	41	41
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé .....	40	40
État consolidé des résultats et du déficit accumulé .....	49	49
Détaillé .....	36	36
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté.....	160	158
<b>États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport du vérificateur général du Canada, section 2</b>		
États financiers consolidés de gouvernement du Canada		
Notes afférentes aux .....	53	53
Préface aux .....	46	46
Évolution de la situation économique.....	9	9
<b>F</b>		
Flux de trésorerie.....	33	33
Fonds monétaire international .....	258	256
<b>G</b>		
Glossaire.....	42	42
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	282	280
<b>I</b>		
Immobilisations corporelles.....	86, 308	83, 306
Impôts à recevoir .....	253	251
Impôts à recevoir et autres créances .....	81	78
Incertitude relative à la mesure .....	58	58
Instruments financiers.....	87	84
Intérêts et dette échue .....	149	147
<b>M</b>		
Modification et redressements comptable.....	59	59
<b>O</b>		
<b>Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel, section 11</b>		
Obligations contractuelles .....	89, 312	86, 310
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	160	158
Obligations négociables.....	153	151
Organisations internationales.....	286	284
<b>P</b>		
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	57, 67, 148	57, 67, 146
Passif éventuel.....	56, 65, 355	56, 65, 353
Placements de portefeuille.....	279	277
Pouvoir de dépenser et d'emprunter .....	61	61
<b>Prêts, placements et avances, section 9</b>		
Prêts, placements et avances.....	55	55
Provision pour moins-value.....	304	301

## Index – fin

	Page	
	Français	Anglais
<b>R</b>		
Régime de pensions du Canada .....	187	184
États financiers .....	209	206
Régimes de retraite du secteur public .....	165	163
Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	56, 72	56, 71
Régimes de retraite et autres avantages futurs .....	165	163
<b>Revenus, charges et déficit accumulé, section 3</b>		
Revenus .....	12, 53, 95	12, 53, 93
de placement .....	99	97
fiscaux .....	96	94
reportés .....	143	141
Risques et incertitudes .....	34	34
<b>S</b>		
Swaps de devises, Réévaluation des .....	158	156
Sociétés d'État consolidées, Aide financière aux, provenant de crédits budgétaires .....	117	115
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	83, 267	80, 265
Aide financière aux .....	278	276
Échéances et devises des emprunts des .....	277	275
Emprunts effectués par les .....	276	274
États financiers sommaires des .....	271	269
Obligations contractuelles des .....	278	276
Passif éventuel des .....	277	275
Sociétés d'État et autres entités consolidées .....	111	109
États financiers sommaires des .....	111	109
Passif éventuel des .....	116	114
Sociétés d'État mandataires consolidées, Emprunts effectués par les .....	116	114
Solde budgétaire, Le .....	11	11
<b>T</b>		
Taux d'intérêt .....	158	156
Titres au détail .....	156	154
<b>Trésorerie et créances, section 7</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	54, 81, 252	54, 78, 250
<b>V</b>		
Véhicules .....	310	308
Vérificateur général du Canada – Rapport de l'auditeur indépendant .....	48	48